Commission économique
des Nations unies pour l'Afrique
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale

Communauté économique
des États de l'Afrique centrale

LES ÉCONOMIES DE L'AFRIQUE CENTRALE 2011

Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale







JePublie

Mise en page : JePublie - www.jepublie.com

ISBN : 978-9956-625-04-8

© Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, 2011

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (Art. L.122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Remerciements

Ce rapport a été rédigé sous la supervision générale d'Aboubacry Demba Lom, chargé du Bureau de la CEA pour l'Afrique centrale (BSR-AC). L'équipe de rédaction a été coordonnée par Daniel Gbetnkom et est composée de Mamadou Malick Bal, Zaza Burton Randriamiarana, Tidjani Chetima, Laurent d'Aronco, Abdoul Kane, Ghitu-I-Mundunge, Amy Touré, Laura Ngomegni, Jean-René Njeck, Bodel Aymele et des consultants, Alexis Lukaku, Joseph Mbaïro Mbaïguedem, Médard Mengue-Bidzo, Sylvain Ernest Mouyedi, Umbelina Neto, Gervais Nduwimana et Pr. Jean-Roger Essombe Edimo.

Les membres de l'équipe de rédaction expriment leur gratitude à tous les collègues de la CEA-BSR/AC pour leur coopération. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers le PNUD-Cameroun pour sa contribution technique et financière. Nous tenons aussi à remercier tous les collègues du PNUD-Angola, du PNUD-Burundi, du PNUD-Congo, du PNUD-Gabon, et les points focaux de la CEA-BSR/AC pour leur assistance.

Le rapport a bénéficié des commentaires du groupe d'experts extérieurs qui ont participé aux différentes revues par les pairs organisées par le Bureau. Nous tenons à mentionner : Pr. Désiré Avom (Université de Yaoundé II), Mireille Etogo Messomo (Université de Yaoundé II), Hubert Ngnodjom (Université catholique de Yaoundé), François Colin Nkoa (Université Yaoundé II), Lisa Singh (PNUD-Cameroun), Thierry Ndayi (ONUDI), Fohopa Kué Remon (MINEPAT), Ndenzako Jean (BIT), Arsene Nkama (PNUD-Cameroun), Paulin Zongo (FAO).

Nos vifs remerciements vont aussi aux participants à la réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale qui s'est tenue à Yaoundé au Cameroun les 11 et 12 mars 2011, dont les sugges-

tions et les remarques nous ont permis d'améliorer significativement la qualité de ce rapport.

Nos remerciements vont enfin à l'équipe de *JePublie* pour son travail d'édition, de mise en page et de publication de l'ouvrage, ainsi qu'à l'équipe de communication de la CEA-BSR/AC pour sa contribution à la conception de la couverture.

Préface

Après le ralentissement provoqué par la récente crise financière et économique mondiale, la croissance a repris en Afrique centrale. Nos estimations les plus récentes indiquent que le taux de croissance économique de la CEEAC a atteint 3,6 % en 2010. Cette performance économique, même si elle est en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 5 %, confirme la reprise au niveau sous-régional.

Le regain d'activité au niveau sous-régional est certes perceptible, mais il ne correspond pas à celui que nous étions en droit d'espérer. Les performances économiques de la plupart des pays d'Afrique centrale sont très loin des niveaux enregistrés au milieu des années 2000. De plus, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la réduction de la pauvreté a pris du retard en raison de la perte de centaines de milliers d'emplois et de la flambée des prix de l'alimentation et de l'énergie en 2008.

Les perspectives de la sous-région sont favorables dans la mesure où l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre. La croissance économique de la CEEAC serait plus prononcée en 2011 qu'en 2010 et s'établirait selon nos prévisions à 7,2 %.

Toutefois, pour que la reprise soit celle que nous souhaitons, la gestion économique doit non seulement s'appuyer sur une approche axée sur des politiques macroéconomiques saines, mais également privilégier la création d'emplois et la protection sociale. Les États membres de la CEEAC devront s'employer davantage à mettre en œuvre un ensemble de programmes et de projets visant à renforcer les conditions d'une croissance économique durable et à favoriser une progression vers l'atteinte des OMD.

Aussi, pour enrichir le débat sur la nécessité de relever les défis d'une croissance durable et créatrice d'emploi, l'édition 2011 des *Économies de l'Afrique centrale* a-t-elle jugé opportun de réfléchir sur la promotion et le développement du secteur industriel en Afrique centrale. L'étude thématique du présent rapport a identifié et a permis de comprendre quelques-unes des causes essentielles du faible niveau d'industrialisation de la sous-région d'une part et, d'autre part, a proposé des stratégies réalistes pour que l'industrie sous-régionale crée des emplois, accroisse les revenus, augmente la valeur des produits agricoles, ouvre des perspectives économiques aux catégories vulnérables et génère des recettes qui permettent aux gouvernements de lutter efficacement contre la pauvreté.

Compte tenu des défis de plus en plus accrus auxquels les pays de la sous-région font face, nous sommes convaincus que la mise en place d'une économie de transformation en zone CEEAC en lieu et place d'une économie de prélèvement apparaît dorénavant comme un impératif de survie.

Aboubacry Demba Lom
Chargé de Bureau de la CEA/BSR-AC

Général Louis Sylvain-Goma
Secrétaire général de la CEEAC

Liste des abréviations et acronymes

AC	Afrique centrale
ACBF	*African Capacity Building Foundation*
ADIE	Association pour le développement de l'information environnementale
APD	Aide publique au développement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
APE	Accord de partenariat économique
ARV	Antirétroviral, thérapie de traitement du VIH et du sida
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement Économique en Afrique
BDEAC	Banque de développement des États d'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BID	Banque islamique de développement
BIF	Franc burundais
BIT	Bureau international du travail
BOT	*Build Operate Transfer*
BRB	Banque de la République du Burundi
CEA/BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA
BRVM	Bourse régionale de valeur mobilière
BTP	Bâtiments et travaux publics
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale
CAMCCUL	*Cameroon Cooperative Credit Union League*
CBC	*Commercial Bank of Cameroon*
CCI	Contribution communautaire pour l'intégration
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine

CER	Communautés économiques régionales
CESR	Communautés économiques sous-régionales
CFCO	Chemin de fer Congo Océan
CICOS	Commission internationale de navigation Congo/Oubangui/Sanga
CMF	Commission des marchés financiers
CNSEE	Centre national de la statistique et des études économiques
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
COBAC	Commission bancaire d'Afrique centrale
COMESA	*Common Market for Eastern and Southern Africa*
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPAX	Conseil de paix et de sécurité
COPIL	(COPIL/Rationalisation/CER-AC) Comité de pilotage de la rationalisation des CERs en Afrique centrale
COSCAP	Développement en commun de la sûreté opérationnelle et du projet continu d'aptitude au vol
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale
CPLC	Communautés des pays de langue portugaise
CRESMAC	Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSX	Douala Stock-Exchange
DTS	Droits de tirage spéciaux
EAC	*East African Community*
EIU	*Economist Intelligence Unit*
EMF	Entreprises de microfinance
EU	États-Unis
FAO	*Food and Agricultural Organization*
FBCF	Formation brute de capital fixe
FC	Francs congolais
FCFA	Francs de la Coopération financière d'Afrique centrale
FPPI	Fonds de préparation des projets d'infrastructures
FMI	Fonds monétaire international
FODEC	Fonds de développement de la communauté/CEMAC
FOMAC	Force multinationale de l'Afrique centrale/CEEAC
FOMUC	Force multinationale de la CEMAC
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSRDA	Fonds spécial régional de développement agricole
GATT	*General Agreement on Tariffs and Trade*

HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
MARAC	Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MONUC	Mission d'observation des Nations unies en République démocratique du Congo
MW	Mégawatt
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPI	Nouveaux pays industrialisés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation pour la coopération et de développement économique
OCFSA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique
OFID	Fonds OPEP pour le développement international
OIG	Organisations intergouvernementales
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OSC	Organisations de la société civile
PACEBCo	Programme pour la conservation des écosystèmes du bassin du Congo
PACT	(PACT/NEPAD/AC) Plan d'action à court terme du NEPAD en Afrique centrale
PDDAA	Plan détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PEAC	Pool énergétique de l'Afrique centrale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PMI/UA	Programme minimum d'intégration/UA
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRI	Fonds des pays à revenus intermédiaires
PROPAC	Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RCA	République centrafricaine

RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
REPOFBAC	Réseau des politiques forestières dans le bassin du Congo
RFD	Réforme fiscalo-douanière
RFPAC	Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale
RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale
SADC	*Southern African Development Community*
SFI	Société financière internationale
SIDA	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SOCAPALM	Société camerounaise de palmeraies
STP	São Tomé et Principe
STD	São Tomé Dobra
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TP	Tarif préférentiel
TPG	Tarif préférentiel généralisé
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UDEAC	Union douanière des États de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique & monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
USD	Dollars des États-Unis
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZLE	Zone de libre-échange

Chapitre 1
Vue d'ensemble : Dynamiques socioéconomiques, intégration régionale, mobilisation des ressources internes et diversification économique en Afrique centrale

À la lumière des récents développements au plan international, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale présente l'édition 2011 des *Économies de l'Afrique centrale*. L'objectif de cette publication annuelle est de fournir des données et des informations de base sur les politiques récentes de développement économique et social et l'état d'avancement du processus d'intégration régionale dans le but de susciter un large débat entre les États membres, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs de développement sur les défis à relever et les opportunités à saisir dans la marche vers le progrès individuel et collectif des pays de l'Afrique centrale. Le présent rapport contient des recommandations de politique économique et sociale qui ont été discutées et complétées par les principaux partenaires regroupés au sein du Comité intergouvernemental d'experts des 11 et 12 mars 2011 à Yaoundé.

La présente édition se divise en deux parties dont la première comprend trois chapitres qui portent sur l'évolution socioéconomique en Afrique centrale en 2009-2010 et les prévisions pour 2011 (chapitre 2), la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale (chapitre 3) et l'état d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale (chapitre 4). La seconde partie contient quant à elle un chapitre unique qui aborde un thème spécifique relatif à un domaine essentiel de développement socioéconomique, mais n'ayant pas encore été suffisamment approfondi. Le thème de cette année porte sur les enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale (chapitre 5).

Pour ce qui est des statistiques utilisées dans les analyses, il a été fait recours aux informations qualitatives et quantitatives recueillies auprès de plusieurs sources. Il s'agit des administrations nationales rencontrées au cours des missions de collecte de données effectuées par le Bureau, les banques centrales et les instituts nationaux de statistiques. Ces sources primaires d'information ont été complétées par des sources secondaires, à savoir les documents et rapports disponibles de l'*Economist Intelligence Unit*, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations unies pour le développement et des autres agences du système des Nations unies.

Évolution socioéconomique en Afrique centrale en 2009-2010, et prévisions pour 2011

Les pays de la CEEAC, après avoir enregistré une baisse importante de leur activité économique en 2009, consécutive à la crise financière et économique mondiale, ont connu une légère reprise en 2010. La croissance du PIB réel a atteint 3,6 % en 2010 contre 2,4 % en 2009. La moyenne sous-régionale des taux d'inflation nationaux est redescendue à 9,6 % en 2010 alors qu'elle s'établissait à 12 % en 2009. Les soldes budgétaires globaux qui étaient déficitaires en 2009 (-5,6 % du PIB) sont redevenus positifs en 2010 (3,7 % du PIB) et les déficits des comptes courants se sont réduits en passant d'environ -9 % du PIB en 2009 à -3 % du PIB en 2010.

Toutefois, les performances économiques en 2010 de la CEEAC sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté dans la sous-région. La situation est d'autant plus préoccupante que la croissance observée n'est pas génératrice d'emplois. Les impacts négatifs du ralentissement économique de 2009 sont encore perceptibles. La réalisation des OMD a été retardée en raison de la baisse des revenus et de la hausse du chômage. En outre, compte tenu de l'insuffisance des filets de sécurité formels mis en place dans un contexte de crise pour venir en aide aux catégories vulnérables, les conditions de vie des populations se sont davantage dégradées.

Les performances économiques en 2010 de la CEEAC sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté.

Les perspectives sous-régionales sont favorables avec une croissance économique de la CEEAC plus prononcée en 2011 de 7,2 %. Pour ce qui est du niveau général des prix, les tensions inflationnistes seraient davantage maîtrisées avec une inflation moyenne de 9,4 % pour l'ensemble de la CEEAC. Au niveau des finances publiques, les prévisions indiquent que leur gestion se traduirait en 2011 par une consolidation des excédents budgétaires. L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons de la CEEAC s'établirait à environ 3 % du PIB. Quant aux échanges extérieurs, les prévisions laissent entrevoir une augmentation des déficits courants (transferts publics inclus) qui s'établiraient à -4,1 % du PIB.

Cependant, ces prévisions, même si elles se confirmaient, ne permettraient pas à la croissance économique de la plupart des pays d'Afrique centrale de renouer avec les niveaux élevés enregistrés au milieu des années 2000, et qui n'ont ni réussi à créer davantage d'emplois ni à faire reculer significativement la pauvreté. Par ailleurs, ces perspectives relativement positives pour l'Afrique centrale ne sont pas exemptes de risques. En effet, la reprise économique de l'Afrique centrale reste tributaire de l'évolution de la conjoncture internationale. Si la croissance de l'économie mondiale n'était pas suffisamment forte en 2011, l'activité économique sous-régionale en serait affectée et ces prévisions revues à la baisse.

Dans ce contexte, les recommandations visant le renforcement de la stabilité macroéconomique et qui sont contenues dans les éditions précédentes des *Économies de l'Afrique centrale* sont toujours d'actualité. Il convient également de mettre l'accent sur :

- la relance des investissements ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- l'approfondissement de l'intégration régionale.

Sur le plan social, les États membres de la CEEAC devront s'employer à mettre en œuvre un ensemble de programmes et projets visant à renforcer les conditions d'une croissance économique durable et à favoriser une progression vers l'atteinte des OMD. L'atteinte de cet objectif nécessite une réorientation et/ou un réaménagement des allocations budgétaires. L'affectation des ressources budgétaires doit être fondée sur

une réorientation des crédits vers les secteurs porteurs de la croissance et générateurs d'emplois et de revenus, ainsi que vers le financement des projets ayant un impact durable sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale

Au cours de l'année 2010, les pays d'Afrique centrale ont continué d'agir dans le respect des engagements auxquels ils ont souscrits aux plans régional et international. Des avancées ont été observées dans la concrétisation des recommandations de la plate-forme de Beijing, la mise en œuvre des projets du NEPAD, la réalisation des OMD ainsi que des acquis obtenus lors de la conférence de Cancun sur le changement climatique. Toutefois, ces bons résultats sont loin de répondre aux ambitions affichées par la sous-région en termes de développement économique et social.

Relativement à l'exécution de la plate-forme de Beijing, il a été constaté des avancées en termes de réformes de la législation et de politiques favorisant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Toutefois, la traduction dans certains pays de ces décisions en actes est très faible. Pour améliorer les conditions de la femme, les pays de la sous-région doivent :

- mettre en œuvre les résolutions et les protocoles des Nations unies en faveur de l'implication des femmes dans les actions de paix, de sécurité et de développement dans les pays en conflit ou en situation de post-conflit ;
- renforcer les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- améliorer la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision ;
- promouvoir la santé maternelle ;
- accroître les ressources financières et humaines pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

S'agissant du NEPAD, on remarque un regain de dynamisme dans la mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD en Afrique centrale (PACT/NEPAD-AC) au cours de l'année 2010, avec notamment

l'aboutissement de deux projets et le lancement imminent de plusieurs autres. Toutefois, au regard du retard accumulé par rapport à l'échéance de 2006 fixée lors de l'adoption du PACT/NEPAD-AC et aux fins d'améliorer le niveau d'exécution des projets prévus dans les meilleurs délais, il est recommandé la levée des obstacles suivants :

- les difficultés de coordination entre les programmes régionaux et nationaux ;
- l'insuffisance des capacités financières de la CEEAC et de la CEMAC ;
- la lourdeur des procédures des bailleurs de fonds pour le déblocage de leurs financements ;
- la non-appropriation du NEPAD par certains États ;
- les dysfonctionnements et les pesanteurs rencontrés dans le fonctionnement de la Coordination régionale/NEPAD/AC à travers ses organes délibérants.

S'agissant plus particulièrement des projets du PACT/NEPAD/AC inscrits dans le PDCT-AC, il est nécessaire de mettre en œuvre les recommandations issues de la conférence des ministres des Travaux publics et des Transports organisée le 15 juin 2010 à Yaoundé au Cameroun.

Relativement aux OMD, seuls quelques pays pourraient réaliser plusieurs objectifs en 2015. Des avancées ont été obtenues en matière de scolarisation dans le primaire, de lutte contre le VIH et le Sida, de préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, de réduction de la mortalité infantile. En revanche, des retards persistent en matière d'égalité des sexes, de santé maternelle, de partenariat mondial pour le développement et surtout de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. L'accélération du rythme des progrès à court terme nécessite :

- une meilleure allocation des ressources budgétaires au profit de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ;
- l'accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement ;
- la poursuite des actions de promotion de la paix et la sécurité dans la sous-région en général et les pays en situation de crise ou en post-conflit en particulier.

Relativement aux OMD, seuls quelques pays pourraient réaliser plusieurs objectifs en 2015.

Sur la question des changements climatiques, certaines préoccupations exprimées par les pays d'Afrique centrale au cours de la conférence de Cancun ont été prises en considération, à travers notamment la formalisation des promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'engagement des parties à prendre des mesures concrètes pour protéger les forêts mondiales, l'établissement d'un fonds de lutte contre le changement climatique à long terme, le renforcement de la coopération technologique et l'adaptation des populations les plus vulnérables au changement climatique. Cependant, il existe toujours à l'issue de cette conférence des incertitudes autour des conditions de mise en œuvre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Pour mieux faire face aux nombreux défis liés au dérèglement climatique, la mise en œuvre des actions suivantes est indispensable :

- continuer à promouvoir le REDD+ ;
- rendre pleinement fonctionnel le mécanisme de financement autonome de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et renforcer son secrétariat exécutif sur le plan institutionnel ;
- finaliser le processus de révision du Plan de convergence régional de la COMIFAC ;
- appuyer les initiatives issues des conclusions du 8e Forum mondial du développement durable pour sauver le lac Tchad, tenu à N'Djaména du 29 au 31 octobre 2010.

État d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale

En ce qui concerne l'état d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale, des progrès ont été accomplis en 2010 dans certains domaines de coopération, notamment l'opérationnalisation des instruments de la politique régionale en matière de paix et de sécurité ainsi que le mécanisme CEMAC de surveillance multilatérale des politiques économiques et budgétaires. Toutefois, on observe encore des évolutions lentes de quelques-unes des politiques sectorielles régionales bénéficiant de l'appui des partenaires extérieurs et l'absence de progrès réels dans la réalisation des objectifs d'un marché commun en Afrique

centrale. En outre, la sécurisation du financement de l'intégration et les négociations d'un APE Afrique centrale/UE constituent toujours des sujets de préoccupation.

Au titre des instruments du Conseil de paix et de sécurité – COPAX/CEEAC –, la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) a été certifiée aux normes de la Force africaine en attente, à la faveur de la réalisation de l'exercice Kwanza (Angola) en juin 2010. Les capacités d'observation et d'analyse des risques de crise du Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC) ont été renforcées et le programme désarmement-démobilisation-réinsertion (DDR) en RCA, avec l'appui de la Mission du Conseil de paix et de sécurité de la CEEAC (MICOPAX I) a été poursuivi.

Des progrès ont été accomplis en 2010 dans certains domaines de coopération… Toutefois, on observe encore des évolutions lentes de quelques-unes des politiques sectorielles.

Dans le domaine de la convergence macroéconomique, on note le respect par la plupart des États de la CEMAC d'au moins trois des quatre critères de convergence de premier rang, ainsi que le renforcement du champ d'harmonisation des systèmes fiscaux nationaux par une révision/actualisation des règlements communautaires relatifs à la TVA et aux droits d'accises.

Des progrès ont également été accomplis en 2010 pour la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'agriculture, notamment : (i) la validation du statut du Fonds spécial régional de développement de l'agriculture FSRDA/CEEAC et la libération d'une partie de son capital ; (ii) le démarrage des activités de mise en œuvre du volet Afrique centrale du PDDAA/NEPAD avec la subvention de 3,9 millions de dollars accordée par le Fonds subsidiaire multidonneurs de la Banque mondiale et (iii) la validation de six des dix stratégies nationales constitutives de la politique agricole commune (PAC/CEEAC).

En matière environnementale, les pays du bassin du Congo ont adopté et formulé des positions communes sur toutes les thématiques de la conférence de Cancun au Mexique. On note par ailleurs l'opérationnalisation du partenariat BAD-CEEAC pour la réalisation du Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du

Congo (PACEBCo), avec l'entrée en vigueur du protocole d'accord de don y afférent, la mise en place de l'unité de gestion du programme et le démarrage des volets « renforcement des capacités », « conservation de la biodiversité » et « adaptation aux changements climatiques ».

Relativement aux autres politiques communautaires, des efforts sont en cours pour la mise en œuvre de programmes sectoriels régionaux en matière de transport, d'énergie et de développement des TIC, et des concours ont été apportés dans ces domaines de coopération par plusieurs partenaires, dont la BAD et l'Union européenne.

Au plan institutionnel, on peut souligner le lancement en juillet 2010 à Yaoundé au Cameroun des travaux du Comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale (COPIL/Rationalisation/CER-AC).

Au titre des autres politiques communautaires, on peut déplorer (i) la non-réalisation des fondamentaux de l'intégration régionale en Afrique centrale, dont la zone de libre-échange et la libre-circulation des personnes, (ii) le très faible niveau des échanges intra-communautaires, ainsi que (iii) la forte dépendance des institutions communautaires vis-à-vis des financements des partenaires extérieurs pour la mise en œuvre des programmes intégrateurs.

Au vu de ces constats, il est crucial de :

- renforcer les capacités des institutions communautaires et des administrations nationales dans la gestion des politiques régionales ;
- d'appliquer les mécanismes de financement TCI/CEMAC et CCI/CEEAC ;
- de mettre en œuvre une stratégie de communication au niveau de la CEMAC et de la CEEAC ;
- de lancer un programme spécial de dynamisation du marché régional.

Par ailleurs, il est important de mettre rapidement en œuvre des mesures additionnelles pour permettre aux institutions d'Afrique centrale de relever le défi des objectifs et du calendrier du Programme minimum d'intégration défini par l'Union africaine. Lesdites mesures devraient notamment inclure :

- l'application immédiate des mesures transitoires prises dans le cadre de la CEMAC (2007) et de la CEEAC (2009) en matière de libre-circulation des personnes ;
- un programme accéléré de réalisation des autres objectifs du marché commun pour une plus grande affirmation de l'espace d'intégration Afrique centrale et sa mise à niveau avec les autres régions du continent ;
- le renforcement des cadres institutionnels existants ;
- l'approfondissement du partenariat avec la CEDEAO qui contribuerait à une plus grande visibilité de la CEEAC et permettrait d'optimiser sa vocation d'espace de convergence des autres schémas régionaux d'intégration ;
- le renforcement du volet « diplomatie régionale » du COPAX/CEEAC, à travers la création d'un comité restreint de chefs d'État en exercice et/ou d'un panel d'éminentes personnalités de la région chargé de faciliter les médiations et dialogues entre acteurs politiques pour une consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique centrale.

Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale

À l'échelle mondiale, les pays qui ont su bénéficier de la « globalisation » sont, comme en Asie du Sud et du Pacifique, ceux qui ont mis en place un véritable processus local d'industrialisation et de diversification. Ce qui leur a permis de profiter de l'exportation des produits manufacturés. Et si, dans la plupart des pays du monde, les échanges ont enregistré une croissance à deux chiffres, l'augmentation pour l'Afrique restait surtout due au raffermissement des cours des produits de base et, en particulier, de ceux du pétrole. En matière de performance compétitive industrielle, les pays africains se situent aujourd'hui, pour la plupart, parmi les soixante derniers (ONUDI, 2009). À l'exemple de la Chine ou des pays émergents contemporains, le développement de la sous-région CEEAC nécessite désormais que celle-ci se donne des moyens, notamment à travers des politiques industrielles précises, de briser le cercle vicieux d'une croissance faible engendrée par la dépendance vis-à-vis des exportations primaires.

Concept flou et pas véritablement stabilisé par la théorie économique, la politique industrielle implique une action volontariste de création ou

de renforcement de la structure industrielle, même si une telle initiative a souvent été considérée comme s'opposant à la théorie libérale de la concurrence et qui, au contraire, cherche à limiter tout interventionnisme et tout protectionnisme. Au lendemain des indépendances africaines, et en particulier des pays de l'espace CEEAC, les différentes politiques industrielles mises en place comme dans la plupart des pays en voie de développement tournaient autour de stratégies recherchant la diversification des économies, dans l'optique de minimiser considérablement leur dépendance par rapport aux produits de base. On y retrouvait l'import-substitution, la substitution des exportations et, dans une moindre mesure, la stratégie des industries industrialisantes, ainsi que divers outils institutionnels d'incitation et d'accompagnement (codes des investissements, mesures fiscalo-douanières, etc.).

L'étude transversale des économies montre néanmoins que celles-ci n'ont pu ni se diversifier (car elles restent largement dépendantes des ressources naturelles), ni accroître leur valeur ajoutée manufacturière. Ainsi, la part de l'industrie manufacturière s'élève à moins de 10 % du PIB dans les pays concernés. Sur la période 1995-2009, seuls le Cameroun (environ 17 %) et le Burundi (10 %) arrivent à maintenir une part supérieure ou égale à la moyenne régionale.

Face à ces constats et compte tenu des défis de plus en plus accrus auxquels les pays sont désormais confrontés, la mise en place d'une économie de « la transformation » en zone CEEAC apparaît dorénavant comme un impératif de survie.

La promotion d'une industrialisation véritable en Afrique centrale passe d'abord par une révision du processus de développement industriel actuel, en vue de la construction d'une dynamique de transformation reposant sur une industrialisation de l'agriculture. De même, l'accélération de la mondialisation aidant, la zone CEEAC devra également tirer profit de la mise en place du « commerce des tâches » dans la nouvelle répartition mondiale de la production industrielle pour développer une stratégie complémentaire des « niches » industrielles, sur la base des autres ressources dont elle dispose.

La promotion d'une industrialisation véritable en Afrique centrale passe par une révision du processus de développement industriel actuel.

Chapitre 2 : Évolution socioéconomique en Afrique centrale en 2009-2010 et prévisions pour 2011

2.1. Contexte international et en Afrique subsaharienne

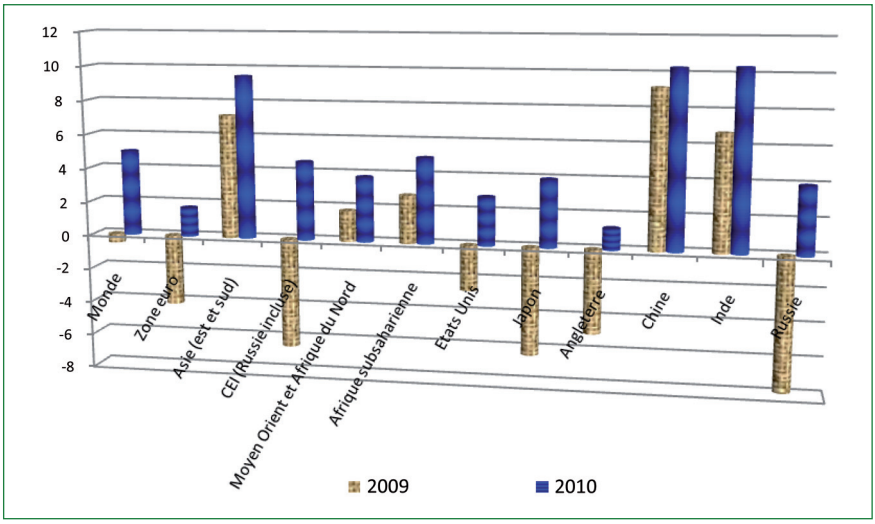
La reprise économique prend de plus en plus d'ampleur surtout grâce aux pays émergents et aux pays en développement faiblement affectés par la crise mondiale de 2009. Cependant, des risques importants continuent de peser sur la croissance de l'économie mondiale. Il s'agit notamment du rééquilibrage difficile des finances publiques après les interventions massives pour contenir les effets de la crise, du climat encore morose des marchés financiers et de la faible confiance des agents économiques. Des risques importants sont donc à considérer tant du côté de l'économie mondiale que des économies de l'Afrique subsaharienne.

2.1.1. Évolution économique mondiale

La reprise économique mondiale continue de s'affermir avec un taux annuel qui s'est établi à 5 % en 2010, dépassant nombre de prévisions. Les facteurs explicatifs sont une forte augmentation des stocks d'investissement fixe dans l'industrie manufacturière et le commerce mondial. Elle aurait pu être plus importante si les ménages dans les pays avancés avaient retrouvé la confiance dans un contexte difficile marqué par la baisse de leurs revenus et de leur patrimoine. Dans ces pays, la croissance n'a atteint que 2,7 % en 2010, un taux faible étant donné que ces pays sortent de la récession la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale.

La reprise économique mondiale continue de s'affermir.

La reprise restera fragile aussi longtemps que la hausse de l'investissement des entreprises ne se traduira pas par une accélération de la croissance de l'emploi. En effet, la capacité de production inutilisée demeure substantielle, d'où le niveau élevé du chômage. Cependant, les dépenses des ménages se portent bien dans de nombreux pays émergents, où la croissance était de 7,1 % en 2010 et où l'investissement stimule la création d'emplois. La production est soutenue en partie par la demande des pays avancés renforçant ainsi leur excédent de réserves. De nombreux pays en développement, moins touchés par la récession mondiale, commencent à contribuer au redressement du commerce mondial. Le graphique 2.1 ci-dessous présente le trend de croissance du PIB dans les différentes régions du monde.



Graphique 2.1 : Taux de croissance du PIB réel dans les régions du monde en 2009 et 2010 (en %)

Source : CEA/BSR-AC à partir des données du FMI (2011)

Il ressort de l'édition d'octobre 2010 du *Global Financial Stability Report* que la volatilité des marchés financiers a augmenté, érodant ainsi la confiance des investisseurs. Les cours ont chuté sur de nombreuses bourses, les actions financières et les marchés européens en tête. Les ventes massives de titres de la dette souveraine de pays vulnérables de la zone euro ont secoué le système bancaire, provoquant une crise systémique. Aussi assiste-t-on à une reprise très fragile, voire même volatile, avec un fléchissement généralisé des cours des actions. Les primes de risque sur les obligations de sociétés ont augmenté, entraînant la

raréfaction de leurs émissions, surtout au mois de mai 2010. Les émissions dans les pays émergents ont diminué nettement aussi. Il a fallu attendre le début de l'été 2010 pour assister à l'amélioration de la situation financière. Les risques extrêmes ont été réduits par des mesures sans précédent en Europe, telles que le programme de rachat d'obligations souveraines de la Banque centrale européenne et le mécanisme de stabilisation européen des gouvernements de la zone euro, et par une concentration de l'ajustement budgétaire dans la phase initiale. Il s'agissait surtout de faire face à la situation de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande. Mais la vulnérabilité des dettes souveraines et du système bancaire demeure un problème majeur.

Les turbulences dans les marchés financiers ont conduit à une forte fluctuation des taux de change. L'euro qui s'était déprécié de l'ordre de 15 % au cours de l'année, a repris son cours normal. Par contre, le dollar américain s'est fortement apprécié, mais a vite retrouvé son niveau d'avant fin 2009. Le yen s'est également affaibli, mais a fini de s'apprécier à plus de 25 %, obligeant l'intervention des autorités monétaires. De manière générale, plusieurs monnaies se sont appréciées légèrement dans les pays émergents et beaucoup de monnaies restent encore sous-évaluées selon le Fonds monétaire international (FMI).

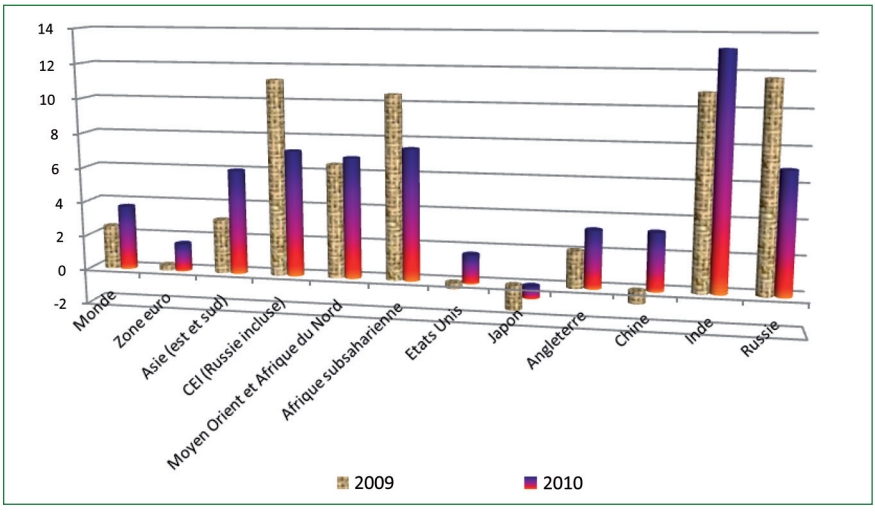
Les cours mondiaux des produits de base ont connu une hausse en raison de la vigoureuse demande des pays émergents et du faible niveau des stocks pour la reprise. La tendance s'est vite inversée en raison du manque de confiance des agents économiques. Les cours des métaux précieux ont continué à progresser, mais la progression devrait être contenue par l'aversion au risque des investisseurs dans un contexte encore morose. Les cours du pétrole ont fluctué entre 75 et 80 dollars le baril, un peu plus élevé que d'habitude, dans une dynamique de reprise. Quant aux produits alimentaires, après la hausse du cours du blé pour des raisons climatiques, l'ensemble des cours des produits alimentaires n'a progressé que légèrement. Les ménages pauvres auront encore des difficultés à satisfaire leurs besoins si les pouvoirs publics n'interviennent pas.

Les importants déséquilibres budgétaires restent un risque majeur pour la reprise. Faute de programme crédible de rééquilibrage des budgets, la dette souveraine pourrait conduire à des dérapages. Ce qui inquiète le plus, ce sont les pays vulnérables de la zone euro qui, pour se refinancer en l'absence d'un système de refinancement crédible dans

cette zone, viendront en concurrence avec les pays émergents. Dans les pays avancés, les soldes budgétaires tendent à s'améliorer. Le déficit est passé de 2,5 % du PIB en 2008 à 5 % du PIB en 2009 et pourrait s'améliorer en 2010 avec 0,7 % du PIB. Dans les pays émergents, il est prévu une augmentation des soldes budgétaires de 0,7 % du PIB en 2010.

Les importants déséquilibres budgétaires restent un risque majeur pour la reprise.

Au niveau de la politique monétaire, un retour à l'orthodoxie est observé. Les principaux pays avancés, comme les États-Unis, la zone euro, le Japon et le Royaume-Uni, ont maintenu leurs taux directeurs au moment où les autres procédaient à leur relèvement. Cependant, de manière générale, les mesures d'exception de soutien à la crise ont toutes été supprimées. La Banque centrale européenne (BCE) était cependant obligée d'intervenir pendant la forte fluctuation du marché. Du côté des pays émergents, la politique monétaire s'est durcie dans plusieurs pays avec le relèvement des taux directeurs, l'augmentation des taux de réserves obligatoires et, dans certains cas, la limitation de la croissance du crédit.



Graphique 2.2 : Taux d'inflation dans les régions du monde en 2009 et 2010 (en %)
Source : CEA/BSR-AC de la CEA à partir des données du FMI (2011)

L'inflation est restée faible en général, étant donné la persistance d'un excédent de capacité et d'un chômage élevé, sauf dans quelques pays émergents. Le redressement des cours mondiaux des produits de base a fait certes monter les prix à la consommation, mais leur repli va stabiliser l'augmentation des prix. L'inflation a d'ailleurs baissé dans les pays avancés. Comme facteurs explicatifs, le FMI retient la crédibilité de la politique monétaire, une croissance potentielle encore faible (existence de surcapacité), une résistance à la baisse des salaires dans un contexte de chômage élevé. L'inflation dans les pays avancés a été de 1,4 % en 2010 et dans les pays émergents et en développement de 6,2 %.

La reprise mondiale reste donc fragile, car il reste à mettre en place des politiques vigoureuses et fermes pour un rééquilibrage interne de la demande des sources publiques vers les sources privées et celui externe des pays en déficit vers les pays en excédent. Au niveau interne, il s'agit de renforcer le bilan des ménages, de stabiliser et ensuite réduire l'endettement public élevé, d'assainir et réformer le secteur financier. Au niveau externe, compte tenu de l'importance de la demande des pays avancés comme facteur de croissance des pays émergents qui disposent d'importantes réserves, l'amélioration des performances repose surtout sur le retour au marché domestique, la demande des pays avancés ayant tendance à fléchir.

2.1.2. Évolution économique en Afrique subsaharienne

Le redressement de l'Afrique subsaharienne après la crise financière mondiale se poursuit. Après une baisse du taux de croissance en 2009 de l'ordre de 2,8 % (FMI, avril 2011), le taux de croissance de la région s'établit en hausse à 5 % en 2010. Cette prévision dépasse celle retenue en mars 2010 par le *Rapport économique sur l'Afrique 2010* de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Union africaine qui tablait sur 4,3 %. Ce niveau reste encore insuffisant pour assurer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette forte reprise découle de celle du commerce mondial. En effet, après avoir culminé en juillet 2008, les recettes d'exportation ont chuté de plus de la moitié en fin février 2009 sous l'effet conjugué de l'effondrement des cours mondiaux et des volumes exportés. Il s'en est suivi une augmentation assez rapide des cours depuis le milieu de l'année 2009 et une baisse modérée de l'évolution observée depuis avril 2010, bien qu'inférieure au niveau record observé avant la crise.

Ce profil, qui s'inscrit dans la dynamique globale, concerne tous les pays de la sous-région. Les pays à revenus intermédiaires qui étaient les plus touchés par la crise avec une baisse de croissance de plus de 1,5 % en 2009 ont connu une croissance de 3,2 % en 2010. Les 29 pays à faible revenu, qui avaient mieux résisté à la récession mondiale, pourraient réaliser 5,1 % de croissance en 2010. Même si leurs performances restent moindres par rapport à 2009 avec 4,7 % contre une moyenne de 6,2 % pendant la période 2004-2008, ce taux reste élevé dans le contexte de la plus grave récession mondiale depuis plusieurs décennies.

Le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne s'établit en hausse… mais reste encore insuffisant pour assurer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'inflation a ralenti sensiblement dans la plupart des pays jusqu'à la fin de 2009 et devrait rester modérée en 2010. Pour l'ensemble de la région, le taux d'inflation sur 12 mois était inférieur à 8 % fin 2009, contre plus de 13 % une année plus tôt à la suite de la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques. En 2009, l'inflation est restée la plus élevée dans les pays où le taux de change effectif s'est déprécié. Mais en 2010, même dans ces derniers, elle a continué d'évoluer à la baisse. Fin 2010, six pays seulement (essentiellement des États fragiles) avaient un taux d'inflation encore supérieur à 10 %, contre 27 pays à la fin de 2008.

Le profil des déficits budgétaires dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne serait à l'image des autres pays du monde. Ils devraient rester importants en 2010, après s'être creusés en 2009. Le rapport du FMI sur l'Afrique subsaharienne d'octobre 2010 indique qu'en moyenne, le solde budgétaire global de la région s'est dégradé d'environ 6,5 points de PIB entre 2008 et 2009. Les pays à revenus intermédiaires et les pays exportateurs de pétrole qui avaient davantage de possibilités de financement, ont vu leurs soldes budgétaires se détériorer davantage en 2009. Comme noté dans le rapport sur *Les économies de l'Afrique centrale*, édition 2010, l'aggravation des déficits budgétaires découle des mouvements conjugués de diminution des recettes en raison du repli des importations et de chute des prix des produits de base d'une part, et, d'autre part, de la rigidité à la baisse des dépenses. Même si les dépenses discrétionnaires ont progressé dans les pays à revenus intermédiaires et les pays exportateurs de pétrole, une tendance forte est restée dans le maintien des dépenses d'investissement.

Toutefois, en 2010, il est attendu une diminution du déficit budgétaire moyen dans les pays exportateurs de pétrole de plus de la moitié, en passant de 7,5 % à 3,5 % du PIB, grâce à la hausse des cours du pétrole. Dans les autres pays, il doit varier plus modérément. Mais pour l'ensemble de la région, le secteur des administrations publiques devrait afficher un déficit moyen d'environ 4,5 % du PIB en 2010, contre 5,7 % en 2009.

Les comptes extérieurs par rapport au PIB de la plupart des pays devraient rester assez stables en 2010. En 2009, ils se sont en général nettement détériorés dans les pays exportateurs de pétrole en raison du reflux des cours, mais ont rebondi partiellement en 2010. Dans les autres pays, la balance commerciale a moins souffert de la crise financière mondiale parce que les fluctuations de la valeur des importations ont généralement compensé en grande partie les variations des exportations.

Les réserves de change, après s'être détériorées pendant les premiers mois de la crise de 2008, sont devenues assez stables depuis. À cet effet, le rapport du FMI rappelle que plusieurs pays ont soutenu leurs taux de change et bénéficié d'un apport de près de 12 milliards de dollars lors des allocations de Droits de tirage spéciaux (DTS) d'août-septembre 2009.

L'entrée en récession de la plupart des économies est à l'origine de la hausse du chômage surtout dans les pays avancés et de l'augmentation de la précarité dans les pays en développement.

Dans la plupart des pays, le secteur financier a bien résisté aux effets négatifs de la crise financière mondiale. Cela résulte, d'une part, de l'effet relativement modéré de la crise sur la production par rapport à d'autres régions et, d'autre part, de l'exposition limitée des banques aux risques de marché et au manque de liquidité dont ont souffert un grand nombre de pays avancés. Le rapport du FMI rapporte que, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la structure des bilans est plus simple que dans les pays avancés, dans la mesure où elle est concentrée, du côté des actifs, sur les prêts traditionnels et la détention de titres publics. Pour ce qui est du financement, les banques de la région s'en remettent essentiellement aux dépôts, qui sont en général une source plus stable de financement. Toutefois, des difficultés de financement sont apparues de façon localisée dans plusieurs pays dont certains de la sous-région comme le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Tchad.

2.1.3. Perspectives mondiales et en Afrique subsaharienne pour 2011

Au regard de l'instabilité des marchés financiers et du lent ajustement des économies des pays avancés, la croissance mondiale s'établirait à 4,4 % en 2011. La production des pays émergents et en développement s'accroîtrait de 6,4 % en 2011. Ces pays, bénéficiant d'une bonne perspective de croissance, vont connaître un flux plus important de capitaux. Dans les pays avancés, par contre, la croissance serait de 2,2 % en 2011 en espérant un redressement progressif de l'industrie manufacturière en sous-capacité chronique et de l'investissement dans les machines et l'outillage. Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour améliorer le climat des affaires et redonner confiance aux agents économiques sans détériorer les finances publiques.

La situation financière mondiale reste un point faible de la reprise. Les points d'inquiétude restent la dette souveraine des pays de la zone euro qui arrive à échéance en 2011, de même que les dettes bancaires.

La politique budgétaire sera plus vigoureuse en 2011 dans les pays avancés en vue de porter les soldes à un déficit de 1,2 % environ du PIB grâce à une hausse des recettes et une baisse des dépenses. Dans les pays émergents, les soldes budgétaires sont prévus en légère hausse à 0,7 % du PIB. Cette situation va influer sur le rythme de croissance en 2011.

Dans ce contexte, l'inflation est appelée à ralentir pour s'établir à 1,2 % dans les pays avancés et 5 % dans les pays émergents et en développement. La gestion ne peut être que prudente après le volontarisme excessif pour contenir la crise financière. Le secteur financier reste encore le maillon faible des économies avancées.

Les perspectives pour la région Afrique au sud du Sahara sont prometteuses. Étant donné que l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre, les services du FMI prévoient qu'en l'absence de nouveaux chocs, la croissance économique sera plus prononcée en 2011 qu'en 2010 dans la plupart des pays de la région. Globalement, la croissance économique devrait être de 5,5 % en 2011. Les soldes budgétaires devraient légèrement s'améliorer en 2011 par rapport à 2010, en restant toutefois nettement moins bons qu'au milieu de la décennie 2000. Par exemple, le solde budgétaire global hors dons va passer de -5,9 % du PIB en 2010 à -4,8 % du PIB en 2011. Les ratios dette publique/PIB ont

continué de s'accroître en moyenne, passant de 30,2 % du PIB en 2009 à 30,6 % du PIB en 2010. Cette détérioration devrait relativement s'améliorer en 2011 pour se situer à 29,6 % du PIB grâce au surcroît d'allégement de dette ainsi qu'à l'amélioration des résultats budgétaires et à l'accélération de la croissance.

Concernant les échanges, il n'est prévu qu'une légère dégradation des soldes extérieurs courants en 2011, car la croissance de la demande ne fléchira que de façon marginale auprès des partenaires commerciaux de la région. Les réserves de change devraient rester à peu près stables.

Ces perspectives relativement favorables pour l'Afrique subsaharienne s'accompagnent toutefois de risques importants :

- la reprise économique de la région s'appuie sur l'évolution plus générale de l'économie mondiale. Dès lors, si la croissance économique mondiale n'atteignait pas en 2010 et 2011 le niveau supérieur à 4 % prévu, pour le FMI, la probabilité que la croissance continue de s'accélérer pour atteindre 5,5 % en Afrique subsaharienne se verrait réduite ;
- la croissance de l'Afrique subsaharienne sera largement tributaire du maintien des flux de financement public et privé aux niveaux élevés enregistrés récemment. Si notamment l'assainissement budgétaire en Europe devait entraîner une diminution sensible des concours des bailleurs de fonds, l'accélération attendue de la croissance du PIB en Afrique s'en trouverait freinée ; et enfin
- si l'instabilité politique, à l'origine de perturbations de la production, ne s'invite pas trop en 2011, année où des élections nationales pourraient avoir lieu dans pas moins de dix-sept pays de la région. Même si tout se passe sans trop de dommages, le calendrier politique chargé pourrait retarder certaines réformes nécessaires à la relance de la croissance.

Ces taux de croissance affichés restent largement en deçà de la croissance annuelle moyenne requise de 7 % pour lutter efficacement contre la pauvreté. Des stratégies génératrices d'emplois décents et durables passent notamment par la relance du secteur agricole qui bénéficie d'un contexte favorable et la promotion des PME/PMI.

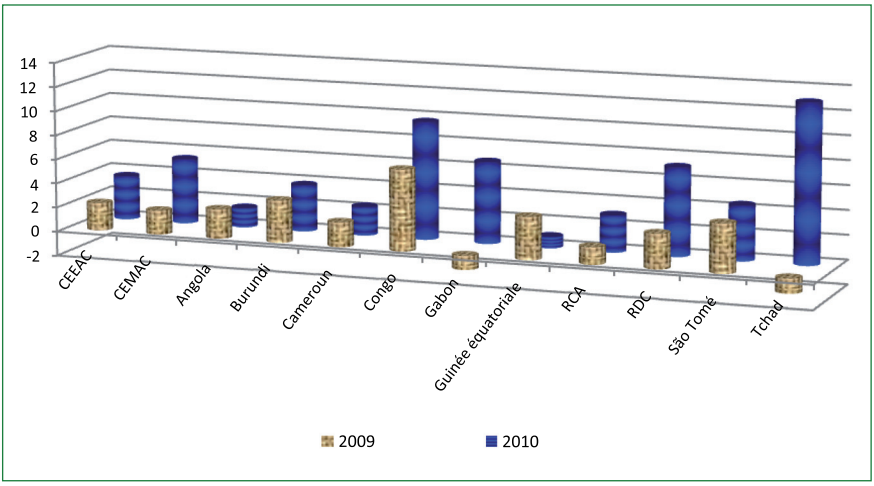
2.2. Situation socio-économique en Afrique centrale en 2009-2010 et perspectives pour 2011

2.2.1. Produit intérieur brut

2.2.1.1. Contexte sous-régional

Après avoir accusé une baisse importante pour s'établir à 2,3 % en 2009, le taux de croissance économique de la CEEAC a atteint 3,6 % en 2010 (graphique 2.3) soit moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 5,0 %. Cette performance, même si elle est en deçà du taux de 6,3 % initialement prévu dans *Les économies de l'Afrique centrale 2010*, confirme que la reprise au niveau sous-régional semble repartie.

La reprise au niveau sous-régional semble repartie.



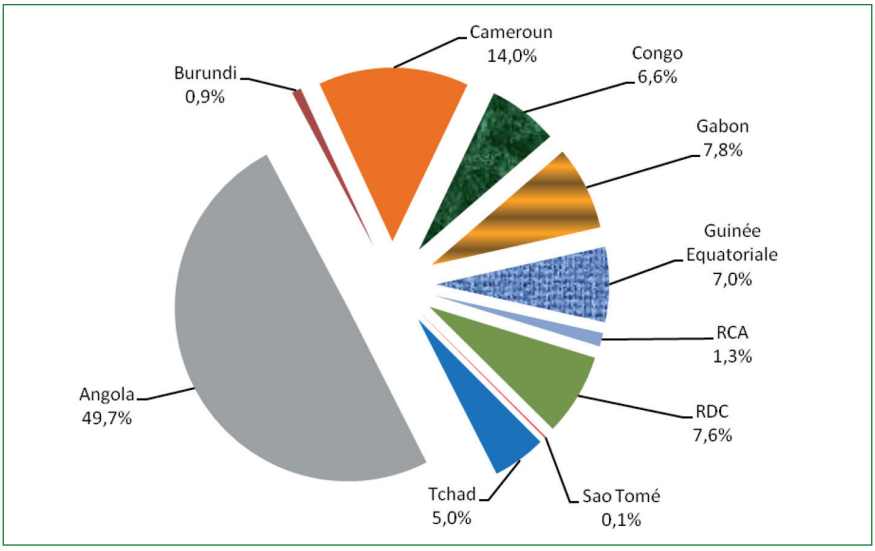
Graphique 2.3 : Croissance économique dans la zone CEEAC de 2009 à 2010 (en %)
Source : CEA/BSR-AC (2010) de sources officielles

Cette reprise est perceptible dans les deux groupes de pays que comprend la sous-région, à savoir les pays exportateurs de pétrole[1] et les États fragiles[2] qui ont, dans l'ensemble, enregistré une augmentation de leur production en 2010 par rapport à 2009. Le graphique ci-dessus

1. Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad.
2. Burundi, RCA, RDC et São Tomé et Principe.

indique que quatre pays (Congo, Gabon, RDC et Tchad) ont enregistré un taux de croissance supérieur à 5 % en 2010.

L'économie congolaise, dont on remarque en particulier l'expansion des secteurs pétrolier et non pétrolier, a été un des moteurs de la croissance sous-régionale, avec une progression du PIB de près de 10 % (graphique 2.3). Toutefois, la bonne performance de l'économie congolaise est à relativiser. En regardant les contributions de chaque pays au PIB de la sous-région en 2010 (graphique 2.4), on constate que l'économie congolaise occupe la sixième place. L'Angola[3] apparaît comme la locomotive de la sous-région et représente la moitié du PIB de la CEEAC, soit trois fois plus que le second pays, le Cameroun. L'Angola et le Cameroun représentent à eux deux près des deux tiers du PIB régional. En outre, ce graphique montre clairement le clivage qui existe entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole. Les contributions respectives de la RCA, du Burundi et de São Tomé et Principe au PIB de la sous-région sont de 1,3 %, 0,9 % et 0,1 %.



Graphique 2.4 : Poids des économies des pays de la CEEAC en 2010
(en % du PIB de la CEEAC)
Source : CEA/BSR-AC (2010) de sources officielles

3. L'Angola fait partie des cinq plus grandes économies d'Afrique subsaharienne avec l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie et le Kenya. Ils contribuent à eux cinq aux deux tiers de la production de la région.

Dans la zone CEMAC, la progression du PIB est appréciable. Ce taux de croissance de 5,4 % est deux fois plus élevé qu'en 2009 (+2,0 %). Cette croissance s'explique davantage par le dynamisme des activités non pétrolières (dont la croissance a été de plus de 10 %) que par la contribution du secteur pétrolier (-1,2 %). Ceci est particulièrement vrai dans le cas du Cameroun dont le secteur pétrolier s'est contracté de plus de 20 % alors que le secteur non pétrolier a progressé de près de 4 %, permettant ainsi au pays de terminer l'année 2010 avec une croissance de 2,4 %.

Le taux d'investissement global dans la zone CEMAC, après une forte progression en 2009 avec 38,7 % du PIB contre 28,1 % du PIB en 2008, a ralenti en 2010 avec 38 % du PIB. Cette situation est imputable aux effets de la crise mondiale qui a conduit à une révision des programmes d'investissement, essentiellement dans le public en raison de la maturation ou d'un décalage des programmes de réhabilitation dans les pays en post conflit. Vu sous l'angle de la CEEAC, le taux d'investissement est presque stationnaire entre 2009 (25,2 % du PIB) et 2010 (25,1 % du PIB) en raison du poids de l'Angola dont les taux d'investissement sont restés en dessous des 16,0 % observés depuis 2008.

L'évolution favorable de l'épargne nationale brute au niveau de la CEMAC, dont le taux est passé de 30,3 % du PIB en 2009 à 32,6 % en 2010, traduit un léger fléchissement de la consommation. Cette situation résulte surtout des mesures de compression de la dépense publique en général pour mieux surmonter la crise. Le taux d'épargne des pays de la CEEAC a atteint 22,9 % du PIB en 2010 après le repli observé en 2009 avec 18,0 % du PIB contre 25,8 % du PIB en 2008. La consommation totale a été plus forte dans l'ensemble de la CEEAC avec une propension moyenne de 70,1 % en 2010.

Les perspectives pour la région sont assez prometteuses pour l'année 2011. Étant donné que l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre, il est attendu une croissance économique de la CEEAC de 7,2 %. Il est également prévu que la zone CEMAC enregistre une croissance de 6,6 % suite à une amélioration du taux d'investissement avec 37,6 % du PIB grâce à une reprise de l'investissement public. Par contre, la poursuite de la rigueur dans la gestion des finances publiques qui va être à l'origine de la compression de la consommation permettra de dégager un taux d'épargne de 36,4 % du PIB en 2011.

Cependant, pour la zone CEEAC, le taux d'investissement attendu en 2011 est de 21,8 % en raison du repli des investissements en Angola surtout, une situation qui va contribuer à accroître la part de la consommation dans le PIB régional.

Les perspectives pour la région sont assez prometteuses pour l'année 2011… mais ne permettraient pas à la croissance économique de la plupart des pays d'Afrique centrale de renouer avec les niveaux élevés enregistrés au milieu des années 2000.

Il est à noter que ces prévisions, même si elles se confirmaient, ne permettraient pas à la croissance économique de la plupart des pays d'Afrique centrale de renouer avec les niveaux élevés enregistrés au milieu des années 2000, et qui n'ont pour autant ni réussi à créer davantage d'emplois ni à faire reculer significativement la pauvreté. Les impacts négatifs du ralentissement économique de 2009 sont encore perceptibles. Il ne fait aucun doute que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été retardée en raison de la baisse des revenus et de la hausse du chômage. De plus, compte tenu de l'insuffisance des filets de sécurité formels mis en place dans un contexte de crise pour venir en aide aux catégories vulnérables, les conditions de vie des populations se sont davantage dégradées.

2.2.1.2. Évolution au niveau national

Angola

Comme tous les pays producteurs de pétrole, l'Angola a été durement touché par l'effondrement des cours des hydrocarbures au lendemain de la crise financière internationale de 2008 et 2009. Ainsi, sa performance économique, l'une des meilleures au monde avant la crise, s'est brutalement ralentie. Le pays a connu une croissance du PIB réel de 2,4 % en 2009 contre 13,8 % en 2008. Ce ralentissement de la croissance économique globale faisait suite à une dégradation de la production pétrolière qui est passée d'un accroissement de 12,3 % en 2008 à -5,1 % en 2009. L'économie angolaise reste très dépendante des recettes pétrolières. Néanmoins, pour la troisième année consécutive, le secteur non pétrolier enregistre une croissance plus vigoureuse que le secteur des hydrocarbures. Il a en effet progressé de plus de 8 % en 2009. La tendance paraît encourageante, compte tenu des deux grandes priorités que sont

l'emploi et la diversification économique. La croissance des activités non pétrolières est soutenue par la reconstruction des infrastructures et le regain d'activité économique. Luanda reste le principal pôle économique et politique, comptant pour 70 à 75 % de l'activité et de la consommation du pays.

Une croissance globale positive est attendue en 2010, à hauteur de 1,6 %, grâce à la remontée des prix des hydrocarbures. Cette amélioration de la croissance économique devrait se poursuivre en 2011 d'après les prévisions pour se situer à 7,8 %. Mais le secteur pétrolier a enregistré une croissance négative en 2010 à hauteur de -2,8 % et les prévisions indiquent une nette amélioration en 2011 à 5,5 %. À propos des branches non pétrolières, leur croissance a diminué en 2010 à 4,6 % et devrait remonter à 9,2 % en 2011, conformément aux prévisions.

En termes de recommandation, il est souhaitable que l'Angola gère plus efficacement ses richesses nationales non renouvelables pour continuer à créer des emplois. Pour améliorer cette gestion, il lui faudra consolider ses institutions. Par ailleurs, son économie reste largement tirée par l'investissement public, où des efforts en matière de gouvernance restent encore à fournir. À moyen et long terme, elle devra moins s'appuyer sur l'investissement public et davantage sur le secteur privé.

Burundi

En 2010, l'économie burundaise semble s'être relevée légèrement de la crise financière et économique mondiale. D'après les estimations, la croissance du PIB réel est passée à 3,9 %, contre 3,5 % en 2009, en raison principalement de la hausse sensible de la production de café marchand, de l'agriculture vivrière et de l'investissement public.

Du côté de l'offre, le secteur primaire demeure le pilier de l'économie nationale ; sa contribution au PIB était de 41 % en 2009. L'agriculture, à elle seule, représente la principale source de revenus et d'emplois pour plus de 80 % de la population. Toutefois, le déficit alimentaire est devenu structurel, à cause d'une faible productivité due notamment aux aléas climatiques, à l'inaccessibilité des fertilisants agricoles pour la plupart des paysans et à l'absence de systèmes d'irrigation et de stockage de l'eau. Le recours à l'importation et à l'aide alimentaire est ainsi incontournable

pour compléter l'insuffisante production intérieure. Pour l'année sous revue, le volume des biens alimentaires importés était de 40 163 tonnes contre 36 029 tonnes en 2008. Au regard des résultats déjà enregistrés au premier semestre 2010, le taux de croissance annuel du secteur primaire est estimé à 3,9 %.

Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance en 2009 en liaison avec les bonnes performances de la branche de l'artisanat et de celle des bâtiments et travaux publics (BTP) qui ont respectivement participé pour 0,3 et 0,4 point à la croissance. Les résultats de ces branches s'expliquent par le développement des petites unités artisanales à travers le pays et les multiples travaux de reconstruction.

Suite à la mise en œuvre des priorités exprimées dans le contexte de la conférence du groupe consultatif pour le Burundi organisée à Paris en octobre 2009, le secteur secondaire a connu en 2010 une évolution positive avec une croissance de 4,1 % tirée en particulier par les industries agro-alimentaires et les BTP.

La contribution à la croissance économique du secteur tertiaire en 2009 était de 1,7 point sur une croissance globale de 3,5 %. La sous-branche des télécommunications a connu un regain d'activité en rapport avec la vive concurrence entre les opérateurs économiques œuvrant spécialement dans la téléphonie mobile. Le secteur des services a progressé de 2,5 % en 2010 en liaison avec la tendance haussière des transports et du commerce.

Du côté de la demande, la croissance en 2009 a été tirée par les projets d'investissements publics tels que la construction de la route bitumée Gitega-Karuzi-Muyinga, la réhabilitation de la voirie urbaine de Bujumbura et l'aménagement de certains bassins versants. Dans le secteur privé, les investissements en 2009 se sont manifestés essentiellement dans la téléphonie mobile avec l'extension du réseau qui couvre désormais presque tout le pays. Selon les estimations, les investissements ont augmenté en 2010 de 20,9 % par rapport à 2009.

De son côté, la consommation en 2010 a globalement augmenté de 8,3 % en termes nominaux par rapport à 2009. L'augmentation de la consommation publique a été plus élevée que celle de la consommation privée. Cette hausse de la consommation publique a résulté principalement de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique.

Pour peu que la situation dans les domaines politiques et de la sécurité continue de s'améliorer, les perspectives économiques du Burundi pour 2011 sont en général favorables. La croissance du PIB devrait être de l'ordre de 4,5 % contre environ 3,9 % en 2010. La croissance devrait être tirée essentiellement par trois facteurs : (i) l'élimination progressive des principales distorsions économiques, notamment dans la filière café, ce qui rehaussera la productivité globale des facteurs, (ii) l'augmentation sensible de l'investissement financé par l'aide, destiné en grande partie à la rénovation des infrastructures, hausse qui aidera à remédier aux principaux goulots d'étranglement de l'offre et (iii) l'appartenance à la *East African Community* qui contribue à l'élargissement des débouchés et à la possibilité d'attirer davantage d'investissements dans les domaines où le Burundi possède un avantage comparatif (agriculture et tourisme, par exemple). Le Programme des Nations unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration post-conflit (PNUCERRPC) devrait aussi promouvoir la croissance en favorisant la stabilité. La croissance pourrait fortement augmenter à moyen terme si les investissements potentiels dans le secteur minier se concrétisent.

Cameroun

La croissance de l'économie camerounaise est restée positive en 2009 à 2 %, mais en chute par rapport au taux de 3,7 % de 2008. Ce ralentissement s'explique par la détérioration de la balance commerciale, la morosité de l'environnement économique international et l'aggravation des difficultés budgétaires du pays découlant des effets combinés de la crise économique et financière mondiale, de la crise alimentaire et du déficit énergétique. Ainsi, le gouvernement a pris des mesures d'urgence afin de stimuler le secteur agricole et notamment les productions vivrières. Il est important de noter que la croissance positive enregistrée en plein milieu de la crise en 2009 a été essentiellement tirée, du côté de l'offre, par le secteur agricole, le bâtiment et les travaux publics (BTP) et les services de télécommunications. Du côté de la demande, cette croissance était soutenue par la demande intérieure, notamment par la consommation des ménages qui a été stimulée par la hausse des salaires et celle du nombre des personnels intégrés à la fonction publique depuis 2008.

En 2010, la reprise observée dans les pays développés a permis une croissance réelle du PIB de 2,4 % et les projections indiquent un taux de

3,8 % pour 2011. L'amélioration de l'environnement international devrait se traduire par une forte progression de la demande mondiale et donc par une relance des exportations de matières premières en provenance des pays en développement, dont le Cameroun.

En termes de perspectives, le gouvernement s'est doté d'une nouvelle stratégie de développement à long terme. Dans ce document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), les pouvoirs publics visent à :

- porter la croissance à 5,5 % en moyenne annuelle au cours de la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50 % en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an durant les dix prochaines années ; et
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9 % en 2007 à 28,7 % en 2020.

Au regard des performances enregistrées en 2010 et prévues en 2011, des réformes et mesures plus rigoureuses sont nécessaires pour mieux s'inscrire dans le chemin de croissance retenu.

Congo

En 2010, l'économie congolaise a poursuivi son dynamisme avec un taux de croissance réelle de 9,7 % contre 6,7 % en 2009. Cette croissance économique a non seulement été la plus forte de la sous-région, mais il s'agit également du niveau le plus élevé enregistré par le pays depuis deux décennies. Ce résultat exceptionnel a été rendu possible grâce à l'amélioration des performances pétrolières dont la production a atteint 340 000 barils/jour en 2010 contre 301 000 barils/jour en 2009. En effet, la montée en puissance des champs en eaux profondes de Moho Bilondo et Azurite, conjuguée à l'amélioration du rendement de certains anciens champs comme Mboundi explique l'embellie du secteur pétrolier qui a progressé de 14,3 % en 2010.

Le secteur non pétrolier a également fortement contribué à la croissance congolaise en 2010 avec une progression de 7,6 % en 2010 contre 2,8 % en 2009. Ce dynamisme s'explique par l'intensification des efforts de diversification entrepris par l'État congolais. Ce secteur a notamment été impulsé par le dynamisme de la branche des bâtiments et travaux

publics en liaison avec la poursuite des grands travaux de municipalisation accélérée.

La contribution du secteur primaire a été importante grâce notamment aux activités agricoles, d'élevage, de chasse et de pêche qui ont enregistré une croissance de 4 % en 2009 et 2,6 % en 2010, ont contribué à la progression de l'activité économique grâce à la bonne tenue de la production vivrière, à travers la poursuite des actions du Programme national de sécurité alimentaire et du Fonds de soutien de l'agriculture. S'agissant de la sylviculture, après avoir enregistré un taux de croissance négatif (-49,9 %) en 2009, suite au repli de la demande mondiale, ce secteur s'est remis peu à peu et a enregistré une croissance de 79,6 % en 2010.

Au niveau des industries extractives, en plus du pétrole, le Congo a commencé en 2009 l'exploitation d'une mine de cuivre dans le sud du pays. Cette exploitation est assurée par la Société de recherche et d'exploitation minière (SOREMI), filiale de la société américaine Gerald Metals. La production du cuivre attendue en 2010 était estimée à 32 000 tonnes, contre 16 500 tonnes en 2009.

La contribution du secteur secondaire dans la croissance du PIB réel a été positive en 2010 avec une progression de 6,9 %. Cette contribution reflète d'une part l'accélération des activités des industries manufacturières (7 % contre 9,6 % en 2009) suite au renforcement des performances des unités industrielles (PLASCO, BRASCO) et au développement des activités des nouvelles unités de production, et d'autre part, l'important concours de la branche électricité, gaz et eau (5 % contre 4,7 % en 2009) découlant de l'entrée en production de la centrale hydroélectrique d'Imboulou et de la centrale à gaz de Djéno à Pointe-Noire.

Quant au secteur tertiaire, il a progressé de 5,7 % en 2010 contre 5,4 % en 2009, grâce notamment aux activités des transports et télécommunications qui ont soutenu la croissance à la faveur de la relance du trafic ferroviaire occasionnée par l'acquisition de nouvelles motrices, de la poursuite de la réhabilitation des infrastructures routières, de l'aménagement de l'aéroport international de Brazzaville et du port autonome de Pointe-Noire[4].

4. L'agrandissement du port autonome de Pointe-Noire avec la construction d'un quai dédié aux conteneurs et l'accueil des navires de plus de 15 mètres de tirant d'eau, devrait faire de Pointe-Noire le seul port en eaux profondes du golfe d'Afrique centrale.

Enfin, les activités commerciales, de restauration et d'hébergement ont progressé de 7,5 % en 2010 contre 7,4 % en 2009 en rapport avec le développement du secteur pétrolier, du bâtiment et des travaux publics, des transports et des télécommunications.

Cette progression exceptionnelle de l'activité économique en 2010 s'explique aussi par l'importance de la demande intérieure en liaison avec les évolutions des investissements et de la consommation. Selon les statistiques de la Direction générale de l'économie, la consommation privée et publique s'est située à 1 882,5 milliards de FCFA en 2010 contre 1 821,5 milliards de FCFA en 2009. Ce qui a permis aux secteurs d'offre de bénéficier du dynamisme de la consommation privée (11,6 % en 2010, contre 8,9 % en 2009). Au niveau de la consommation publique, la croissance a ralenti en 2010 (3,4 %) par rapport à l'année précédente (4,6 %).

La valeur de la formation brute du capital fixe (FBCF) a augmenté de 29,5 % par rapport à 2009 et est estimée à 2 496,8 milliards de FCFA en 2010 dont 578,3 milliards de FCFA pour le secteur public et 1 918,5 milliards de FCFA pour le secteur privé. La contribution au PIB réel de la FBCF du secteur public a été prépondérante et estimée à 37,0 % en 2010 contre 5,2 % en 2009, en liaison notamment avec l'accroissement des dépenses d'investissement dans le cadre des travaux de municipalisation accélérée.

Pour ce qui est des prévisions en 2011, elles sont prometteuses. En l'absence de nouveaux chocs sur l'économie mondiale, la croissance économique du Congo devrait s'établir à 9,1 % soit presque le niveau atteint en 2010. Celle-ci sera davantage portée par le secteur non pétrolier qui devrait progresser de 8,5 %. La croissance du secteur pétrolier devrait quant à elle ralentir pour se situer à 10,3 % contre 14,3 % en 2010.

Gabon

La croissance positive retrouvée de l'économie mondiale, malgré quelques incertitudes pesant notamment sur les plans de relance et la faiblesse de la demande dans les pays avancés, conjuguée avec une demande domestique soutenue, ont contribué aux bonnes performances de l'économie gabonaise en 2010. En effet, celle-ci a enregistré un taux

de croissance de 6,7 % en 2010 contre -1,1 % en 2009. Elle devrait se situer à 4,4 % en 2011. La faible diversification l'a fragilisée pendant la crise de 2008, occasionnant ainsi en 2009 la contraction de la demande extérieure et la détérioration des termes de l'échange. Le ralentissement de la croissance, amorcé en 2008 (2,2 %), s'est effectivement accentué en 2009 jusqu'à devenir négatif (-1,1 % au lieu des 4 % prévus).

La contribution du secteur primaire au PIB reste prépondérante en 2010, à hauteur de 60 %. Viennent ensuite les services (28,1 %) et le secteur industriel qui demeure marginal.

Cette primauté du secteur primaire est imputable à la dépendance vis-à-vis des exportations du pétrole, du manganèse et du bois. En 2009, la production pétrolière a légèrement augmenté (0,9 %) par rapport à l'année précédente. Ce faible accroissement s'explique par les mauvais résultats obtenus par les sociétés Marathon (-34,1 % sur le chiffre d'affaires), Vaalco (-5,4 %) et Total Gabon (-5 %), consécutifs au dysfonctionnement des installations de production et à l'indisponibilité des appareils de forage. En 2010, l'utilisation de technologies nouvelles dans les anciens puits et l'exploitation de champs marginaux contribueraient à une légère hausse de la production de pétrole.

La part de l'agriculture dans le PIB est marquée par un léger accroissement, lié au regain de dynamisme de l'activité maraîchère et de la culture du cacao et du café, grâce à la restructuration du secteur. Les pouvoirs publics considérant le secteur comme prioritaire, la tendance devrait se maintenir en 2010 et 2011.

L'exploitation forestière a connu une croissance négative en 2009, malgré une amélioration relative par rapport à 2008. Sa contribution au PIB reste très modeste (1 %). L'atonie de l'activité forestière s'explique par la faiblesse de la demande asiatique et l'obligation désormais faite aux exploitants de transformer la grande majorité du bois sur place. Elle tient aussi à l'abandon de plusieurs usines de transformation de bois par des exploitants, au profit des entreprises chinoises.

La production de manganèse a également baissé de 40,6 %, à cause de l'atonie du marché sidérurgique mondial. La morosité des marchés chinois et européen des bois tropicaux pèse toujours sur les exportations de grumes, qui se sont contractées de 19,4 % en 2009. L'année 2010

connaît un fléchissement plus important de ces exportations, en raison de la nouvelle réglementation qui interdit désormais l'exportation des grumes.

Le secteur industriel contribue à hauteur de 10 % à la formation du PIB en 2010. Les industries chimiques, les matériaux de construction, l'agroalimentaire et l'industrie du bois ont généré la part la plus importante de cette contribution (3,4 %), suivis par l'électricité, l'eau, le raffinage et les services pétroliers (2,2 %). En 2009, l'activité de ce secteur avait pourtant été perturbée notamment par le recul dans le raffinage, le caoutchouc, le bois et le BTP. L'activité de raffinage a été ralentie en raison d'un mouvement de grève des employés. Aussi, les troubles consécutifs à la contestation des résultats des élections anticipées d'août 2009 ont entraîné une forte baisse (39,2 %) du volume de brut traité. Ce secteur enregistre un taux de croissance d'environ 25 % en 2010 du fait probablement de l'industrialisation avancée de la filière bois.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 30 % du PIB en 2010. Les services publics ont généré la part la plus importante de cette contribution, suivis par le commerce, les transports et les télécommunications.

Les emplois du PIB semblent également évoluer positivement en 2010, signe du dynamisme de l'activité économique. Cet effort sera poursuivi en 2011, grâce à une reprise de la contribution de la consommation finale soutenue par la revalorisation des salaires, la construction d'échangeurs sur les voies express et le financement des travaux de construction des équipements sportifs en vue de la Coupe d'Afrique des nations.

Guinée équatoriale

En 2010, la croissance économique de la Guinée équatoriale a ralenti à 0,9 % contre 3,5 % en 2009. Il s'agit de la moins bonne performance depuis le début de l'exploitation pétrolière à la fin des années 1990. Cette évolution résulte essentiellement du fléchissement de la production de pétrole brut. Au total, la croissance du secteur pétrolier a été négative à -7,2 % alors que celle du secteur non pétrolier s'est établie à 21,3 %.

Du côté de l'offre, le secteur primaire a contribué négativement à la croissance en raison des contre-performances des branches de produc-

tion pétrolière et d'exploitation forestière. En effet, l'activité pétrolière a contribué négativement à la croissance en liaison avec la baisse de la production pétrolière qui est passée de 462 000 barils d'équivalent pétrole/jour en 2009 à 435 000 en 2010.

Parallèlement, la branche exploitation forestière a grevé la croissance, car sa production a baissé de 10 % à 395 400 m^3 contre 439 400 m^3 en 2009. En revanche, l'agriculture vivrière s'est comportée favorablement grâce à des appuis multiples engagés par le gouvernement pour soutenir ce sous-secteur. L'apport des cultures de rente a été négligeable en dépit des multiples initiatives des autorités telles que les subventions du prix d'achat aux planteurs.

Au niveau du secteur secondaire, la croissance en 2010 a eu pour principale origine les produits dérivés du pétrole brut (GNL, méthanol et gaz) qui ont connu une forte expansion. Par ailleurs, la branche eau électricité et BTP a contribué positivement à la croissance grâce au renforcement de la capacité de production des centrales électriques qui ont bénéficié d'une ligne de crédit[5] de 2 milliards de dollars US.

Enfin, le secteur tertiaire a contribué également d'une manière significative à la croissance en 2010 grâce principalement à l'embellie de la branche services financiers et immobiliers, et dans une moindre mesure, de la branche commerce et restauration.

Du côté de la demande, le ralentissement de la croissance en 2010 provient principalement de la contre-performance de la demande intérieure brute, en liaison essentiellement avec l'évolution défavorable des investissements publics.

Pour 2011, il est attendu une production d'hydrocarbures (y compris les produits dérivés) en baisse d'une moyenne de 435 000 barils d'équivalent pétrole/jour en 2010 à 406 000 en 2011. La baisse de la production tiendrait à deux raisons principales : aucun démarrage de nouveau champ n'est programmé et la production du gisement de pétrole de Zafiro continue à décliner. Cependant, les cours mondiaux élevés du

5. Cette ligne de crédit est un emprunt chinois à décaisser en 4 tranches annuelles de 500 millions de dollars US destinés à financer la construction des centrales électriques à Malabo et Bata.

pétrole en 2011 permettront au gouvernement de maintenir les dépenses en capital à un niveau élevé. La croissance en 2011 sera tirée par les grands investissements en infrastructures publiques, en particulier ceux liés au sommet des chefs d'État de l'Union africaine et à l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations en 2012. Ces deux événements amplifieront également la contribution des services au PIB. Le rôle accru de l'État dans les secteurs clés comme l'agriculture et la pêche amplifiera le PIB non pétrolier en 2011 qui progresserait ainsi de 9,4 %. Compte tenu de ces éléments, la croissance du PIB en termes réels est prévue à 9,8 % en 2011.

RCA

En 2010, l'activité économique de la République centrafricaine s'est redressée grâce à la relance des activités du secteur primaire, notamment le coton, le bois et les mines, ainsi que la consolidation de la production vivrière et des activités des branches BTP et services de télécommunications. Dans ce contexte, le taux de croissance s'est établi à 3 % en 2010 contre 1,4 % en 2009.

Du côté de l'offre, dans le secteur primaire, la contribution positive de la branche agricole s'explique par l'évolution favorable des cultures de rente et vivrière. Cela tient à l'appui que l'État a apporté aux agriculteurs, à l'ouverture du corridor Soudan-RCA, à l'amélioration de la production de coton liée aux conditions climatiques favorables marquées par une bonne répartition pluviométrique. Le retour graduel de la sécurité dans certaines zones de production et la distribution des insecticides et engrais aux producteurs de coton ont permis également de renforcer l'activité dans ce secteur. La branche de l'élevage a contribué à la croissance suite au retour progressif des éleveurs grâce au rétablissement de la sécurité dans les zones d'élevage.

Outre l'impact de la crise financière internationale, l'essor de l'exploitation forestière a été contrarié par des difficultés structurelles, notamment des coûts de transport élevés dus à la hausse des prix du carburant, l'impraticabilité des routes et l'absence d'investissements lourds.

La branche extractive a participé à la progression de l'activité économique, en liaison avec l'amélioration de la production de diamant qui s'est accrue de 4,5 %, à 324 400 carats.

Au niveau du secteur secondaire, la contribution à la croissance des industries manufacturières a été encouragée par l'amélioration progressive de la sécurité à l'intérieur du pays qui favorise l'écoulement des produits manufacturiers vers les marchés intérieurs et par la consommation des ménages en milieu urbain du fait de la régularité du paiement des salaires. Le concours de la branche des BTP est en rapport avec les investissements anticipés dans les secteurs publics et privés tels que les travaux de réhabilitation et de bitumage du tronçon Bouar/Garoua-Boulaï, les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures sociales et la construction du siège de Sofia Crédit par une entreprise chinoise.

La contribution du secteur tertiaire à la croissance provient de la participation des administrations publiques à travers l'importante présence de l'assistance technique étrangère et l'augmentation de l'effectif du personnel dans la fonction publique. En outre, ce secteur a bénéficié également de l'apport de la branche commerce, transports et télécommunications à la croissance en liaison avec la consolidation des activités commerciales, de télécommunications et des transports.

Du côté de la demande, la croissance en 2010 a été fortement soutenue par la demande intérieure et dans une moindre mesure par la demande extérieure nette. La demande intérieure a été impulsée par l'évolution de la consommation globale, principalement privée. L'évolution de la consommation s'explique par la poursuite des Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), le versement régulier des salaires aux fonctionnaires et agents de l'État.

La faible contribution des investissements s'explique par la révision à la baisse des dépenses d'équipement de l'État consécutive à une faible mobilisation des ressources extérieures ainsi que par le report de certains investissements privés.

Les perspectives économiques de la Centrafrique pour 2011 tablent sur une consolidation de son rythme de croissance. Ainsi, la croissance économique attendue en 2011 se situerait à 3,7 %.

RDC

Sous l'effet conjugué du retour de la paix et de l'évolution favorable de la demande mondiale, l'économie de la RDC a poursuivi sa croissance

amorcée depuis 2002. L'activité économique nationale a enregistré une progression soutenue à l'exception de l'année 2009 du fait des effets de la crise économique mondiale. En effet, l'activité économique a ressenti l'impact négatif de la crise qui s'est traduit par une stagnation des entreprises du secteur minier qui ont énormément souffert de la contraction de la demande mondiale. L'année 2009 s'est soldée par une croissance réelle de 2,8 %.

En 2010, les paramètres économiques se sont plutôt mieux comportés dans l'ensemble par rapport à 2009. La croissance du PIB réel est estimée à 7,2 %. Ce résultat qui se situe au-dessus des prévisions du deuxième Programme économique du gouvernement (PEG II), traduit la confirmation de la reprise de l'activité économique.

La croissance a été soutenue principalement par le regain d'activité du commerce de gros et de détail, de l'agriculture, des mines et du BTP. En effet, l'évolution à la hausse des valeurs ajoutées de ces secteurs a été globalement à la base de la reprise après le ralentissement de l'économie à l'échelle mondiale. La croissance des industries extractives est passée de 0,9 % en 2009 à 11,8 % en 2010, du fait de la nette amélioration des cours de matières premières sur les marchés mondiaux, et celle du BTP s'est établie à 10,1 % en 2010 contre 5,8 % en 2009 suite aux grands travaux d'infrastructures entrepris par l'État.

Cependant, les activités de la branche de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz ont marginalement contribué au PIB. Leur participation au PIB a été quasiment nulle, se situant à 0,2 % en 2010 contre 0,4 % en 2009. Les facteurs explicatifs de cette contre-performance tiennent essentiellement à la baisse des investissements dans ce secteur et aux effets pervers résultant de la vétusté à la fois de l'outil de production et des réseaux de distribution, ainsi que d'une capacité limitée à l'utilisation de nouvelles technologies.

La contribution du secteur transports et communications a été globalement dynamique en 2010 à travers ses principales activités en dépit de certaines pesanteurs structurelles et conjoncturelles qui continuent de plomber l'essor du secteur, notamment le manque d'investissement, le déficit dans la fourniture de l'énergie électrique, la vétusté de l'outil de production, le délabrement des infrastructures de base.

Du côté de la demande, l'accélération de la croissance à partir de l'année 2010 a reposé essentiellement sur le dynamisme de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe (FBCF), lesquelles ont enregistré des hausses de 3,1 % et 14,3 % en 2010 contre respectivement 2,5 % et 2,9 % en 2009. Cette évolution de la consommation privée a été principalement dictée par le recul de l'inflation, ce qui a permis d'améliorer en termes réels les revenus salariaux et locatifs des particuliers. En outre, la dynamique de la consommation des ménages est attribuable à l'accroissement des revenus directs des ménages suite à la reprise de l'activité économique dans le secteur minier.

L'accroissement de la FBCF en 2010 tient à la réalisation des travaux d'infrastructures de base et aux investissements du secteur privé au travers de la reprise des activités, principalement dans les mines et dans l'hôtellerie.

Les prévisions indiquent que la croissance sera soutenue en 2011 avec un taux de 6,5 %. Elle serait tirée par le secteur agricole dont la production pourrait bénéficier de l'amélioration des infrastructures et par les industries extractives. Il est également attendu une croissance forte du secteur de la construction en rapport avec les projets d'infrastructures publiques financés par l'Exim Banque de la Chine, l'Exim de la Corée du Sud, la Banque mondiale et l'Union européenne.

São Tomé et Principe

Soutenue par les flux des capitaux dans le secteur pétrolier, la croissance économique à São Tomé et Principe a connu de 2004 à 2008 une progression régulière, d'une moyenne de 6 %. En 2009, la chute des investissements directs étrangers et du tourisme provoquée par la crise internationale a ralenti cette croissance économique. Ainsi, le PIB réel a augmenté de 4 % seulement contre 5,8 % en 2008. Les chantiers liés au tourisme se sont néanmoins poursuivis, ce qui a atténué l'impact négatif de l'environnement économique mondial. Cette croissance qui n'est pas négligeable a été tirée par le secteur du BTP. Il y a eu au cours de 2009 une augmentation considérable de 45 % de l'investissement public qui s'est orienté notamment vers la construction d'infrastructures de base, les travaux publics et les secteurs sociaux. Cependant, les dépenses publiques en général n'ont augmenté que de 1,9 %, contre près de 48 %

en 2008. Elles ont couvert les besoins de l'administration et les achats d'équipements destinés aux infrastructures de base. Une forte augmentation des traitements de la fonction publique et l'injection accrue de crédit dans l'économie se sont traduites par une hausse de 1,8 % de la consommation privée, venue conforter la croissance (BAD/CEA/OCDE, 2010).

Il est important de noter que la République démocratique de São Tomé et Principe entretient peu de liens avec le secteur financier international. De ce fait, elle n'a pas été touchée directement par la crise financière mondiale. Cependant, son impact s'est fait ressentir par le ralentissement du tourisme, la baisse des entrées des capitaux qui avaient été dans un passé proche un puissant moteur de la croissance, et par des retards dans le décaissement de la part des donneurs. Ces facteurs ont concouru, à leur tour, à la baisse globale des revenus de l'État, déjà érodés par une diminution des taux d'imposition. Ainsi, l'exécution des projets sur financement public s'en est trouvée réduite (BAD/CEA/OCDE, 2010).

En 2010, la croissance devrait remonter à 4,5 % et à 5 % en 2011 d'après les prévisions grâce à la poursuite des engagements de dépenses publiques. Elle sera stimulée par les primes sur les contrats pétroliers et par le retour progressif des investissements publics et privés, le tout conjugué avec une reprise du tourisme. La consommation privée devrait continuer d'augmenter, grâce aux récents progrès du secteur agricole (BAD/CEA/OCDE, 2010). Le nouveau plan stratégique de développement national lancé en mai 2009 devrait conduire le pays vers une économie basée sur les services, avec deux piliers de croissance : un éco-tourisme haut de gamme et la fourniture de services dans le secteur des transports ainsi que dans les activités de recherche et de production pétrolières dans le golfe de Guinée.

Tchad

En 2009, l'économie tchadienne a été caractérisée par une hausse du niveau général des prix due à la mauvaise pluviométrie de la campagne agricole 2008/2009 qui a provoqué un important déficit céréalier et une détérioration des finances publiques. Cette situation est intervenue dans un contexte marqué au plan extérieur par les effets induits de la crise

financière internationale sur les cours mondiaux du pétrole brut, une dépréciation du dollar américain par rapport au franc CFA et un repli des cours du coton sur les marchés internationaux. Tous ces effets conjugués ont influencé négativement la croissance économique qui s'est établie à -1,2 %, en légère amélioration par rapport à 2008 et ceci grâce au dynamisme du secteur non pétrolier, notamment les administrations publiques, le BTP et le commerce. En effet, en 2009, le PIB non pétrolier a été de 0,3 % contre -6,3 % pour le secteur pétrolier.

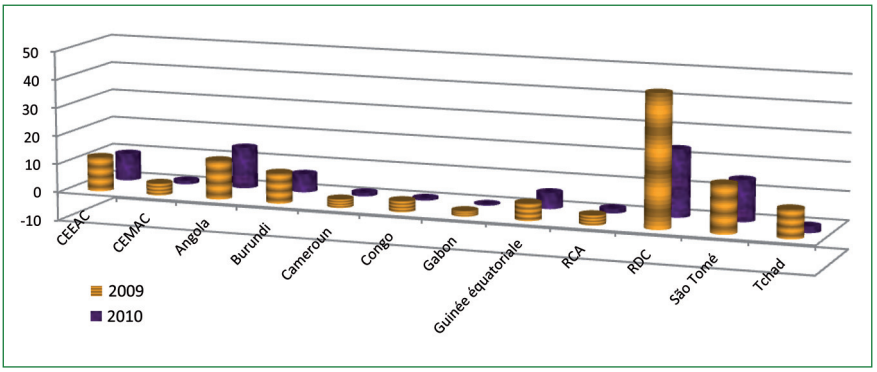
En revanche, en 2010, la croissance du PIB s'est relevée de manière soutenue et a été de 13 % grâce à la reprise de la production agricole portée par une pluviométrie favorable, au rythme soutenu de l'activité dans le secteur de la construction d'infrastructures et à la croissance de l'activité dans le secteur tertiaire, particulièrement dans les branches des télécommunications et de l'administration. Au cours de cette même année, le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de 2,7 % en rapport avec la hausse d'importants investissements pétroliers depuis 2008 pour le maintien de la production. Ces investissements bruts ont représenté 11 % du PIB en 2008, puis 17 % en 2009 et se fixeraient à 21 % en 2010. Quant au secteur non pétrolier, la croissance se maintiendrait de manière soutenue à 15,9 % en 2010 contre 0,3 % en 2009, en relation également avec les investissements massifs réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du quinquennat social du chef de l'État.

2.2.2. Inflation et politique monétaire

2.2.2.1. Contexte sous-régional

La moyenne sous-régionale des taux d'inflation nationaux est redescendue pour la première fois depuis 2007 sous les 10 %.

En suivant l'évolution du niveau des prix au cours de 2010 et en s'appuyant sur la volonté qui anime les autorités monétaires nationales, la maîtrise de l'inflation est en bonne voie dans la CEEAC. La moyenne sous-régionale des taux d'inflation nationaux est redescendue pour la première fois depuis 2007 sous les 10 % en se fixant à 9,6 % en 2010 (graphique 2.5).



Graphique 2.5 : Inflation dans la CEEAC de 2009 à 2010 (Variation annuelle en %)
Source : CEA/BSR-AC (2010) de sources officielles

La CEMAC enregistre également pour la première fois depuis 2007 une inflation inférieure à 3 % avec un taux de 1,2 %. Cette tendance baissière de l'indice des prix à la consommation a été observée dans tous les pays de la zone monétaire y compris au Congo malgré l'irrégularité de la fourniture d'électricité et les difficultés récurrentes d'acheminement de marchandises par le Chemin de fer Congo Océan. Par ailleurs, tous les pays de la CEMAC ont respecté le critère sur l'inflation à l'exception de la Guinée équatoriale et du Congo.

Le reflux des pressions inflationnistes au niveau sous-régional s'explique, entre autres, par une augmentation de l'offre de produits agricoles notamment au Tchad et par les mesures prises par le gouvernement camerounais du côté de l'offre telles que l'importation de sucre pour alléger la pénurie. Les taux d'inflation du Tchad et du Cameroun pour 2010 se sont établis respectivement à -2,2 % et 1,2 %. Mais cette baisse de l'inflation sous-régionale est surtout le résultat de la politique budgétaire restrictive et monétaire prudente en RDC, qui s'est traduite par le resserrement des dépenses budgétaires avec comme corollaire la relative stabilité du franc congolais. L'inflation en moyenne annuelle de la RDC s'est établie à 23,5 % en 2010 soit près de 23 points de moins qu'en 2009.

Le reflux des pressions inflationnistes au niveau sous-régional s'explique, entre autres, par une augmentation de l'offre de produits agricoles.

Les prévisions pour 2011 indiquent que le reflux des pressions inflationnistes va se poursuivre. L'inflation en moyenne annuelle devrait

redescendre à 9,4 % pour l'ensemble de la CEEAC et elle devrait remonter à 1,9 % dans la zone CEMAC.

Pour ce qui est de la politique monétaire, il a été notamment observé en 2010 un resserrement en RDC où la Banque centrale du Congo a limité la croissance de la masse monétaire comme moyen pour maîtriser l'inflation. La croissance de la masse monétaire *M2* a ralenti à 35,2 % en 2010 contre 50,4 % en 2009.

Dans la zone CEMAC, la BEAC a diminué en juillet 2010 son taux des appels d'offres de 25 points de pourcentage à 4 %, réduisant de ce fait le différentiel avec les taux de la Banque centrale européenne (BCE), qui sont actuellement très bas. La masse monétaire dans les États membres de la BEAC a enregistré une croissance rapide de 27,3 % en 2010. La bonne tenue de la monnaie dans un contexte de reprise a permis de faire progresser les avoirs extérieurs. Ainsi, les réserves de change sont-elles passées de 5,7 mois d'importations en 2009 à 6,8 mois d'importations en 2010. Dans l'ensemble de la zone CEEAC, les performances en termes de génération de réserves ont été également satisfaisantes, passant de 4,7 mois d'importations en 2009 à 5,1 mois en 2010.

Il est difficile de prévoir l'évolution du taux d'intérêt de la BEAC à moyen terme. D'abord, la crise de la dette de la zone euro signifie que la politique monétaire de la BCE restera assouplie pour longtemps. Le resserrement ou non de la politique monétaire de la BEAC dépendra alors des mouvements des prix à la consommation, des taux de crédit et de la croissance de la masse monétaire. En outre, la BEAC prévoit d'augmenter l'accès au crédit en normalisant et en couvrant les frais financiers dans tous les États membres avec deux nouveaux taux : le taux effectif global et le taux d'usure qui doivent être opérationnels en 2011. Cette position indique un possible assouplissement du taux directeur d'escompte. Mais si la masse monétaire continue de progresser en 2011 ou que les pressions inflationnistes augmentent, un léger resserrement est alors probable.

La poursuite des efforts de relance de la croissance en 2011 permettra aux économies de la sous-région d'améliorer leurs positions extérieures. Ainsi, la CEMAC pourra-t-elle porter ses réserves à 8,7 mois d'importations alors qu'au niveau de la zone CEEAC, il sera attendu 5,8 mois d'importations.

2.2.2.2. Évolution au niveau national

Angola

L'inflation a continué d'augmenter en 2009, sous l'effet d'une forte demande intérieure et de la dépréciation du kwanza au second trimestre. Ces tensions inflationnistes se sont atténuées au quatrième trimestre, principalement en raison du ralentissement économique, de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, ainsi que de la déflation internationale, entraînant une baisse des prix des importations. Au cours de cette même année, l'inflation annuelle moyenne a atteint 13,7 % contre 12,5 % en 2008. Les pouvoirs publics tablent sur son léger relèvement à 14,5 % en 2010 et 14,6 % en 2011. Il est important de noter qu'un taux d'inflation à un seul chiffre constitue une prévision optimiste pour l'avenir proche. Une décrue plus lente paraît plus probable, compte tenu des ajustements macro-économiques structurels qui restent à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la politique monétaire, elle est centrée sur une monnaie nationale forte, le kwanza. Au cours de 2009, elle a été ébranlée par le brutal repli des entrées de devises provenant des exportations de pétrole. Ainsi, la banque centrale a artificiellement maintenu le rattachement du kwanza au dollar américain, ce qui l'a amenée à puiser massivement dans ses réserves de change afin de soutenir la monnaie angolaise. Pour stériliser la liquidité excessive du kwanza, elle a ensuite relevé le niveau des réserves obligatoires des banques à 30 % des dépôts, limité le crédit et procédé à des émissions sur le marché obligataire local (BAD/CEA/OCDE, 2010).

Burundi

En moyenne annuelle, le taux d'inflation qui était de 24,4 % en 2008 est descendu à 10,7 % en 2009. Suite au maintien des prix internationaux des matières premières à des niveaux inférieurs à ceux de 2008, mais également à une amélioration de la gestion des liquidités et une réduction prévue du financement gouvernemental par la Banque de la République du Burundi, le taux d'inflation moyen a ralenti à 6,4 % en 2010. Il est attendu que l'inflation augmente légèrement en 2011 en se fixant à 8,4 %.

Quant à la masse monétaire, elle a été relativement maîtrisée, avec une croissance de 19,8 % en 2009, alors qu'elle était de 34,2 % en 2008. Ce ralentissement de la croissance de la masse monétaire est expliqué par la variation dans le même sens de ses contreparties, notamment les recettes en devises générées par les exportations, les dons et aides extérieurs ainsi que l'endettement extérieur. La croissance de la masse monétaire a été encore plus lente en 2010 avec 12 %.

Cameroun

La baisse des cours du pétrole, le renforcement des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et l'intensification des contrôles de prix ont contribué à une baisse du taux d'inflation en 2009 qui s'est situé à 3 % contre 5,3 % en 2008. Cette modération de l'inflation est due à une maîtrise des prix des produits vivriers sur le marché local. Le gouvernement a notamment facilité les importations des produits alimentaires pour combler une offre nationale insuffisante. Sous des hypothèses conservatrices, surtout en l'absence d'un choc exogène sur les prix des produits de grande consommation, le taux d'inflation pourrait se situer autour de 1,2 % en 2010 et 1,5 % en 2011, d'après les prévisions.

La situation monétaire du Cameroun fin décembre 2010 s'est caractérisée par une hausse des principaux agrégats dont les avoirs extérieurs nets, le crédit à l'économie et la masse monétaire. En revanche, les créances nettes sur l'État ont enregistré une baisse. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est finalement établi à 101,8 % fin décembre 2010 contre 100,3 % une année plus tôt. En effet, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 26,8 % à 2 404 milliards de FCFA fin décembre 2010, en relation avec l'amélioration des termes de l'échange observée fin décembre 2010.

Les crédits à l'économie ont progressé de 0,2 %, pour s'établir à 1 382 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 1 379 milliards de FCFA au 31 décembre 2009, reflétant la légère reprise des activités économiques, les opérateurs économiques devenant de moins en moins attentistes après la crise économique mondiale.

La position nette créditrice de l'État s'est consolidée de 31,6 % fin décembre 2010, pour se situer à 762,1 milliards de FCFA contre

579,3 milliards de FCFA fin décembre 2009, avec l'amélioration de la trésorerie de l'État.

En conséquence de l'évolution des agrégats ci-dessus, la masse monétaire a augmenté de 10,5 % pour atteindre 2 541,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 2 299,7 milliards de FCFA une année plus tôt.

Congo

Selon les données du Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE), les tensions inflationnistes ont fortement baissé en 2010. Malgré tout, le taux d'inflation est encore au-dessus de la norme communautaire de 3 % pour se situer à 4 % en 2010 contre 4,7 % un an auparavant. Cette baisse de l'inflation s'est poursuivie en 2010 en dépit de l'irrégularité de la fourniture d'électricité et des difficultés récurrentes d'acheminement des produits de diverses natures par le Chemin de fer Congo Océan (CFCO).

En 2011, il est attendu une baisse de l'inflation à 2,8 % en raison de la probable stabilité des prix du pétrole, d'un meilleur approvisionnement des grands centres urbains par les voies ferroviaires et terrestres.

Sur le plan monétaire, au 31 décembre 2010, profitant d'une situation économique et financière très favorable, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée par une forte reconstitution des réserves extérieures, une baisse des créances nettes sur l'État, un accroissement des crédits à l'économie et de la masse monétaire. Cette dernière a progressé de 41,3 % contre 5,3 % en 2009.

Gabon

La chute du taux d'inflation amorcée en 2009 a continué en 2010. En effet, l'inflation est passée de 1,9 % en 2009 à -0,3 %. Ceci est dû à la baisse des prix des denrées alimentaires et des hydrocarbures, ainsi qu'au ralentissement de la demande mondiale. Cependant, les prévisions indiquent un relèvement du taux d'inflation en 2011 à 1,5 %. Ce relèvement des prix s'explique par l'accroissement des communications, l'augmentation des prix du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et d'autres

combustibles, et des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, en dépit de la chute des prix des transports et du recul des articles d'habillement et de chaussures.

Compte tenu de la reprise mondiale dont les effets se sont répercutés dans l'économie nationale, particulièrement dans les secteurs pétrolier et minier, la situation monétaire fin 2010 s'est caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets, une légère progression des crédits à l'économie, une amélioration de la position nette du gouvernement et par conséquent une augmentation de la masse monétaire.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont diminué de -3,3 % à 941,2 milliards de FCFA contre 973 milliards de FCFA au 31 décembre 2009. Ainsi, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est-il fixé à 84,1 % à fin décembre 2010 contre 99,1 % un an plus tôt. Les crédits à l'économie se sont inscrits à la hausse à 2,7 % pour ressortir à 647,4 milliards de FCFA contre 630,4 milliards de FCFA en 2009, grâce au redressement de l'activité économique.

En rapport avec toutes ces contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 26 % fin décembre 2010 contre 2,8 % une année plus tôt.

Guinée équatoriale

En ce qui concerne le niveau général des prix, le taux d'inflation en 2010 en moyenne annuelle est estimé à 5,6 % contre 6 % en 2009. Ce taux qui est nettement au-dessus de la norme communautaire est imputable au renchérissement des produits alimentaires importés. Les prévisions indiquent pour 2011 une baisse des tensions inflationnistes. L'inflation en moyenne annuelle s'établirait alors à 4,5 %.

Au niveau monétaire, la situation au 31 décembre 2010 de la Guinée équatoriale s'est caractérisée par une diminution des avoirs extérieurs nets, une hausse des crédits à l'économie et de la masse monétaire ainsi qu'une baisse de la position nette créditrice de l'État. En effet, les avoirs extérieurs nets représentaient 1 133,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 1 561,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2009, en baisse de 27,4 %. Par conséquent, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est établi à 101,3 % en 2010 contre 99,8 % en 2009.

Par ailleurs, les crédits à l'économie ont progressé de 4,6 % pour se situer à 445,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 426,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2009. Cette hausse est liée principalement aux concours à court terme consentis aux entreprises des secteurs du BTP dans le cadre des travaux d'infrastructure du gouvernement.

La position créditrice de l'État envers le système bancaire s'est inscrite en baisse pour revenir à 643 milliards de FCFA à fin décembre 2010 contre 1 130,3 milliards de FCFA un an plus tôt, en rapport notamment avec le bon comportement des cours du pétrole brut et la faiblesse de l'euro. Comme conséquence de cette évolution, la masse monétaire s'est accrue de 9,2 % en 2010 contre 18,8 % en 2009.

La situation monétaire resterait confortable en 2011, avec un taux de couverture de la monnaie autour de 100 %.

RCA

Il est remarqué une baisse importante des tensions inflationnistes en RCA. En effet, le taux d'inflation moyen de 3,5 % enregistré à fin 2009 n'a cessé de diminuer pour se situer à 1,5 % en 2010, un niveau inférieur à la norme communautaire de 3 %. Le reflux des pressions inflationnistes s'explique par l'augmentation de la production des cultures vivrières qui ont favorisé une baisse des prix des denrées alimentaires. Cependant, ces dernières qui représentent un poids important dans l'indice des prix à la consommation, restent vulnérables face à la violence accrue dans le nord, véritable grenier du pays. En raison des cours internationaux des matières premières plus élevés qui se sont traduits par une augmentation des coûts d'importations du pétrole et des produits alimentaires, l'inflation augmenterait en 2011 pour se fixer à 3 %.

La situation monétaire de la Centrafrique au 31 décembre 2010 s'est caractérisée par une forte baisse des avoirs extérieurs nets, une augmentation des créances nettes sur l'État, une progression des crédits à l'économie et, par conséquent, un renforcement de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets ont diminué de 58,3 %, à 14,6 milliards de FCFA à fin décembre 2010 contre 35,1 milliards de FCFA une année plus tôt. Cette baisse résulte surtout de la dégradation des termes de l'échange due, d'une part, à l'augmentation des importations liées au programme

d'investissement public et, d'autre part, à la reprise de la campagne d'importation de produits pétroliers. Par ailleurs, le taux de couverture extérieure de la monnaie était de 70,4 % en 2010 contre 75,8 % en 2009.

De plus, les crédits à l'économie se sont fixés à 69 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 63,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2009, soit en hausse de 9,1 %, en liaison avec les évolutions attendues des crédits, notamment par les sociétés de commercialisation des produits pétroliers et, dans une moindre mesure, les secteurs des services comme les télécommunications et les transports.

Les créances nettes sur l'État ont augmenté de 19,9 %, à 98,7 milliards de FCFA à fin décembre 2010 contre 82,3 milliards de FCFA à fin décembre 2009 en raison de la mobilisation moins importante des ressources extérieures.

En contrepartie de toutes ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 10,9 % à fin décembre 2010 contre 14,1 % à fin décembre 2009.

RDC

L'inflation a enregistré une forte accélération atteignant un taux moyen de 46,2 % en 2009, impulsée essentiellement par les fonctions de consommation produits alimentaires et boissons non alcoolisées, et logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles. Cette évolution est liée aux effets conjugués des crises alimentaire et énergétique au niveau mondial ainsi qu'au financement monétaire du déficit du secteur public occasionnant une surchauffe sur le marché de changes ainsi que celui des biens et services. Comme conséquence, le taux de change moyen annuel a connu une forte dépréciation essentiellement liée au relâchement des politiques monétaires et budgétaires. Cependant, au premier semestre 2010, le marché des changes a été globalement marqué par la stabilité du taux de change. La valeur de la monnaie nationale par rapport au dollar américain s'est maintenue autour de 900 francs depuis février 2010.

En 2010, l'inflation a nettement reflué et s'est établie à 23,5 % en moyenne annuelle. La tendance baissière des prix à la consommation observée en 2010 est due à : (i) l'amélioration de l'offre des biens et services et (ii) l'application d'une politique budgétaire restrictive et

monétaire prudente, traduites par le resserrement des dépenses budgétaires avec comme corollaire la relative stabilité du taux de change.

Il est attendu en 2011 que l'inflation baisse davantage en raison de la hausse de la production agricole et de la stabilisation du taux de change. L'inflation devrait ainsi s'établir à 12 %.

Sur le plan monétaire, la situation a été marquée par un accroissement de la masse monétaire de 35,2 % contre 50,4 % en 2009, induit par l'augmentation des avoirs extérieurs nets et intérieurs nets.

La période 2009 à 2010 a été marquée globalement par une amélioration des avoirs extérieurs nets. En 2009, l'amélioration tient principalement à la forte expansion des avoirs extérieurs des banques créatrices de monnaie se chiffrant à 516,7 milliards de FC, ayant plus que compensé la détérioration des avoirs de la Banque centrale. Au cours de l'année 2010, la croissance constatée est attribuable aussi bien à la Banque centrale qu'aux banques créatrices de monnaie dont les avoirs extérieurs nets se sont établis respectivement à 46,1 milliards de FC et 711,3 milliards de FC. Il sied de relever que l'amélioration des avoirs extérieurs nets de la BCC provient, d'une part, de l'annulation des engagements à la faveur de l'allégement de la dette au titre de l'IADM et, d'autre part, des achats de devises effectués sur le marché de change.

S'agissant des avoirs intérieurs nets, leur niveau a atteint 1 584,5 milliards de FC en 2009 (contre 1 252,4 milliards de FC un an auparavant), avant de se contracter à 1 305,5 milliards de FC en 2010. La croissance enregistrée en 2009 est due notamment à l'augmentation des crédits bancaires au secteur privé et à l'expansion des autres postes nets. La contraction observée en 2010 est liée à l'amélioration de la position nette du gouvernement (baisse importante des créances sur l'État) suite au déploiement d'importants efforts de régulation budgétaire et à l'accroissement des crédits bancaires au secteur privé.

São Tomé et Principe

Depuis 2009, les autorités gouvernementales de São Tomé et Principe (STP) cherchent par le biais de la politique monétaire à contenir l'inflation et à maintenir le cours de la monnaie nationale, le dobra. Ces

efforts se sont faits conformément aux exigences de l'arrimage à l'euro de cette monnaie à partir du 1er janvier 2010. Ainsi, le taux de change a été fixé en 2010 à 24 500 dobras (STD) pour un euro. Cependant, il pourrait être révisé en cas de pause dans la politique de rigueur macro-économique. L'accord sur le taux de change signé avec le Portugal comporte l'ouverture d'une ligne de crédit d'une durée de 5 ans pour un montant de 25 millions EUR, destinée à donner au pays les moyens de maintenir la stabilité monétaire (BAD/CEA/OCDE, 2010). Un arrimage réussi aiderait le pays à contenir l'inflation et à intégrer l'économie à l'Europe, l'UE étant le premier partenaire de STP. Une expérience du même genre au Cap-Vert s'est avérée très bénéfique. Cependant, il faudra une stricte discipline macro-économique à STP pour assurer le succès de l'accord sur les taux, car cet accord est plus contraignant que dans le cas du Cap-Vert. Un possible inconvénient de l'arrimage consiste dans le risque d'une surévaluation du dobra, qui entraînerait la baisse de pouvoir d'achat des revenus en dollars (APD et futurs contrats pétroliers notamment) (BAD/CEA/OCDE, 2010).

En outre, les efforts de stérilisation de la Banque centrale ont permis de réduire l'inflation, qui est passée de 26,1 % en 2008 à 17 % en 2009, grâce aussi au recul des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires. Les estimations montrent que cette baisse de l'inflation a continué en 2010 puisqu'elle s'est située à 14,4 %. L'arrimage du dobra aiderait à contenir davantage l'inflation en 2011 à 10,6 %, ce qui est en phase avec les objectifs assignés par le FMI et la volonté des autorités de maintenir une inflation à un seul chiffre. Cependant, l'instabilité des cours mondiaux des produits alimentaires et les flux attendus de devises générés par la signature de contrats pétroliers en 2010 et 2011 risquent de provoquer des tensions inflationnistes et, partant, la poursuite d'une politique avisée d'adjudication des devises pour contrôler la liquidité (BAD/CEA/OCDE, 2010).

Tchad

En 2010, il y a eu une forte baisse du taux d'inflation en moyenne annuelle qui s'est situé à -2,2 % contre 10 % en 2009. Ceci a été le résultat des politiques gouvernementales mises en œuvre pour corriger les causes de l'accélération de l'inflation 2009, notamment l'accroissement de la masse monétaire et la hausse des prix des produits alimentaires du

fait de la faiblesse des rendements agricoles. Ainsi, la bonne tenue de la production agricole en 2010 a contribué à maintenir le taux d'inflation confortablement en dessous de la cible communautaire qui est de 3 %. Pour les années à venir, les politiques de l'État visent à respecter continuellement ce critère régional de la CEMAC. Cependant, la réalisation de cet objectif comporte un défi majeur dans la mesure où l'inflation au Tchad dépend essentiellement des rendements agricoles, qui sont influencés par des chocs exogènes, notamment climatiques.

En termes de perspectives, les prévisions pour 2011 indiquent une déflation de -2 % qui devrait contribuer à améliorer la consommation des ménages. Cette projection est fondée essentiellement sur une bonne récolte céréalière en misant sur la mécanisation et la mise en valeur d'une grande superficie cultivable ainsi que la disponibilité des pesticides pour les paysans. Au 31 décembre 2010, la situation monétaire du Tchad s'est caractérisée par une augmentation des avoirs extérieurs nets, une accentuation des créances nettes sur l'État et une progression des crédits à l'économie, d'où un accroissement de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 51,7 % à fin décembre 2010, pour s'établir à 405,3 milliards de FCFA contre 267,2 milliards de FCFA une année plus tôt.

Le taux de couverture extérieure de la monnaie était de 62,8 % au 31 décembre 2010 contre 70,2 % une année plus tôt. Les crédits à l'économie ont progressé de 21 % à fin décembre 2010, pour se situer à 247 milliards de FCFA. Les créances nettes sur l'État, quant à elles, se sont détériorées davantage pour se situer à 133,9 milliards de FCFA. En conséquence de toutes ces évolutions, la masse monétaire a augmenté de 55,8 % au 31 décembre 2010.

2.2.3. Finances publiques et dette

2.2.3.1. Contexte sous-régional

Les finances publiques des pays d'Afrique centrale ont subi de fortes pressions en 2009 consécutivement aux impacts de la crise économique mondiale sur le volume et les prix des exportations, et sur la croissance économique de la sous-région. La faible mobilisation des recettes couplée avec des niveaux de dépense totale élevés se sont traduits par une

détérioration du déficit budgétaire hors dons qui s'est situé à -5,6 % du PIB au niveau de la CEEAC. Ce déficit a été par contre moins profond au niveau de la CEMAC, se situant à -0,8 % du PIB.

Pratiquement tous les pays ont vu leur solde budgétaire se détériorer en 2009. Trois pays, à savoir le Gabon, le Congo et le Cameroun ont enregistré un solde budgétaire hors dons positif en alignant les dépenses avec les recettes. À l'autre extrême se trouve São Tomé et Principe et le Burundi avec un déficit budgétaire élevé de 22,3 % et 20,7 % respectivement du fait des dépenses structurellement élevées face à de faibles efforts de mobilisation des recettes fiscales.

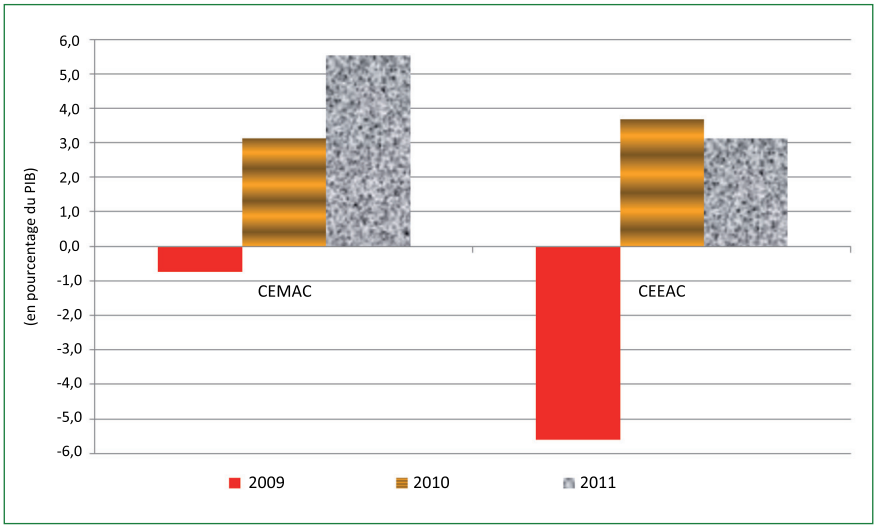
En 2010, grâce à une amorce de la reprise économique au niveau mondial couplée avec un relèvement progressif des cours des principaux produits d'exportation des pays de la sous-région, les soldes budgétaires des pays de la CEEAC et de la CEMAC se sont améliorés considérablement. Les soldes budgétaires hors dons se sont situés à 3,7 % et 3,1 % du PIB respectivement. Cette amélioration a été soutenue notamment par l'embellie au Congo dont l'excédent budgétaire hors dons est passé de 4,7 % du PIB en 2009 à environ 23 % du PIB en 2010. En revanche, les déficits budgétaires de São Tomé et Principe et du Burundi se sont creusés davantage pour se retrouver en 2010 à 31,2 % et 26,9 % du PIB respectivement.

Pratiquement tous les pays ont vu leur solde budgétaire se détériorer en 2009.

Concernant la dette, au regard de l'évolution des finances publiques et des différents comptes extérieurs, il est observé une diminution de l'encours de la dette extérieure au niveau de la CEEAC à 17,4 % du PIB en 2010 contre 27 % du PIB en 2009. L'encours de la dette publique a ainsi baissé pour se situer pour l'ensemble des pays de la CEMAC à 18,5 % du PIB contre 21,8 % du PIB en 2009. Cette amélioration résulte d'une baisse très importante de la dette publique en République centrafricaine (35,4 % à 25,3 %), au Congo (56,8 % à 47,4 %) et au Cameroun (16,1 % à 11,7 %). Par contre, la part du service de la dette extérieure dans les exportations totales de biens et services non facteurs des mêmes pays de la CEMAC a connu plutôt une augmentation, passant de 5,6 % en 2009 à 9,2 % en 2010. Pour les États de la CEEAC, ce ratio a connu une légère diminution, passant de 10,3 % à 9,1 % du PIB pour la même période.

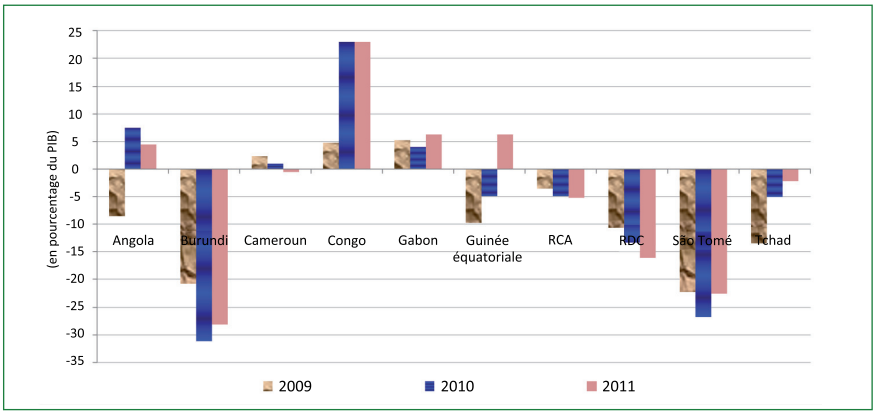
Les prévisions pour 2011 indiquent une diminution continue de l'encours de la dette extérieure qui se situerait à 16,9 % du PIB dans la CEEAC. L'encours de la dette publique s'améliorerait aussi dans la CEMAC et se situerait à 13,9 % du PIB. À propos du service de la dette extérieure, il baisserait considérablement par rapport aux exportations pour se situer à 6,5 % du PIB dans la CEEAC et à 2,3 % dans la CEMAC. Cette baisse serait liée aux effets positifs résultant de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE au Burundi et en Centrafrique en 2009, puis au Congo et en RDC en 2010.

Dans l'ensemble, il y aurait une amélioration en valeur des finances publiques de la CEEAC et de la CEMAC en 2011 qui se solderaient par des excédents de 3,1 % du PIB et de 5,5 % du PIB respectivement comme le montrent les graphiques 2.6 et 2.7 ci-dessous.



Graphique 2.6 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des sous-régions (base engagements)

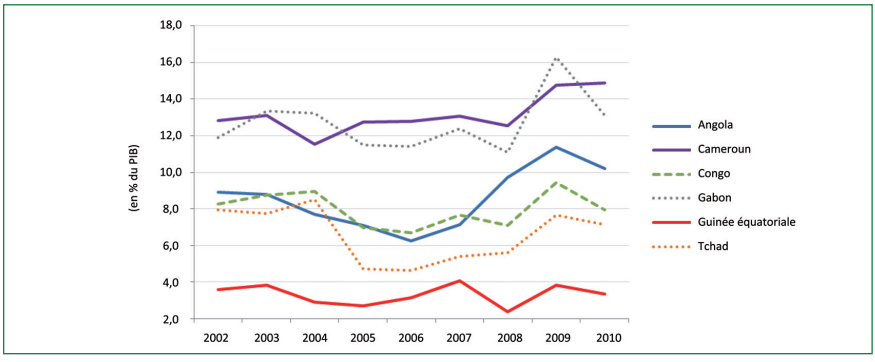
Bien que les finances publiques se soient améliorées en Afrique centrale, la mobilisation des recettes intérieures rencontre encore un certain nombre de défis. Il s'agit entre autres de l'étroitesse de l'assiette fiscale, de la capacité des administrations à recouvrer les impôts, du phénomène de la fraude fiscale et de la corruption. Ces défis continuent de poser des contraintes pour le financement du développement des pays de la sous-région.



Graphique 2.7 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des pays de la CEEAC (base engagements)
Source : CEA/BSR-AC 2011

Le taux de pression fiscale, un des critères de convergence de second rang de la CEMAC, est fixé à un seuil minimal de 17 % du PIB. La majeure partie des pays de la zone sont en deçà de ce minima. Pour l'ensemble des pays de la CEEAC, le taux de pression fiscale s'est situé en 2010 entre 3,3 % en Guinée équatoriale et 14,6 % au Cameroun contre 3,8 % et 14,8 % respectivement en 2009 (graphique 2.8). Ces taux restent encore faibles et très loin de 18 % qui est la moyenne des pays en développement et de 38 % qui est le taux moyen dans les pays industrialisés. Sur la base de ces indications, les faibles performances des pays de la sous-région montrent l'existence d'une sous-exploitation du potentiel des recettes.

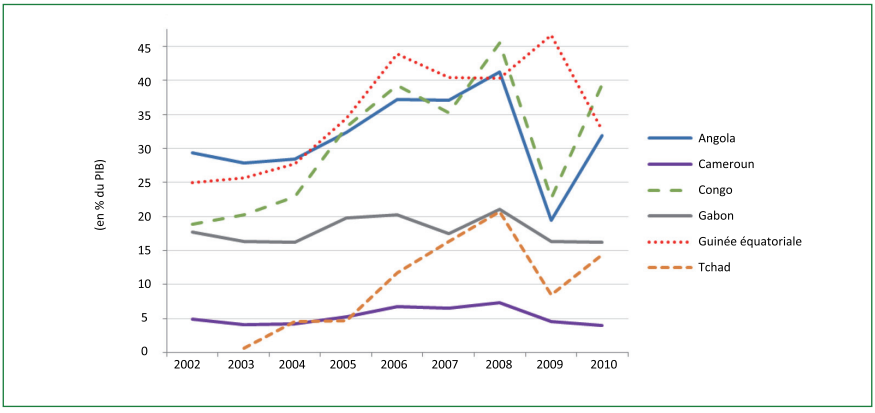
La mobilisation des recettes intérieures rencontre encore un certain nombre de défis.



Graphique 2.8 : Évolution de la pression fiscale en Afrique centrale entre 2002 et 2010
Source : CEA/BSR-AC, 2011

La faible mobilisation des recettes fiscales dans la plupart des pays de la sous-région est le résultat d'une combinaison des défis mentionnés ci-dessus, notamment la faiblesse de capacité humaine et technique de l'administration fiscale, la fraude fiscale et l'étroitesse de l'assiette fiscale. En outre, les renseignements sur les contribuables, les ressources et la capacité de gestion des organismes de recouvrement des impôts sont souvent insuffisants. Les services des impôts dans la plupart des pays sont confrontés à l'insuffisance de personnel ayant les compétences appropriées, au manque d'équipement moderne ainsi qu'à l'absence de formation régulière pour les agents de perception fiscale.

Les recettes non fiscales constituées en grande partie des revenus pétroliers dans l'ensemble des pays de la CEEAC se sont situées entre 3,8 % et 46,6 % du PIB en 2010 contre 4,5 % et 45,8 % en 2009. Ce poste des recettes publiques de la sous-région est dominé par les revenus de la propriété pétrolière de la Guinée équatoriale, du Congo, de l'Angola et du Tchad. Il a été par conséquent durement impacté par la chute des cours du pétrole brut entre 2008 et 2009 comme l'indique le graphique 2.9 ci-dessous.



Graphique 2.9 : Évolution de la pression non fiscale en Afrique centrale entre 2002 et 2010
Source : CEA/BSR-AC, 2010

En analysant les dépenses, on observe que, pour des pays comme la RDC, les augmentations budgétaires enregistrées en 2009 et 2010 ont été allouées selon les priorités de l'État et les exigences nées des évolutions de l'environnement international et national. Ainsi, les priorités de la RDC sont-elles axées sur l'administration centrale, les affaires sécuritaires

(défense, ordre et sécurité), les affaires sociales (santé et enseignement), la reconstruction des infrastructures socio-économiques de base et les affaires économiques.

En liaison avec la mise en œuvre de la vision de développement des autorités de la RDC, notamment l'exécution des 5 chantiers[6], les marges budgétaires de l'année 2010 ont été essentiellement consacrées à la fonction logement et équipements collectifs, l'objectif étant de remettre à niveau les infrastructures économiques détruites par les décennies de conflit. Le regain d'importance des questions liées au changement climatique est perceptible dans les choix budgétaires du gouvernement de la RDC. Ainsi, les crédits accordés à la protection de l'environnement, de la faune et de la flore ont également été hissés au rang des priorités de l'État, bien que leur part relative reste faible. Les fonctions enseignement et santé ont bénéficié en moyenne respectivement de 4,5 % et 6,2 % des augmentations budgétaires enregistrées en 2010.

Au Burundi, les dépenses de l'État se sont orientées en 2009 vers les secteurs prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les secteurs sociaux ont bénéficié d'environ 40 % du budget. Toutefois, cette part a légèrement baissé entre 2008 et 2009, de 2,3 points de pourcentage. Les importants besoins du Burundi en termes de soutien aux populations vulnérables, de santé et d'éducation expliquent également la prééminence des services sociaux dans l'allocation de l'aide extérieure. La part des services sociaux dans le budget de fonctionnement a atteint 47,3 % en 2010 et devrait passer selon le cadre de dépenses à moyen terme à 48,9 % en 2013.

Les investissements dans les secteurs sociaux vont passer de 16,3 % du budget d'investissement en 2010 à 24,6 % en 2013, ce qui traduit l'engagement du Burundi à résoudre les problèmes relevant de ces secteurs, notamment en matière de santé et d'éducation. Il est prévu que le budget de fonctionnement dans le secteur de la santé passe de 10,2 % en 2010 à 10,9 % en 2013. Le budget d'investissement augmentera aussi de 4,6 % en 2010 à 6,6 % du budget d'investissement en 2013. Cette augmentation devrait permettre de poursuivre la réforme déjà introduite concernant la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans

6. Il s'agit des 5 chantiers prioritaires que sont les infrastructures, la création d'emplois, le logement, l'eau et l'électricité ainsi que la santé et l'éducation.

et les femmes enceintes. Ceci permettra également au gouvernement burundais de moderniser le système de santé en construisant de nouvelles infrastructures sanitaires et en améliorant la qualité des soins.

Au Cameroun, même si l'OMD 2 relatif à l'éducation primaire universelle est en bonne voie d'être atteint, il n'en va pas de même pour l'OMD 4 (réduire la mortalité infantile) et l'OMD 5 (améliorer la santé maternelle). Une des explications réside dans la relative faiblesse des crédits alloués au secteur de la santé. Le tableau 2.1 ci-dessous nous indique que la part des dépenses en pourcentage du PIB allouée à la santé est relativement faible pour la plupart des pays de la sous-région.

Pays	2003	2004	2005	2006	2007
Angola	2,6	2,1	2,1	2,8	2,5
Burundi	8,1	10,0	11,0	13,1	13,9
Cameroun	5,1	4,8	4,8	4,8	4,9
Congo	2,5	2,7	2,4	2,1	2,4
Gabon	5,1	4,8	4,6	4,7	4,6
Guinée équatoriale	2,1	1,9	1,6	1,9	2,1
RCA	4,0	4,0	4,3	4,0	4,1
RDC	5,3	5,3	6,1	6,6	5,8
São Tomé et Principe	15,2	14,6	12,6	12,6	11,2
Tchad	5,9	5,4	4,4	4,9	50,98

Tableau 2.1 : Part des dépenses de santé (% du PIB)
Source : Site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator

2.2.3.2. Évolution au niveau national

Angola

À la suite de l'effondrement de la demande mondiale des hydrocarbures en 2009, les recettes totales (dons exclus) ont chuté de 50,9 % en 2008 à 30,8 % du PIB en 2009. La reprise progressive des cours du pétrole a permis un relèvement de ces recettes à 42,1 % du PIB en 2010 et 40,1 % en 2011. La baisse drastique des recettes totales s'est faite en rapport avec le déclin profond de la contribution des recettes pétrolières qui sont passées de 41,2 % du PIB en 2008 à 19,5 % en 2009. Les projections montrent leur augmentation pour se situer à 31,9 % du PIB en 2010

et 30,3 % en 2011. Le secteur non pétrolier qui dépend principalement de la demande interne, a conservé sa bonne performance entamée depuis 2002 et n'a pas été affecté par la crise internationale. Les recettes de ce secteur sont passées de 9,7 % à 11,4 % du PIB entre 2008 et 2009, et devraient rester sur cette lancée en 2010 et 2011.

Du côté des dépenses totales, elles sont passées de 39,5 % à 34,7 % du PIB entre 2009 et 2010. Ceci s'explique par le maintien à un niveau élevé des dépenses courantes (autour de 27 % du PIB entre 2009 et 2010) et une baisse relative des dépenses d'investissement (7,7 % du PIB en 2010 contre 12,4 % du PIB en 2009).

De manière générale, les finances publiques angolaises se sont améliorées en 2010 en affichant un excédent d'environ 7,5 % du PIB contre un déficit de -8,6 % du PIB un an auparavant. Les prévisions pour 2011 indiquent une situation budgétaire excédentaire avec un solde global (base engagements hors dons) d'environ 4,5 % du PIB.

Il est important de noter que le régime fiscal angolais repose sur trois grandes sources : le pétrole, les diamants et les activités non pétrolières. L'essentiel des recettes fiscales provenait du pétrole et des diamants pendant la guerre civile, mais les recettes non pétrolières augmentent depuis quelques années. L'expansion rapide des importations a propulsé les recettes douanières, grâce à la reconstruction et à la robustesse de la croissance. Les taux d'imposition sont élevés, mais diminueront à mesure que l'assiette s'élargira. Même si une grande réforme fiscale est en cours et qu'une commission *ad hoc* existe depuis trois ans, le système fiscal angolais reste vétuste. Le Code des impôts en vigueur a plus de 30 ans. Le document élaboré en vue de la réforme a connu un début d'application en 2010 et plusieurs lois portant sur cette réforme attendent d'être adoptées. Actuellement, l'Angola n'applique pas de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais la réforme en prévoit une. L'introduction d'une TVA devrait étoffer l'assiette fiscale et faciliter le recouvrement. La réforme fiscale restructurera l'impôt sur le revenu et introduira un impôt sur la fortune. Ne relevant pas d'un régime fiscal spécifique, les multinationales sont assujetties au régime fiscal pétrolier. Le système fiscal angolais n'opère aucune distinction entre sociétés locales et étrangères. Pour exercer des activités dans le pays, les entités étrangères doivent s'associer avec des firmes locales.

Burundi

La poursuite de la mise en application des réformes économiques afin de parvenir à la stabilité macroéconomique a une nouvelle fois été l'une des principales préoccupations des gestionnaires des finances publiques en 2009 et en 2010. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation et repères structurels quantitatifs fixés pour mars 2010 ont été observés. Les réformes structurelles sont en bonne voie. En particulier, les autorités ont introduit le nouveau plan de comptes avec le budget 2010. Elles ont aussi établi de nouvelles règles, conformément à la nouvelle loi de finances, qui régissent l'exécution du budget et redéfinissent le rôle de la Banque centrale dans la gestion des finances publiques.

Sur le plan de l'administration fiscale, la création de l'Office burundais des recettes (OBR) a été une réforme majeure. Mais les retards constatés dans le processus de sa mise en place effective n'ont pas permis d'évaluer son apport dans la collecte des recettes. Le remplacement de la taxe sur les transactions par la TVA et l'application du Tarif extérieur commun (*East African Community*) qui ont nécessité un temps d'adaptation pour l'administration fiscale et les contribuables, ont également impacté le niveau des recettes.

Malgré les difficultés susmentionnées, les recettes totales (hors dons) ont légèrement augmenté, atteignant 18,6 % du PIB en 2009 en liaison principalement avec l'augmentation des taxes sur les biens et services de 26,9 %. Soutenues par la croissance des recettes d'exportation et par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, suite à l'opérationnalisation de l'Office burundais des recettes, les recettes hors dons sont estimées à 18,3 % du PIB en 2010.

Du côté des dépenses, ces dernières ont représenté 49,5 % du PIB en 2010 contre 39,3 % du PIB un an plus tôt. Cette hausse de plus de 10 points des dépenses est imputable en grande partie aux dépenses des élections.

Le déficit budgétaire global (hors dons) s'est ainsi creusé en 2010 à -31,2 % du PIB contre -20,7 % l'année précédente.

Il est attendu une amélioration des perspectives budgétaires en 2011. Selon les prévisions, le déficit budgétaire global se réduirait à -28,2 % du PIB en 2011, grâce en partie à une amélioration progressive du recouvrement des recettes qui atteindraient 18,8 % du PIB. Les dépenses courantes, tirées par celles consacrées aux domaines prioritaires du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, seraient de l'ordre de 26 % du PIB en 2011. Une augmentation des dépenses en capital à hauteur de 17,8 % du PIB est prévue en raison de la nécessité de mobiliser d'importants investissements dans les secteurs des infrastructures publiques et de l'agriculture.

Cameroun

Le principal objectif de la gestion budgétaire en 2010 visait à accroître et sécuriser les recettes, puis à assainir les circuits de dépenses pour en améliorer la qualité. On remarque que le budget de l'État pour l'exercice 2010 a connu, en septembre, des ajustements dans son volume et dans sa répartition, par l'ordonnance n° 2010/001 du 15 septembre 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de finances de la République du Cameroun.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires totales en valeur se sont inscrites en hausse pour atteindre 18,9 % du PIB en 2010 contre 19,3 % du PIB une année auparavant. Cette tendance à la hausse s'explique par l'accroissement des recettes non pétrolières en dépit d'une baisse des recettes pétrolières. En effet, les recettes non pétrolières se sont évaluées à 14,9 % du PIB en 2010 contre 14,8 % du PIB l'année précédente. Cette évolution se justifie par l'amélioration dans la collecte des impôts sur les revenus des personnes physiques (+32,3 %), des taxes sur les biens et services (+4,2 %) et des taxes sur le commerce international (+9,5 %). La hausse des taxes sur le commerce international est due à un meilleur fonctionnement du système Sydonia, alors que l'amélioration des recettes fiscales traduit la volonté du gouvernement de mobiliser plus de recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du dispositif de collecte des régies de recettes.

Quant aux dépenses budgétaires, elles sont passées de 17 % du PIB à 17,9 % du PIB entre 2009 et 2010. Les dépenses courantes ont représenté

12,6 % du PIB en 2010 contre 11,7 % en 2009. Les dépenses en capital se sont établies à 4,6 % du PIB en 2010 contre 5,1 % en 2009.

En définitive, l'exécution du budget de l'État en 2010 s'est soldée par une baisse de l'excédent base engagements et hors dons de 1 % du PIB contre 2,3 % en 2009. Il est attendu pour 2011 une détérioration des finances publiques qui se solderait par un déficit de 0,6 % du PIB.

Congo

En 2010, les objectifs de la politique budgétaire du gouvernement congolais visaient, entre autres, le renforcement du dispositif de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières, l'amélioration de la qualité et l'efficacité des dépenses, et la poursuite des grands travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de base.

L'année 2010 s'est terminée par un renforcement de la position budgétaire du Congo avec des recettes totales qui ont atteint 47,3 % du PIB contre 32,1 % du PIB en 2009, soit une hausse de plus de 15 points tirée par la consolidation des recettes pétrolières. En effet, les recettes pétrolières ont ainsi augmenté en s'établissant à 39,3 % du PIB contre 22,7 % en 2009.

Quant aux recettes non pétrolières, elles ont représenté 7,9 % du PIB en 2010 contre 9,4 % du PIB en 2009. Mais elles ont été plus importantes en valeur qu'en 2009 en raison de l'augmentation des impôts et taxes occasionnés par la vulgarisation de la loi de finances 2010 en vue de susciter l'adhésion des contribuables à cette loi et permettre ainsi l'amélioration des performances des services fiscaux.

S'agissant des dépenses totales, elles se sont fixées à 24,3 % du PIB en 2010 soit 3 points de moins qu'en 2009. L'allocation des ressources s'est faite en faveur des dépenses en capital en dépit d'une diminution des dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes se sont établies à 12,5 % du PIB en 2010 contre 15,7 % du PIB une année auparavant, en retrait de 3 points. La baisse des dépenses courantes s'explique par l'évolution enregistrée sur les dépenses liées aux paiements des intérêts sur la dette intérieure et extérieure, et des subventions et transferts.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été maintenues à un niveau élevé de 11,8 % du PIB en 2009 et 2010. Ce niveau important des dépenses en capital traduit la volonté des autorités de soutenir l'activité économique par une politique de relance par l'investissement en dotant le pays en infrastructures de base. En définitive, la gestion des finances publiques s'est traduite par un excédent budgétaire base engagements, hors dons, équivalent à 22,9 % du PIB contre 4,7 % du PIB une année auparavant.

En 2011, le gouvernement congolais entend maintenir un rythme soutenu des dépenses publiques orientées vers les secteurs sociaux et productifs (ressources humaines, production et infrastructures). Dans ce contexte, on s'attend à ce que les dépenses totales atteignent 25,6 % du PIB en rapport essentiellement avec la hausse des dépenses en capital qui devraient représenter 15,2 % du PIB. Les recettes totales, quant à elles, augmenteraient en passant à 48,6 % du PIB tirées essentiellement par les recettes pétrolières et non pétrolières. En définitive, on s'attend à un renforcement de l'excédent budgétaire base engagements, hors dons, de 23 % du PIB en 2011.

Gabon

L'exécution budgétaire en 2010 au Gabon a été marquée par une hausse des recettes publiques à la faveur d'une bonne conjoncture économique et grâce aux efforts de recouvrement, dans l'administration douanière notamment. Parallèlement, les dépenses se sont accélérées en raison des travaux relatifs au cinquantenaire de l'indépendance, aux préparatifs de la CAN 2012 et à la mise en œuvre de certains investissements clés du plan économique « Gabon émergent ».

En effet, les recettes budgétaires totales ont augmenté en valeur. Elles ont atteint 29,4 % du PIB en 2010 contre 32,6 % en 2009. La hausse des recettes pétrolières en valeur s'explique notamment par l'amélioration du rendement des recettes au titre de la Redevance minière proportionnelle (RMP). À l'inverse, l'impôt sur les sociétés (IS) perçu sur les compagnies pétrolières a connu une baisse significative de son rendement en raison de la faiblesse de l'activité enregistrée en 2009 résultant de l'impact de la crise économique et financière.

S'agissant des dépenses budgétaires totales, elles ont progressé en valeur pour atteindre 25,4 % du PIB en 2010 contre 27,5 % du PIB un an auparavant. Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation enregistrée par les dépenses liées aux traitements et salaires, et aux dépenses d'investissement dont une partie était relative aux travaux réalisés dans le cadre du cinquantenaire de l'accession à l'indépendance du Gabon et des préparatifs de la CAN 2012. Les dépenses courantes se sont fixées à 14,9 % du PIB en 2010 contre 21,3 % un an plus tôt. Les dépenses d'investissement, quant à elles, ont augmenté pour atteindre 10,4 % du PIB en 2010 contre 6,2 % en 2009. En définitive, la gestion des finances publiques en 2010 est close avec un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 4 % du PIB contre 5,1 % du PIB en 2009.

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'endettement, peu onéreuse et axée sur un recours au marché des titres publics, une politique de gestion prudente de la dette et des réserves s'est avérée nécessaire. Le service de la dette est resté dominé par les engagements relatifs au remboursement anticipé aux créanciers membres du Club de Paris. En 2009, le service prévisionnel de la dette se situait à 7,1 % des exportations contre 26,1 % en 2008 en raison de la baisse remarquable du volume du principal de la dette extérieure, conformément au plan d'amélioration du profil de la dette. Cette évolution se confirmerait en 2010 (5,6 %) et 2011 (5,9 %). En 2009, le taux d'endettement se situait au niveau de 18,9 % contre 14,6 % en 2008.

Guinée équatoriale

L'objectif principal de la politique budgétaire en 2010 visait entre autres le renforcement de la discipline budgétaire, à travers la consolidation des performances des régies financières, plus particulièrement à travers la collecte des recettes non pétrolières, notamment la TVA, et une meilleure maîtrise des dépenses de l'État.

Toutefois, les recettes budgétaires totales de la Guinée équatoriale ont décliné pour s'établir à 36,1 % du PIB en 2010 soit 14 points de moins qu'en 2009, principalement en raison de la baisse des recettes pétrolières. Ces dernières sont passées de 46,6 % du PIB en 2009 à 32,7 % du PIB en 2010. L'augmentation du prix du baril de pétrole équatoguinéen sur les marchés internationaux et l'appréciation du cours du

dollar n'ont pas permis de compenser la baisse de la production pétrolière. Pour leur part, la hausse en valeur des recettes non pétrolières est due à l'évolution favorable des recettes non fiscales et des ressources au titre de l'impôt lié à l'activité économique. Elles se sont établies à 3,3 % du PIB en 2010 contre 3,8 % du PIB en 2009.

S'agissant des dépenses totales, elles se sont inscrites en baisse pour s'établir à 40,9 % du PIB en 2010 contre 60,2 % du PIB un an plus tôt, en liaison principalement avec la diminution des dépenses en capital, qui ont représenté 34,2 % du PIB en 2010 contre 52,8 % du PIB en 2009. Les dépenses courantes se sont fixées à 6,8 % du PIB en 2010 contre 7,4 % du PIB un an auparavant. L'augmentation en valeur des dépenses courantes est le résultat d'une progression des dépenses de traitement et salaires, et d'une hausse des dépenses en transferts et subventions. En définitive, la gestion budgétaire de l'État en 2010 s'est soldée par une réduction du déficit base engagements, hors dons, équivalent à 4,9 % du PIB contre un déficit de 9,8 % du PIB en 2009.

Il est prévu que les prix du pétrole vont demeurer élevés en 2011. Cette hypothèse favoriserait une augmentation en valeur des recettes fiscales qui représenteraient 35,5 % du PIB malgré la diminution de la production d'hydrocarbures. Le gouvernement pourrait ainsi maintenir ses dépenses à un niveau élevé, notamment les dépenses en capital qui s'établiraient à 24,3 % du PIB en 2011. Les projets, en particulier la construction de routes et les préparatifs de plusieurs événements majeurs tels que le sommet des chefs d'État de l'Union africaine et la Coupe d'Afrique des nations de Football, pèseront lourdement sur les finances publiques. Néanmoins, la gestion des finances publiques se solderait pour la première fois depuis 2008 par un excédent équivalent à 6,3 % du PIB.

RCA

Les objectifs de la politique budgétaire du gouvernement pour l'année 2010 ont été essentiellement orientés vers la poursuite des efforts menés au cours de l'année 2009 qui se sont concrétisés par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ces objectifs ont reposé sur la mobilisation des ressources, la maîtrise des dépenses, l'apurement des arriérés et le renforcement de la crédibilité de la gestion des finances publiques.

Les recettes budgétaires totales, bien qu'elles aient représenté 10,1 % du PIB en 2009 et 2010, ont en réalité augmenté en valeur en 2010. La progression des ressources publiques s'explique principalement par l'impact des actions de mobilisation, de suivi et de contrôle des administrations fiscale et douanière.

S'agissant des dépenses publiques, elles ont augmenté en atteignant 15 % du PIB en 2010 contre 13,7 % du PIB en 2009 suite à la progression, principalement de 24,4 % des dépenses en capital (5 % du PIB contre 4 % du PIB en 2009), en raison de la forte mobilisation du financement extérieur.

Au total, la gestion des finances publiques s'est soldée en 2010 par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 4,9 % du PIB en augmentation par rapport au niveau de 2009 (3,6 % du PIB).

Pour 2011, la gestion des finances publiques se solderait par un creusement du déficit budgétaire, base engagements, hors dons de 5,2 % du PIB en rapport avec une augmentation plus forte des dépenses totales (15,3 % du PIB) que des recettes budgétaires (10,1 % du PIB).

RDC

En 2010, les finances publiques de la RDC restent marquées par la poursuite de l'application des mesures d'ajustement budgétaire prises par le gouvernement depuis le dernier trimestre de l'année 2009. Ces mesures ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, en assurant le maintien de la stabilité macroéconomique dans le cadre du deuxième Programme économique du gouvernement (PEGII).

L'analyse des recettes montre que la pression fiscale est passée de 16,8 % du PIB en 2009 à 19,1 % en 2010, soit une augmentation de 2 points. Cette hausse des recettes s'explique par l'amélioration du rendement des administrations fiscales et l'effort de mobilisation de ressources externes.

Quant aux dépenses, elles sont passées de 27,5 % du PIB à 32,4 % de 2009 à 2010 suite au relèvement des dépenses en capital de 7,8 % du

PIB en 2009 à 13,8 % du PIB en 2010. Comme conséquence, on note une détérioration du déficit budgétaire qui est passé de 10,7 % du PIB à 13,3 % du PIB de 2009 à 2010, consécutive à une évolution des dépenses plus rapide que celles des recettes.

Principalement en raison de l'augmentation des dépenses en capital qui devraient représenter 17,3 % du PIB en 2011, le déficit budgétaire devrait se creuser davantage et représenterait 16,1 % du PIB.

São Tomé et Principe

L'économie de STP est fortement dépendante de l'aide extérieure qui a représenté 74 % des ressources budgétaires et 39,8 % du PIB en 2009, après un pic de 121,3 % du PIB en 2007. Le revenu national ne parvient pas à combler les dépenses publiques. Les dons vont donc continuer de soutenir le budget, car l'assiette fiscale est trop étroite pour couvrir les dépenses publiques et les recettes pétrolières restent hypothétiques. Cependant, les estimations indiquent une tendance à la baisse des dons au cours de 2010 et 2011 qui se situeraient à 16,4 % et 13,9 % du PIB respectivement. L'ensemble des revenus non fiscaux, dons compris, ont représenté 76 % du total des recettes en 2009. Des pics occasionnels ont été toutefois enregistrés à l'occasion de la signature de contrats pétroliers, en 2007, en 2008 et en 2009 avec les remises de dette au titre de l'initiative PPTE. On ne prévoit pas de nouvelles remises de dette en 2010 ni en 2011, ce qui justifie la baisse continue des flux de dons indiquée par les prévisions.

Pour pallier cette diminution de la contribution de l'aide extérieure au budget, des réformes ont été initiées pour accroître les recettes fiscales. Ces réformes de l'administration fiscale ont été incitées par le FMI et financées par le Portugal et la Société du compte du Millénaire (*Millenium Challenge Corporation* - MCC). Le diagnostic a montré que l'augmentation des recettes publiques se heurte à trois difficultés : l'omniprésence de l'économie informelle, le caractère obsolète des infrastructures avec notamment la fourniture aléatoire d'électricité, et la fraude fiscale. Seules quatre entreprises sur dix sont assujetties à l'impôt. Ainsi, depuis 2009, la MCC aide les autorités à conduire un processus de réinscription en s'appuyant sur les nouvelles lois fiscales. Une large campagne d'information a été lancée en 2009 pour inciter les acteurs

économiques à entrer dans le secteur formel. Le nombre croissant des services de taxis est une source d'activité informelle que les autorités s'attachent à formaliser. Les principales raisons qui poussent les acteurs informels à vouloir le rester sont le manque de confiance dans l'utilisation des recettes fiscales et l'absence de sanctions pour les réfractaires. Le sentiment que les impôts acquittés ne profitent qu'au parti au pouvoir et non à l'ensemble de la population donne une idée de la difficulté à promouvoir la transparence de la collecte et de l'usage des ressources publiques.

En ce qui concerne le secteur formel, le taux de la fraude fiscale s'estime entre 10 % et 15 % (BAD, 2010). Les réformes ont peu à peu amélioré la discipline fiscale. Les moyens de la police fiscale ont par ailleurs été renforcés, avec les meilleures incitations possibles accordées aux agents pour réduire la tentation de se laisser corrompre dans l'accomplissement de leur mission. Afin de limiter l'évasion des capitaux, les investisseurs étrangers sont autorisés à transférer leurs capitaux et leurs bénéfices après règlement de leurs impôts et déduction des réserves statutaires.

Les principales réformes fiscales ont aussi visé à simplifier la politique commerciale et à soulager les formalités administratives de l'import-export. Elles ont abouti à la complète suppression, en 2009, des barrières non tarifaires et des taxes à l'exportation. Le programme de réformes s'est également attelé au problème des arriérés d'impôts. Les autorités ont offert des facilités provisoires pour permettre aux contribuables de régulariser leur situation. Elles les ont autorisés à s'acquitter de leurs arriérés en plusieurs versements et, dans certains cas, ont accordé une amnistie partielle sur des impayés, des rappels d'intérêts ou des amendes.

Malgré les réformes, les recettes budgétaires ont lentement progressé pendant que les dépenses publiques ont fortement augmenté, en raison des incitations budgétaires au soutien de la croissance. À titre d'illustration, les traitements des fonctionnaires et les services publics ont représenté 65 % des dépenses courantes, gonflées par une augmentation de 24,5 % de la masse salariale en 2009. En 2010, les dépenses publiques devraient croître d'environ 2 % en phase avec l'augmentation de l'investissement public dans le pays. Les traitements de la fonction publique ont été gelés en 2010 après leur forte augmentation de 2009, ce qui tend à contenir le poids du secteur public. Dans le partage des dépenses

publiques, les infrastructures, l'éducation et la santé se sont taillé les meilleures parts, en conformité avec les priorités fixées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Tchad

La crise financière internationale a fortement influencé la situation des finances publiques au Tchad. En 2009, le budget général de l'État a été exécuté dans un environnement caractérisé par la chute vertigineuse des cours du baril du pétrole, accompagnée de la baisse de la production du coton ainsi que de la dépréciation du dollar américain. Ainsi, les efforts des principales régies pour améliorer leurs performances aux fins d'atteindre l'objectif fixé ont permis en fin d'année de réaliser les recettes totales (hors dons) se situant à 16,1 % du PIB contre 26,4 % en 2008, soit une régression de 10,3 % du PIB. Cette baisse était due à une chute drastique des recettes pétrolières de 20,8 % à 8,5 % du PIB entre 2008 et 2009. Elle a été d'ailleurs atténuée par une consolidation du secteur non pétrolier qui a généré un accroissement des recettes au cours de la même période, passant de 5,6 % à 7,7 % du PIB. Les prévisions montrent un relèvement des recettes pétrolières en 2010 et 2011 et un maintien du dynamisme du secteur non pétrolier au cours des mêmes années. Cette reprise repose sur les perspectives de reprise de l'économie mondiale et le démarrage de l'exploitation pétrolière dans les nouveaux sites, dont les travaux de construction ont démarré à la mi-2009.

Les dépenses budgétaires totales quant à elles se sont plutôt accrues de 23,6 % à 29,5 % du PIB entre 2008 et 2009. Cette forte augmentation des dépenses s'explique par les dépenses d'investissements et les dépenses exceptionnelles de sécurité occasionnées par l'offensive contre l'attaque rebelle de mai 2009.

Les estimations indiquent un relèvement des recettes totales en 2010 à 21,5 % du PIB. Ce relèvement devrait se maintenir en 2011 à 22,1 % du PIB, ce qui pourrait induire une réduction du déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, qui devrait s'établir à 2,3 % du PIB contre 5,1 % du PIB en 2010.

2.2.4. Secteur extérieur

2.2.4.1. Contexte sous-régional

La morosité de l'environnement économique international qui a suivi la crise financière de 2008 et 2009 a affecté négativement le secteur extérieur de la sous-région de l'Afrique centrale. Ainsi, les termes de l'échange de la CEEAC se sont considérablement détériorés, passant de 20,1 % en 2008 à -27,1 % en 2009. Cette dégradation était plus accentuée dans les pays exportateurs de pétrole avec une baisse moyenne de 150 %. Seuls le Burundi et la RCA ont pu avoir des termes de l'échange positifs en 2009.

En 2010, la reprise économique dans les pays développés a facilité un retour à l'écoulement des exportations des pays de la CEEAC sur le marché mondial, ce qui a induit une amélioration des termes de l'échange au niveau de la sous-région qui se sont retrouvés à 10,9 %. Cette amélioration sous-régionale résulte essentiellement de l'envolée des cours du pétrole dont les exportations en valeur ont représenté 81,4 % des exportations totales de la sous-région en 2010.

L'amélioration des termes de l'échange au niveau de la sous-région résulte essentiellement de l'envolée des cours du pétrole.

Même si la balance commerciale a affiché un excédent en 2009, elle s'est dégradée par rapport à 2008, passant de 39,9 % à 18,9 % du PIB. Pour 2010, on constate une amélioration de l'excédent commercial qui s'est établi à 26,4 % du PIB.

Le compte courant (transferts publics inclus) s'est aussi détérioré en 2009 et s'est retrouvé déficitaire à -8,8 % du PIB contre un excédent de 5,3 % du PIB en 2008. Les estimations pour 2010 montrent une réduction du déficit du compte courant qui n'absorbe pas entièrement le déficit enregistré en 2009. La tendance positive du compte de capital et des opérations financières de 2008 s'est confirmée en 2009 avec un solde qui est passé de 1,6 % à 4,1 % du PIB. Les estimations indiquent d'ailleurs une amélioration du solde de ce compte à 5,7 % pour 2010. Pour 2011, il est attendu que l'excédent du compte de capital et des opérations financières augmente en valeur et s'établisse également à 5,7 % du PIB.

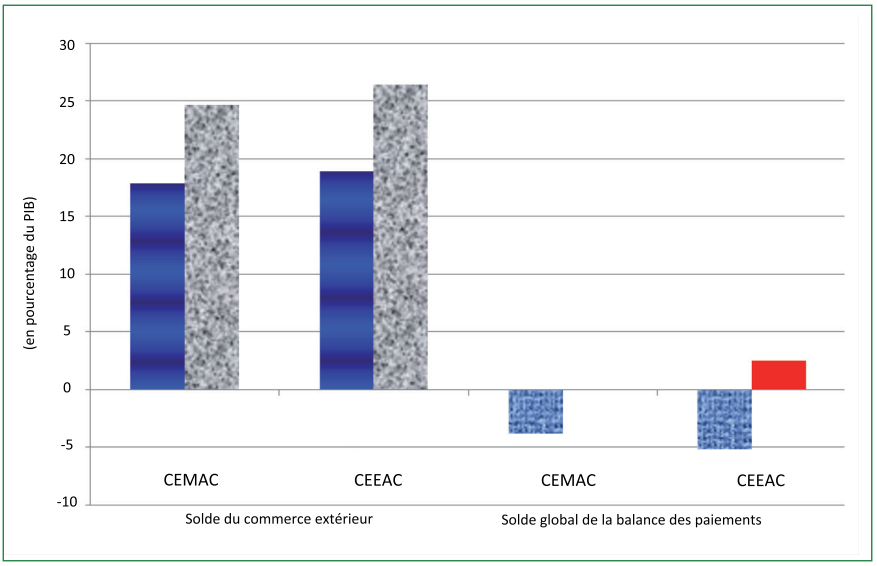
Le solde global de la balance des paiements a presque suivi la même trajectoire que les autres comptes, passant d'un déficit de 5,2 % du PIB en 2009 à un excédent de 2,5 % en 2010, d'après les estimations. Il est projeté à 1,6 % pour 2011

Dans la zone CEMAC, le déficit du compte des transactions courantes, transferts publics inclus, qui était de -6,9 % du PIB en 2009 s'est réduit à -4,6 % du PIB en 2010, en liaison notamment avec l'amélioration de la balance du commerce extérieur en dépit des détériorations des balances des services et des revenus. En effet, l'excédent de la balance commerciale a progressé considérablement, 24,7 % du PIB contre 17,9 % en 2009, en rapport avec la forte appréciation des termes de l'échange (+30,3 %). L'amélioration du commerce extérieur a bénéficié de la hausse des cours et des productions des principales matières premières exportées par la communauté. Ainsi, les recettes d'exportations ont atteint 49,7 % du PIB en 2010, c'est-à-dire 4 points de plus qu'en 2009, suite aux augmentations dans les ventes de pétrole, de méthanol, de manganèse, de cacao et de coton. Pour leur part, les importations se sont établies à 25,1 % du PIB en 2010 contre 26,5 % du PIB en 2009.

Par ailleurs, le solde du compte capital et des opérations financières s'est amélioré avec 5,2 % du PIB en 2010 contre 3,8 % du PIB une année auparavant, traduisant le renforcement des investissements directs étrangers et des entrées de capitaux publics et privés. En revanche, le déficit de la balance des revenus s'est creusé davantage, pour se fixer à -15,6 % du PIB en 2010 contre -13,4 % une année plus tôt, en liaison avec la reprise de la distribution des revenus des investissements dans le secteur pétrolier.

Le solde du compte capital et des opérations financières s'est amélioré… traduisant le renforcement des investissements directs étrangers et des entrées de capitaux publics et privés.

En définitive, le solde global de la balance des paiements de la CEMAC s'est amélioré. Le déficit de 3,8 % du PIB en 2009 a cédé la place à un solde quasiment en équilibre de -0,1 % du PIB. Les prévisions pour 2011 indiquent une consolidation du solde global qui afficherait un excédent de 2,1 % du PIB.



Graphique 2.10 : Évolution du solde du commerce extérieur
et de la balance des paiements entre 2009 et 2010 dans la sous-région
Source : CEA/BSR-AC, 2011

2.2.4.2. Évolution au niveau national

Angola

À la suite de l'affaissement de la demande mondiale de pétrole du fait de la crise économique internationale, l'Angola a subi une grave détérioration de ses comptes courants. Les exportations totales sont passées de 75,9 % à 54,1 % du PIB entre 2008 et 2009. Cette chute est en relation avec la baisse des exportations de pétrole de 73,3 % à 52 % du PIB. Pendant ce temps, les importations ont augmenté de 24,9 % à 30 % du PIB au cours de la même période. Ceci a induit une détérioration du compte courant (transferts publics inclus) de 8,5 % à -10 % du PIB. La reprise prévue de l'économie mondiale et le redressement de la demande de pétrole devraient permettre aux comptes courants de redevenir excédentaires en 2010 à hauteur de 0,6 % du PIB. Mais un déficit du compte courant de 4,8 % du PIB est attendu en 2011, d'après les prévisions.

La hausse attendue des recettes pétrolières devrait ramener la balance des paiements à un solde global excédentaire de 4,4 % du PIB en 2010 contre -6,1 % en 2009. Ainsi, grâce à l'accord de confirmation signé avec

le FMI, les réserves de change nettes devraient être propulsées. En effet, après la fin de la guerre, l'Angola a financé ses investissements massifs d'infrastructures par des lignes de crédit étrangères, en particulier par des prêts brésiliens et chinois adossés à des actifs pétroliers. Toutefois, l'Angola cherche à diversifier ses sources de financement avec de nouvelles lignes de crédit auprès de l'Allemagne, du Portugal, du Canada et de l'Espagne, ou le relèvement de celles dont le pays bénéficiait déjà en 2009. En outre, l'apurement de ses arriérés de dette vis-à-vis du Club de Paris lui donne aujourd'hui accès aux marchés financiers internationaux, notamment à travers des transactions obligataires.

Burundi

Le déficit des transactions courantes transferts publics inclus s'est réduit, se situant à 9 % du PIB en 2010 contre 14,5 % du PIB en 2009. Cette évolution est le résultat de bonnes performances enregistrées dans les balances des services dont le déficit s'est réduit à 15,5 % du PIB contre 16,1 % en 2009 et surtout des transferts courants (solde excédentaire de 25,1 % du PIB contre 15,7 % du PIB en 2009) en dépit de l'aggravation du déficit commercial. En effet, le déficit de la balance commerciale s'est creusé davantage, passant de -14,6 % du PIB en 2009 à -18,1 % du PIB en 2010. De même, la balance des revenus a connu un léger déficit de 0,5 % du PIB contre un excédent de 0,5 % du PIB en 2009.

De son côté, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est réduit à 8,2 % du PIB en 2010 contre 18,8 % du PIB en 2009.

En définitive, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 0,8 % du PIB en 2010 contre un excédent de 4,1 % du PIB en 2009.

Les prévisions pour 2011 indiquent que le déficit du compte courant se creuserait davantage à 10,6 % du PIB.

Cameroun

La reprise de l'économie mondiale a favorisé le relèvement progressif de la demande internationale et des cours des exportations du Cameroun

et principalement du pétrole. Ce changement a induit une amélioration de la performance du secteur extérieur du pays en 2010. Ainsi, le déficit du compte courant (transferts publics inclus) s'est amélioré en 2010 et est passé de 2,6 % du PIB contre 4,7 % en 2009. Ceci est lié à une augmentation du volume des exportations globales de 17,4 % à 18,8 % du PIB entre 2009 et 2010. Les exportations pétrolières ont stagné autour de 6,6 % du PIB. Les importations ont plutôt baissé au cours de la même période, passant de 19,1 % à 18,6 % du PIB.

De manière générale, les exportations du Cameroun, peu diversifiées, sont composées essentiellement de produits bruts, rendant ainsi les recettes d'exportation vulnérables aux fluctuations des cours et de la demande de matières premières. Les deux années 2008 et 2009, marquées par le durcissement des effets de la crise sur l'économie mondiale, illustrent cette contre-performance. Cependant, au niveau de la zone CEMAC, le Cameroun connaît depuis trois ans un accroissement du commerce de biens, notamment de produits vivriers.

La balance des services reste structurellement déficitaire. Ce déficit se situe autour de 1,7 % du PIB en 2010 contre 2,2 % en 2009. Les importations de services sont principalement le fait des entreprises à travers les dépenses au titre du fret maritime, des assurances, de l'assistance technique et de divers autres services, ainsi que des personnes physiques dans le cadre de voyages professionnels ou personnels.

En 2010, le déficit de la balance des revenus est le même qu'en 2009, soit 2 % du PIB. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE a permis de réduire le paiement des intérêts sur la dette extérieure. Par ailleurs, la France qui constitue l'un des premiers pays de résidence des investisseurs directs étrangers, bénéficie, dans le cadre de la zone franc, de la clause de libre transfert des capitaux. La balance des transferts demeure excédentaire grâce à l'importance croissante des envois de fonds de la diaspora à destination des familles et se situe autour de 0,9 % du PIB en 2010 contre 1,2 % en 2009.

Congo

S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant, transferts publics inclus, s'est réduit en 2010 à -14,1 % du PIB contre

-15,9 % du PIB un an plus tôt, en rapport principalement avec les performances de la balance commerciale malgré la détérioration des balances des services et des revenus.

En effet, l'excédent commercial a enregistré une hausse de 10 points pour s'établir à 46,4 % du PIB en 2010 contre 36,4 % du PIB en 2009, grâce à l'amélioration des termes de l'échange de 26,8 %, d'une part, et du fait de la forte progression des exportations, principalement les exportations pétrolières qui ont atteint 74,3 % du PIB contre 62,9 % du PIB en 2009, d'autre part.

Le déficit de la balance des services s'est creusé à 39,6 % du PIB contre 32,5 % du PIB en 2009 en raison de l'augmentation des autres services aux entreprises, notamment minières, de fret et d'assurances.

Le déficit de la balance des revenus a suivi la même tendance en s'élevant à 20,5 % du PIB contre 19,3 % du PIB en 2009, du fait de l'augmentation des revenus sur investissements directs. Quant au déficit des transferts courants, il est resté quasiment stationnaire à 0,4 % du PIB contre 0,5 % du PIB en 2009.

L'excédent du compte de capital et des opérations financières a progressé à 21,8 % du PIB contre 10,4 % du PIB un an plus tôt, en raison essentiellement de la nette reprise attendue des investissements directs dans le secteur pétrolier et de l'augmentation projetée des dons en capital.

Le solde global de la balance des paiements déficitaire de -4,5 % du PIB en 2009 a enregistré un excédent de 8 % du PIB en 2010.

Pour 2011 les prévisions indiquent une amélioration du solde du compte des transactions courantes, transferts publics inclus, dont le déficit diminuerait pour représenter 5,5 % du PIB en 2011.

Gabon

En 2010, les soldes courants sont excédentaires autour de 8,3 % du PIB. L'explication plausible semble être la hausse des exportations de pétrole du fait de l'appréciation du dollar conjuguée avec l'augmentation

de la production. Ces performances sont néanmoins plus faibles que celles réalisées en 2009 en raison probablement de la hausse des importations du fait du programme d'investissements.

La balance commerciale s'est effondrée en 2009 et a atteint un excédent de 38,3 % du PIB contre 51,8 % en 2008. Cette évolution découle d'une baisse des exportations et d'une croissance des importations, tirée par les produits sidérurgiques, les achats de consommation intermédiaire et de biens d'équipement des entreprises de construction et des industries extractives.

Le repli du solde commercial s'explique par le recul des exportations de pétrole (50,7 % à 44,2 % du PIB) et de manganèse. Cette situation découle de la crise, provoquée par la contraction de la demande sur le marché international. Une légère reprise des exportations, couplée avec une baisse de la part des importations en 2010 et 2011, pourrait améliorer le solde commercial selon les estimations. Le solde de la balance commerciale s'élève à 38 % du PIB en 2010 avec la hausse des exportations de 53,6 % à 55,7 % du PIB, mais aussi des importations (15,3 % à 17,7 % du PIB). Ce solde devrait s'améliorer en 2011 pour atteindre 44,7 % du PIB selon les prévisions.

La balance des services, quant à elle, s'est détériorée pour atteindre un déficit de 13,6 % du PIB en 2011. Cette évolution proviendrait des performances des postes « autre assurance » et « autres services aux entreprises ». La balance des revenus ainsi que le compte de capital et d'opérations financières présentent également un solde déficitaire en 2010 et devraient se maintenir en 2011.

Guinée équatoriale

Au niveau des échanges avec l'extérieur, le déficit des transactions courantes, transferts publics inclus, s'est contracté pour se situer à 17,4 % du PIB en 2010 contre 27,5 % du PIB en 2009, en liaison principalement avec l'évolution de la balance commerciale.

La balance commerciale a enregistré un excédent de 48,9 % du PIB en 2010 contre 36,5 % du PIB en 2009 en rapport avec l'amélioration des termes de l'échange consécutive à l'appréciation du dollar américain

ainsi qu'à la progression des prix du pétrole et du gaz sur les marchés internationaux. Ainsi, les exportations en valeurs ont augmenté et représenté 88,2 % du PIB en 2010 contre 88,7 % du PIB en 2009, en rapport avec la progression de la production de gaz (LNG, méthanol et des autres gaz) et ce, en dépit de la poursuite de la baisse de production de pétrole brut.

Pour leur part, les importations de biens se sont fixées à 39,3 % du PIB en 2010 contre 52,2 % du PIB une année plus tôt, en liaison essentiellement avec la baisse des importations de biens d'équipement.

Le déficit de la balance des services s'est réduit pour revenir à 15,4 % du PIB en 2010 contre 19,8 % du PIB en 2009, en rapport avec l'évolution des investissements des entreprises opérant dans le secteur du gaz.

En revanche, le déficit des transferts courants s'est creusé en valeur pour s'établir à 0,7 % du PIB, en relation avec une augmentation des envois de fonds des travailleurs étrangers.

Par ailleurs, le déficit de la balance des revenus a atteint 50,3 % du PIB en 2010 contre 43,5 % du PIB l'année précédente, en relation avec une hausse du niveau des rémunérations des capitaux privés du secteur des hydrocarbures.

Enfin, l'excédent du compte de capital et des opérations financières a reculé de 6,6 % du PIB en 2010 contre 15,0 % du PIB en 2009, en relation avec l'évolution des autres investissements du secteur pétrolier.

En définitive, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit estimé à 10,5 % du PIB en 2010, en diminution par rapport à 2009 où il était à 13,4 % du PIB.

En 2011, le déficit des transactions courantes se contracterait davantage par rapport à 2010 pour s'établir à 8,6 % du PIB.

RCA

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du compte courant, transferts publics inclus, s'est creusé en 2010 à 9,7 % du PIB (8,6 % du

PIB en 2009), suite à la détérioration des soldes du commerce extérieur et des services.

En effet, le solde négatif de la balance commerciale s'est aggravé pour se situer à 7,9 % du PIB en 2010 contre 6,9 % du PIB une année plus tôt. Ceci a été imputable à une détérioration des termes de l'échange qui se sont contractés de -3,2 %.

Quant aux exportations, elles se sont améliorées en s'établissant à 6,6 % du PIB contre 5,9 % du PIB en 2009, en liaison avec l'augmentation des recettes du coton, du diamant, du café et du bois. Pour leur part, les importations ont atteint 14,5 % du PIB en 2010 contre 12,8 % du PIB un an plus tôt, en relation avec la hausse des importations de produits pétroliers liée à la remontée des cours mondiaux.

Le déficit de la balance des services s'est alourdi à 5,4 % du PIB contre 4,3 % du PIB en 2009, en rapport principalement avec la hausse des dépenses de fret et d'assurance de marchandises impulsée par les importations de biens. Par ailleurs, l'excédent de transferts courants a augmenté en valeur par rapport à 2009 et s'est établi à 3,7 % du PIB en 2010, en raison de l'accroissement des dons. Le déficit de la balance des revenus s'est réduit à 0,2 % du PIB en 2010 contre 1 % du PIB en 2009, en liaison avec la baisse des intérêts sur la dette extérieure.

Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire à 3,7 % du PIB en 2010 contre 0,7 % du PIB en 2009.

Il est attendu en 2011 un creusement en valeur du déficit du compte courant, transferts publics inclus, à 9,2 % du PIB.

RDC

En 2010, le solde global de la balance des paiements en pourcentage du PIB a enregistré un excédent de 4,8 % contre un déficit de 8 % en 2009, grâce essentiellement à l'important excédent du compte de capital et d'opérations financières (20,8 % contre 5,1 % du PIB en 2009) sur fond de détérioration du compte courant transferts publics inclus (-16 % du PIB en 2010 contre -10,5 % en 2009).

La contre-performance du compte courant en 2010 est consécutive aux déficits de la balance des services (-12,9 % du PIB), de la balance des revenus (-6,8 % du PIB) et de la balance commerciale (-3,9 % du PIB) qui n'ont pu être absorbés par l'excédent enregistré par la balance des transferts (7,6 % du PIB).

À la faveur de la poursuite de la bonne tenue des cours des produits miniers sur le marché international, les exportations congolaises se sont améliorées en 2010 en s'établissant à 53,9 % du PIB soit 14 points de plus qu'en 2009. Toutefois, les importations, notamment de biens d'équipement, ont progressé plus rapidement que les exportations et se sont fixées à 57,8 % du PIB en 2010, c'est-à-dire 13 points de plus qu'en 2009. D'où le déficit commercial de -3,9 % du PIB.

Pour 2011, il est attendu une augmentation du volume d'exportation des produits miniers, notamment en raison de l'augmentation de la production de la mine de cuivre et de cobalt de Tenke Fungurume, à Kolwezi, dans le Katanga. Les exportations totales augmenteraient ainsi en valeur à 54,1 % du PIB. Toutefois, il est attendu également que les importations, notamment celles de biens d'équipement, augmentent en valeur par rapport à 2010, pour représenter au total 57,8 % du PIB. Cette progression des importations est liée aux projets d'infrastructures financés par la Chine. Dans l'ensemble, le déficit en valeur de la balance commerciale devrait se creuser et représenterait 3,7 % du PIB.

Le déficit de la balance des services augmenterait en valeur suite au volume croissant des importations relatives à l'exploitation minière et aux développements des infrastructures. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010 a allégé le poids du service de la dette. En définitive, il est prévu que le solde global de la balance des paiements s'établisse à 0,6 % du PIB.

São Tomé et Principe

Les comptes courants et le solde commercial sont en permanence déficitaires du fait d'un déséquilibre structurel entre les fortes importations et les faibles exportations. En 2009, la balance commerciale s'est légèrement améliorée (-37 % contre -47,7 % du PIB en 2008), avec une baisse des importations qui sont passées de 53,6 % à 42,1 % du PIB à

cause de l'ajournement des principaux projets d'investissements privés. Ceci a aussi permis une réduction du déficit des comptes courants, ce qui s'explique par un fort recul de l'importation des services liés à l'exploration pétrolière et aux transports. Cette amélioration de la balance commerciale a été interrompue en 2010 avec la reprise attendue des importations, ce qui a relevé le déficit du solde du commerce extérieur à 47,4 % du PIB. Ce déficit devrait se maintenir en 2011, d'après les prévisions.

En effet, la moitié des exportations de São Tomé et Principe sont destinées au Portugal, tandis que les Pays-Bas, la Belgique et la France s'en partagent 40 %. Au total, 90 % des exportations partent vers l'UE. Les produits agricoles représentent 90 % de ces exportations. La compétitivité à l'export a été améliorée par la dévaluation du dobra, mais les possibilités sont trop limitées pour que cette situation puisse pleinement être mise à profit. Les importations quant à elles proviennent à 61 % du Portugal, suivi par l'Angola avec 22 %, puis par le Gabon et le Nigeria, avec environ 3 % chacun. Plus de la moitié des importations sont constituées de produits alimentaires et pétroliers, et de machines. Les principaux facteurs déterminant la valeur des flux commerciaux dépendent du taux de change entre l'euro et le dobra, ainsi que des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers.

Tchad

En 2009, le solde courant a été déficitaire autour de 4 % du PIB. Cette baisse est liée à la contraction de l'activité pétrolière qui a pesé sur le volume des exportations. Ceci est en relation avec la baisse de la demande des produits d'exportation du Tchad sur le marché international. Mais la situation s'est améliorée en 2010 avec un excédent du compte courant de 1,6 % du PIB.

Le déséquilibre de la balance des services s'est amélioré, passant de 723,6 milliards en 2008 à 672,2 milliards en 2009, en relation avec l'amélioration significative de la balance des services fournis ou reçus par les administrations publiques malgré la hausse du coût d'acheminement des marchandises (+38 %) et des branches fret et assurances (+23 %). En perspective avec la hausse des importations en biens et services non facteurs ci-haut mentionnées, il est attendu un accroissement de 4 % en 2010, par rapport à 2009.

Pour sa part, le déficit de la balance des revenus s'est creusé en passant de 119,2 milliards de FCFA en 2008 à 182,1 milliards de FCFA en 2009, en liaison avec l'accroissement (52 %) des sorties au titre des rémunérations des investissements privés pétroliers. Les perspectives de 2010 prévoient une légère amélioration due à la rémunération des investissements (passant de 188,5 milliards de FCFA en 2009 à 187,3 milliards de FCFA en 2010) qui fixerait les déficits à 175,9 milliards de FCFA. En revanche, le solde excédentaire des transferts courants (nets) est de 345,7 milliards de FCFA contre 218,2 milliards réalisés en 2008, soit 58,4 % de croissance en valeur. Cependant, une légère réduction en valeur sera relevée en 2010, estimée à 318,6 milliards de FCFA.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières a affiché un déficit de 97,5 milliards de FCFA contre un excédent de 1,4 milliard en 2008, essentiellement sous l'impulsion des investissements à court terme de l'étranger dans l'économie nationale. De même, ce solde se fixerait à -59,1 milliards de FCFA en 2010 dû au déficit du compte financier (95,9 milliards de FCFA, contre 147 milliards de FCFA en 2009 et seulement 40,9 milliards de FCFA en 2008).

En conséquence de ces évolutions, le solde global de la balance des paiements est déficitaire de 350,5 milliards contre un excédent de 212,7 milliards constaté en 2008. Il est financé par une ponction sur les réserves officielles de même ampleur, associée aux avances statutaires accordées par la BEAC. De ce fait, les réserves de change n'ont représenté que 2 mois d'importations de biens et services, caf, contre 4 réalisés en 2008. Mais en 2010, ce solde global dégagerait un excédent de 27,3 milliards de FCFA.

2.2.5. Développement social

2.2.5.1. Contexte sous-régional

Avec une croissance économique de 3,6 % en 2010 et une croissance démographique annuelle de l'ordre de 2,8 %, les pays de la zone CEEAC sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté dans la sous-région. La situation est d'autant plus préoccupante que la croissance observée n'est pas génératrice d'emplois. Le sentier de croissance emprunté est loin de celui édicté par le NEPAD qui propose un taux annuel de 7 %,

comme minimum requis pour accélérer la réduction de la pauvreté et créer les conditions de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les pays de la zone CEEAC sont loin d'avoir contribué au repli de la pauvreté dans la sous-région.

Une reprise sans impact sur l'emploi

Bien qu'on ait observé une reprise de l'économie sous-régionale en 2010, la crise de l'emploi demeure. Ceci confirme une des caractéristiques essentielles de la croissance enregistrée par les économies de l'Afrique centrale au cours de la dernière décennie 2000[7]. L'expansion de la valeur ajoutée a été principalement le fait du secteur extractif, un secteur avec un ratio capital/travail très élevé et donc peu générateur d'emplois. Une très faible proportion de la population active est employée dans le secteur extractif en dépit de son importance dans l'économie sous-régionale. Par exemple, le Congo a enregistré la meilleure performance économique en 2010 grâce surtout au secteur pétrolier qui peine toujours à créer un nombre significatif d'emplois. En effet, à peine 1 % de la population active travaille dans le secteur pétrolier congolais.

L'industrie manufacturière, normalement intensive en travail et source importante d'emplois, constitue une faible part du PIB de la sous-région. L'emploi formel est limité au secteur public et à quelques sociétés privées. Bien que la croissance du secteur non pétrolier ait été relativement dynamique ces dernières années, elle n'a pas été assez forte pour créer des emplois de manière significative. Par ailleurs, la pénurie en main-d'œuvre qualifiée entrave la création d'emplois locaux.

Dans ces conditions, il ne fait pas de doute que les centaines de milliers d'emplois perdus[8] suite à la récente crise économique et financière seront plus difficiles à recouvrer. La situation de l'emploi en Afrique centrale souligne la nécessité pour les États membres de réaliser une transformation profonde de leur économie. Cette transformation passe par un affranchissement progressif de leur dépendance à l'égard du secteur extractif peu créateur d'emplois, d'une part, et la promotion de

7. Voir *Les économies de l'Afrique centrale 2006*, *2007* et *2008*.
8. L'industrie minière de la RDC a perdu à elle seule environ 300 000 emplois directs et indirects suite à la récente crise financière et économique internationale.

sources dynamiques de croissance plus à même d'assurer une croissance durable et la création d'emplois décents, d'autre part.

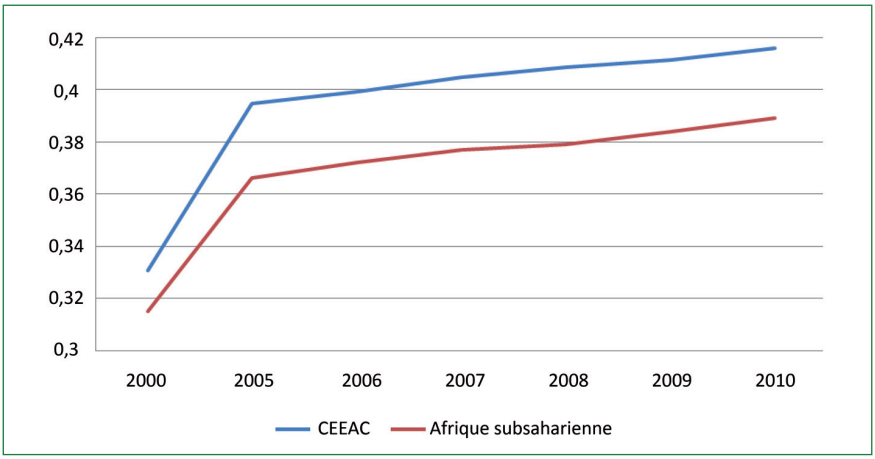
Résultats encore mitigés en matière de développement humain

Comme cela a été observé pour l'emploi, les performances en matière de développement humain étaient déjà bien en deçà des attentes au regard de la croissance économique forte et soutenue enregistrée par la CEEAC au cours de la décennie 2000. Par ailleurs, ces progrès qui demeurent hétérogènes dans la sous-région ont plus été l'expression d'un accroissement du PIB par tête que des autres dimensions du développement humain telles que le niveau d'instruction et l'espérance de vie à la naissance.

En 2010, la situation sociale reste, de manière générale, fragile en liaison avec la crise économique mondiale qui a entraîné une baisse du rythme de réduction de la pauvreté. En conséquence, les progrès en vue d'atteindre les OMD connaîtront un retard. La crise a eu des effets négatifs sur l'atteinte de plusieurs OMD, notamment ceux relatifs à la faim, à la santé maternelle et infantile, à l'égalité des sexes, à l'accès à l'eau potable et au contrôle des maladies. Elle continuera à avoir des répercussions à long terme sur les perspectives de développement bien au-delà de 2015[9].

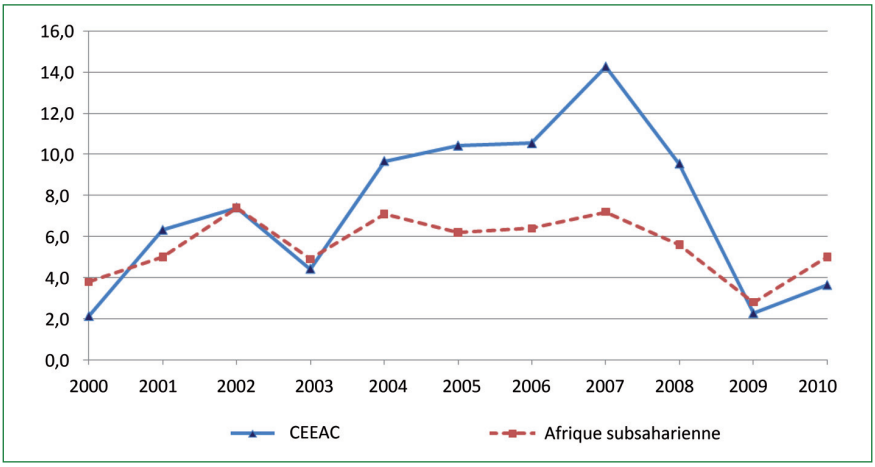
En examinant l'Indice de développement humain (IDH) qui permet de mesurer le développement non seulement en termes de croissance économique, mais aussi en termes de progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation, le classement des pays de la CEEAC dans le *Rapport 2010*[10] sur 169 pays est le suivant : Gabon (93), Guinée équatoriale (117), Congo (126), São Tomé et Principe (127), Cameroun (131), Angola (146), RCA (159) et Tchad (163), Burundi (166), RDC (168).

9. Objectifs du Millénaire pour le développement, *Rapport 2010*.
10. PNUD 2010, *Rapport sur le développement humain*.



Graphique 2.11 : Indice de développement humain dans la CEEAC[11] et en Afrique subsaharienne : tendances de 2000 à 2010
Source : PNUD (2010).

Le graphique 2.11 ci-dessus montre, par ailleurs, que même si l'IDH de l'Afrique centrale a progressé, quoique très lentement au cours de la décennie 2000, il est à peine meilleur que celui de l'Afrique subsaharienne malgré une croissance sous-régionale régulièrement supérieure à la moyenne continentale (graphique 2.12).



Graphique 2.12 : Croissance économique dans la zone CEEAC et en Afrique subsaharienne de 2000 à 2010 (en %)
Sources : FMI (2011) ; CEA/BSR-AC (2011) de sources officielles

11. L'IDH moyen de la CEEAC a été obtenu en calculant la moyenne arithmétique simple de l'IDH des États membres.

2.2.5.2. Évolution au niveau national

Angola

Au cours des années passées, la pauvreté et le chômage des jeunes se sont illustrés comme deux problèmes principaux en Angola. Cependant, la croissance économique connue depuis la fin de la guerre civile n'a pas encore d'impact significatif sur ces fléaux. Avec une population de 19 millions d'habitants environ dont 46 % ont moins de 18 ans, l'Angola présente des risques sociaux évidents, aggravés par le fait qu'environ 35 % de la population souffre de sous-alimentation d'après le PNUD. Sa performance sur le plan de l'indice du développement humain (IDH) du PNUD demeure très bas : 143e dans le classement global 2009, sur la base des chiffres de 2007. L'espérance de vie reste faible, à 46,7 ans.

Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les ressources humaines restent un obstacle majeur. Les enseignants et le personnel de santé qualifiés ne souhaitent pas travailler en zone rurale, loin d'une capitale qui souffre elle-même d'une pénurie de personnel qualifié. L'administration et la mise en œuvre de la planification publique pâtissent du même problème. Déjà rare, la main-d'œuvre qualifiée se concentre dans les principaux centres urbains (et surtout à Luanda), compromettant la réalisation des ambitieux projets de l'État.

L'accès à une eau propre et à l'assainissement reste très limité dans les provinces. Les taux d'accès à l'assainissement et à des sources d'eau potable s'établissent respectivement à 31 % et 53 %. L'Angola et sa capitale sont confrontés à des épidémies de choléra liées à la mauvaise qualité de l'eau. Le pays dispose néanmoins d'un programme (*Agua para todos*) qui vise à améliorer l'accès à l'eau dans les zones rurales. Selon le rapport 2009 des Nations unies sur le développement humain, près de 49 % de la population n'a pas accès à des sources d'eau potable améliorée.

Burundi

En matière de création d'emplois, il n'y a pas eu en 2009 de mesures claires pour réduire le taux de chômage. Toutefois, il a été constaté un recrutement par la fonction publique d'un certain nombre de jeunes diplômés (près de 2 000 nouveaux emplois), surtout dans le secteur de

l'enseignement. Les emplois pour les travailleurs non qualifiés ont aussi augmenté avec les travaux à haute intensité de main-d'œuvre du Programme de travaux publics et de création d'emplois (en matière de construction de bâtiments et de routes).

Parallèlement aux objectifs de croissance, le gouvernement est engagé dans une politique de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté. Les grandes réalisations en matière de renforcement du capital humain ont concerné essentiellement le secteur de l'enseignement et de la santé.

L'effort du gouvernement s'est manifesté par l'accroissement des dépenses allouées à l'éducation et à la santé. En 2009, la part de l'enseignement dans le budget a légèrement augmenté par rapport à 2008, pour se situer à 24,2 % du total.

Pour l'exercice 2009, l'enveloppe allouée à la santé a augmenté davantage pour représenter 7,7 % du budget de l'État. Dans ce domaine, la gratuité des frais d'accouchement, des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et la gratuité de la plupart des vaccinations infantiles ont été les rubriques les mieux pourvues.

Cameroun

D'après les résultats publiés en 2009 de la troisième enquête sur les ménages camerounais effectuée en 2007, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est restée quasiment stable, passant de 40,2 % à 39,9 % entre 2001 et 2007. La stratégie pour la croissance et l'emploi du Cameroun adoptée en 2009 par le gouvernement demeure le cadre de référence en matière de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement s'est fixé pour objectifs, notamment de ramener le sous-emploi de 76 % à moins de 50 % en 2020, avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an, de ramener le taux de pauvreté monétaire de 40 % en 2007 à moins de 28 % en 2020 et de réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des OMD. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé à augmenter substantiellement les crédits budgétaires alloués aux dépenses de pauvreté. Ces crédits sont passés de 838,55 milliards de FCFA en 2007 à 1 173,73 milliards de FCFA en 2010, soit une progression de 40 %.

En particulier, dans le domaine de la santé et de l'éducation, le gouvernement a mené plusieurs actions. Ces actions ont porté sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif national (contractualisation des enseignants et construction de salles de classe) et sur l'amélioration du taux de couverture vaccinale.

Congo

Le chômage est encore élevé au Congo malgré ses remarquables performances en termes de croissance. Selon le DSRP (2007), la situation de l'emploi est caractérisée par une tendance lourde : un fort taux de chômage des jeunes, environ 40 % (alors que le taux de chômage général est de l'ordre de 19,4 %). Les autorités congolaises sont conscientes de la nécessité de réaliser une croissance plus robuste, particulièrement celle du secteur non pétrolier, pour assurer la création d'emplois et pour réduire la pauvreté conformément à la stratégie adoptée. Le pays a accédé en janvier 2010 au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les ressources ainsi dégagées ont permis aux autorités de disposer de plus de ressources pour financer le développement à travers la réalisation d'infrastructures et la création d'emplois décents.

Selon le dernier *Rapport sur le développement humain* du PNUD, le Congo occupe le 126e rang sur un classement de 169 pays. L'IDH du Congo est passée de 0,483 en 2009 à 0,489 en 2010, bien au-dessus de la moyenne de 0,389 pour l'Afrique subsaharienne. C'est une amélioration par rapport à son classement de 2009. Sur cette base, le Congo est un des neuf pays d'Afrique subsaharienne à développement humain moyen.

En observant les données relatives à la pauvreté, les inégalités de revenus, la malnutrition, l'égalité des sexes, etc., le Congo est classé loin derrière des pays ayant le même niveau de PIB par tête. Par ailleurs, le Congo est un des sept pays au monde dont l'IDH en 2010 est inférieur à celui de 1990.

Dans ce contexte, afin d'atteindre l'objectif général défini dans la Stratégie de réduction de pauvreté, le gouvernement entend mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Gabon

La proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 25 % en 2000 pour se retrouver à 33 % en 2005 selon l'Enquête gabonaise sur l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP). Ceci traduit une augmentation de l'incidence de la pauvreté. Ainsi, les tendances observées montrent que le taux de 13,5 % visé en 2015 ne pourra sans doute pas être atteint. Beaucoup d'efforts restent à réaliser. Le premier défi reste l'application du projet de diversification de l'économie. L'économie gabonaise devra désormais s'orienter vers les trois secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée que sont l'industrialisation des filières minières et forestières, la valorisation des ressources environnementales, le développement des services à forte valeur ajoutée. L'expansion de ces secteurs facilitera la création d'emplois pour les jeunes et par conséquent la sortie d'un nombre important de personnes de la zone de la pauvreté.

Selon la Direction générale de la statistique (DGS), le taux de chômage avoisine 25 % en 2010 et la demande du secteur social est plus forte d'année en année. La timidité de la réponse gouvernementale s'est soldée par des mouvements de grève de plus en plus fréquents. En outre, la position du pays dans l'indice de développement humain (IDH), au 93e rang sur 169 pays, reste relativement préoccupante.

Guinée équatoriale

Malgré les efforts fournis par les autorités, le boom pétrolier peine encore à se traduire en amélioration significative du développement humain. Bien que le pays ait un des niveaux les plus élevés de PIB par tête en Afrique, la pauvreté touche plus de la moitié de la population.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire a baissé ces dix dernières années, passant de 93,5 % en 2001 à 69,4 % en 2009. L'amélioration de la santé maternelle et infantile est précaire et ne pourra sans doute pas être réalisée en 2015. Sans oublier qu'un accent particulier doit être mis sur le traitement de la tuberculose dont le taux de prévalence croît d'année en année de 2 423 pour 100 000 en 2001 à 2 695 pour 100 000 en 2007 et à 2 559 pour 100 000 en 2009.

RCA

Sur le plan de l'emploi, les principaux indicateurs du marché du travail montrent que la population active représente presque 84 % de la population totale et se décompose en 82,5 % des actifs occupés, dont 19 % de sous employés, et 1,5 % de sans emploi. La plupart des emplois portent sur le secteur agricole, principal moteur de l'économie.

La situation sociale demeure précaire en République centrafricaine. Selon le dernier *Rapport sur le développement humain* du PNUD, la RCA occupe le 159e rang sur un classement de 169 pays. L'IDH de la RCA est passé de 0,311 en 2009 à 0,315 en 2010 bien en dessous de la moyenne de 0,389 pour l'Afrique subsaharienne.

La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté reste encore très élevée en 2003 (67 %) et n'a pas baissé significativement en 2008 (62 %), alors que l'objectif visé à l'horizon 2015 est de ramener ce taux à 31 %. De même, sur le plan de la santé, les indicateurs sont alarmants. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont des cibles qui ne seront également pas atteintes compte tenu de leur niveau encore très élevé en 2003, 220 ‰ pour la mortalité infantile, et de 1 355 pour 100 000 pour la mortalité maternelle alors que les objectifs fixés en 2015 sont respectivement de 70 ‰ et 171 pour 100 000. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance est de 43 ans pour l'ensemble de la population, soit 40 ans pour les hommes et 46 ans pour les femmes en 2008.

Sur le plan scolaire, alors que le taux brut et le taux net de scolarisation sont évalués respectivement à 94 % et 60,2 % dans le cycle primaire et à 27 % et 15 % dans le secondaire, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est de 44,1 % en 2008. Dans l'un et l'autre cycle scolaire, il faut noter la persistance des pesanteurs socioculturelles à l'encontre des filles. Au niveau du primaire, par exemple, le taux net de scolarisation des filles est faible (55 %) par rapport à celui des garçons (65 %).

RDC

D'après les données disponibles sur le marché du travail[12], la reprise de la croissance en 2010 s'est accompagnée d'une création d'emplois.

12. Enquête DEME et INS, 1er trimestre 2010.

L'activité industrielle s'est répercutée sur l'emploi salarié qui s'est amélioré à nouveau. Le nombre d'emplois s'est accru de 2,4 % au premier trimestre par rapport au quatrième trimestre 2009. À l'exception des branches industries extractives, industries chimiques et autres industries dont les effectifs salariés ont diminué respectivement de 9,1 %, de 7,6 %, et de 1,6 %, les autres branches ont connu des augmentations d'emplois.

La branche produits minéraux non métalliques a enregistré une hausse d'emplois plus prononcée qu'au trimestre précédent de 28 %. L'attraction manifeste d'emplois vers cette branche s'est faite suite aux besoins des chefs d'entreprise d'accroître leur volume de production pour répondre à la demande des produits de leur branche qui ne cesse de croître corollairement aux travaux exécutés dans le cadre des 5 chantiers[13].

Selon le dernier *Rapport sur le développement humain* du PNUD, le Congo occupe le 168e rang sur un classement de 169 pays. L'IDH du Congo est passé de 0,233 en 2009 à 0,239 en 2010. Il est bien en deçà de la moyenne de 0,389 pour l'Afrique subsaharienne. C'est une amélioration par rapport à son classement de 2009. Sur cette base, la RDC est un pays à développement humain bas.

São Tomé et Principe

L'économie de STP est de moins en moins capable de donner un emploi tant aux pauvres des campagnes qu'aux citadins revenant diplômés d'un séjour à l'étranger. Le taux de chômage s'est envolé ces dix dernières années, pour atteindre 26,8 %. Afin que les diplômés de retour de leurs études à l'étranger acceptent de rester au pays, les pouvoirs publics se doivent de leur proposer des emplois correspondant à leurs qualifications. Les offres d'emploi dans les zones rurales reculées se font de plus en plus rares, ce qui alimente l'exode des pauvres des campagnes vers la capitale, où ils trouvent à travailler dans le secteur informel ; ce secteur concernerait environ 63 % de la population active.

13. Il s'agit des cinq chantiers prioritaires que sont les infrastructures, la création d'emplois, le logement, l'eau et l'électricité ainsi que la santé et l'éducation.

Selon l'enquête publique sur la pauvreté menée en 2001, environ 54 % de la population vit dans la pauvreté et 15 % dans l'extrême pauvreté. De nombreuses personnes doivent exercer plusieurs emplois pour pouvoir se procurer les produits de première nécessité. Le salaire mensuel minimum officiel est de 715 000 STD, soit moins de 30 EUR, et le salaire moyen des fonctionnaires, d'environ 1,5 million STD, soit 61 EUR. Les indicateurs sociaux sont médiocres et, notamment dans les zones rurales, ne s'améliorent que lentement. Avec de faibles revenus, São Tomé et Principe occupe la 131e place sur 177 pays, selon l'indice de développement humain des Nations unies.

Les indicateurs de l'éducation et de la santé n'ont pas connu d'amélioration considérable depuis les années 1990, à cause d'une diversification des priorités économiques jointe à une réduction des dépenses publiques. Pour pallier le manque d'information sur l'évolution des indicateurs sociaux dans les provinces rurales, les pouvoirs publics ont organisé un recensement national qui sera achevé début 2011.

Tchad

Le taux de chômage très élevé au Tchad favorise le développement du secteur informel. Au cours des dernières années, le délai pour entrer dans la vie professionnelle s'est fortement rallongé et l'insertion est devenue plus complexe sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : la faiblesse des opportunités d'emploi, compte tenu de la faible croissance de l'économie, l'insuffisance des investissements privés dans le secteur non pétrolier et l'inadéquation entre formation et emploi. La conjonction de ces facteurs rend difficile la création et la stabilisation de l'emploi, ce qui fait que le chômage reste élevé (BAD/CEA/OCDE, 2010). Dans ces conditions, le secteur informel est le seul capable d'offrir un grand nombre de petits emplois à une main-d'œuvre relativement peu qualifiée. Cependant, le développement de ce secteur est limité par l'absence d'un cadre réglementaire adéquat en vue d'un meilleur encadrement des activités du secteur, d'une protection contre la forte concurrence des industries nigérianes et camerounaises et d'un accès au crédit.

À propos des secteurs de l'éducation et de la santé, le gouvernement s'est engagé à consacrer une plus grande part de ses dépenses à leur promotion. L'objectif est d'augmenter les parts des ressources accordées à la

santé et à l'éducation à des moyennes respectives de 15 % et 7 % pour la période 2009-2011, contre des niveaux respectifs de 14,6 % et 5,6 % les années précédentes.

2.2.6. Perspectives sous-régionales et recommandations

2.2.6.1. Perspectives

Le tableau 2.2 ci-dessous résume les dynamiques des principaux indicateurs macroéconomiques en 2009 et 2010, et en indique les prévisions pour 2011. Il ressort de ce tableau que les perspectives de la sous-région, comme celles de l'Afrique subsaharienne, sont assez favorables dans la mesure où l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre. La croissance économique de la CEEAC serait plus prononcée en 2011 qu'en 2010 et elle s'établirait à 7,2 % contre une expansion de 3,6 % en 2010. On s'attend également à une augmentation du rythme de croissance dans la zone CEMAC où la progression de l'activité économique en 2011 avoisinerait 6,6 % contre 5,4 % en 2010.

Les perspectives de la sous-région sont assez favorables… La croissance économique de la CEEAC serait plus prononcée en 2011 qu'en 2010.

Pour ce qui est du niveau général des prix, les tensions inflationnistes seraient davantage maîtrisées avec une inflation moyenne de 9,4 % pour l'ensemble de la CEEAC. Il convient de noter que la convergence progressive de l'inflation entre pays de la CEEAC observée depuis une dizaine d'années est à mettre au crédit des efforts de stabilisation en RDC et en Angola. L'inflation dans la zone CEMAC augmenterait légèrement par rapport à 2010 pour se fixer à 1,9 %, mais en dessous de la norme communautaire de 3 %.

Au niveau des finances publiques, leur gestion se traduirait en 2011 par une amélioration en valeur des soldes budgétaires. L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, atteindrait 3,1 % du PIB pour la CEEAC et 5,5 % pour la CEMAC.

Quant aux échanges extérieurs, les prévisions laissent entrevoir une augmentation du déficit courant de la CEEAC (transferts publics inclus) qui s'établirait à 4,1 % du PIB en 2011. En revanche, dans la zone

CEMAC le déficit du compte courant diminuerait par rapport à 2010 à 0,5 % du PIB en 2011.

Comme pour le reste de l'Afrique subsaharienne, ces perspectives relativement positives pour l'Afrique centrale ne sont pas exemptes de risques. En effet, la reprise économique de l'Afrique centrale reste tributaire de l'évolution de la conjoncture internationale. Si la croissance de l'économie mondiale n'était pas suffisamment forte en 2011, l'activité économique sous-régionale en serait affectée et ces prévisions revues à la baisse.

Il est essentiel de concevoir une reprise qui soit à la fois créatrice d'emplois et durable.

En outre, l'impact limité de la croissance sur la création d'emplois vient exacerber le coût humain de la récente crise. Étant donné que ces effets pourraient très bien perdurer, affectant la génération actuelle de travailleurs et menaçant le potentiel de capital humain, il est essentiel de concevoir une reprise qui soit à la fois créatrice d'emplois et durable.

Par ailleurs, des facteurs d'ordre local pourraient s'ajouter à ces éléments externes. À cet égard, l'année 2011 pourrait être particulièrement difficile puisque des élections nationales pourraient avoir lieu dans plusieurs pays de la sous-région parmi lesquels les pays en situation post-conflictuelle.

Même si rien ne permet d'affirmer avec certitude que ces facteurs politiques peuvent avoir un effet sur les cycles économiques des pays de l'Afrique centrale, le risque de voir certaines réformes nécessaires accuser du retard n'est pas à négliger.

2.2.6.2. Recommandations

Au niveau sous-régional

L'Afrique centrale, à l'instar de l'Afrique subsaharienne, a réussi à traverser la récente crise mondiale avec un ralentissement de sa croissance plutôt qu'une récession. Cette relative résilience dont a fait preuve la sous-région pendant la récession mondiale est à mettre, entre autres

Tableau 2.2 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2009-2010 et prévisions pour 2011

	Croissance du PIB réel (en %)			Taux d'inflation (en %)			Solde budgétaire (base engagements hors dons) (en % du PIB)			Compte courant (transferts publics inclus) (en % du PIB)		
	2009	2010 (Estim.)	2011 (Prév.)	2009	2010 (Estim.)	2011 (Prév.)	2009	2010 (Estim.)	2011 (Prév.)	2009	2010 (Estim.)	2011 (Prév.)
CEEAC	2,3	3,6	7,2	12,1	9,6	9,4	-5,6	3,7	3,1	-8,8	-3,0	-4,1
CEMAC	2,0	5,4	6,6	4,2	1,2	1,9	-0,8	3,1	5,5	-6,9	-4,6	-0,5
Angola	2,4	1,6	7,8	13,7	14,5	14,6	-8,6	7,5	4,5	-10,0	0,6	-4,8
Burundi	3,5	3,9	4,5	10,7	6,4	8,4	-20,7	-31,2	-28,2	-14,5	-9,0	-10,6
Cameroun	2,0	2,4	3,8	3,0	1,2	1,5	2,3	1,0	-0,6	-4,7	-2,6	-2,9
Congo	6,7	9,7	9,1	3,9	0,7	2,8	4,7	22,9	23,0	-15,9	-14,1	-5,5
Gabon	-1,1	6,7	4,4	1,9	-0,3	1,5	5,1	4,0	6,3	12,7	8,3	12,9
Guinée équatoriale	3,5	0,9	9,8	6,0	5,6	4,5	-9,8	-4,9	6,3	-27,5	-17,4	-8,6
République centrafricaine	1,4	3,0	3,7	3,5	1,5	3,0	-3,6	-4,9	-5,2	-8,6	-9,7	-9,2
République démocratique du Congo	2,8	7,2	6,5	46,2	23,5	12,0	-10,7	-13,3	-16,1	-10,5	-16,0	-17,0
São Tomé et Principe	4,0	4,5	5,0	17,0	14,4	10,6	-22,3	-26,9	-22,6	-25,9	-35,1	-38,2
Tchad	-1,2	13,0	9,8	10,0	-2,2	-2,0	-13,3	-5,1	-2,3	-4,0	1,6	7,1

Source : CEA/BSR-AC (2010) de sources officielles

facteurs, au crédit des États membres qui ont su appliquer des politiques économiques bien conçues. En effet, à la veille de la crise, la situation économique de la plupart des pays de la CEEAC était bonne : croissance régulière, inflation faible, solde budgétaire viable, comptes externes renforcés. Quand les chocs sont survenus, ces pays ont pu conduire des politiques budgétaires et monétaires de qualité pour atténuer les effets négatifs du bouleversement soudain du commerce, des prix et des flux de financement mondiaux.

Aujourd'hui, profitant du redressement de l'économie mondiale et de l'évolution à la hausse de la plupart des prix des matières premières, en particulier ceux du pétrole, les économies des pays de la CEEAC semblent être bien parties pour retrouver leur dynamisme d'avant la crise.

Dans ce contexte, les recommandations visant le renforcement de la stabilité macroéconomique et qui sont contenues dans les éditions précédentes des *Économies de l'Afrique centrale* sont plus que jamais d'actualité.

Il convient également de mettre l'accent sur la relance des investissements, l'amélioration du climat des affaires et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Pour ce qui est de la relance des investissements, il conviendrait de :

- développer les infrastructures de soutien à l'activité économique, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports ;
- mettre en place des incitations pour accroître les investissements privés et développer le partenariat public-privé ;
- promouvoir les PME agro-industrielles à travers des pôles de développement ; et
- favoriser les structures de financement adaptées aux investissements privés.

Quant au climat des affaires, il constitue encore un des obstacles majeurs au développement des économies de l'Afrique centrale[14]. Aussi, convient-il de :

14. Voir CEA/BSR-AC 2006, *Les Économies de l'Afrique centrale*.

– poursuivre l'amélioration du cadre juridique et judiciaire ;
– simplifier les formalités de création des entreprises ;
– accélérer la mise en œuvre d'un observatoire régional du climat des affaires.

Enfin, l'approfondissement du processus d'intégration régionale[15] doit se poursuivre avec notamment :

– la généralisation de la libre-circulation des personnes dans tous les États membres ; et
– l'élimination des entraves tarifaires et non tarifaires aux mouvements des biens, des services et des capitaux.

Sur le plan social, les États membres de la CEEAC devront s'employer à mettre en œuvre un ensemble de programmes et projets visant à renforcer les conditions d'une croissance économique durable et à favoriser une progression vers l'atteinte des OMD. Pour ce faire, les actions gouvernementales devront notamment être axées autour de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la réduction de la vulnérabilité. L'atteinte de cet objectif nécessite une réorientation et/ou un réaménagement des allocations budgétaires.

Les États membres de la CEEAC devront s'employer à mettre en œuvre un ensemble de programmes et projets visant à renforcer les conditions d'une croissance économique durable et à favoriser une progression vers l'atteinte des OMD.

En outre, l'affectation des ressources budgétaires doit être fondée sur une réorientation des crédits vers les secteurs porteurs de la croissance et générateurs d'emplois et de revenus, ainsi que vers le financement de projets ayant un impact durable sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette logique, les crédits consacrés aux investissements dans l'éducation, la santé, le logement, l'hydraulique, le transport de masse et les infrastructures économiques devront augmenter. Pour certains pays de la sous-région, le financement de ces programmes sera possible grâce à l'espace budgétaire créé par les économies issues de l'annulation et/ou de la réduction de la dette par certains

15. Pour plus de détails, voir le chapitre sur l'état d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

créanciers suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, renforcée par l'IADM.

Au niveau national

En **Angola**, il est souhaitable que les richesses nationales non renouvelables soient plus efficacement gérées pour continuer à créer des emplois. Ainsi, il faudra consolider les institutions. Par ailleurs, l'économie angolaise reste largement tirée par l'investissement public qui n'est pas encore à l'abri de la mauvaise gouvernance. À moyen et long terme, elle devra moins s'appuyer sur l'investissement public et davantage sur le secteur privé.

Par ailleurs, les autorités fiscales angolaises devraient non seulement réformer le code des impôts, mais également recruter du personnel pour remédier au problème des ressources humaines, ce qui devrait permettre d'élargir l'assiette fiscale et de réduire la fraude. En outre, l'insertion de l'économie informelle qui s'est beaucoup développée après la guerre civile et demeure très importante dans l'économie formelle, devrait être l'une des priorités structurelles.

Au **Burundi**, les autorités doivent lancer un vaste programme de remise en état des infrastructures avec le concours des partenaires du développement. Il est important pour ce faire de réorienter les dépenses en capital vers les infrastructures essentielles, ce qui aidera à réduire les goulots d'étranglement de l'offre (électricité et irrigation, par exemple).

En ce qui concerne le **Cameroun**, les autorités devraient continuer la lutte contre la corruption dans tous les secteurs. Le gouvernement devrait aussi se pencher sur les difficultés auxquelles fait face l'administration fiscale. Il s'agit de la sous-informatisation, du manque de ressources humaines qualifiées, de la sous-rémunération du personnel et de l'insuffisance de moyens. Cette situation compromet son fonctionnement optimal et ne permet pas de faire face à certains défis.

En outre, les autorités camerounaises devraient allouer au fonctionnement de l'administration fiscale un budget consistant pour réduire davantage la fraude. Toutefois, la création d'une brigade anti-corruption et la mise en place d'un numéro vert pour les dénonciations par les contribuables participent à la lutte contre ce fléau.

Au **Gabon**, l'amélioration des finances publiques qui demeure le maillon faible de toute l'économie, reste une grande priorité. Ceci passe par un élargissement de l'assiette fiscale. Toutefois, le recrutement et la formation du personnel seront nécessaires pour rentabiliser cette structure et la rendre plus efficace. La fiscalité étant une discipline très évolutive, un stage de formation permettrait aux agents des impôts de maîtriser les techniques d'assiette et de liquidation de l'impôt, le rendement de l'impôt dépendant de la façon dont les agents gèrent l'impôt et les différentes étapes de contrôle et de taxation.

Par ailleurs, le secteur informel représente un pan important de l'économie. Au lieu de lutter contre ce secteur fournisseur d'emplois, il convient de le maîtriser, le discipliner et le fiscaliser afin de le soumettre aux mêmes obligations fiscales que le secteur structuré. En outre, le contrôle fiscal devrait être systématisé, qu'il s'agisse du contrôle formel ou du contrôle sur pièces ou encore de la vérification de la comptabilité.

La **Guinée équatoriale** doit relever d'immenses défis en raison de perspectives assombries par la réduction de la production de pétrole. Un important ajustement budgétaire est donc nécessaire pour réduire la dépendance des recettes à l'égard du pétrole. Par ailleurs, les autorités doivent redoubler d'efforts pour faire baisser de moitié le taux de pauvreté. L'instruction et la formation sont également des domaines à suivre de près pour ramener le taux de scolarisation au niveau des autres pays de la zone CEMAC.

La **RDC** a renoué avec la croissance. Cependant, l'économie reste fragile face aux chocs adverses tant endogènes qu'exogènes du fait de la faible diversification de l'économie. D'où la nécessité de créer les conditions visant à l'amélioration des capacités de production, particulièrement dans les secteurs porteurs de la croissance. Aussi, les autorités devront-elles entreprendre des actions vigoureuses et mener des investissements structurants pour construire une économie solide et impulser une croissance durable et soutenue, pour une progression plus rapide vers l'atteinte des OMD. Par ailleurs, la poursuite des efforts déjà engagés devrait améliorer sensiblement les infrastructures économiques et accroître les investissements privés.

Pour la **RCA**, l'amélioration de la gestion des finances publiques est une des grandes priorités des autorités. Même si la pression fiscale a

connu une évolution positive et ce, en dépit des difficultés auxquelles fait face le pays, il reste des efforts à déployer pour mobiliser davantage les ressources intérieures du pays. Les deux principaux organes de recettes que sont la Direction générale des douanes et droits indirects, d'une part, et la Direction générale des impôts et des domaines, d'autre part, doivent être renforcés en expertise et en outils modernes de gestion. Certes, des logiciels de gestion sont déjà mis en place (Sydonia++ pour les douanes et Systemif pour les impôts), mais il est tout de même nécessaire que ces deux logiciels puissent être parfaitement connectés et performants afin d'optimiser les avantages qu'on est en droit d'en attendre. II est également nécessaire que ces outils, en renforçant la lutte contre la fraude, permettent d'enrayer l'évasion et la fraude fiscales qui occasionnent d'importantes pertes de ressources à l'État. L'objectif à atteindre est d'élever substantiellement le niveau de la pression fiscale afin de réduire la trop grande dépendance du pays de l'aide extérieure.

À **São Tomé et Principe**, une forte détermination et une réelle stabilité politiques seront nécessaires pour mener à bien les objectifs complexes et ambitieux inscrits dans le Plan stratégique, dont la réalisation reste entravée par les limites humaines et institutionnelles et par la vétusté des infrastructures. Le dernier accord triennal conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui couvre la période allant de mars 2009 à décembre 2011, devrait y contribuer (BAD/CEA/OCDE, 2010). La poursuite des efforts en vue d'élargir la base productive et de diversifier les sources de revenus devrait, parallèlement, stimuler la croissance du secteur non pétrolier. Il est par ailleurs nécessaire de persévérer dans les efforts de stabilisation des paramètres macro-économiques du pays, pour s'assurer à l'avenir le soutien de la communauté internationale.

Au **Tchad,** les autorités publiques devraient accentuer le soutien au secteur agricole en favorisant la mécanisation et la mise en valeur d'une grande superficie cultivable ainsi que la disponibilité des pesticides pour les paysans. Ceci permettrait de modérer davantage l'inflation et de booster la croissance économique.

Bibliographie

CEA/BSR-AC : *Les Économies de l'Afrique centrale*, éd 2010.

CEMAC (2010) : *Rapport intérimaire de surveillance multilatérale 2010*, décembre 2010.

Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) (2010).

Economist Intelligence Unit (EIU) : "*Country Report : Angola*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Burundi*", www.eiu.com.

EIU : "*Country Report : Cameroon*", www.eiu.com.

EIU : "*Country Report : Central African Republic*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Chad*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Republic of Congo*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Democratic Republic of Congo*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Equatorial Guinea*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : Gabon*", www.eiu.com

EIU : "*Country Report : São Tomé et Principe*", www.eiu.com

Fonds monétaire international (FMI) (2010) : *Perspectives économiques mondiales*, octobre 2010.

FMI (2010) : *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, octobre 2010.

FMI (2011) : *Perspectives économiques mondiales*, avril 2011.

FMI (2011) : *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, avril 2011.

PNUD (2010) : *Rapport sur le développement humain*.

République du Congo (2010) : *Note sur l'évolution des agrégats macro-économiques du secteur réel en 2010 et perspectives 2011-2013*.

République du Congo (2010) : *Prévisions des variations de l'indice harmonisé des prix à la consommation*, octobre 2010.

République du Congo (2010) : *Indice harmonisé des prix à la consommation des ménages*, septembre 2010.

République du Congo (2010) : *Tableaux des indicateurs macroéconomiques clés 2000-2010*.

Appendice
Évolution du secteur financier en Afrique centrale

Introduction

Au cours de l'année 2009, des mesures de protection ont été prises contre la crise financière à l'échelle mondiale. Des plans de restructuration divers ont été mis sur pied et avaient pour but de favoriser la demande domestique et plus particulièrement de restaurer la confiance au niveau des marchés financiers et prévenir de nouvelles faillites dans le système bancaire[16]. Malheureusement, ces mesures n'ont pas pu empêcher la faillite d'autres institutions financières telles que la compagnie d'assurance Ambac Financial[17].

Face à la difficulté d'obtenir des crédits par la voie classique, les émissions d'obligations de sociétés ont atteint des niveaux records dans le courant de l'année 2009. Néanmoins, ces obligations n'ont pas permis de combler la carence de crédit qu'a suscité la crise financière.

Dans certains pays émergents, le retour à une croissance saine a favorisé des mouvements d'investissement en direction de leurs marchés. D'une part, ces nouveaux flux financiers ont permis de restaurer la confiance dans ces marchés, mais d'autre part, ils ont posé des problèmes liés à la valorisation des actifs.

La crise financière et ses effets ont généré dans la plupart des pays industrialisés un vaste mouvement de récession. Près de 4,2 millions

16. Voir Aït-Sahalia Y., Andritzky J., Jobst A., Nowak S., and Tamirisa N. (2009), p. 10.
17. Voir Handelsblatt (2010), http://www.handelsblatt.com/unternehmen/banken-versicherungen/finanzkrise-schreckgespenst-ambac-financial-ist-nicht-mehr;2689171

d'emplois ont été supprimés en 2009[18] aux États-Unis. Fort heureusement, la récession qu'a connue l'ensemble des pays industrialisés n'a été que de courte durée. Néanmoins, des réserves ont été émises par des institutions telles que la Banque mondiale sur le fait que l'économie mondiale demeure encore assez instable et c'est le cas également en Afrique.

Le secteur financier en Afrique a jusqu'ici mieux résisté par rapport à celui de l'Europe, de l'Amérique ou de celui des pays émergents de l'Asie du Sud-est. En effet, l'interconnexion des places financières des pays industrialisés et émergents qui fut la principale cause de l'effet de domino qu'a eu la crise financière dans ces pays respectifs, a eu des effets modérés au niveau continental. Ceci repose sur le fait que la majeure partie des places financières africaines sont principalement actives sur le continent. Une autre explication à la résilience des pays en Afrique subsaharienne réside dans l'utilisation de réserves de change pour soutenir la politique budgétaire[19]. Les principaux faits observés au niveau du continent ont été l'accès et le coût du crédit.

Toutefois, dans certains pays comme le Nigeria, le secteur financier a été durement affecté. En effet, plusieurs établissements financiers nigérians ont été au bord de la faillite. Des groupes importants tels que UBA ou Intercontinental Bank ont connu des effondrements de leurs résultats à cause d'énormes provisions sur les créances[20]. Ceci a eu comme suite une suppression de près de 5 000 emplois dans le secteur bancaire du pays[21]. Les cours boursiers au Nigeria, en Égypte, tout comme en Afrique du Sud ont beaucoup perdu de leur valeur également.

En Afrique du Sud, le coût de l'investissement a connu une augmentation importante ainsi qu'une contraction des prêts. Ceci a eu un impact néfaste sur le reste de l'économie du pays. Dans la même foulée, le rand a été déprécié de 23 % de sa valeur par rapport au dollar américain[22].

18. Voir Thomson Reuters (2010), http://de.reuters.com/article/topNews/idDEBEE6070BN20100108
19. Voir FMI (2010), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, p. 2.
20. Les provisions sont des prélèvements effectués sur le résultat d'une entreprise pour faire face à des pertes ou des charges que des évènements actuels rendent probables.
21. Voir Meyer (2010), p. 83.
22. Voir BAD (2009), p. 4.

Les Investissements directs étrangers (IDE) (voir la figure 1)[23], tout comme les transferts des migrants africains, ont été considérablement diminués.

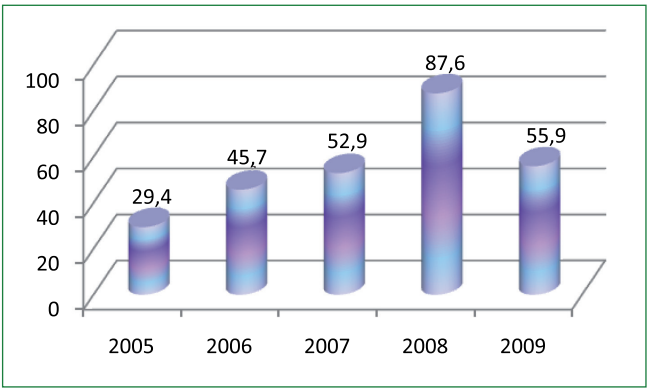


Figure 1 : Évolution des IDE en Afrique (en milliards de dollars)
Source : CNUCED 2009

Les transferts de fonds des migrants dans la sous-région n'ont pas échappé à la crise. En RDC, par exemple, les migrants congolais vivant en Afrique du Sud qui transféraient des flux importants vers leur pays d'origine ont été contraints de réduire ces transferts du fait de la crise qui a frappé l'Afrique du Sud. Les liens commerciaux entre ces deux pays ont été considérablement réduits avec un impact sur les exportations minières de la RDC.

La carence de liquidités a affecté aussi bien le secteur privé que les États, causant ainsi des retards coûteux dans la planification des programmes d'infrastructures publics. Pour faire face aux difficultés de financement, certains États ont eu recours à des émissions de bons du Trésor ou d'obligations. Ce mode de financement n'était pas encore si répandu dans la zone de l'Afrique centrale.

En Afrique centrale, la crise a eu des effets assez atténués par rapport au reste de l'Afrique. Le fait que les banques et les autres institutions financières de la sous-région d'Afrique centrale ne sont jusqu'ici pas tant que cela exposées au système financier international aura été leur principal atout. Bien que le système bancaire classique n'ait subi aucun

23. Voir Perdrix (2010), p. 72 et base de données de la CNUCED.

effet direct de la crise, des effets indirects ont été observés. L'augmentation du coût du crédit lié au climat de suspicion qui règne depuis le début de la crise en est un exemple palpable. La structure des types de crédits est restée la même que celle de l'année dernière. Effectivement, le crédit à court terme demeure largement dominant avec plus de la moitié des parts du volume total de crédits, suivi des crédits à moyen terme et enfin une part marginale de crédits à long terme[24]. Les banques sont restées assez réticentes vis-à-vis du financement à long terme des PME et PMI ; la crise financière a malheureusement conforté cette position. Les dépôts bancaires ont baissé dans certains pays ou connu de légères augmentations dans d'autres pays entre 2008 et 2010.

Les activités de microfinance se sont considérablement développées en Afrique centrale au profit des populations exclues du système bancaire classique. À l'exception de la Guinée équatoriale dans la zone CEMAC, l'ensemble des autres pays possèdent des entreprises de microfinance (EMF) agréées. Dans le paysage économique des différents pays de la sous-région, on distingue aussi bien des EMF rurales que des EMF urbaines. D'après la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), une étude réalisée au sein de cette institution révèle que la capitalisation des EMF est relativement faible.

Le marché financier sous-régional a connu quelques mouvements importants à la fin de l'année 2010 tout comme au 1er semestre 2011. En effet, la Société financière internationale (SFI) a lancé un emprunt obligataire de 20 milliards de FCFA sur les deux bourses présentes dans la sous-région. Cette action de la SFI a permis tout au moins d'atténuer la question de l'existence de deux bourses sous-régionales. L'État camerounais et l'État tchadien ont lancé respectivement un emprunt obligataire dans la sous-région. La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a également lancé un emprunt obligataire à la DSX d'un montant de 30 milliards de FCFA : ceci va sans aucun doute ouvrir la voie pour l'utilisation du marché financier comme un nouveau canal de financement. La DSX compte désormais en son sein trois sociétés cotées parmi lesquelles la Société camerounaise de palmeraies (SOCAPALM) qui a fait son entrée en 2009. Comparativement à la DSX, jusqu'ici la BVMAC de Libreville n'a pas encore de sociétés cotées dans son portefeuille.

24. Source BEAC, RBR.

Le marché financier

Le marché financier sous-régional est constitué de deux bourses de valeurs : la Douala stock-exchange (DSX) et la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC). À ces deux institutions s'ajoutent également deux autorités de régularisation qui sont respectivement la Commission des marchés financiers (CMF) et la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (COSUMAF).

La DSX et la BVMAC

La cohabitation de ces deux bourses de valeurs dans l'espace restreint de l'Afrique centrale demeure un problème majeur à résoudre d'après l'avis de plusieurs experts, y compris ceux de la COSUMAF. En effet, aucune des deux bourses ne possède de spécialisations définies qui permettent de distinguer l'une de l'autre lors de leur création respective. Les dispositions actuelles donnent plutôt l'impression d'une duplication des activités des deux bourses[25]. Ce phénomène est un handicap considérable pour les deux institutions, compte tenu du fait qu'elles opèrent sur un espace économique restreint. Afin de faciliter le processus de rapprochement des deux bourses, la Banque africaine de développement (BAD), le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale vont parrainer les négociations entre les différents acteurs[26].

En plus du problème que crée le dualisme de la DSX et de la BVMAC, s'ajoute la création d'un marché de titres publics à souscription libre complètement autonome des deux institutions et géré par la BEAC. Il permet aux États membres de la CEMAC de se financer par des émissions d'obligations par voie d'adjudication, c'est-à-dire que le titre est accordé à celui qui offre le meilleur prix. Ceci crée donc une concurrence supplémentaire aux deux bourses qui sont elles-mêmes déjà des rivales et dont les activités sont encore limitées au sein de la communauté.

L'une des résolutions du 10e sommet de la CEMAC tenu à Bangui le 15 janvier 2010 aboutit à l'instruction donnée au président de la

25. Voir COSUMAF (2009), p. 7.
26. Voir Ballong (2010), p. 132.

COSUMAF de piloter la procédure de « rapprochement » des deux bourses. Cette décision permettrait à court terme de mettre fin aux rivalités qui opposent les deux places et leurs organes de contrôle respectifs.

Un rapprochement des deux bourses serait une solution au moins à moyen terme. Effectivement, la Société financière internationale (SFI) a lancé en novembre 2009 un emprunt obligataire sur les deux places boursières qui a été finalisé fin décembre 2009. L'objet du lancement de cet emprunt obligataire côté sur les deux places boursières était la promotion du développement des PME. Le montant de l'obligation était de l'ordre de 20 milliards de FCFA et décomposé en 2 millions d'obligations de 10 000 FCFA chacune. Les attentes de la SFI ont largement été dépassées. En effet, elle s'était fixé un minimum de 25 % à la DSX qui a plutôt réalisé 45,8 % des souscriptions, soit approximativement 11 112 milliards de FCFA et 54,2 % à la BVMAC[27].

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a également lancé un emprunt obligataire de 30 milliards de FCFA intitulé BDEAC 5,5 % net 2010-2017. Dans le cadre de cet emprunt, 3 millions d'obligations de 10 000 FCFA chacune ont été levées à la DSX[28]. Ces fonds serviront à la réalisation de 11 projets sélectionnés dans les domaines de l'agro-industrie, l'enseignement, les finances, l'immobilier, les télécommunications, les infrastructures et le tourisme.

Également dans la rubrique des obligations, l'État camerounais a finalisé le lancement d'un emprunt obligataire le 18 novembre 2010 à la DSX. Cet emprunt s'élève à 200 milliards de FCFA et englobe 2 000 000 d'obligations valant 10 000 FCFA chacune et s'étendra sur une période de 5 ans (2010-2015) avec un taux d'intérêt annuel de 5,6 %[29]. L'opération est un succès total. En effet, 203 milliards de FCFA ont pu être collectés en l'espace de 12 jours ouvrables[30]. L'ensemble des pays de la CEMAC ont participé à cette opération, tout comme la Chine, la France, le Maroc et le Sénégal. Les fonds collectés seront utilisés pour la réalisation des grands projets de l'État tels que la construction du port en eau profonde de Kribi, le barrage de Lom Pangar…

27. Voir Gaboneco (2009), http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=16307.
28. Voir Tongo (2010), http://www.journaldebrazza.com/article.php?aid=159.
29. Voir *La lettre de la bourse* (2010), n° 076, p. 3.
30. Voir Fomo (2011), *Cameroun Tribune*, n° 9765/5966, p. 12.

Le marché financier sera de plus en plus sollicité par les États de la sous-région. En effet, le Tchad a tout récemment lancé un emprunt obligataire de 100 milliards de FCFA. Dans la même lancée, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) devrait également lancer un nouvel emprunt obligataire de 70 milliards de FCFA[31].

La DSX compte désormais trois entreprises cotées en son sein, dont la dernière en date est la SOCAPALM. À son entrée à la DSX, l'action SOCAPALM valait 45 000 FCFA, aujourd'hui elle vaut 40 998 FCFA. Cette baisse de près de 9 % de la valeur de l'action pourrait être due à des spéculations sur une éventuelle corruption pesant sur le groupe Bolloré, actionnaire de la SOCAPALM, tout comme sur la mauvaise performance due à la crise financière réalisée par la société. La capitalisation boursière de la DSX s'élève actuellement à 93 458 312 000 FCFA[32]. Entre fin 2008 et 2010, la capitalisation boursière de la DSX a enregistré une progression de 258 %. En effet, elle n'était que de l'ordre de 22,1 milliards de FCFA en fin 2008. Cette hausse vertigineuse de la capitalisation boursière de la DSX est particulièrement due à l'entrée en bourse de la SOCAPALM qui a une capitalisation boursière de 59 milliards de FCFA, soit près de 75 % de la capitalisation de la DSX. La SEMC et SAFACAM représentent respectivement 7 % et 11 % de la capitalisation boursière de la DSX. Le volume des transactions effectuées à la DSX a augmenté de près de 153,7 % entre 2008 et 2009.

La BVMAC par contre ne compte pas encore de sociétés cotées en son sein jusqu'ici. Néanmoins, en plus de l'emprunt obligataire lancé par l'État gabonais qui va de 2007 à 2013, un autre emprunt a été levé auprès de la BVMAC. En effet, la société Prix Import au Gabon a lancé un emprunt obligataire à un taux d'intérêt de 7 % allant de 2009 à 2014. Le montant global est de 400 millions de FCFA. Cet emprunt est décomposé en 40 000 obligations à raison de 10 000 FCFA de valeur nominale chacune. La société Prix Import exerce principalement dans le secteur de l'importation et de la commercialisation de produits alimentaires et d'entretien ménager. L'objet de cet emprunt est de renforcer les capitaux permanents de l'entreprise afin d'ouvrir une nouvelle filiale de « proximité »[33].

31. Voir *Jeune Afrique*, n° 2621, p. 127.
32. D'après la séance de cotation du 18.05.2011.
33. Voir *Prix Import* (2009).

D'après le journal *La lettre de la bourse*, la société Petro Gabon devrait lancer un emprunt obligataire de 7 milliards de FCFA à la BVMAC sous peu[34]. Toutefois, un visa pour cette opération n'a pas encore été donné par la COSUMAF à la BGFI-Bourse qui est chargée d'établir une note d'information.

Le marché des actions est pour l'instant beaucoup plus centralisé au niveau de la DSX à Douala où 18,5 milliards de FCFA ont pu être levés pour les trois entreprises qui y sont cotées : 3 milliards de FCFA pour la SAFACAM (Société agricole forestière du Cameroun), 0,5 milliard de FCFA pour la SEMC (Société des eaux minérales du Cameroun) et enfin un peu moins de 15 milliards de FCFA pour la SOCAPALM. Pendant ce temps, à la BVMAC, aucune société n'a pour l'instant cédé d'actions. Elle est plutôt particulièrement active sur le marché des obligations sur lequel elle a pu mobiliser 131,9 milliards de FCFA[35]. Les emprunteurs au niveau de la BVMAC sont l'État Gabonais, Prix Import, BGFI Bank et la BGD (Banque gabonaise de développement)[36]. La société Petro Gabon devrait d'ici peu s'ajouter également à cette liste.

La capacité à mobiliser les ressources financières et/ou les épargnes des places boursières en Afrique centrale demeure encore assez faible comparativement à celle de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) à Abidjan. En effet, à titre d'exemple, la capitalisation boursière des actions à la BRVM (composite) est de 3 365 194 963 787de FCFA[37] contre celle de la DSX qui n'est que de 93 458 312 000[38]. Ce défaut de mobilisation de fonds sur le marché financier sous-régional est dû à une carence d'offre de titres sur les différentes places boursières. Des assouplissements au niveau du cadre réglementaire pourraient éventuellement favoriser une meilleure mobilisation de l'épargne.

34. Voir La lettre de la bourse (2010), p. 3.
35. Cette valeur devrait en principe avoir changé entre-temps.
36. Voir COSUMAF (2009), p. 9.
37. D'après la séance de cotation du 25.05.2011 de la BRVM.
38. D'après la séance de cotation du 18.05.2011 de la DSX.

Les organes de régulation du marché financier

Tout comme c'était le cas pour les bourses de valeurs, on observe également un dualisme au niveau des organes de régulation des marchés financiers. En effet, il y a deux organes de régulation : la CMF et la COSUMAF. La CMF est placée sous l'autorité du ministère camerounais des Finances, tandis que la COSUMAF qui a un mandat communautaire, est placée sous l'autorité des six États de la CEMAC. Bien qu'ayant des zones de compétences différentes, ces deux organes sont pratiquement similaires en ce qui concerne leurs constitution et missions.

Les emprunts tout comme les ventes d'actions qui ont été effectuées demeurent insuffisants face aux besoins croissants en ressources financières de la sous-région. Étant donné que la crise financière et économique a réduit de façon considérable les flux de capitaux à destination de l'Afrique et particulièrement de l'Afrique centrale, il serait bon que les États utilisent de plus en plus le marché financier comme alternative de financement à un secteur bancaire réticent.

Le secteur bancaire classique

Dans l'ensemble de la zone CEEAC, la crise financière n'a pas eu d'impacts directs et tangibles sur le secteur bancaire classique. Néanmoins, la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale), pour ce qui concerne la sous-région CEMAC, a baissé ses principaux taux d'intérêt afin de soutenir le secteur financier. L'objectif de cette mesure était de rendre le coût du crédit moins onéreux en facilitant ainsi son accès.

Évolutions au niveau national

Angola

Comme dans la majeure partie des pays de la CEEAC, les dépôts angolais ont connu une croissance assez soutenue entre 2005 et 2009, et un léger ralentissement entre 2009 et 2010 comme le montre la figure 2 ci-dessous.

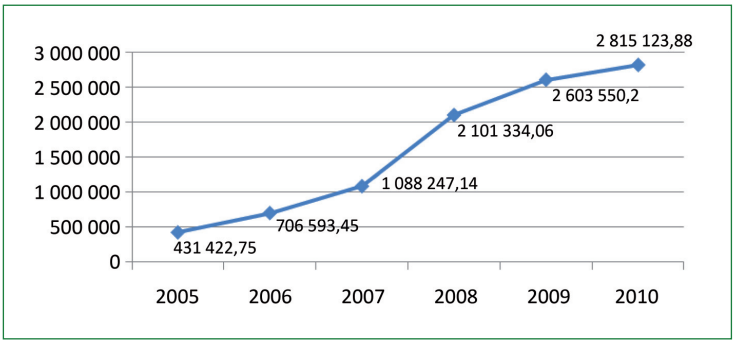


Figure 2 : Évolution des dépôts en Angola (en millions de kwanzas)
Source : BNA 2010

L'augmentation des dépôts en 2009 était seulement de 4,7 % contre près de 93,1 % en 2008. Ceci constitue un effet indirect de la crise financière et économique qui a entraîné un ralentissement général de l'économie.

D'après des informations obtenues de la Banque centrale angolaise, l'ensemble des crédits est passé de 2 241,1 milliards de kwanzas en 2009 à près de 2 420,3 milliards de kwanzas en 2010 (voir tableau 6). Ceci représente une hausse d'environ 8 % du volume total de crédits alloués. Les crédits à court terme constituent la plus importante part de ce volume avec près des 2/3 de l'ensemble des crédits.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Total
2005	146 432,4	94 586,3	241 018,6
2006	148 988,6	186 026,8	335 015,4
2007	336 219,0	354 834,9	691 053,8
2008	1 140 122,8	517 550,1	1 657 672,9
2009	1 380 160,1	861 005,6	2 241 165,7
2010	1 525 283,6	895 043,4	2 420 327,0

Tableau 1 : Évolution du crédit en Angola (en millions de kwanzas)
Source : BNA 2010

La répartition des crédits par secteurs d'activité est assez diversifiée en Angola. Le commerce, les ménages et le secteur de la construction ont bénéficié en 2010 des plus importants volumes de crédits, avec respectivement 24,95 %, 18,23 % et 14,03 %.

Plusieurs banques sont actuellement agréées par la Banque centrale angolaise, elles sont contenues dans le tableau 2 ci-dessous.

	Banques
1	Finibanco Angola, SA
2	Banco de Negócios Internacional, SA - BNI
3	Banco Espirito Santo Angola, SA - BESA
4	Novo Banco SA - NVB
5	Banco Angolano de Negócios e Comercio, SA - BANC
6	VTB África SA
7	Banco de Desenvolvimento de Angola - BDA
8	Banco Privado do Atlantico, SA - BPA
9	Banco de Comércio e Indústria, SARL – BCI
10	Banco de Poupança e Crédito, SARL - BPC
11	Banco Africano de Investimentos, SA - BAI
12	Banco de Fomento Angola, SARL - BFA
13	Banco Totta de Angola, SARL
14	Banco Millennium Angola, SA
15	Banco Comercial Angolano, SARL - BCA
16	Banco Sol
17	Banco Regional do Keve, SA - BRK
18	Banco BIC

Tableau 2 : Liste des banques en Angola
Source : BNA 2010

Burundi

Tout comme dans le cas de l'Angola traité précédemment, le volume des dépôts au Burundi a enregistré une croissance soutenue ces dernières années comme le montre la figure 3 ci-après.

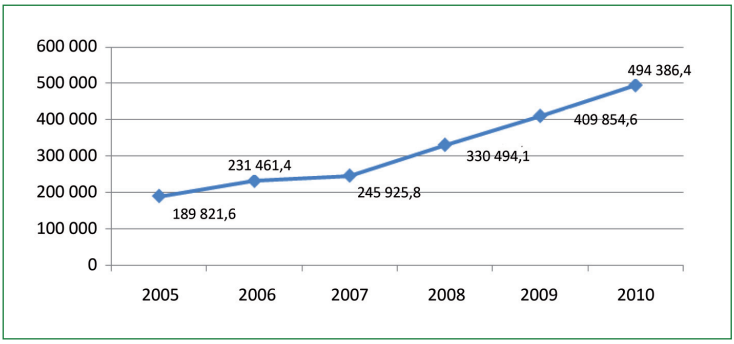


Figure 3 : Évolution des dépôts au Burundi (en millions de BIF)
Source : BRB 2011

Le volume des dépôts est passé de 245 925,8 millions de BIF en 2007 à 494 386,4 millions de BIF en 2010. La conjoncture économique mondiale de ces dernières années n'a eu aucun impact sur l'épargne au Burundi au vu de la figure 3 ci-dessus.

Malgré la crise financière et ses répercussions, les différents types de crédits ont augmenté entre 2008 et 2010 au Burundi. Les crédits à court terme ont augmenté de 38,8 % en 2010, les crédits à moyen terme ont progressé de 21,6 % et les crédits à long terme quant à eux ont augmenté de 23,05 % (cf. tableau 3).

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	106 352,9	29 374,1	4 646,00	140 373
2006	135 014,5	38 142,3	5 049,50	178 206,3
2007	135 368	48 848,9	5 875,60	190 092,5
2008	164 788,7	73 187,9	7 023,10	244 999,7
2009	171 206,7	110 643,4	9 115,50	290 965,6
2010	237 732,8	134 563,7	11 216,90	383 513,4

Tableau 3 : Évolution du crédit par type au Burundi (en millions de BIF)
Source : BRB 2011

Au cours de l'année 2010, la répartition des crédits par type a été semblable à celle de l'année précédente. En effet, les crédits à court terme ont dominé l'ensemble des crédits octroyés avec près de 62 %, suivis des crédits à moyen terme avec 35,1 % et 2,9 % pour les crédits à long terme.

La Banque centrale a procédé dans le courant de l'année 2009 à l'insertion de nouvelles coupures de billets de 5 000 F et de 2 000 F dans l'optique d'améliorer le traitement des billets en machine. Le système bancaire burundais est composé de plusieurs banques regroupées dans le tableau 4 ci-dessous. La Diamond Trust Bank Burundi a fait son entrée dans la liste en fin décembre 2008. C'est une filiale du groupe Diamond Trust Bank originaire du Kenya.

	Banques
1	Banque burundaise pour le commerce et l'investissement
2	Banque commerciale du Burundi
3	Banque de crédit de Bujumbura
4	Banque de financement et de leasing
5	Banque de gestion et de financement
6	Diamond Trust Bank Burundi
7	Ecobank Burundi
8	Interbank Burundi

Tableau 4 : Liste des banques au Burundi
Source : BRB 2010

Cameroun

Fin 2009, le secteur bancaire camerounais a été particulièrement marqué par la mise sous administration provisoire de la CBC (Commercial Bank of Cameroon) par la COBAC tout comme ses deux autres filiales étrangères. La COBAC reproche au groupe Commercial Bank d'avoir exposé la solidité du groupe en octroyant des prêts importants aux sociétés du groupe Fotso. D'après la commission, il faudrait augmenter le niveau des fonds propres de la banque qui était de 1,35 milliard en décembre 2008 à 4,85 milliards d'ici la fin de l'année 2011. En plus de cela, un emprunt minimum d'au moins 7 milliards serait nécessaire d'après elle. La carence de fonds propres des banques de la zone CEMAC et camerounaises en particulier favorise ainsi leur vulnérabilité. C'est ce qui explique en partie les implantations de banques d'Afrique de l'Ouest et marocaines dans le pays et la sous-région. Un autre fait marquant du paysage bancaire camerounais est le rachat

d'Amity Bank par la Banque atlantique ivoirienne, ceci mettant fin à une période d'administration provisoire par la COBAC.

Malgré la crise, les dépôts ont maintenu une croissance constante sur le temps. En effet, ils sont passés de 1 729 772 millions de FCFA en 2008 à 2 090 610 millions de FCFA en 2010, soit une augmentation de 20,8 % (voir figure 4).

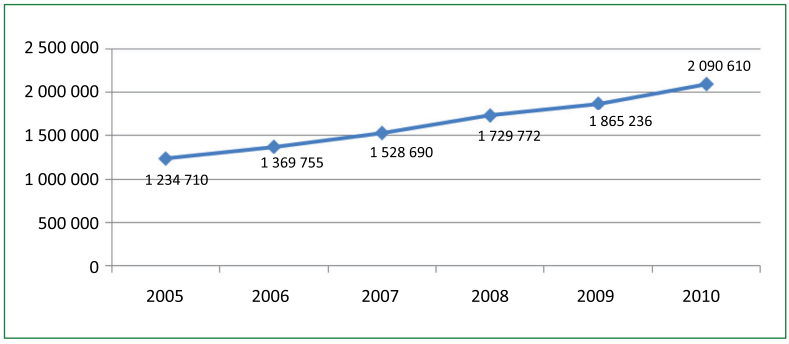


Figure 4 : Évolution des dépôts au Cameroun (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

D'après l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECCAM), le montant des dépôts inactifs enregistré au sein des banques a atteint les 1 000 milliards de FCFA[39]. Dans un pays où il est encore assez difficile pour les PME de trouver des financements pour leurs activités, cette situation paraît assez paradoxale. Deux principales raisons expliquent ce phénomène d'après le ministre des Finances camerounais. La première raison est que cette épargne est constituée de dépôts à vue qui peuvent être à tout moment récupérés par leurs propriétaires. La deuxième raison est que la structure commerciale des banques actives au Cameroun ne favorise pas le financement à moyen et long terme.

Le volume total de crédits qui était de l'ordre de 1 282 732 millions de FCFA en 2008 est passé à 1 367 488 millions de FCFA en 2009, soit une progression de 6,6 %. Les évolutions par types de crédits sont regroupées au sein du tableau 5 ci-dessous.

39. Voir Atangana (2011), http://quotidien.mutations-multimedia.com/77-economie/1179-banques-1000-milliards-de-fcfa-de-depots-oisifs téléchargé le 08.01.2011.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	643 303	298 218	35 316	976 837
2006	654 283	306 548	38 628	999 459
2007	697 649	340 361	45 050	1 083 060
2008	810 992	414 344	57 396	1 282 732
2009	840 337	471 207	55 944	1 367 488
2010	946 113	546 035	41 677	1 533 825

Tableau 5 : Évolution du crédit par type au Cameroun (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

La proportion du volume de crédit à long terme demeure assez marginale par rapport aux autres types de crédits, tout comme c'était le cas en 2008. En effet, cette proportion ne représente que 2,7 % de l'ensemble des crédits octroyés. Les banques camerounaises accordent toujours aussi facilement des crédits à court terme qui représentent 61,1 %, pendant que les crédits à moyen terme sont de l'ordre de 36,2 %.

La liste des banques au Cameroun agréées par la COBAC a été légèrement modifiée comme le montre le tableau 6 ci-dessous. En effet, la Banque atlantique d'origine ouest africaine s'est installée après le rachat d'Amity Bank au Cameroun. Néanmoins, des litiges judiciaires sont encore en cours concernant cette opération. Plus récemment encore, le groupe BGFI a créé une filiale au Cameroun. D'autres agences devraient également être créées au sein du pays.

	Banques
1	Afriland First Bank
2	Banque atlantique Cameroun
3	Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit
4	BGFI Cameroun
5	CA - Crédit lyonnais Cameroun SA
6	Citibank NA, Cameroon
7	Commercial Bank of Cameroon
8	Ecobank Cameroun SA

	Banques
9	National Financial Credit
10	Société générale de banques au Cameroun
11	Standard Chartered Bank Cameroon
12	Union Bank of Cameroon PLC
13	United Bank for Africa

Tableau 6 : Liste des banques au Cameroun
Source : COBAC 2009, Banque Atlantique, BGFI

Congo

Le volume des dépôts au Congo a également connu une faible augmentation entre 2008 et 2009, qui fut par contre plus forte entre 2009 et 2010. En effet, il est passé de 621 956 millions de FCFA en 2009 à 956 713 millions de FCFA en 2010, soit une progression de près de 35 % (voir la figure 5 ci-dessous).

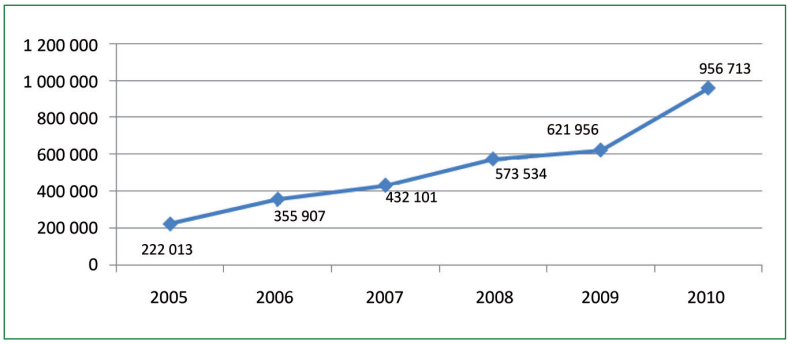


Figure 5 : Évolution des dépôts au Congo (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

D'après la figure 5, on peut dire que les ressortissants congolais ont une préférence notable pour les dépôts à vue par rapport aux dépôts à terme. L'écart entre les deux types de dépôts s'est considérablement creusé entre 2005 et 2010.

De façon similaire au mouvement du volume des dépôts, le volume de crédits octroyés au Congo a sensiblement augmenté comme le montre le tableau 7 ci-dessous. Malgré une croissance importante du

volume de crédits à long terme en 2009, la proportion des crédits à long terme demeure encore insignifiante par rapport aux crédits à court et moyen terme.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	64 835	21 068	232	86 135
2006	69 708	26 499	297	96 504
2007	75 092	38 567	454	114 113
2008	102 467	86 664	434	189 565
2009	121 676	101 387	11 954	235 017
2010	169 155	135 926	11 077	316 158

Tableau 7 : Évolution du crédit par type au Congo (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Les crédits à long terme représentent uniquement 4 % malgré la légère augmentation entre 2009 et 2010. Les crédits à court terme et à moyen terme ont été quant à eux respectivement de 53 % et 43 % du volume total de crédits alloués.

Au niveau des banques présentes au Congo, la banque Espirito Santo Congo a reçu un agrément du ministère des Finances congolais. Le tableau 8 ci-dessous donne une vue des banques implantées au Congo.

	Banques
1	Afriland First Bank
2	Banque Espirito Santo Congo
3	BGFI Bank Congo
4	Cofipa Investment Bank Congo
5	Crédit lyonnais Congo (CLCO)
6	Ecobank Congo
7	La Congolaise de banque

Tableau 8 : Liste des banques au Congo
Source : COBAC, Ecobank, Afriland First bank

Gabon

Le contexte financier actuel a été favorable à la situation des dépôts au Gabon. En effet, ils ont affiché une hausse marginale entre 2008 et 2009, suivie d'une hausse plus forte de 904,826 milliards de FCFA en 2009 à 1 089,566 milliards de FCFA en 2010, soit une progression de 20,4 % (voir figure 6).

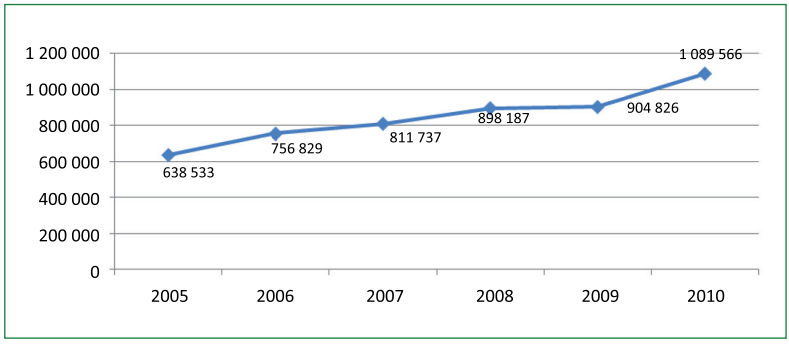


Figure 6 : Évolution des dépôts au Gabon (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

La tendance du volume des crédits est plutôt contraire à celle des dépôts. En effet, elle a connu une baisse en 2009 (voir tableau 9), le volume total de crédits alloués est passé de 673 057 millions de FCFA en 2008 à 625 564 millions de FCFA en 2009, soit une baisse de près de 7,05 %. Entre 2009 et 2010, ce volume de crédits est passé de 625 564 millions à 619 726 millions de FCFA, soit une diminution de 0,9 %. Ceci est dû à la difficulté de relancer les secteurs éprouvés par la crise.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	291 615	164 591	8 468	464 674
2006	231 717	315 972	7 839	555 528
2007	262 959	365 273	7 366	635 598
2008	306 011	360 507	6 539	673 057
2009	271 491	329 893	24 180	625 564
2010	293 351	309 197	17 178	619 726

Tableau 9 : Évolution du crédit par type au Gabon (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Dans le cas du Gabon également, les crédits à long terme ne représentent que 2,77 % du volume total de crédits alloués. Cependant, les crédits à court terme s'élèvent à 47,34 % et les crédits à moyen terme sont majoritaires dans le cas du Gabon et représentent 49,89 % du volume total des crédits alloués.

Le secteur bancaire gabonais est constitué de plusieurs banques dont certaines sont étrangères ou alors à capitaux étrangers. Ecobank Gabon est la dernière institution à être entrée dans la liste.

	Banques
1	Banque de l'habitat du Gabon
2	Banque gabonaise de développement
3	Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon
4	BGFIBANK Gabon
5	Citibank NA Gabon
6	Ecobank Gabon
7	Financial Bank Gabon
8	Union gabonaise de banque

Tableau 10 : Liste des banques au Gabon
Source COBAC, Ecobank 2011

Guinée équatoriale

Malgré les effets de la crise financière et économique, les dépôts en Guinée équatoriale ont continué leur évolution sans interruption. Le montant des dépôts a enregistré une forte évolution passant de 567 190 millions de FCFA en 2009 à 782 068 millions de FCFA en 2010, soit une augmentation de près de 37,9 %. Les recettes pétrolières de la Guinée équatoriale ont certainement contribué à augmenter ainsi les dépôts dans le pays.

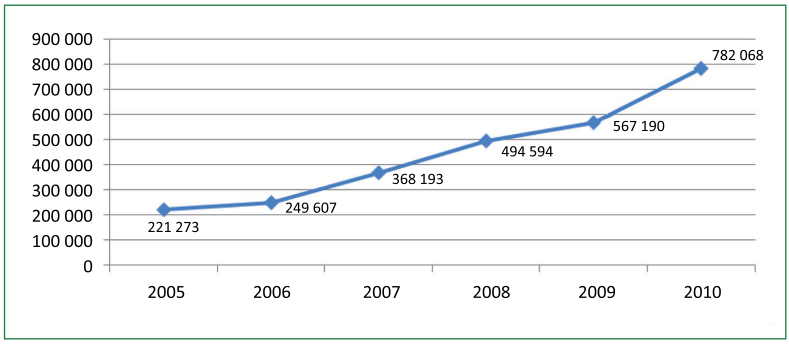


Figure 7 : Évolution des dépôts en Guinée équatoriale (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Le volume total de crédits octroyés a suivi la même tendance que celle des dépôts comme vu précédemment. En effet, le volume total de crédits est passé de 426.100 millions de FCFA en 2009 à 579.937 millions de FCFA en 2010 comme le montre le tableau 11 ci-dessous.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	75 373	18 454	-	93 827
2006	108 546	20 843	63	129 452
2007	160 438	23 195	61	183 694
2008	358 912	25 367	59	384 338
2009	374 650	49 459	1 991	426 100
2010	484 000	92 667	3 270	579 937

Tableau 11 : Évolution du crédit par type en Guinée équatoriale (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Les crédits à court terme constituent justement 83,46 % du volume global des crédits octroyés en Guinée équatoriale. Les crédits à moyen terme quant à eux constituent 15,98 % du volume total de crédits et tout juste 0,56 % pour les crédits à long terme.

La Guinée équatoriale possède plusieurs banques qui opèrent à l'intérieur de ses frontières. La majorité de ces banques sont des filiales de groupes étrangers, elles sont regroupées dans le tableau 12 ci-dessous.

	Banques
1	Banco National de Guinea Ecuatorial
2	BGFIBANK Guinée équatoriale
3	CCEI Bank Guinée équatoriale
4	Société générale des banques en Guinée équatoriale

Tableau 12 : Liste des banques en Guinée équatoriale
Source : COBAC 2009, African Economic Outlook[40]

République centrafricaine

La tendance croissante des dépôts en RCA s'est poursuivie entre 2005 et 2008 (voir la figure 8). Le montant des dépôts pour l'année 2009 n'était malheureusement pas disponible au niveau des statistiques de la BEAC, c'est la raison pour laquelle la courbe chute en 2009 à « zéro » sur la figure 8. En 2010, le montant des dépôts a atteint la somme de 88 616 millions de FCFA.

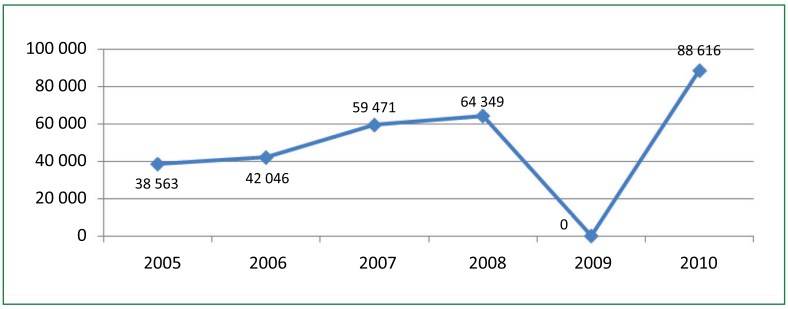


Figure 8 : Évolution des dépôts en RCA (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Le volume des dépôts à vue tout comme celui des dépôts à terme est en nette progression. Néanmoins, entre 2008 et 2009, l'écart s'est agrandi en faveur des dépôts à vue.

Les crédits ont enregistré une hausse importante au courant de l'année 2010 de l'ordre de 28,16 % lorsque l'on tient compte de l'ensemble des crédits octroyés en 2010 (voir le tableau 13).

40. Voir http ://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/central-africa/equat-guinea/#/structural_issues.

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	49 152	4 512	444	54 108
2006	51 211	4 826	395	56 432
2007	54 314	4 273	487	59 074
2008	56 323	5 261	2 571	64 155
2009	53 734	11 316	2 586	67 636
2010	65 801	17 379	3 508	86 688

Tableau 13 : Évolution du crédit par type en RCA (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

En RCA, les crédits à court terme représentent près de 75,91 %, les crédits à moyen terme s'élèvent à 20,05 % et enfin les crédits à long terme ici sont de l'ordre de près de 4,05 %. Comparativement à d'autres pays comme le Cameroun, la RCA dispose d'un réseau bancaire moins important. Les banques de la RCA sont regroupées dans le tableau 14 ci-dessous.

	Banques
1	Banque populaire maroco-centrafricaine
2	Commercial Bank Centrafrique
3	Ecobank Centrafrique

Tableau 14 : Liste des banques en RCA
Source : COBAC 2009

RDC

Les devises et notamment le dollar américain jouent un rôle important dans le système monétaire de la RDC. Le taux de change du franc congolais a évolué en dents de scie dans le courant de l'année 2009. En effet, au premier trimestre 2009, le taux de change a connu une diminution de 23 %. Cette baisse est due principalement aux effets de la crise financière qui ont entraîné une détérioration de la balance commerciale, des services et revenus, tout comme le recul des IDE[41]. Grâce à la

41. Voir *Banque centrale du Congo* (2009), p. 9.

vente de devises sur le marché de change pour un montant de près de 48 millions de USD et grâce à l'amélioration de la conjoncture internationale, la monnaie s'est appréciée de 8,9 %. Le taux de change à l'indicatif du franc congolais par rapport au dollar américain est passé de 902,66 CDF/USD en fin décembre 2009 à 900,78 CDF/USD en fin septembre 2010, soit une appréciation de près de 0,21 % du franc congolais par rapport au dollar américain.

L'écart entre le crédit net à l'État et le crédit au secteur privé s'est considérablement creusé entre 2008 et 2010 comme le montre la figure 9 ci-dessous. Le crédit net à l'État est passé de 248,9 milliards de francs congolais en 2008 à -10,3 milliards en 2010. Par contre, le crédit au secteur privé a été pratiquement doublé pendant la même période. En effet, il est passé de 472,3 milliards de francs congolais en 2008 à 899,6 milliards de francs congolais en 2010.

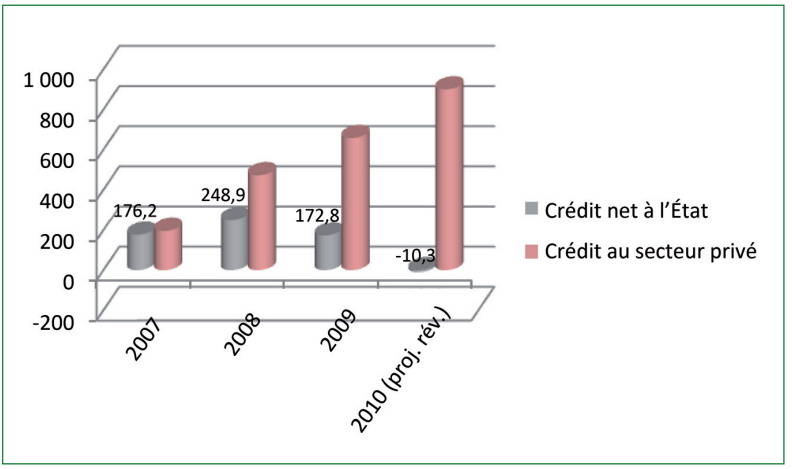


Figure 9 : Évolution du crédit en RDC (en milliards de francs congolais)
Source : Banque centrale du Congo 2010

Dans le même intervalle de temps, les dépôts (en devises) sont passés de 338,46 à 603,95 milliards de CDF.

La RDC tout comme l'Angola est l'un des pays de la sous-région qui possèdent un réseau bancaire assez dense, contenant 21 banques (voir le tableau 15).

	Banques
1	Access Bank
2	Advans banque Congo
3	Afriland First Bank
4	Banque commerciale du Congo (BCDC)
5	Banque congolaise (BC)
6	Banque internationale du crédit (BIC)
7	Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC)
8	Bank Of Africa
9	Byblos Bank RDC
10	Citybank
11	Crane Bank Congo
12	Ecobank
13	First International Bank
14	La Cruche banque
15	Mining Bank Congo
16	Procrédit
17	Raw Bank
18	Sofibanque
19	Solidaire banque internationale (SBC)
20	Stanbic
21	Trust Merchant Bank (TMB)

Tableau 15 : Liste des banques en RDC
Source : Banque centrale du Congo

São Tomé et Principe

Les dépôts à São Tomé et Principe ont connu des progressions constantes depuis 2006 et particulièrement entre 2008 et 2009. En effet, ils sont passés de 1 088 917 millions de dobras en 2008 à 1 182 910 millions de dobras en 2009 (voir la figure 10).

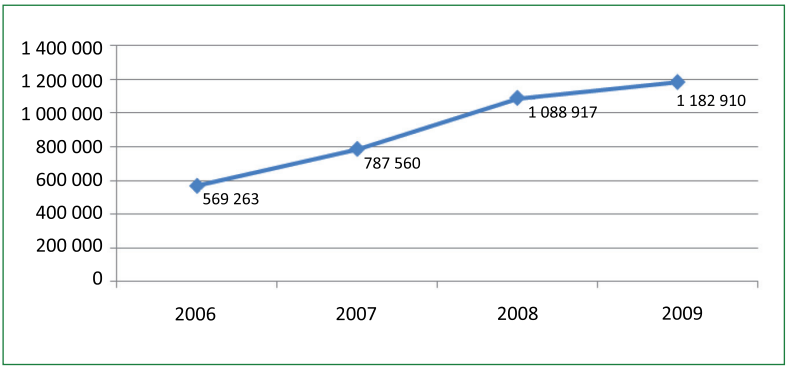


Figure 10 : Dépôts à São Tomé et Principe (en millions de dobras)
Source : Banque centrale de São Tomé et Principe 2009

Les dépôts à São Tomé sont effectués aussi bien en monnaie nationale qu'en devises. De 2006 à 2009, les dépôts en devises ont toujours été majoritaires. Une des raisons qui pourraient expliquer ce phénomène est que, dans le domaine du tourisme par exemple, les prix sont généralement libellés en devises, notamment dans les hôtels. Ce processus induit qu'une quantité importante de devises est ainsi amassée avec le temps et ceci augmente le volume des dépôts sous cette forme de monnaie.

Le même scénario se répète également concernant les crédits à São Tomé et Principe. En effet, entre 2006 et 2009, le volume de crédits octroyés en dobras était inférieur aux crédits alloués en devises étrangères, comme le montre la figure 11 ci-dessous.

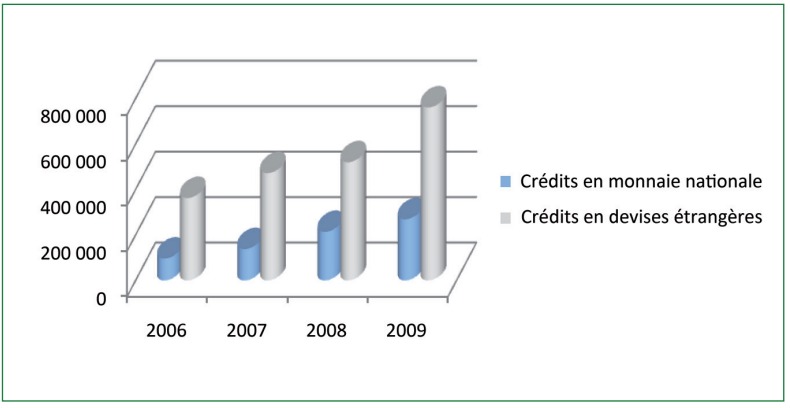


Figure 11 : Évolution des crédits à São Tomé (en millions de dobras)
Source : Banque centrale de São Tomé et Principe 2010

Le secteur bancaire à São Tomé et Principe est constitué de plusieurs banques commerciales, dont quelques-unes à capitaux étrangers (voir le tableau 16).

	Banques
1	Afriland First Bank STP
2	Banco Equador
3	Banco Internacional da São Tomé e Príncipe
4	Commercial Bank STP
5	Ecobank STP
6	Island Bank
7	National Investiment Bank
8	Oceanic Bank STP

Tableau 16 : Liste des banques à São Tomé et Principe
Source : Banque centrale de São Tomé et Principe 2010

Tchad

Le volume des dépôts a enregistré une forte progression en 2010 après la timide croissance qu'il a enregistrée en 2009. Il est passé de 194 399 millions de FCFA en 2009 à 254 527 millions de FCFA en 2010, soit une augmentation de près de 30,9 %, comme le montre la figure 12 ci-dessous.

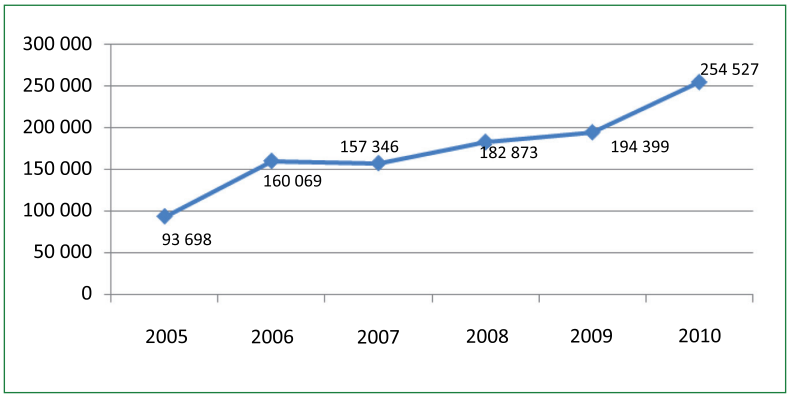


Figure 12 : Évolution des dépôts au Tchad (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Les crédits au Tchad n'ont pas été affectés par la conjoncture actuelle. En effet, l'ensemble des crédits octroyés a connu une tendance croissante au cours des trois dernières années. Il est passé de 178 006 millions de FCFA en 2008 à 204 080 millions de FCFA en 2009 et enfin à 229 443 millions de FCFA en 2010 (voir le tableau 17).

Année	Crédit à court terme	Crédit à moyen terme	Crédit à long terme	Total
2005	105 138	11 065	11 065	127 268
2006	106 528	15 060	15 060	136 648
2007	94 010	19 469	7 018	120 497
2008	131 354	38 963	7 689	178 006
2009	154 917	40 935	8 228	204 080
2010	172 768	44 527	12 148	229 443

Tableau 17 : Évolution du crédit par type au Tchad (en millions de FCFA)
Source : BEAC 2011

Les crédits à court terme, comme dans les cas précédents, représentent le plus grand volume de crédits attribués avec notamment 75,3 %. Les crédits à moyen terme représentent 19,4 % et les crédits à long terme ne représentent que 5,3 % du volume total de crédits accordés.

Le secteur bancaire au Tchad est composé de plusieurs banques, dont certaines à capitaux étrangers. Elles sont regroupées dans le tableau 18 ci-dessous.

	Banques
1	Banque agricole et commerciale
2	Banque commerciale du Chari
3	Banque sahélo-sahélienne pour l'investissement et le commerce au Tchad
4	Commercial Bank Tchad
5	Ecobank Tchad
6	Financial Bank Tchad
7	Société générale tchadienne de banque

Tableau 18 : Liste des banques au Tchad
Source : COBAC 2009

Le secteur de la microfinance

La crise financière et économique a eu des effets indirects sur les entreprises de microfinance (EMF) en Afrique centrale. À titre d'exemple, le coût du crédit a connu une légère augmentation à cause du contexte de suspicion qui est né suite à la crise. Les EMF de la sous-région à qui sont de plus en plus accordés des prêts par le secteur bancaire classique, ont été confrontées à cette hausse des taux d'intérêt. C'est ainsi que, par effet de domino, la clientèle des EMF a été affectée par cette augmentation. Pour faire face à ce problème qui a touché également le secteur bancaire classique, la BEAC a procédé à la réduction de ses principaux taux d'intérêt au premier trimestre 2009.

D'après la plus récente enquête de la COBAC[42], au niveau de la zone CEMAC, il y avait 699 EMF agréées, dont 460 au Cameroun et 160 au Tchad (voir tableau 19).

Pays	Nombre d'EMF agréées au 31.12.2006	Nombre d'EMF agréées au 31.12.2007	Nombre d'EMF agréées au 31.12.2008
Cameroun	409	460	460
Centrafrique	14	14	14
Congo	59	54	59
Gabon	4	5	6
Guinée équatoriale	0	0	0
Tchad	156	153	160
Total	**642**	**686**	**699**

Tableau 19 : Évolution du nombre d'EMF dans la CEMAC
Source : COBAC 2008

La Guinée équatoriale n'avait jusqu'à cette date (31.12.2008) aucune EMF agréée par les autorités de tutelle. Pour les pays hors CEMAC, la microfinance n'est pas encore très développée si l'on en juge par le nombre d'EMF ayant été agréées. En effet, il y en a 15 en RDC pour un

42. Nous ne disposons actuellement que de celle du 31.12.2008 au moment de l'édition, ce qui fait que les données devraient être différentes par rapport à la prochaine enquête de la COBAC.

pays de près de 66,7 millions d'habitants. Néanmoins, dans ce cas particulier, le contexte politique de ces dernières années pourrait expliquer la faible pénétration de la microfinance dans l'économie du pays. Au Burundi, il existe 20 EMF agréées par la Banque de la République du Burundi (BRB). De façon générale, il est assez difficile d'avoir des informations sur le secteur de la microfinance dans les pays hors CEMAC.

L'évolution de la microfinance peut être observée à l'aide de plusieurs paramètres qui sont : le nombre d'EMF, le montant des dépôts, le montant des crédits, le nombre de clients et le nombre de guichets. Tous ces paramètres d'évaluation ont subi une croissance au passage de 2006 à 2007. C'est le cas du nombre de clients qui est passé de 1 305 045 clients à 1 524 608 clients, comme le montre le tableau 20 ci-dessous. Ceci est dû à une absorption d'une bonne partie de clients exclus du secteur bancaire classique (les valeurs concernant les dépôts et les crédits sont exprimées en millions de FCFA).

Pays	Nombre d'EMF	Dépôts	Crédits bruts	Nombre de clients	Nombre de guichets
Cameroun	460	258 220	138 523	1 073 621	1 111
Centrafrique	14	3 781	1 876	26 131	25
Congo	54	108 399	26 947	258 998	173
Gabon	5	3 052	1 954	11 575	9
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0
Tchad	160	5 702	7 424	154 283	199
Total 2007	**686**	**236 545**	**128 388**	**1 305 045**	**1 450**
Total 2008	**693**	**379 154**	**176 724**	**1 524 608**	**1 517**

Tableau 20 : Évolution de la microfinance dans la zone CEMAC
Source : COBAC 31.12.2008

Comparativement au secteur bancaire classique, la microfinance dans la sous-région n'est pas encore à même de mobiliser autant de ressources financières. En effet, dans la zone CEMAC, on constate que le volume de dépôts dans le système bancaire classique représente un peu plus de 12 fois celui de la microfinance en 2008. Néanmoins, une légère progression pour le cas de la microfinance est observée. Comme le montre la

figure 13 ci-dessous, la croissance du volume de dépôts du système bancaire est certes beaucoup plus forte étant donné qu'il est assez bien établi dans la communauté. Néanmoins, lorsque l'on considère que la microfinance a réellement pris son envol au début des années 2000, sa prestation devrait être assez appréciable. Entre 2001 et 2008, le volume de dépôts collectés a pratiquement été multiplié par 5.

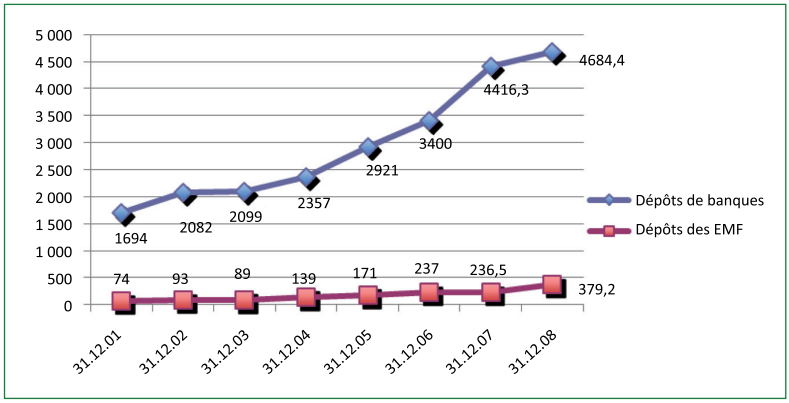


Figure 13 : Évolution des dépôts dans la zone CEMAC (en milliards de FCFA)
Source : COBAC, 2009

Le même phénomène se reproduit également en ce qui concerne les crédits. Pendant que les crédits dans le secteur bancaire ont été multipliés par 1,5 environ entre 2001 et 2007, dans le secteur de la microfinance, ils ont pratiquement été triplés (voir figure 14).

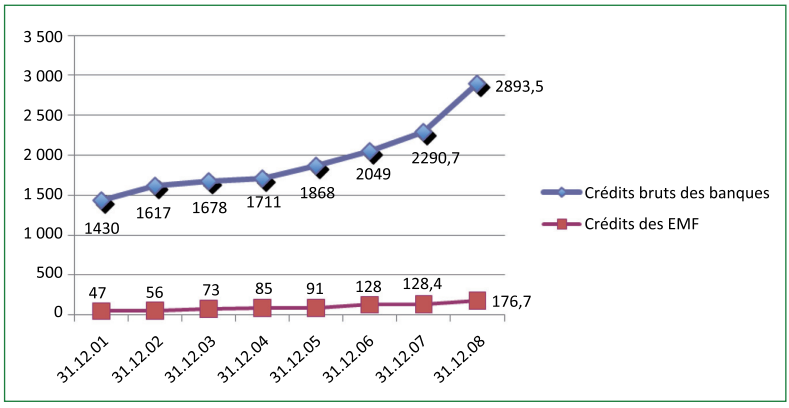


Figure 14 : Évolution des crédits dans la zone CEMAC (en milliards de FCFA)
Source : COBAC 2009

Malgré le fait que les activités de microfinance sont encore assez marginales par rapport au secteur bancaire classique, plusieurs institutions bancaires sous-régionales et internationales s'impliquent de plus en plus dans les activités de microfinance. C'est le cas d'Afriland First Bank qui apporte un appui technique et souvent financier aux EMF dites « mutuelles communautaires de croissance, MC² ». D'autres banques telles que la SGBC (Société générale des banques au Cameroun), la BICEC (Banque internationale pour le commerce et l'économie au Cameroun), ont pris des participations dans des EMF de la CEMAC[43].

Grâce à la publicité qui a été faite autour de la microfinance ces dernières années, l'intérêt porté à ce secteur s'est accru avec le temps. C'est ainsi qu'elle s'est transformée en instrument pour la réduction de la pauvreté. En effet, les banques et également des institutions internationales s'y sont impliquées en modifiant ainsi la structure des sources de financement des EMF. Les subventions et emprunts représentent donc les plus importantes sources de financement en Afrique avec respectivement 34 % et 32 %.

La microfinance est certes encore en pleine gestation en Afrique centrale, néanmoins certains réseaux d'EMF se distinguent déjà de par leurs performances, tel est le cas du réseau CAMCCUL au Cameroun.

Cas particulier du réseau CAMCCUL

Le groupe CAMCCUL (Cameroon Cooperative Credit Union League) a été fondé en 1968 à Bamenda. C'est un réseau de coopératives d'unions de crédit au Cameroun. L'institution regroupe 191 coopératives avec un total de 196 922 membres aussi bien au niveau rural qu'au niveau urbain. Le choix de CAMCCUL se justifie par son poids dans le secteur de la microfinance dans la sous-région.

Les principales activités du groupe sont : les dépôts, les crédits, les transferts de fonds, la microassurance, le développement et l'entraînement des affiliés, la supervision et l'inspection des affiliés, et enfin le management de projets. Le groupe est présent dans les dix régions du Cameroun. Effectivement, 70 % de ses implantations étant en milieu

43. Voir COBAC (2007), p. 5.

rural contre 8 % en milieu urbain, le reste des implantations sont en milieu semi-urbain.

Au 30 juin 2009, son bilan était de 88 milliards de FCFA. Les crédits impayés à ce jour étaient de l'ordre de 43 milliards de FCFA. Le groupe prévoit pour 2010 d'offrir à sa clientèle des taux d'intérêts à 6 %. Il prévoit d'atteindre également le pourcentage de 80 % de parts dans le secteur de la microfinance au Cameroun. Le dernier objectif pour l'année 2010 sera de faire en sorte que l'ensemble des membres du réseau respectent les lois de l'union des coopératives tout comme les normes prudentielles de la COBAC.

L'efficacité du groupe CAMCCUL dans la lutte contre la pauvreté a fait de lui un partenaire privilégié du gouvernement camerounais. CAMCCUL est le plus large réseau de microfinance dans la zone CEMAC avec 36 % des opérations de crédits et dépôts. Au Cameroun, le groupe possède 70 % des parts du marché. Le portefeuille dépôts et crédits est constitué respectivement de 42 % et 52 % en 2009 pour le groupe CAMCCUL dans la zone CEMAC, comme le montre la figure 15 ci-dessous.

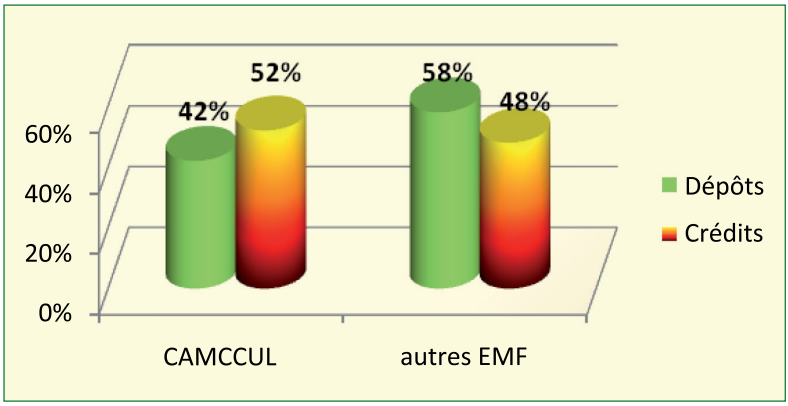


Figure 15 : Portefeuille des dépôts et crédits de CAMCCUL dans la zone CEMAC en 2009
Source : CAMCCUL, 2010

Lorsque l'on se restreint au niveau du Cameroun, ces performances sont encore plus marquantes. En effet, les dépôts à l'intérieur des frontières camerounaises s'élèvent à 76 % de l'ensemble du secteur de la microfinance dans le pays en 2009. Les crédits quant à eux sont de l'ordre de 74 % dans le même cadre géographique et pour la même année.

Des 43 milliards de FCFA de crédits octroyés jusqu'en juin 2009, le groupe CAMCCUL a desservi l'agriculture et les microprojets, les petites entreprises et les entreprenariats, le domaine social et la consommation, le secteur de la construction et l'acquisition de terrains avec respectivement 49 %, 30 %, 10 % et enfin 14 %. De ce volume global, 79 % des crédits ont été accordés à des hommes, 14 % à des femmes et 7 % à des groupes.

Conclusion

La crise financière suivie de la crise économique, qui à son tour a généré des mouvements de récession au niveau international, ont suscité plusieurs changements au niveau des marchés financiers. L'Afrique centrale a plus ou moins bien traversé cette période. Néanmoins, des effets indirects liés à ces perturbations ont pu être constatés, notamment l'augmentation du coût du crédit et la baisse des dépôts bancaires dans certains pays suite au ralentissement des activités économiques. La réduction des IDE et la baisse des transferts de fonds des immigrés africains ont également pu être constatées dans la sous-région.

Le marché financier sous-régional a connu plusieurs changements. En effet, aussi bien du côté de la bourse de Douala que de celle de Libreville, des opérations sont de plus en plus menées sur les deux places. Bien qu'au départ aucune des deux places boursières ne s'est octroyé une spécialité, la DSX avait une tendance depuis sa création à s'orienter vers le marché des actions, tandis que la BVMAC s'orientait plutôt vers le marché des obligations.

La rivalité qui subsiste encore aujourd'hui entre les deux bourses pourrait justement être levée par un « rapprochement » ordonné lors du 10e sommet des chefs d'État de la CEMAC. Cette mesure pourrait être mise en œuvre en orientant chacune des bourses dans un domaine de spécialisation propre en fonction de ses acquis actuels. L'opération menée dernièrement par la SFI a permis de constater que les deux bourses pourraient également travailler ensemble, malgré la levée d'emprunts obligataires à la DSX par la BDEAC et l'État camerounais qui ont ravivé ainsi le domaine des obligations de la DSX qui, jusqu'en fin 2010, était inactif.

Le secteur bancaire classique n'a pas subi d'effets directs de la crise, mais néanmoins, des effets indirects ont pu être constatés. En effet, le coût du crédit a augmenté tout en le rendant encore un peu moins accessible. Au niveau de la zone CEMAC, la BEAC a baissé ses principaux taux d'intérêt pour apaiser le marché.

La collecte des dépôts a été mitigée dans le courant de l'année 2009. En effet, dans certains pays de la sous-région comme le Cameroun, la RCA, São Tomé et la Guinée équatoriale, les dépôts étaient en progression tandis que dans d'autres pays, le volume de dépôts a été diminué de façon considérable, tel qu'au Burundi.

Au niveau du volume de crédits alloués, le bilan est tout aussi mitigé que celui des dépôts. En effet, dans quelques pays comme l'Angola en 2009 ou le Congo en 2008, le volume de crédits a été légèrement réduit. Dans d'autres pays, comme la RCA et São Tomé et Principe, le volume de crédits a été plutôt en nette augmentation. En 2010, l'ensemble des pays de la CEMAC a affiché une augmentation du volume de crédits alloués. La structure des types de crédits est demeurée la même que l'an dernier. Les crédits à court terme sont en moyenne majoritaires, suivis des crédits à moyen terme et enfin les crédits à long terme qui ont certes augmenté dans certains pays. Néanmoins, les crédits à long terme sont encore très faibles par rapport aux autres types de crédits pour soutenir effectivement le développement des économies de la sous-région.

Le secteur de la microfinance a connu un essor assez important ces dernières années. Il a favorisé entre autres la proposition de services financiers aux populations jusque-là exclues du secteur bancaire classique. Malgré cette éclosion assez spectaculaire et le regain d'intérêt des banques et institutions internationales dont la microfinance bénéficie, le volume de ces activités reste encore assez marginal comparativement au secteur bancaire classique. Dans ce secteur, dont les potentialités sont encore à découvrir, certaines structures telles que le groupe CAMCCUL se sont déjà plus ou moins distinguées à l'échelle sous-régionale et continentale.

Aussi bien au niveau de la microfinance que dans celui du secteur bancaire classique, le constat qui est fait dans la sous-région est que bon nombre de ces institutions ne disposent pas de fonds propres suffisants. C'est notamment ce qui a justifié les mises sous administration provisoire par la COBAC de certaines d'entre elles comme CBC.

La collecte de l'épargne qui se faisait jusqu'ici par des voies classiques ne permet malheureusement plus de subvenir aux besoins croissants en ressources financières des différents États. Il serait donc judicieux dans le contexte actuel que les États associent aux voies de collecte classiques d'autres voies comme le marché financier. Dans la sous-région, la DSX et la BVMAC pourraient justement devenir des instruments supplémentaires de collecte de l'épargne, vu leur sollicitation qui croît avec le temps. Une campagne de promotion à l'échelle communautaire permettrait certainement d'informer les opérateurs économiques et de mettre en valeur le potentiel des places boursières.

Bibliographie

Aït-Sahalia Y., Andritzky J., Jobst A., Nowak S., and Tamirisa N. (2009) : "*How to Stop a Herd of Running Bears ? Market Response to Policy Initiatives during the Global Financial Crisis*", IMF working paper, WP/09/204.

Atangana P. C. (2011), « Banques : 1 000 milliards de FCFA de dépôts oisifs », quotidien *Mutations*, http://quotidien.mutations-multimedia.com/77-economie/1179-banques-1000-milliards-de-fcfa-de-depots-oisifs, le 08.01.2011, 9h40.

BAD (2009) : « Impact de la crise sur les économies africaines-maintenir la croissance et poursuivre la réduction de la pauvreté, Perspectives et recommandations de l'Afrique au G20 ».

Ballong S. (2010) : « Bourse Libreville-Douala, l'improbable fusion », *Jeune Afrique*, n° 2607-2608.

Banque centrale du Congo (2009), *Note de conjoncture*, octobre 2009.

Banque de France (2009), *Rapport zone franc 2008*.

BRVM (2009) : *Bulletin officiel de la cote*, vol. 13, n° 15. http://www,brvm,org/March %C3 %A9/BulletinOfficieldelaCote/tabid/87/language/fr-FR/Default.aspx

COBAC (2007) : *Enquête statistique sur l'évolution de l'activité de micro-finance dans la CEMAC*.

COSUMAF (2009) : *Comment développer le marché financier en Afrique centrale ?*

FMI (2010) : *Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2010.

FMI (2010) : *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne : Résilience et risques*, octobre 2010.

Fomo V. E. (2011) : « Emprunt obligataire de l'État : On dresse le bilan de l'opération », *Cameroun Tribune*, n° 9765/5966.

Jeune Afrique (2011) : « Appel au marché du Tchad », n° 2621.

Handelsblatt (2010) : « Finanzkrise : Schreckgespenst Ambac Financial ist nicht mehr » le 09.11.2010, 15h31.

La Lettre de la Bourse (2010) : « Petro Gabon lance un emprunt obligataire de 7 milliards de FCFA à la BVMAC », n° 068.

La lettre de la Bourse (2010) : « Bourse de Douala, bilans, évolutions et perspectives », n° 069.

Meyer J.-M., (2010) : « Crise de croissance en vue ? », *Jeune Afrique*, n° 2557.

Mix & CGAP (2008), *Benchmarking et analyse du secteur de la microfinance en Afrique 2008*.

Perdrix P, (2010) : « Le continent reste attractif », *Jeune Afrique*, n° 2559.

Prix Import (2009) : « Document d'informations, emprunt obligataire par appel à l'épargne publique », http ://www,bvm-ac,com/docs/Note_Information_Prix-Import-7pourcent-2009-2014-2.pdf, le 24.01.2010, 16h25.

Thomson Reuters Deutschland (2010) : "Rezession vernichtet 2009 rund 4,2 Mio Jobs in den USA », http://de.reuters.com/article/topNews/idDEBEE6070BN20100108, le 21.01.2010, 10h37.

Tongo D. (2010) : « Cotation boursière : La BDEAC émet un emprunt obligataire de 30 milliards de FCFA », *Journal de Brazza*, http://www.journaldebrazza.com/article.php?aid=159, le 05.01.2010, 16h56.

Chapitre 3 : Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale

3.1. Introduction

Au cours de l'année 2010, les pays d'Afrique centrale ont continué à agir dans le respect des engagements auxquels ils ont souscrits aux plans régional et international depuis le milieu des années 1990, en vue de s'inscrire résolument sur la voie de leur développement tant économique, social que durable.

À ce titre, les différents gouvernements d'Afrique centrale se sont efforcés de converger vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier d'œuvrer pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, dans un contexte caractérisé par la célébration du 10e anniversaire du sommet du Millénaire sur le développement et de la 15e année de la quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes organisée à Beijing, en Chine.

En outre, des actions ont été menées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans un environnement marqué au plan institutionnel par l'intégration dudit NEPAD au sein des structures de l'Union africaine (UA), suite à une décision de l'assemblée de l'UA réunie en sa 14e session ordinaire en janvier 2010, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Par ailleurs, les pays d'Afrique centrale ont pris une part active aux travaux de la 16e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) qui s'est tenue à Cancun au Mexique en novembre et décembre 2010, après l'échec

relatif de la conférence de Copenhague de décembre 2009 où les différentes parties n'avaient pas pu s'accorder sur des objectifs clairs de réduction du niveau d'émission des gaz à effet de serre.

De plus, en prélude à la conférence qui aura lieu à Séoul en Corée du Sud en 2011 pour faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les pays de la sous-région ont entrepris un certain nombre d'actions préalables aux enquêtes de terrain à mener en vue d'évaluer l'impact économique et social de ladite déclaration.

Dans le présent chapitre, il sera fait état des progrès réalisés et des retards enregistrés dans l'exécution de la plateforme d'action de Beijing, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD dans les pays d'Afrique centrale. Une analyse sera ensuite menée sur les implications de la conférence de Cancun pour ces pays, au regard notamment des intentions qu'ils ont affichées après les résultats mitigés du sommet de Copenhague. Par contre, l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ne fera pas partie de ce chapitre, en l'absence des résultats des enquêtes menées dans les différents pays de la sous-région, lesquels résultats seront intégrés aux documents de travail de la conférence programmée à Séoul en 2011[44].

L'objectif du présent chapitre est de parvenir à formuler des recommandations pratiques, une fois que les avancées et les insuffisances en matière de mise en œuvre des quatre initiatives concernées auront été relevées et que les contraintes éventuelles auront été identifiées.

44. Les recommandations formulées dans le rapport 2010 sur la mise en œuvre des agendas internationaux pour améliorer l'efficacité de l'aide en Afrique centrale restent d'actualité, notamment : i) renforcer les capacités et les systèmes de production de données en matière de statistiques et ; ii) créer ou rendre opérationnels les comités nationaux de mise en œuvre de la déclaration de Paris ainsi que les cadres d'évaluation des performances.

3.2. Mise en œuvre de la plateforme de Beijing en Afrique centrale

3.2.1. Rappel des résolutions de Beijing

Lors de la 4e conférence mondiale sur les femmes qui s'est réunie à Beijing en Chine en septembre 1995, les 189 États représentés ont adopté une déclaration et une plateforme d'action en faveur des femmes. La plateforme d'action adoptée à Pékin engage les gouvernements, de façon non contraignante et sous condition des réserves officielles, à notamment :

- respecter et promouvoir les droits des femmes, en tant que partie intégrante des droits de l'homme ;
- promouvoir la participation égale des hommes et des femmes dans la vie politique et la prise de décisions ;
- intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans toutes les lois, actions ou politiques publiques ;
- lutter contre la féminisation de la pauvreté, les facteurs de marginalisation et le chômage ;
- favoriser l'accès des femmes aux finances et au crédit pour les aider à créer des entreprises ou des activités rémunératrices ;
- assurer l'accès de toutes à des services élémentaires et de faible coût, et l'accès égal aux ressources économiques, au droit à l'héritage, aux technologies, aux ressources naturelles, au crédit et à la terre ;
- respecter les droits des femmes à une sexualité et une procréation librement choisies et consenties, sans coercition ni violence et l'accès à la planification familiale ;
- respecter le droit des adolescent(e)s à une information sur la sexualité et les maladies sexuellement transmissibles (MST) auprès de services garantissant la confidentialité, tout en reconnaissant le rôle et les droits des parents dans ce domaine ;
- prendre des mesures urgentes pour éliminer les discriminations contre les femmes ;
- interdire les mutilations génitales ;
- éliminer les violences et les formes d'exploitation sociale, économique et sexuelle qui constituent des violations des droits de l'homme ;
- améliorer la condition sociale des femmes défavorisées.

3.2.2. Mise en œuvre de la plateforme de Beijing en Afrique centrale par domaines de préoccupations critiques

La 8e conférence africaine sur les femmes organisée par le Centre pour le développement du genre et du développement social de la CEA et l'Union africaine qui s'est tenue du 16 au 20 novembre 2009, s'inscrivait dans le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing, quinze ans après son adoption par la communauté internationale.

La rencontre avait trois principaux objectifs : (i) examiner le rapport d'évaluation établi par la CEA à partir des contributions des États membres ; (ii) recenser les principales mesures sur lesquelles l'Afrique devrait concentrer, au cours des cinq prochaines années, ses efforts en matière de genre avant l'évaluation des vingt ans de la plateforme d'action de Beijing ; (iii) définir la contribution de l'Afrique au processus mondial d'examen du programme d'action de Beijing, quinze ans après, prévu dans le cadre de la commission de la condition de la femme, à New York, en mars 2010.

L'analyse des progrès des pays d'Afrique centrale dans la mise en œuvre du plan d'action de Beijing sera faite à partir du rapport d'évaluation de la CEA. L'idée est d'apprécier la mesure dans laquelle les pays de la sous-région ont concrétisé les engagements pris pour la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et ont travaillé dans les douze domaines de préoccupations critiques suivants :

i) les femmes et la pauvreté ;
ii) l'éducation et la formation des femmes ;
iii) les femmes et la santé ;
iv) la dimension féminine du VIH et du sida ;
v) la violence contre les femmes ;
vi) les femmes et les conflits armés ;
vii) les femmes et l'économie ;
viii) les femmes au pouvoir et dans les prises de décisions ;
ix) les droits humains des femmes ;
x) les femmes et les médias ;
xi) les femmes et l'environnement ;
xii) la petite fille.

i) Les femmes et la pauvreté

Le programme d'action de Beijing appelle à intégrer la dimension genre aux politiques et programmes économiques et sociaux, et à se préoccuper plus précisément de la manière dont ils retentissent sur les femmes. L'enquête menée par la CEA révèle que l'Angola a initié un nouveau mode de programmation budgétaire basé sur le genre tandis que le Tchad a révisé en 2008 son Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté afin d'y intégrer la dimension genre. En outre, l'Angola, le Tchad, le Congo et le Gabon font partie des pays ayant souligné avoir réalloué les dépenses publiques au profit de programmes et projets visant à renforcer le pouvoir des femmes. L'appui aux jeunes femmes a constitué un facteur de réduction de la pauvreté dans certains pays. C'est ainsi que le Gabon a mis en place depuis 2006 une petite facilité de crédit destinée aux femmes, tandis que le Tchad a lancé des projets dans le secteur de la microfinance pour faciliter l'accès des femmes aux crédits. Des sessions de formation ont été organisées en Angola, au Cameroun, au Tchad et au Congo, en vue de fournir aux femmes des qualifications ou des revenus pour leur permettre de créer leur propre entreprise.

Des sessions de formation ont été organisées… en vue de fournir aux femmes des qualifications ou des revenus pour leur permettre de créer leurs propres entreprises.

ii) L'éducation et la formation des femmes

À Beijing, les gouvernements se sont engagés à assurer l'accès universel à l'éducation de base, à combler l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, et à éliminer les disparités dues au genre dans l'accès à toutes les disciplines de l'enseignement supérieur. L'Angola, le Tchad, le Congo, le Gabon et la RDC ont indiqué qu'ils sont en voie de supprimer les disparités de genre au niveau de l'éducation de base. Le Tchad a notamment mis en place en 2005 un secrétariat d'État à l'alphabétisation. Certains gouvernements se sont efforcés d'éliminer les obstacles qui empêchent les garçons et les filles d'aller à l'école. Les mesures mises en place vont de l'enseignement primaire gratuit en Angola, au Gabon et au Tchad, à l'augmentation du budget consacré à l'éducation en Guinée équatoriale. En outre, le Burundi et la RDC ont supprimé les frais de scolarité dans le primaire. Le rapport 2009 sur les

femmes en Afrique de la CEA indique que le Cameroun est en voie d'atteindre la parité en ce qui concerne la scolarisation dans le supérieur. L'Angola, le Tchad, le Congo, le Gabon et la RDC ont signalé que des mesures ont été prises pour encourager l'inscription des filles dans le cycle supérieur, notamment en sciences, en mathématiques et dans les domaines liés à la technologie. Au Tchad, par exemple, le ministre de l'Enseignement supérieur a instauré le prix d'excellence pour les filles qui obtiennent des résultats élevés dans les matières scientifiques à la fin du cycle secondaire.

iii) Les femmes et la santé

Le programme d'action de Beijing constate que l'accès aux services de santé, en particulier aux soins de santé primaires, et l'utilisation de ces services sont différents et inégaux selon le sexe. Pour améliorer la situation, le Tchad et le Congo ont élaboré des programmes de santé axés sur le genre et décidé d'allouer davantage de ressources à la santé des femmes. En outre, le Tchad, le Gabon et le Congo financent des opérations pour limiter l'extension du paludisme, des maladies cardio-vasculaires, des MST et des cancers qui affectent les femmes. Ces mêmes pays indiquent l'existence de cours obligatoires dans les écoles de médecine autour de pathologies affectant directement les femmes. Il est à signaler qu'au Congo, des campagnes d'information, d'éducation et de communication et des plaidoyers pour combattre les avortements clandestins sont menés.

iv) La dimension féminine du VIH et du sida

Les gouvernements de la sous-région ont pour la plupart institué un cadre de politiques et/ou adopté des stratégies ainsi que des mesures de lutte contre le VIH et le sida.

Le programme d'action de Beijing suggère aux gouvernements de revoir et modifier les lois et pratiques susceptibles de rendre les femmes plus vulnérables à l'infection par le VIH et aux autres maladies sexuellement transmissibles, de lutter contre ces pratiques socio-culturelles, notamment en légiférant, et de protéger les femmes, les adolescentes et les fillettes contre toute discrimination liée au VIH/sida par une législation, des politiques et des attitudes appropriées. Les

gouvernements de la sous-région ont pour la plupart institué un cadre de politiques et/ou adopté des stratégies ainsi que des mesures de lutte contre le VIH et le sida. De manière générale, ils ont des cadres institutionnels, légaux et politiques pour s'attaquer au VIH/sida, disposent de services-conseils et font pratiquer des tests volontaires de dépistage.

v) La violence contre les femmes

Dans le programme d'action de Beijing sont définies des mesures spécifiques à prendre par les différents acteurs du développement, consistant notamment à instituer dans les codes pénal, civil, du travail et administratif les sanctions voulues pour punir et réparer les torts causés aux femmes et aux petites filles victimes de violence. À ce sujet, le Gabon a mis en place des lois et des stratégies afin de protéger les femmes de la violence, en apportant notamment des modifications au code pénal. Le Congo a élaboré des stratégies nationales pour combattre la violence contre les femmes, tandis que l'Angola a intégré l'aspect genre à ses lois et politiques. Les gouvernements ont également promulgué ou renforcé la législation interne sanctionnant les coupables et apportant un soutien aux femmes soumises à la violence. L'Angola et le Congo ont adopté des lois pour punir les coupables de violence contre les femmes. Le Cameroun, la RCA, le Tchad et la RDC ont également mis en application des législations pour combattre les excisions et mutilations génitales féminines.

vi) Les femmes et les conflits armés

Les gouvernements sont appelés dans le programme d'action de Beijing à élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et à protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère. S'agissant de la mise en œuvre concrète de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans laquelle les droits des femmes au cours des phases de négociations de paix et de reconstruction sont affirmés, le Burundi a adopté des plans d'action pour l'application de ladite résolution. Le Tchad et le Congo, pour leur part, ont formé des femmes à la résolution des conflits, à la réconciliation et à la tolérance, tandis que la RDC a inclus des femmes dans les dispositifs de médiation. Au Congo

notamment, les femmes ont été nombreuses à participer aux campagnes de sensibilisation organisées afin de promouvoir la culture de la paix. Au Tchad, un projet a été conçu pour aider les femmes déplacées et réfugiées victimes de violence. Au Burundi, les femmes et filles combattantes démobilisées ayant participé aux conflits armés ont été intégrées dans l'armée et la police nationales. Au Tchad et au Congo, des mécanismes pour la protection, la sécurité et l'intégrité des femmes réfugiées existent. Ces deux pays forment des responsables militaires sur les droits fondamentaux des femmes et sur les mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter le traumatisme lié au viol et au rejet.

vii) Les femmes et l'économie

Le programme d'action de Beijing énonce plusieurs objectifs stratégiques concernant la participation des femmes à la vie économique, visant notamment à leur faciliter l'accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce, à mettre à leur disposition des services commerciaux et à éliminer toutes les formes de ségrégation professionnelle. L'Angola, le Burundi, le Cameroun, la RCA, le Congo, le Tchad, la RDC, le Gabon et São Tomé et Principe ont ratifié les conventions 100 et 111 qui traitent respectivement de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, et de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Certains pays comme le Tchad, le Gabon et le Congo ont promulgué des lois pour garantir l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi et aux prestations de protection sociale. En Angola, au Tchad, au Gabon et au Congo, des services (de formation, services juridiques, de crédit) sont offerts à celles qui souhaitent s'engager dans les affaires.

viii) Les femmes au pouvoir et dans la prise de décisions

Dans le programme d'action de Beijing, il est affirmé qu'une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions établira un équilibre qui correspondra mieux à la composition de la société, ce qui est nécessaire au renforcement de la démocratie et à son bon fonctionnement. Plusieurs pays d'Afrique centrale ont adopté des plans, programmes et mesures en vue d'encourager et de favoriser la représentation des femmes dans les instances de décision. Il existe un Réseau

des femmes parlementaires d'Afrique centrale (RFPAC), organe permanent de concertation, ayant pour objectif de promouvoir la vie politique, économique et sociale des femmes de la région. L'Angola et le Tchad ont soutenu des projets de recherche visant à identifier les moyens et les voies adéquats pour que les femmes soient mieux représentées dans le monde politique. Avec l'aide de partenaires internationaux et d'agences des Nations unies, des pays comme l'Angola ont réalisé des études en partenariat avec des universités, des centres spécialisés, les départements gouvernementaux et les Organisations de la société civile (OSC) pour évaluer les progrès des femmes dans la prise de décisions, ainsi que les difficultés et les obstacles qu'il reste à éliminer. En outre, des activités de sensibilisation et de formation pour faire comprendre aux citoyens la nécessité de voter pour des femmes ont été menées en Angola et au Congo. Au Gabon, une femme, en tant que présidente du Sénat, a assuré en 2009 par intérim la présidence de la République jusqu'aux élections.

Il existe un Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale (RFPAC)… ayant pour objectif de promouvoir la vie politique, économique et sociale des femmes de la région.

ix) Les droits humains des femmes

Le programme d'action de Beijing énonce trois grands objectifs stratégiques pour l'exercice, la promotion et la protection des droits humains de la femme : (i) l'application intégrale de tous les instruments concernant les droits humains ; (ii) l'égalité et l'absence de discrimination garanties en droit et en pratique ; (iii) et la connaissance des notions juridiques de base. L'Angola et le Congo ont fait connaître ces instruments internationaux et régionaux par des ateliers, des conférences, des brochures et des affiches, ainsi que par la télévision, la radio, les journaux, l'Internet, et dans certains cas, dans les programmes scolaires. Au Cameroun et au Congo, les autorités se sont efforcées de lutter contre les inégalités des relations entre hommes et femmes dans le cadre des dispositifs et stratégies mis en place pour combattre la violence contre les femmes. L'Angola, le Tchad, le Gabon et le Congo ont intégré le principe de l'égalité des hommes et des femmes dans leur législation et ont renforcé leur programme de protection des droits fondamentaux des femmes. Il est à noter que le Congo a traduit la convention des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de

discrimination contre les femmes pour la rendre plus accessible et conviviale.

x) Les femmes et les médias

Le programme d'action de Beijing vise à permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication. Pour accroître la participation active des femmes aux médias, des associations de femmes journalistes se développent dans plusieurs pays, par exemple en Angola, au Burundi et au Gabon. L'Angola et le Congo, qui ont mené des recherches sur l'accès et sur le rôle des femmes dans les médias, s'efforcent d'éliminer toutes les formes de stéréotypes sexistes. Le Tchad, le Gabon et le Congo appuient les réseaux de femmes des médias et encouragent la participation des femmes dans l'élaboration de manuels de procédures professionnels et de codes de conduite pour les médias.

xi) Les femmes et l'environnement

Le programme d'action de Beijing fait valoir le rôle crucial que les femmes sont appelées à jouer dans la gestion de l'environnement au service du développement durable. Depuis 2005, le gouvernement du Tchad met en œuvre des programmes sur la gestion des ressources naturelles qui intègrent la dimension genre. En outre, les questions de genre sont prises en compte dans les politiques, plans, programmes et projets liés à la protection de l'environnement dans des pays comme le Congo. Une série de programmes existent notamment pour sensibiliser les femmes aux effets des mauvaises pratiques sur l'environnement. Le Tchad, le Gabon et le Congo fournissent une assistance technique aux femmes pour accroître la production dans divers secteurs tout en garantissant de saines pratiques environnementales.

xii) La petite fille

Lors de l'évaluation décennale du programme d'action de Beijing (Beijing+10), il a été recommandé aux pays de veiller à protéger les

droits des filles, notamment leur droit à la santé et à l'éducation, et leur droit d'être à l'abri de toutes les formes de violence, y compris le mariage précoce et les mutilations génitales. En Afrique centrale, les droits des filles sont de mieux en mieux pris en compte par les institutions nationales. On peut citer comme exemple le fait que le Gabon et le Tchad garantissent le partage égal des successions entre filles et garçons. Le Gabon mène des études et a adopté des stratégies de formation, de sensibilisation et de plaidoyer afin d'influer sur les politiques adoptées en vue d'y intégrer les droits des filles. Toutes les formes de violence contre les filles y sont interdites, tout comme le mariage forcé. Le Burundi a adopté et applique une législation pour protéger les filles contre la violence. Au Congo, tous les textes législatifs contiennent des clauses sur la non-discrimination qui visent à améliorer le bien-être de la fillette.

En Afrique centrale, les droits des filles sont de mieux en mieux pris en compte par les institutions nationales.

3.2.3. Recommandations

En ce qui concerne la mise en œuvre de la plateforme de Beijing dans ses douze points critiques de préoccupation, en dépit des initiatives prises par plusieurs pays d'Afrique centrale, les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes. Il est vrai que les avancées sont notables en termes de réformes de la législation et de politiques favorisant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Toutefois, il reste à traduire ces décisions en actes. Autrement dit, des efforts soutenus sont plus que nécessaires pour apporter des changements significatifs aux conditions de vie et au statut social des femmes d'Afrique centrale. Parmi les principaux défis qui subsistent en Afrique centrale et dans les autres régions du continent africain figurent les mentalités et les comportements sur fond de pesanteurs socioculturelles. Même si l'évaluation des progrès vers les OMD faite précédemment montre qu'il est peu probable que les indicateurs des OMD 1, 2, 3, 4, 5 et 6, qui sont essentiels pour la mise en œuvre du programme d'action de Beijing, soient atteints en Afrique centrale d'ici à 2015, pour améliorer les conditions des femmes pour les cinq prochaines années,

Les pays de la sous-région sont invités à mettre en œuvre les stratégies appropriées arrêtées par les pays africains lors de la dernière conférence africaine sur les femmes.

les pays de la sous-région sont invités à mettre en œuvre les stratégies appropriées arrêtées par les pays africains lors de la dernière conférence africaine sur les femmes, notamment :

- la mise en œuvre des résolutions et des protocoles des Nations unies en faveur de l'implication des femmes dans les actions de paix, de sécurité et de développement dans les pays en conflit ou en situation de post-conflit ;
- le renforcement des moyens de lutte contre les violences faites aux femmes en apportant une aide aux victimes, en combattant l'impunité et en impliquant tous les acteurs concernés ;
- l'amélioration de la représentation et de la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, notamment à travers le système des quotas pour arriver à la parité ;
- la promotion de la santé maternelle et sexuelle et de la protection vis-à-vis du sida ;
- l'accroissement des ressources financières et humaines pour appuyer la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et traduire la volonté politique nationale en mesures concrètes.

3.3. Mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD en Afrique centrale (PACT-AC)

3.3.1. Objectifs et domaines d'intervention du NEPAD

Le NEPAD a été adopté en octobre 2001 avec pour objectifs principaux : (i) d'éradiquer la pauvreté en Afrique ; (ii) d'insérer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables ; (iii) de mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation et de rechercher son intégration complète et profitable dans l'économie mondiale.

Les domaines prioritaires qui ont été définis dans le cadre de l'agenda de mise en œuvre du NEPAD sont :

- la paix et la sécurité ;
- le développement des infrastructures de transport, d'eau, d'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

– l'éducation et la santé ;
– l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
– l'accès aux marchés internationaux ;
– l'environnement.

Plusieurs projets intégrateurs ont été élaborés dans la plupart de ces domaines prioritaires, sur la base des programmes sectoriels des Communautés économiques régionales (CER).

3.3.2. Cadre institutionnel de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale

La mise en œuvre du PACT/NEPAD/AC se poursuit bien au-delà de l'échéance de 2006 qui avait été fixée lors de son adoption en 2004.

En ce qui concerne l'Afrique centrale, au total, 27 projets ont été adoptés en juillet 2003 à Maputo au Mozambique par le Comité des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en charge de suivre et de mettre en œuvre le NEPAD, essentiellement dans le domaine infrastructurel. En janvier 2004, par la décision 01/CEEAC/CCEG/XI/04, une Coordination régionale du NEPAD pour l'Afrique centrale (CRNEPAD/AC) a été créée, dotée de trois organes délibérants : le comité régional, le bureau régional et les coordinations nationales. Le secrétariat de la CRNEPAD/AC est assuré par le secrétariat général de la CEEAC qui pourvoit au financement de cette structure.

La mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale continue de s'inscrire aujourd'hui dans le cadre du Plan d'action à court terme (PACT/NEPAD/AC) adopté par le bureau régional réuni en mai 2004 à Libreville au Gabon. Le PACT/NEPAD/AC intègre 14 des 27 projets du NEPAD/Afrique centrale. Parmi ces 14 projets, 2 sont suivis par la CEMAC, à savoir le Programme pour la supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (COSCAP) et la Facilitation du transport dans les couloirs de désenclavement Douala-Bangui et Douala-Ndjamena. La CEEAC est quant à elle chargée de suivre la mise en œuvre des 12 autres projets. Il est à noter que la mise en œuvre du PACT/NEPAD/AC se poursuit bien au-delà de l'échéance de 2006 qui avait été fixée lors de son adoption en 2004.

3.3.3. Projets du PACT/NEPAD/AC déjà exécutés

Parmi les 14 projets du PACT/NEPAD/AC, seuls deux d'entre eux ont à ce jour été pleinement exécutés.

i) Étude de faisabilité du port de Mayumba (Gabon)

Cette étude devait permettre de mettre en évidence les éléments nécessaires au montage du projet de construction d'un port en eau profonde en *Build Operate Transfer* (BOT)[45]. À cet effet, une étude de préfaisabilité a été réalisée sur financement de la Banque africaine de développement (BAD). Le rapport de cette étude a été présenté à la BAD et aux autorités gabonaises en mars 2003, tandis qu'une réunion BAD/Haute Autorité du port de Mayumba s'est tenue à Tunis en juillet 2003 pour l'examen des conclusions de l'étude. Puis, les 3 et 4 décembre 2007 à Tunis, la Banque islamique de développement (BID) a confirmé l'accord de financement de l'étude de faisabilité signé avec le Gabon. Aujourd'hui, cette étude est terminée. Elle a prouvé la rentabilité du projet.

ii) Plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régionale

L'élaboration d'un schéma directeur d'interconnexion énergétique à l'horizon 2030 visant à relier Inga en République démocratique du Congo (RDC) à l'Angola et au Tchad sur une longueur de 1 350 km était l'objectif à atteindre. Ce plan directeur avait trouvé un financement auprès de la BAD. Le groupement RSWI/SOGREAH recruté depuis le 28 mai 2007 pour la réalisation de l'étude avait débuté ses prestations le 27 septembre 2007 pour une période de 24 mois. À ce stade, les études préliminaires et de faisabilité sont terminées et les rapports validés. En outre, l'étude d'avant-projet détaillé est terminée. Après l'examen du rapport provisoire par le comité de revue, le consultant a produit le rapport définitif et le rapport de synthèse qui ont été examinés lors du séminaire de diffusion des résultats organisé à Libreville du 26 au 30 novembre 2010.

3.3.4. Projets du PACT/NEPAD/AC ayant enregistré un début d'exécution

Neuf projets du PACT/NEPAD/AC ont enregistré un début d'exécution, avec surtout des avancées dans la réalisation des conditions préalables à leur mise en œuvre proprement dite.

i) Étude de développement du site hydroélectrique d'Inga (RDC) et des interconnexions électriques associées

L'objectif spécifique de cette étude est d'examiner la faisabilité de la mise en valeur optimale du potentiel hydroélectrique du site d'Inga et de la construction des lignes de transport d'électricité à très haute tension à y associer, en vue de la satisfaction des besoins en électricité de la RDC et de l'approvisionnement des différentes régions du continent africain. Elle bénéficie d'un don de la BAD dont le protocole a été signé le 7 août 2008 avec le gouvernement de la RDC. Il est à noter que le rapport d'analyse combiné à des offres techniques et financières relatives au recrutement du consultant chargé de réaliser l'étude a obtenu l'avis de non-objection de la BAD. En outre, le comité de pilotage du projet a été mis en place. L'étude en elle-même doit durer 18 mois à compter de juillet 2010.

ii) Développement en commun de la sûreté opérationnelle et du projet continu d'aptitude au vol (COSCAP)

Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité des connexions aériennes régionales et internationales par le renforcement des capacités des administrations de l'aviation civile. Dans le cadre de sa mise en œuvre en Afrique centrale, des missions d'assistance aux États ont été effectuées : (i) au Congo, pour le suivi du renouvellement de la certification des exploitants aériens ; (ii) à São Tome et Principe, pour l'assistance à la préparation de l'audit dans le cadre du programme universel de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) ; et (iii) dans les six pays de la CEMAC, en vue de l'examen, avec les autorités locales, des législations existantes en matière d'aviation civile et des aspects à considérer dans le cadre de la révision du code de l'aviation civile de la CEMAC. En outre,

des experts se sont rendus au Gabon et au Congo dans le but de mettre en place une feuille de route pour résoudre les carences identifiées par l'USOAP, tandis que des analyses d'écart ont été conduites en Guinée équatoriale et à São Tomé et Principe sous le programme de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation civile en Afrique (ACIP). Les États membres de la CEMAC ont signé le 9 septembre 2010 à Brazzaville un accord avec l'ACIP pour une assistance dans le processus d'opérationnalisation de l'organisation régionale de supervision de la sécurité qui a été officiellement créée par les chefs d'État (ARSA) et la création d'une agence régionale d'enquête sur les accidents. Les États membres ont assuré l'intégralité du financement du budget du projet de l'année 2010.

iii) Mise en place de l'infrastructure de base d'une véritable société de l'information

L'objectif visé par ce projet est d'assurer la couverture de la population de la zone CEEAC en moyens et services detélécommunication/TIC haut débit. Ce projet a enregistré les avancées suivantes : (i) un diagnostic détaillé de la situation des TIC a été réalisé et validé par les experts des États membres en octobre 2008 ; (ii) les principaux documents cadres ont été élaborés et validés par les experts réunis à Douala du 14 au 18 décembre 2009[46] ; (iii) les ministres en charge des télécommunications/TIC des États membres de la CEEAC, réunis à Douala le 19 décembre 2009, ont adopté la déclaration sur le développement des télécommunications et des technologies de l'information. Plusieurs actions restent à mener pour la bonne fin de ce projet : (i) la finalisation du programme consensuel de développement des infrastructures d'interconnexion des États membres ; (ii) des campagnes de sensibilisation des parties prenantes dans les États membres ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du projet d'harmonisation des réglementations nationales ; (iv) l'identification des tronçons du câble sous-marin de l'Afrique centrale ; (v) les études de faisabilité de l'Observatoire des télécoms/TIC ; et (vi) l'élaboration de la stratégie accès et utilisation généralisée des TIC.

46. Il s'agit notamment de : (i) la politique régionale d'édification d'une véritable société de l'information en Afrique centrale ; (ii) la stratégie de développement des infrastructures de transmission haut débit ; (iii) le programme de développement des infrastructures filaires large bande ; et (iv) le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et des réglementations nationales.

iv) Étude de faisabilité de la route Doussala (frontière du Gabon)-Dolisie (Congo)

Cette étude bénéficie d'un financement du Fonds de préparation des projets d'infrastructures (FPPI-NEPAD) de la BAD, des fonds des Pays à revenus intermédiaires (PRI) ainsi que des contreparties du Congo et du Gabon. Le projet comprend la construction d'un poste unique de contrôle frontalier dans son volet facilitation du transport. Le Gabon et le Congo, qui ont désigné le secrétariat général de la CEEAC pour jouer le rôle d'agence d'exécution des études, ont signé un protocole d'entente le 15 juin 2010. La BAD a déjà donné l'autorisation pour les actions anticipées en vue des acquisitions (AAA). Son avis de non-objection sur le rapport d'évaluation des offres est attendu et le contrat de consultant pour l'étude pourrait être signé au premier trimestre 2011. Le dossier du don du FPPI-NEPAD et du PRI est en cours d'instruction et l'accord de don pourrait être signé avant la fin du premier semestre 2011.

v) Projet de la route Fougamou (Gabon)-Doussala (Congo)

Dans le cadre du premier programme routier du Gabon financé par la BAD, les travaux de bitumage sont en cours d'exécution sur le tronçon Fougamou-Mouila long de 106 km et les études sont en cours de réalisation sur le tronçon Mouila-Ndendé-Doussala d'une longueur de 128 km.

vi) Étude de faisabilité du pont route-rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa et du prolongement du chemin de fer Kinshasa-Ilebo (RDC)

Le Congo et la RDC ont obtenu de la BAD un don pour le financement de cette étude. Le 13 mai 2009, les deux pays ont procédé à la signature du protocole de don et le 24 juin 2009, ils ont signé le protocole d'entente. En outre, au cours d'un atelier qui s'est tenu du 8 au 13 février 2010 à Brazzaville, le projet de l'étude a été officiellement lancé et un comité technique mixte a été installé pour le suivi de la mise en œuvre du projet. Le projet de budget du comité technique mixte, le calendrier d'exécution du projet d'étude et le plan de passation de marché y relatif ont été adoptés lors de la première réunion organisée par cette structure. Le processus de recrutement des consultants a été lancé.

Faisant suite à l'avis de non-objection de la BAD, les offres financières ouvertes le 20 décembre 2010 ont été évaluées et les négociations se sont tenues à Libreville, au siège de la CEEAC, du 10 au 14 janvier 2011. Elles ont abouti à l'adoption d'un projet de contrat avec le consultant pour le pont route-rail qui a été transmis à la BAD pour avis de non-objection. En ce qui concerne le chemin de fer Kinshasa-Ilebo, les négociations provisoirement suspendues reprendront ultérieurement. Il est à noter que les deux pays concernés ont délégué au secrétariat général de la CEEAC le rôle d'organe d'exécution.

vii) Programme de facilitation du transport sur les couloirs prioritaires Douala (Cameroun)-Bangui (RCA) et Douala-N'Djamena (Tchad)

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de la chaîne logistique des transports pour contribuer à l'accroissement des échanges intracommunautaires et avec l'extérieur de la zone CEMAC. Plusieurs activités sont inscrites au titre de ce projet : (i) l'aménagement et la réhabilitation de routes : (ii) l'amélioration des services du chemin de fer Douala-Ngaoundéré ; (iii) les aménagements connexes ; (iv) des actions et mesures de facilitation des transports ; (v) l'appui institutionnel et ; (vi) la gestion du programme. Le programme qui est entré dans sa phase pratique est financé conjointement par le Fonds d'aide au développement (FAD), les opérateurs privés du secteur des transports inter-États, la commission de la CEMAC, les gouvernements du Cameroun, de la RCA et du Tchad ainsi que d'autres bailleurs de fonds. Pour sa composante « aménagement et réhabilitation des routes », les travaux de bitumage sont en cours sur les tronçons Ayos-Bonis, Nandéké-Mbéré-Ngaoundéré, PK33,7-Fambélé-Baboua, Baboua-Garoua Boulai et Walia-Nguéli. En outre, les travaux de construction du pont sur le Logone et de sécurisation de la route Douala-Pouma évoluent favorablement. Certains tronçons routiers sont en cours d'attribution des marchés (Garoua Boulai-Nandéké), d'appel d'offres pour le lancement des travaux (Ngaoundéré-Garoua et Bouar-PK33,7) ou de recherche de financements additionnels (Figuil-Maroua et Maroua-Kousseri). En ce qui concerne la composante « actions et mesures de facilitation des transports », la situation des trois postes frontaliers uniques prévus se présente comme suit : (i) pour le premier poste, les travaux de construction se poursuivent ; (ii) pour le deuxième, les documents d'appel d'offres sont en cours de préparation

et ; (iii) pour le troisième, un problème de disponibilité du terrain devant l'abriter complique sa réalisation. Par ailleurs, l'interconnexion des administrations douanières des États membres de la CEMAC et de São Tomé et Principe est menée dans le cadre du projet Sydonia en cours, avec l'acquisition des équipements informatiques et des logiciels ainsi que la mise en place d'un centre régional et d'une plateforme de formation et d'assistance à la commission de la CEMAC.

viii) Projet de construction de la route Ouesso (Congo) - Souanké-Sangmelima (Cameroun)

Ce projet sera exécuté en deux phases : (i) la première phase porte sur le bitumage des tronçons Ketta-Biessi et Mintom-Djoum, ainsi que l'aménagement minimum sur la section Biessi-Ntam-Mintom ; (ii) la deuxième phase concerne le bitumage de la section Biessi-Ntam-Mintom et intègre également le bitumage des bretelles Ntam-Alati au Congo et Ntam-Mbalam au Cameroun. Pour la première phase, la BAD a approuvé le 25 septembre 2009 un don pour le Congo et un prêt pour le Cameroun. Les accords de financement de la BAD ont été signés le 11 janvier 2010. S'agissant du tronçon Sangmélima-Djoum, le Cameroun a obtenu de la BID un prêt pour le financement à 100 % du bitumage de la section Sangmélima-Bikoula et un prêt du groupe des bailleurs de fonds constitué de la BADEA, de l'OFID, du FSD et du FKDEA pour le financement du bitumage de la section Bikoula-Djoum. Les appels d'offres pour l'exécution et le contrôle des travaux ont été lancés, et les offres sont en cours d'évaluation. Les marchés des travaux et les contrats de contrôle pourraient être signés au premier trimestre 2011. La seconde phase du projet est pour sa part d'ores et déjà inscrite dans les opérations à financer par la BAD dans le FAD XII, tandis que le Fonds coréen pour le développement économique a manifesté son intérêt.

ix) Appui à la gestion des ressources hydrauliques en Afrique centrale

Ce projet vise à intégrer la gestion des ressources en eau en Afrique centrale à travers la mise en place d'une institution régionale dédiée à l'intégration des activités. Le processus de mise en œuvre du projet prévoit la définition de la politique régionale de l'eau avant la mise en place des structures de gestion. Cette politique régionale de l'eau ainsi que le

cadre institutionnel régional de sa mise en œuvre ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC à Kinshasa en octobre 2009. Le cadre institutionnel comprend trois organes de décision : (i) le Comité ministériel de pilotage et d'orientation (AMCOW Afrique centrale) ; (ii) le Comité technique de suivi (AMCOW TAC) ; (iii) le Centre régional de coordination de gestion des ressources en eau (CRGRE) qui est la structure exécutive régionale dont l'unité de démarrage est installée au sein du secrétariat général de la CEEAC depuis le 16 avril 2010. Cette unité de démarrage est la structure qui exécute actuellement le projet de mise en œuvre de la politique de l'eau de la CEEAC. Deux organes consultatifs et de concertation sont également prévus : (i) le Conseil régional de l'eau et ; (ii) les Conseils nationaux de l'eau. Ce projet a enregistré des avancées parmi lesquelles : (i) la signature des accords de dons FAE et IPPF–NEPAD respectivement le 4 février 2010 et le 13 juillet 2010 ; (ii) la nomination le 14 avril 2010 du coordonnateur du projet et des experts en eau ; et (iii) la satisfaction des conditions des accords de dons qui a abouti au décaissement de la première tranche des dons par la BAD. L'atelier de lancement du projet est prévu dans le courant du premier trimestre 2011.

3.3.5. Projets du PACT-AC n'ayant pas encore démarré

Trois projets du PACT/NEPAD/AC rencontrent de réelles difficultés de mise en œuvre et n'ont toujours pas démarré.

i) Réhabilitation des infrastructures de transport en Angola et en RDC : route Lobito-Kuito-Luena-Dilolo-Kolwezi-Lubumbashi

L'Angola et la RDC ont été saisis pour fournir les informations devant permettre d'organiser une visite conjointe du site en vue de préparer les termes de référence des études, la requête conjointe de financement et le protocole d'entente.

ii) Projet d'extension du chemin de fer Franceville (Gabon)-Leketi (Congo)

Cette ligne de chemin de fer constitue un axe de pénétration du bassin du Congo à partir de l'Atlantique. Ce tronçon de 750 km remplirait

une fonction primordiale dans le processus d'interconnexion des réseaux ferroviaires en Afrique centrale. La construction de cet axe nécessiterait une enveloppe d'environ 225 milliards de FCFA. La requête conjointe de financement de l'étude signée par le Gabon et le Congo et transmise à la BAD est en cours d'instruction.

iii) Projet marina et plateforme touristique de Ré-Dowé (Gabon)

Ce projet vise à développer des espaces de loisir, de commerce, de bureaux, de résidence et d'hôtels à Libreville. Il comporte trois phases : (i) l'aménagement du site et d'un port de plaisance ; (ii) la recherche de développements privés ; et (iii) la construction des ouvrages, en l'occurrence un hôtel cinq étoiles, un musée des arts, un canot, un centre commercial, des immeubles de bureaux, des villas, etc. Ce projet n'ayant jamais démarré, le bureau régional de la CRNEPAD/AC a proposé au Gabon de le retirer de la liste des projets du PACT-AC pour le remplacer par un projet plus intégrateur.

3.3.6. Recommandations

Tout bien considéré, s'agissant du NEPAD, le nombre relativement élevé de projets non exécutés à ce jour ne devrait pas occulter le regain de dynamisme constaté dans la mise en œuvre du PACT-AC au cours de l'année 2010, par rapport à la situation qui prévalait fin 2009. En effet, l'aboutissement de deux projets, le lancement imminent de plusieurs autres et la poursuite des actions visant à créer les conditions idoines pour la réalisation de certains d'entre eux constituent autant de motifs de satisfaction après la relative léthargie observée les années précédentes dans l'exécution du PACT-AC. Du reste, au cours de sa 10e session ordinaire tenue le 6 juillet 2010 à Yaoundé, le bureau de la CR-NEPAD/AC a pris acte des progrès encourageants que certains projets prioritaires du PACT-AC ont connus, notamment ceux relatifs à l'énergie, aux TIC et à l'eau. Toutefois, au regard du retard accumulé par rapport à l'échéance de 2006 fixée lors de son adoption, le PACT-AC prend désormais les allures d'un plan d'action à moyen, voire à long terme. Des

Il importe de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du PACT/NEPAD compte tenu du retard enregistré par rapport à l'échéance de 2006.

efforts restent donc à fournir pour garantir la pleine exécution dans les meilleurs délais des projets prévus. À ce titre, il conviendra de lever les obstacles qui existent encore, notamment : (i) la difficile coordination entre les programmes régionaux et nationaux ; (ii) l'insuffisance des capacités financières de la CEEAC et de la CEMAC ; (iii) la lourdeur des procédures des bailleurs de fonds pour le déblocage de leurs financements, notamment ceux destinés aux études ; (iv) la non-appropriation du NEPAD par certains États qui continuent à privilégier les projets nationaux au détriment de ceux qui visent l'intégration régionale ; (v) les dysfonctionnements et les pesanteurs rencontrés dans le fonctionnement de la CRNEPAD/AC à travers ses organes délibérants, notamment le bureau et le comité qui ne se réunissent pas régulièrement. En outre, s'agissant plus particulièrement des projets du PACT-AC inscrits dans le PDTC-AC, il importe de mettre en œuvre les recommandations issues de la conférence des ministres des Travaux publics et des Transports organisée le 15 juin 2010, en particulier : (i) tenir la première table ronde des bailleurs de fonds avant juin 2011 ; (ii) faire un compte rendu semestriel de l'état de mise en œuvre du PDCT-AC à la conférence des ministres ; iii) mettre en place des comités nationaux de suivi du PDCT-AC et désigner des points focaux dans les meilleurs délais dans tous les États membres.

3.4. Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique centrale

3.4.1. Rappel des objectifs et évènements récents

En 2000, la communauté internationale a décidé de relever les huit principaux défis suivants sur le plan du développement humain au plus tard en 2015 de manière générale :

i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) ;
ii) assurer une éducation primaire pour tous (OMD 2) ;
iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) ;
iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) ;
v) améliorer la santé maternelle (OMD 5) ;
vi) combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies (OMD 6) ;

vii) assurer un environnement durable (OMD 7) ;
viii) mettre en place un partenariat pour le développement (OMD 8).

Depuis 2000, les États membres de l'Organisation des Nations unies se réunissent tous les cinq ans pour faire des bilans d'étape. Dix ans après la déclaration du Millénaire et cinq ans avant l'échéance fixée à 2015, le sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a eu lieu du 20 au 22 septembre 2010 à New York. Ce sommet a été l'occasion de dresser un bilan sur l'avancée des OMD. Il a été constaté que de réels progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté, la santé et pour l'éducation. Cependant, la lutte contre la mortalité maternelle a pris un certain retard. En effet, même si le nombre de femmes qui meurent en raison de complications pendant la grossesse et l'accouchement a baissé de 34 % en 20 ans, le taux de réduction de la mortalité maternelle est encore loin des 5,5 % de baisse annuelle pour atteindre l'objectif n°5.

Tirant les enseignements de ces contre-performances, à l'occasion de cette rencontre, le secrétaire général des Nations unies a annoncé des engagements de 40 milliards de dollars pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la santé maternelle et infantile. Cette stratégie globale est une feuille de route en vue d'identifier les changements politiques nécessaires et leur financement pour améliorer la vie de la mère et de l'enfant.

3.4.2. Suivi des progrès enregistrés par l'Afrique centrale vers la réalisation des OMD

Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim

En matière de réduction de l'extrême pauvreté, l'absence de progrès est perceptible dans la plupart des pays de la sous-région. En effet, selon les données disponibles sur la période 2001-2006 reportées dans le tableau 1 ci-dessous, le Cameroun, le Gabon et São Tomé et Principe sont les seuls pays dont moins du tiers de la population dispose d'un revenu inférieur à un dollar par jour.

L'Afrique centrale dans son ensemble continue d'enregistrer un taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale le plus élevé dans le monde.

Cibles	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim	
Indicateurs	Pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar par jour	Taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale	
	2001-2006[47]	1990	2007
Angola	54,3	67	41
Burundi	81,3	44	62
Cameroun	32,8	33	21
Congo	54,1	42	15
Gabon	4,8	6	-
Guinée équatoriale	-	-	-
RCA	62,4	44	40
RDC	59,2	26	69
São Tomé et Principe	28,4	14	-
Tchad	61,9[48]	60	37

Tableau 3.1 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 1

Sources : site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator ; site web FAO, http://faostat.fao.org/, mise à jour 13 septembre 2010

La situation est d'autant plus préoccupante que les pourcentages affichés par les autres pays sont supérieurs à 50 %, avec des valeurs s'inscrivant même au-delà de 75 % pour le Burundi et la Guinée équatoriale[49]. S'agissant de la réduction de la faim, les résultats ne sont

47. 2001 pour le Cameroun et São Tome et Principe ; 2003 pour la RCA et le Tchad ; 2005 pour le Congo et le Gabon et ; 2006 pour le Burundi et la RDC.

48. Une enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT 2) portant sur 2003-2004 a calculé une incidence de la pauvreté de 55 % sur l'ensemble du territoire de ce pays.

49. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ressort à 76,8 % en 2006 selon le rapport national de suivi des OMD en 2009.

guère plus reluisants, dans la mesure où, avec 53 % en 2007-2009 contre 32 % en 1990-1992, l'Afrique centrale dans son ensemble continue d'enregistrer un taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale le plus élevé dans le monde. Il y a toutefois lieu de noter que cette contre-performance de la sous-région tient essentiellement aux mauvais résultats enregistrés au Burundi et en RDC. Sous l'effet des conflits survenus dans la région des Grands Lacs, la prévalence de la malnutrition dans la population totale a fortement augmenté entre 1990 et 2007 dans ces pays, au point de s'inscrire au-delà de 60 %, alors qu'elle a reculé dans les autres pays d'Afrique centrale.

ii) Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

Cibles	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
Indicateurs	Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)		Taux net de scolarisation dans le primaire (%)		Taux d'achèvement dans le primaire (%)	
	1990	2008-2010[50]	1990	2008-2010	1990	2007-2009[52]
Angola	86,2	127,7	41	-	34,7	-
Burundi	69,8	146,6	52,8	98,9	40,9	46
Cameroun	96	113,8	71,1	91,6	54,1	72,7
Congo	54,4	119,5	90,6	82	59	77
Gabon	-	-	88,4	94,7	-	-
Guinée équatoriale	-	81,9	53,1	53,5	-	66,7
RCA	68,4	88,6	54,3	66,7	26,7	35,5

50. 2009 pour tous les pays, sauf l'Angola (2008) et São Tomé et Principe (2010).
51. 2008 pour le Congo ; 2009 pour le Burundi, le Cameroun, la Guinée équatoriale et la RCA ; 2010 pour le Gabon, la RDC et São Tomé et Principe.
52. 2007 pour la Guinée équatoriale et le Tchad ; 2008 pour le Cameroun, le Congo, la RCA et la RDC ; 2009 pour le Burundi et São Tomé et Principe.

Cibles	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
Indicateurs	Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)		Taux net de scolarisation dans le primaire (%)		Taux d'achèvement dans le primaire (%)	
	1990	2008-2010	1990	2008-2010	1990	2007-2009
RDC	54,4	90,3	56	75	45,9	53,2
São Tomé et Principe	136,3	130,4	96	98,7	77,9	84,8
Tchad	49,3	89,7[53]	-	-	17,9	30,4[54]

Tableau 3.2 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 2
Sources : site web UNESCO, http://stats.uis.unesco.org/ ; site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator ; rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD

Plusieurs pays d'Afrique centrale ont accompli des efforts en vue d'assurer l'éducation primaire pour tous. Le tableau 2 montre en effet que les taux nets de scolarisation dans le primaire ont augmenté partout excepté au Congo. Ils tendent même vers la cible de 100 % au Burundi, au Cameroun, au Gabon et à São Tomé et Principe. Les résultats appréciables de ces pays tiennent à la mise en œuvre de politiques appropriées, à travers par exemple l'abolition des frais de scolarité au primaire au Burundi. En RCA et au Tchad, l'amélioration n'a pas été remarquable, en raison notamment de la faiblesse des dépenses consacrées à l'enseignement primaire dans le budget total alloué à l'éducation, associée aux troubles civils et aux conflits qui ont causé une détérioration importante de l'infrastructure éducative. En ce qui concerne les taux d'achèvement dans le primaire, les progrès, certes timides, concernent tous les pays. Le Cameroun, le Congo et São Tomé et Principe enregistrent les niveaux les plus élevés en termes de proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans le primaire et achevant la cinquième année, suivis de la Guinée équatoriale et de la RDC. Par

53. La Direction de l'analyse et de la prospective de la République du Tchad (DAPRO) a estimé le brut de scolarisation dans le primaire à 98,2 % en 2009.
54. La DAPRO a estimé le taux d'achèvement dans le primaire à 38 % en 2009.

contre, le Burundi, la RCA et le Tchad, avec moins de 50 %, enregistrent les moins bonnes performances de la sous-région.

iii) Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cibles	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard			
Indicateurs	Ration de scolarisation filles/garçons dans le primaire		Pourcentage de femmes au parlement	
	1990	2004-2009[55]	1990	2009
Angola	92,1	81,1	14,5	37,3
Burundi	83,4	95,0	-	30,5
Cameroun	85,8	85,9	14,4	13,9
Congo	90,0	93,6	14,3	7,3
Gabon	99,2	99,4	13,3	16,7
Guinée équatoriale	-	95,0	13,3	10,0
RCA	63,8	70,5	3,8	10,5
RDC	61,9	83,4	5,4	8,4
São Tomé et Principe	91,8	100,0	11,8	7,3
Tchad	43,7	70,2	-	6,0

Tableau 3.3 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 3
Sources : rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMDs ; site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator

Les résultats réalisés par les pays d'Afrique centrale en matière de parité des genres sont mitigés. Les données les plus récentes disponibles sur la période allant de 2004 à 2009 indiquent que tous les pays, hormis l'Angola, ont amélioré le ratio de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans le primaire. Ainsi, São Tomé et Principe a réussi à élimi-

55. 2008 pour tous les pays, sauf le Gabon (2004), la Guinée équatoriale (2007) et São Tomé et Principe (2009).

ner les disparités entre les sexes au cycle primaire, tandis qu'au Burundi, au Gabon, en Guinée équatoriale et, dans une moindre mesure, au Congo, ce ratio approche le niveau de 100 %. Par contre, concernant l'autonomisation des femmes appréciée à travers l'importance de leur représentation au sein des parlements nationaux de la sous-région, la situation est moins favorable. Les améliorations opérées au niveau de la représentation des femmes au parlement entre 2005 et 2009 n'ont pas permis de compenser le recul important accusé par l'Afrique centrale au cours de la décennie 1990-2000. L'observation des informations contenues dans le tableau 3 permet de constater qu'aujourd'hui, dans aucun pays de la sous-région, le nombre de femmes au parlement n'atteint celui des hommes. En outre, dans huit pays sur les dix de la CEEAC, le pourcentage des femmes au parlement est inférieur à 20 %.

Les femmes restent largement sous-reprentées au sein des parlements de la sous-région.

iv) Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

Cibles	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans			
Indicateurs	Taux de mortalité infantile des enfants de moins de 1 an, pour 1000 naissances vivantes		Taux de mortalité infanto-juvénile des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	
	1990	2009	1990	2009
Angola	153	98	258	161
Burundi	114	101	189	166
Cameroun	91	95	148	154
Congo	67	81	104	128
Gabon	68	52	93	69
Guinée équatoriale	120	88	198	145
RCA	115	112	175	171
RDC	126	126	199	199
São Tomé et Principe	62	52	95	78
Tchad	120	124	201	209

Tableau 3.4 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 4
Source : site web UNICEF, http ://www.childinfo.org/

Malgré les efforts qu'ils consentent depuis 1990, aucun pays d'Afrique centrale n'est sur la bonne voie pour atteindre la cible fixée en matière de réduction de la mortalité infantile. En effet, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessus, les taux de mortalité des enfants de moins d'un an et ceux de mortalité infanto-juvénile des enfants de moins de 5 ans demeurent encore à des niveaux élevés, surtout en Angola, au Burundi, en RCA, en RDC et au Tchad. Au niveau de la région Afrique centrale et Afrique de l'Ouest dans son ensemble, il a été reporté 169 décès d'enfants avant leur cinquième année sur 1 000 naissances vivantes en 2008, contre 206 en 1990, soit une baisse de 18 %, bien loin des 67 % requis pour atteindre la cible. Les difficultés éprouvées par les pays de la sous-région pour réduire sensiblement ces taux tiennent pour l'essentiel au paludisme qui prévaut dans ces pays et aux conflits armés qui ont émaillé la sous-région.

v) Objectif 5 : améliorer la santé maternelle

Cibles	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle			
Indicateurs	Pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)		Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1990/2001[56]	2004/2010[57]	1990/2000[58]	2005/2008[59]
Angola	47,1	47,3	1400	610
Burundi	25,2	33,6	800	970
Cameroun	60	63	550	600
Congo	35	82,2	890	580
Gabon	62	93,9	600	260
Guinée équatoriale	64,6	-	820	280
RCA	44,1	43,7	700	850

56. 2000 pour tous les pays, sauf le Congo et le Gabon (1990), ainsi que la RDC (2001).
57. 2004 pour le Tchad ; 2005 pour le Burundi ; 2006 pour le Cameroun ; 2007 pour l'Angola et la RDC ; 2008 pour le Congo ; 2009 pour la RCA et São Tomé et Principe ; 2010 pour le Gabon.
58. 1990 pour tous les pays, sauf la RDC (2000).
59. 2008 pour tous les pays, sauf São Tomé et Principe (2005).

Cibles	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle			
Indicateurs	Pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)		Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1990/2001	2004/2010	1990/2000	2005/2008
RDC	60,7	74	990	670
São Tomé et Principe	78,6	81,7	106	151
Tchad	16,3	14,4[60]	1500	1200

Tableau 3.5 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 5

Sources : site web UNICEF, http://www.childinfo.org/ ; site web OMS, http://www.who.int/whosis/whostat/en/ ; rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD

Il ressort de l'analyse des données figurant dans le tableau 5 que les pays d'Afrique centrale ont encore de nombreux efforts à fournir s'ils souhaitent atteindre les objectifs fixés au niveau international en matière de santé maternelle. La sous-région continue en effet d'enregistrer le taux de mortalité maternelle le plus élevé d'Afrique, bien que ce taux ait décliné rapidement entre 2000 et 2008. Au Burundi, au Cameroun, en RCA et surtout à São Tomé et Principe, les taux de mortalité maternelle ont augmenté par rapport à 1990, tandis que dans les autres pays, ils ont reculé, sans toutefois se rapprocher de la cible retenue au titre de l'OMD 5. Les hémorragies, les septicémies, les avortements à risque, l'éclampsie[61] et le travail difficile constituent les causes directes de la mortalité maternelle en Afrique centrale[62]. Du point de vue du pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié, les résultats sont meilleurs, avec des progrès constatés dans tous les pays, à l'exception de la RCA et du Tchad.

60. Selon le ministère de la Santé du Tchad, la proportion de femmes enceintes bénéficiant de l'accouchement avec un personnel médical qualifié est évaluée à 39 % en 2008 contre 30 % en 2001.

61. L'éclampsie est une complication sérieuse de la grossesse. Elle est caractérisée par des convulsions.

62. Grâce aux 40 milliards promis par la communauté internationale lors du sommet sur les OMD en 2010, la République démocratique du Congo pourrait augmenter de 80 % les accouchements assistés par du personnel médical formé.

Objectif 6 : combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies

Cibles	D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle		D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle			
Indicateurs	Taux de prévalence du VIH/sida dans la population adulte (15-49 ans)		Proportion des personnes ayant besoin des ARV et qui y ont accès	Taux de mortalité dû au paludisme, pour 100 000 habitants	Incidence de la tuberculose, pour 100 000 habitants		Taux de mortalité dû à la tuberculose, pour 100 000 habitants	
	1990	2007	2007	2006	1990	2008	1990	2008
Angola	0,3	2,1	25	128	205,4	290	59,8	25
Burundi	1,7	2	23	94	154,2	360	42,9	69
Cameroun	0,8	5,1	25	116	80,5	190	24,1	16
Congo	5,1	3,5	17	124	169,4	390	44,1	42
Gabon	0,9	5,9	42	96	153,4	450	45,8	41
Guinée équatoriale	1	3,4	31	220	107,5	130	19,2	5
RCA	1,8	6,3	21	100	145	340	46,7	41
RDC	-	-	24	158	164,5	380	35,1	77
São Tomé et Principe	-	-	-	19	135,3	99	38,2	18
Tchad	0,7	3,5	13	173	125,5	290	30,9	60

Tableau 3.6 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 6

Sources : site web OMS, http://www.who.int/whosis/whostat/en/ ; site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator ; rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD.

L'observation des données reportées dans le tableau 6 ci-dessus révèle que, depuis 1990, dans l'ensemble, les pays d'Afrique centrale ont progressé lentement en matière de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. En effet, si au Congo, le taux de prévalence du VIH et sida dans la population adulte s'est contracté en 2007 par rapport à 1990, il a toutefois augmenté dans tous les autres pays et s'est fixé à des niveaux supérieurs à 5 % au Cameroun, au Gabon et en RCA. Par ailleurs, moins d'un quart des personnes ayant besoin des antirétroviraux y avait accès dans l'ensemble des pays de la sous-région en 2007, excepté au Gabon et en Guinée équatoriale. S'agissant du paludisme, seuls le Burundi, le Gabon et São Tomé et Principe sont parvenus à enregistrer des taux de mortalité pour 100 000 habitants inférieurs à 100 en 2006. En Guinée équatoriale et au Tchad, où ces taux ressortent respectivement à 220 et 173 pour 100 000 habitants, les efforts à fournir pour renverser la tendance paraissent plus importants. En ce qui concerne le taux d'incidence de la tuberculose, il a augmenté dans tous les pays en 2008 en comparaison avec 1990, sauf à São Tomé et Principe où il s'est contracté. Par contre, sur le plan de la mortalité due à cette maladie, les taux se sont repliés dans tous les pays, sauf au Burundi, en RDC et au Tchad où ils ont augmenté et demeurent encore à des niveaux particulièrement élevés.

vii) Objectif 7 : préserver l'environnement

Le tableau 7 ci-dessous montre qu'en terme de réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique appréciée à travers l'évolution de la proportion de zones forestières[67], les pays d'Afrique centrale ont fait des efforts entre 1990 et 2007, notamment São Tomé et Principe où cette proportion est demeurée stable à 28,5 % et, dans une moindre mesure, le Gabon, le Congo et la RCA où cet indicateur ne s'est contracté que de 0,82 %, 1,20 % et 2,15 % respectivement. S'agissant du taux de couverture de la population ayant accès à une source d'eau potable, tous les pays ont progressé en 2008

Les progrès en matière de réduction de la population urbaine habitant les taudis sont insignifiants.

67. Les zones protégées se trouvent au cœur des efforts de protection des espèces et écosystèmes du monde et constituent aussi un élément clé pour atténuer le changement climatique.

Cibles	Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement bas d'ici à 2010		Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base					
Indicateurs	Proportion de zones forestières		Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable (%)		Pourcentage de la population ayant accès aux installations sanitaires améliorées (%)		Pourcentage de la population urbaine habitant des bidonvilles (%)	
	1990	2007	1990/2000[63]	2006/2010[64]	1990/2000[65]	2006/2008[66]	1990	2005
Angola	48,9	47,2	39	51	26	57	83,2	86,5
Burundi	11,3	5,2	70	72	44	46	83,3	64,3
Cameroun	51,9	44	49	74	39	47	62,2	47,4
Congo	66,5	65,7	70	71	20	30	84,6	53,4
Gabon	85,1	84,4	85	87	36	33	56,2	38,7
Guinée équatoriale	66,3	57,1	43	43	51	51	89,2	66,3
RCA	37,2	36,4	58	67	11	34	94,1	94,1
RDC	62	58,7	43	47	10	23	51,9	76,4
São Tomé et Principe	28,5	28,5	82	89	22	26	-	-
Tchad	10,4	9,3	38	44,7	5	9	99,4	91,3

Tableau 3.7 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 7

Sources : site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator ; site web OMS, http://www.who.int/whosis/whostat/en/ ; UN-HABITAT, http://www.unhabitat.org/stats ; rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD.

63. 1990 pour tous les pays, sauf le Congo, le Gabon et São Tomé et Principe (2000).
64. 2008 pour tous les pays, sauf l'Angola et la Guinée (2006), ainsi que la RDC et le Tchad (2010).
65. 1990 pour tous les pays, sauf le Congo, le Gabon et São Tomé et Principe (2000).
66. 2008 pour tous les pays, sauf la Guinée équatoriale (2006).

par rapport à 1990, en dehors de la Guinée équatoriale qui a enregistré une relative stagnation de son taux de couverture. En ce qui concerne la proportion de ménages ayant accès aux installations sanitaires améliorées, elle a augmenté dans tous les pays en 2008 par rapport à 1990, excepté au Gabon où elle s'est légèrement repliée. En matière de réduction de la proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles, les efforts accomplis paraissent par contre insignifiants. En effet, la proportion de la population urbaine vivant dans les taudis est restée supérieure à 50 % dans tous les pays, sauf au Cameroun et au Gabon.

viii) Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Quelques acquis ont été obtenus par les pays d'Afrique centrale dans le cadre du partenariat mondial pour le développement. En ce qui concerne le règlement du problème de la dette, l'accession du Congo et de la RDC au point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PTTE) en 2010 constitue un motif de satisfaction, après le Cameroun en 2006, São Tomé et Principe en 2007 ainsi que le Burundi et la RCA en 2009. En effet, leur passage au point d'achèvement permet d'augmenter le nombre de pays qui, en Afrique centrale, bénéficient d'allégements de leur dette extérieure, non seulement au titre de l'initiative PPTE mais aussi dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)[68]. L'autre pays concerné par l'initiative PPTE est le Tchad qui, après avoir atteint le point de décision en 2001, n'a pas encore atteint le point d'achèvement. En matière d'accès aux NTIC, comme indiqué dans le tableau 8, le nombre de personnes abonnées à un service de téléphonie mobile et celui des personnes ayant accès à l'Internet a fortement augmenté dans l'ensemble

Aucun pays n'est sur la bonne voie pour réaliser tous les OMD et … seul un nombre limité de pays peuvent prétendre atteindre plus de quatre OMD d'ici à 2015.

68. Lors de leur sommet de juillet 2005 à Gleneagles, en Écosse, les dirigeants des pays du G-8 ont promis d'annuler la dette des pays les plus endettés du monde, dont la plupart sont africains. L'objectif de cette initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) était de réduire davantage la dette des PPTE et de leur fournir des ressources supplémentaires pour les aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Cibles	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous			
Indicateurs	Points de décision et points d'achèvement (cumulatif) atteints dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile		Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants	
	2010	1990	2007/2008[69]	1990	2008
Angola	-	57	37,6	0,1	3,1
Burundi	Point d'achèvement	46	6	0,1	0,8
Cameroun	Point d'achèvement	47	32,3	0,3	3,8
Congo	Point d'achèvement	30	50	0	4,3

Tableau 3.8 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 8

Sources : rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD ; site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator

69. 2008 pour tous les pays, sauf la RDC (2007).

Cibles	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous			
Indicateurs	Points de décision et points d'achèvement (cumulatif) atteints dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile		Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants	
	2010	1990	2007/2008	1990	2008
Gabon	-	33	89,8	1,2	6,2
Guinée équatoriale	-	51	52,5	0,2	1,8
RCA	Point d'achèvement	34	3,5	0,1	0,4
RDC	Point d'achèvement	23	10,5	-	0,5
São Tomé et Principe	Point d'achèvement	26	30,6	4,7	15,4
Tchad	Point de décision	9	16,6	0	1,2

Tableau 3.8 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 8

Sources : rapports nationaux des progrès vers la réalisation des OMD ; site web Banque mondiale, http://data.worldbank.org/indicator

des pays en 2008, par rapport à 2000. S'agissant de la téléphonie mobile, les meilleures performances ont été enregistrées au Gabon, en Guinée équatoriale et au Congo, avec respectivement 89,8, 52,5 et 50 abonnés pour 100 habitants en 2008. L'interprétation de ces résultats doit toutefois tenir compte du fait que, dans la sous-région, il n'est pas rare qu'un individu dispose de plus d'un téléphone portable et soit abonné auprès de plusieurs opérateurs. L'expansion de la téléphonie mobile dans la sous-région s'est produite au détriment de la téléphonie fixe, secteur dans lequel l'Afrique centrale n'a pas enregistré de réels progrès, le nombre de lignes restant aujourd'hui inférieur à 1 pour 100 habitants dans l'ensemble des pays.

Comme l'indique le tableau 9 qui suit, la scolarisation dans le primaire, la lutte contre le VIH et le sida, la préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, la mortalité infantile, constituent les seuls domaines pour lesquels quelques progrès vers les OMD sont pour l'instant perceptibles en Afrique centrale. En outre, il apparaît qu'aucun pays n'est sur la bonne voie pour réaliser tous les OMD et que seul un nombre limité de pays peuvent prétendre atteindre plus de quatre OMD d'ici à 2015.

Tableau 3.9 : Possibilités d'atteinte des OMD en 2015

Objectifs du millénaire	Angola	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	République centrafricaine	République démocratique du Congo	São Tomé et Principe	Tchad
Réduire l'extrême pauvreté et la faim	*Improbable*	*N/D*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Probable*	*Information insuffisante*	*Improbable*	*Information insuffisante*	*Improbable*	*Information insuffisante*
Assurer l'éducation primaire pour tous	*Probable*	*N/D*	*Probable*	*Probable*	*Probable*	*Probable*	*Possible (*)*	*Improbable*	*Probable*	*Probable*
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	*Probable*	*N/D*	*Improbable*	*Improbable*	*Probable*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Improbable*	*Improbable*
Réduire la mortalité infantile	*Possible (*)*	*N/D*	*Improbable*	*Possible (*)*	*Probable*	*Probable*	*Possible (*)*	*Improbable*	*Probable*	*Improbable*
Améliorer la santé maternelle	*Possible (*)*	*N/D*	*Improbable*	*Possible (*)*	*Probable*	*Probable*	*Improbable*	*Improbable*	*Possible (*)*	*Improbable*
Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	*Possible (*)*	*N/D*	*Possible (*)*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Probable*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Probable*	*Improbable*
Préserver l'environnement	*Possible (*)*	*N/D*	*Information insuffisante*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Possible (*)*	*Improbable*	*Improbable*
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	*Information insuffisante*	*N/D*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Information insuffisante*	*Possible (*)*	*Information insuffisante*

Source : site web sur le MDG Monitor (www.mdgmonitor.org)
(*) si des mesures sont prises.

3.4.3. Recommandations

Au sujet des progrès réalisés depuis 2000 vers l'atteinte des OMD, à moins de cinq ans de l'échéance de 2015, la situation des pays d'Afrique centrale apparaît contrastée. D'un côté, quelques pays pourraient réaliser en fin de compte plusieurs objectifs et, d'un autre côté, certains pays pourraient ne pas en atteindre plus d'un. En outre, si dans l'ensemble quelques avancées sont perceptibles vers les objectifs en matière de scolarisation dans le primaire, de lutte contre le VIH et le sida, de préservation de l'environnement et, dans une moindre mesure, de mortalité infantile, de nombreux efforts restent à fournir en matière d'égalité des sexes, de santé maternelle, de partenariat mondial pour le développement et surtout de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Afin d'accélérer le rythme des progrès vers les OMD en Afrique centrale à court terme, il conviendra nécessairement de s'attaquer aux principaux facteurs qui, depuis plusieurs années, entravent la bonne marche des pays de la sous-région vers lesdits objectifs, principalement la faiblesse des ressources affectées aux secteurs sociaux et les conflits politico-militaires. Pour ce faire, il importera : (i) de mieux allouer les ressources budgétaires au profit de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ; (ii) d'accroître les volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement, et de veiller à leur efficacité sur le terrain ; (iii) de continuer à promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région en général, les pays en situation de crise ou en post-conflit en particulier. En outre, pour une meilleure appréciation des progrès accomplis et, par conséquent, des actions restant à mener en vue de l'amélioration des conditions sociales des populations, le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistiques en matière de collecte et de traitement des données sociales est requis.

Il importera… de mieux allouer les ressources budgétaires au profit de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

3.5. Position de l'Afrique centrale dans les négociations post-Kyoto

3.5.1. Rappel des conclusions du sommet de Copenhague

Conformément aux dispositions de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la 15e session ordinaire de la conférence des parties à la CCNUCC s'est tenue à

Copenhague au Danemark du 7 au 18 décembre 2009. Elle devait être l'occasion pour les 192 pays ayant ratifié cette convention de renégocier un accord international sur le climat remplaçant le protocole de Kyoto signé en 1997 et qui expire en 2012. Le principal objectif de la réunion de Copenhague était d'obtenir des engagements fermes et acceptables de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant de stabiliser la hausse des températures.

Cette rencontre s'est soldée par une déclaration politique d'intention doublée d'un engagement financier. Le texte issu de ce sommet fixe en effet à 2°C la limite du réchauffement planétaire d'ici à 2050. En outre, il prévoit un financement rapide et collectif de la part des pays industrialisés, à hauteur de 30 milliards de dollars sur trois ans à partir de 2010, au titre de ressources nouvelles et supplémentaires aux pays les plus vulnérables. De plus, l'accord de Copenhague intègre l'une des principales préoccupations des pays d'Afrique centrale, en l'occurrence le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD+) pour lequel une position commune avait été adoptée par la session ministérielle extraordinaire à Kinshasa en septembre 2009. Les résultats de Copenhague sont toutefois perçus comme insuffisants car la déclaration politique ne fixe aux pays aucun objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ne spécifie pas les mécanismes de gouvernance et d'affectation des financements promis aux pays en développement.

3.5.2. Position commune arrêtée par les pays d'Afrique centrale avant le sommet de Cancun

En prélude à la poursuite des négociations en vue de conclure un accord effectivement contraignant lors de la 16e session ordinaire de la conférence des parties à la CCNUCC du 29 novembre au 11 décembre 2010 à Cancun au Mexique, les ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays d'Afrique centrale se sont réunis en avril 2010 à Brazzaville, puis en novembre 2010 à Kinshasa afin de s'entendre autour d'une position commune.

i) La déclaration de Brazzaville

Dans un premier temps, à l'issue d'une session extraordinaire le 21 avril 2010 à Brazzaville, ils ont adopté une déclaration dite « déclaration de Brazzaville » à travers laquelle ils ont notamment :

- réaffirmé l'importance d'une démarche concertée de la sous-région pour la désignation du siège du secrétariat intérimaire chargé d'animer le mécanisme de mobilisation et de gestion des fonds promis par la communauté internationale ;
- relevé la nécessité de responsabiliser une institution financière régionale pour abriter les fonds destinés à la sous-région ;
- soutenu que la coordination des fonds promis devra prendre en compte les spécificités des forêts du bassin du Congo ;
- souhaité que cette coordination prévoit des critères pour pré-affecter équitablement les fonds, en tenant compte non seulement des taux de déforestation et de la volonté des bailleurs, mais aussi des besoins exprimés par les pays ;
- demandé que les procédures d'accès et de décaissement soient harmonisées et allégées afin de permettre aux pays de la COMIFAC de bénéficier équitablement de ces financements ;
- demandé à la communauté internationale de poursuivre les négociations afin d'aboutir à un accord climat juridiquement contraignant post-Kyoto ;
- convenu de la mise en place d'une coordination sous-régionale REDD+ dépendante de la COMIFAC qui aura pour mission d'élaborer des politiques, des stratégies, des normes et plans d'action sur le REDD+ en Afrique.

ii) La déclaration de Kinshasa

Les ministres de l'Environnement et des Forêts des pays d'Afrique centrale se sont à nouveau réunis en session ordinaire du 8 au 11 novembre 2010 à Kinshasa, aux fins notamment d'adopter une déclaration de position commune sur la préparation des négociations de Cancun. Au terme de leurs discussions, les ministres ont adopté la déclaration de Kinshasa dans laquelle ils :

Les ministres ont adopté la déclaration de Kinshasa dans laquelle ils… estiment que les efforts engagés par les pays d'Afrique centrale dans la gestion durable des forêts doivent être techniquement et financièrement soutenus par la communauté internationale.

- appellent à nouveau les pays développés à prendre des engagements juridiquement contraignants ;
- soulignent leur engagement dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- estiment que les efforts engagés par les pays d'Afrique centrale dans la gestion durable des forêts doivent être techniquement et financièrement soutenus par la communauté internationale ;
- confirment leur intérêt pour un mécanisme de marché, tout en maintenant la mobilisation de financements via des fonds publics et privés, tout particulièrement pour la phase préparatoire et la mise en œuvre des actions de conservation des écosystèmes forestiers ;
- soutiennent qu'il est fondamental dans le cadre des scenarii de référence, qu'un facteur d'ajustement soit appliqué pour prendre en compte la bonne gestion antérieure des écosystèmes forestiers et les politiques futures de développement économique de la sous-région ;
- soutiennent la création d'un mécanisme de compensation des pertes et des dommages liés aux changements climatiques ;
- sollicitent des pays détenteurs de technologies un appui pour financer le transfert de celles appropriées et renforcer les capacités de nos pays en la matière ;
- rappellent les engagements souscrits à Copenhague, notamment ceux concernant les actions précoces et demandent leur respect ;
- soulignent que ces financements doivent être nouveaux, additionnels, adéquats, prédictibles et pérennes ;
- soutiennent l'idée d'un « fonds vert climat » annoncé à Copenhague ;
- insistent, devant l'urgence, sur la mise à disposition rapide par les pays donateurs des fonds annoncés ;
- recommandent aux institutions un allègement des procédures pour accélérer les décaissements de fonds.

3.5.3. Objectifs du sommet de Cancun

Du 29 novembre au 11 décembre 2010, la ville de Cancun au Mexique a accueilli la 16e conférence des parties de la CCNUCC. Ce sommet visait à relancer le processus de négociation et à sécuriser les acquis issus de la rencontre de 2009, notamment les engagements pris en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en matière de financement.

À Cancun, les discussions se sont focalisées sur trois thèmes principaux impliquant directement les pays d'Afrique centrale : (i) décider de la suite à donner au protocole de Kyoto ; (ii) obtenir un accord concernant les dossiers d'aide financière et du transfert de technologies aux pays pauvres ; et (iii) approfondir les accords relatifs à la question de la déforestation.

3.5.4. Implications du sommet de Cancun pour l'Afrique centrale

i) Avancées

L'accord issu du Sommet de Cancun comporte quelques avancées concrètes.

Ce sommet s'est achevé avec la rédaction d'un texte dénommé « accord de Cancun » dont l'adoption à la quasi-unanimité[70] a évité la remise en question du processus de négociation après le relatif échec de Copenhague. L'accord obtenu comporte des avancées concrètes, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la déforestation, de financement et de transfert de technologies.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le texte adopté a fixé l'objectif de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter la hausse de la température globale à 2°C. Pour parvenir à cela, il est prévu que la réduction des

70. Après deux semaines de négociations, les 194 États présents à Cancun sont finalement parvenus à un accord, en dépit de l'opposition de la Bolivie, seul État à s'être prononcé contre le texte final jugé par sa délégation comme trop peu contraignant.

émissions des pays industrialisés augmente de 25 à 40 % d'ici à 2020, par rapport à 1990. Le texte indique la possibilité de renforcer cet objectif à 1,5°C suivant les rapports que fournira le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[71].

Mécanisme de lutte contre la déforestation tropicale

Le texte pose comme objectif de ralentir, arrêter et inverser la perte du couvert forestier, à l'origine d'environ 15 % à 20 % des émissions globales de gaz à effet de serre. À la différence du texte issu des négociations de Copenhague, la conservation de la biodiversité des forêts anciennes est désormais reconnue, ainsi que la participation des parties impliquées dans la gestion de la forêt, comme les communautés locales ou les populations autochtones, suivant le modèle du Costa Rica.

Fonds vert pour le climat

L'accord de Cancun inclut également la création officielle d'un fonds vert sur le climat avec pour objectif de soutenir des projets, programmes et politiques des pays en développement. Ledit fonds qui sera mis en place en 2011, pourrait atteindre 30 milliards de dollars américains en 2012, avec une allocation équilibrée entre le financement de mesures d'adaptation et de mesures de mitigation, l'accent étant mis sur le financement de mesures immédiates à l'adaptation des pays en développement au réchauffement global. Ce fonds atteindrait 100 milliards de dollars américains en 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. Il est prévu que ce fonds soit transitoirement géré par la Banque mondiale durant trois ans et administré par un conseil d'administration composé de 24 membres, avec une représentation paritaire des pays développés et en développement.

Centre technologique pour le climat

Afin de promouvoir les nouvelles technologies vertes dans les pays du Sud, l'accord prévoit la création d'un centre de technologie pour le climat, lequel sera constitué d'un ensemble d'experts chargés de faire des propositions, assorti d'un réseau international présent sur le terrain qui

71. La première révision doit démarrer en 2013 pour s'achever en 2015.

devra développer le savoir-faire sur les nouvelles technologies propres dans les pays en développement.

ii) Questions encore en suspens

Sur plusieurs de ses aspects, le texte paraphé par les 193 pays représentés à Cancun n'intègre pas certaines préoccupations exprimées par l'Afrique centrale, notamment dans le cadre des déclarations de Brazzaville et de Kinshasa en 2010. En effet, il y a lieu de noter : (i) l'absence d'engagements pour contraindre les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ; (ii) le manque de mesures concrètes pour la mise en œuvre du REDD+ ; (iii) et des questionnements autour des sources de financement du fonds vert sur le climat.

Absence d'engagements contraignants

L'avenir du protocole de Kyoto reste incertain dans la mesure où l'objectif primordial de réduction des émissions mondiales n'est toujours pas traduit par des actes, en l'occurrence par des réductions fortes et contraignantes pour les pays développés. Le texte de Cancun ne dit pas clairement qu'il y aura une prolongation du protocole de Kyoto après 2012 et ne demande pas non plus aux pays industrialisés d'inscrire leurs objectifs chiffrés de réduction d'émissions pour une seconde période.

Pas d'engagement précis pour la protection des autochtones

En matière de lutte contre la déforestation tropicale, l'accord de Cancun prévoit la *participation* des parties impliquées dans la gestion de la forêt, dont les populations autochtones, sans faire mention d'engagement précis. En effet, la prise en compte de la dimension sociale[72] est encouragée, mais, en l'absence d'un contrôle international rigoureux et surtout de volonté politique dans les pays concernés, ces intentions pourraient être sans effet. Se pose donc la question de la protection des populations autochtones qui vivent dans et de la forêt et qui, au nom de la conservation de la forêt, pourraient se voir imposer des choix contraires

72. Droits et intérêts des communautés forestières, et particulièrement des peuples autochtones.

à leurs intérêts vitaux[73]. Il convient toutefois de saluer l'existence du Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) qui s'est réuni à deux reprises. La première rencontre qui s'est tenue du 10 au 15 avril 2007 à Impfondo, en République du Congo, a recommandé l'institutionnalisation de ce forum, avec une périodicité de trois ans et l'objectif de promouvoir l'émancipation des peuples autochtones de la sous-région comme partie prenante dans la conservation et la gestion durables de la biodiversité et des écosystèmes forestiers. La 2e édition FIPAC, qui s'est déroulée du 15 au 18 mars 2011 à Impfondo, était placée sous le thème principal « Droit des peuples autochtones et dynamique de la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo ».

Problématique du financement du fonds vert sur le climat

Rien n'indique si c'est le fonds vert créé à Cancun ou le marché du carbone qui financera le mécanisme REDD+ dont la mise en œuvre sera coûteuse. L'option du marché du carbone soutenue par de nombreux pays comme les États-Unis n'apparaît pas dans le texte de Cancun, mais n'est pas non plus exclue. Le fonds vert doit être provisoirement administré par la Banque mondiale, mais rien n'a encore été décidé concernant la provenance des fonds, même si les États prévoient de lever 100 milliards de dollars d'ici à 2020[74]. En outre, l'argent du fonds vert climat sera géré par un fiduciaire qui reste à déterminer.

3.5.5. Recommandations

En définitive, sur la question des changements climatiques, la conférence des Nations unies du 29 novembre au 10 décembre 2010 à Cancun a permis quelques avancées vers un accord international sur le climat, à travers notamment la formalisation des promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la responsabilité de chacune des parties pour prendre des mesures concrètes pour protéger les forêts

73. Il pourrait, par exemple, leur être interdit de chasser dans des zones protégées.
74. La création de « marchés carbone » nationaux et l'instauration d'une taxe mondiale sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport maritime sont des pistes régulièrement évoquées pour financer le transfert des technologies « vertes » et l'instauration de programmes spécifiques.

mondiales, l'établissement d'un fonds de lutte contre le changement climatique à long terme, le renforcement de la coopération technologique et l'adaptation des populations les plus vulnérables au changement climatique. Toutefois, cette rencontre apparaît comme un succès partiel pour les pays d'Afrique centrale, en raison notamment de la persistance d'incertitudes autour des conditions de mise en œuvre du REDD+. À Cancun, les parties au protocole de Kyoto se sont engagées à poursuivre les négociations à Durban en Afrique du Sud du 28 novembre au 9 décembre 2011 dans le but d'achever leurs travaux et de s'assurer qu'il n'y aura pas de recul dans les objectifs de l'après-Kyoto. Au cours d'une année 2011 décrétée par l'ONU comme année internationale des forêts, cette prochaine réunion constituera une opportunité supplémentaire pour les pays d'Afrique centrale de faire entendre leur voix et de continuer à défendre leurs intérêts à l'unisson, en tirant tous les enseignements des sommets de Copenhague et de Cancun. Lors de cette rencontre, les pays d'Afrique centrale devraient veiller à ce que les incertitudes qui ont persisté à Cancun soient levées. Les efforts que les pays de la sous-région ont consentis depuis la réunion de Copenhague pour mieux faire face aux nombreux défis liés au dérèglement climatique devraient être poursuivis à travers les actions suivantes : (i) *continuer à* promouvoir le REDD+ qui doit être considéré comme une stratégie de développement des pays d'Afrique centrale ; (ii) rendre pleinement fonctionnel le mécanisme de financement autonome de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et renforcer son secrétariat exécutif sur le plan institutionnel ; (iii) finaliser le processus de révision du plan de convergence de la COMIFAC en vue d'une prise en compte explicite des questions climatiques et assurer son financement.

La conférence des Nations unies… apparaît comme un succès partiel pour les pays d'Afrique centrale, en raison notamment de la persistance d'incertitudes autour des conditions de mise en œuvre du REDD+.

3.6. Conclusion

Il ressort de ce chapitre qu'à ce jour, l'Afrique centrale a enregistré des avancées dans la concrétisation des recommandations de la plateforme de Beijing, la mise en œuvre des projets du NEPAD, la réalisation des OMD et obtenu quelques acquis à l'issue de la conférence de Cancun sur le changement climatique. Toutefois, les performances et succès

enregistrés sont loin de suffire à la sous-région pour répondre aux ambitions affichées en termes de développement économique et de lutte contre la pauvreté. D'où la nécessité de mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'ensemble des recommandations formulées précédemment.

Bibliographie

BAD African Economic Outlook 2010 : *Les Objectifs du Millénaire pour le développement : les avancées*, 2010

CEA : « Déclaration de Banjul sur les stratégies visant à accélérer la mise en œuvre de la plateforme d'action de Dakar et du programme d'action de Beijing », *De l'engagement à l'action*, 2009

CEA : *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, 2010

CEA : « Examen de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing en Afrique quinze ans après son adoption (Beijing +15) », *Rapport de synthèse 1995-2009*, 2009

CEEAC : *État de mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale*, décembre 2010

CEEAC : « Étude sur l'Interconnexion des réseaux électriques des pays membres de la CEEAC », *Examen du rapport provisoire de synthèse*, novembre 2010

COMIFAC : 6e session ordinaire du conseil des ministres de la COMIFAC : Kinshasa, *Communiqué final*, 10-11 novembre 2010

COMIFAC : *Déclaration commune des ministres en charge de l'Environnement et des Forêts d'Afrique centrale sur la préparation des négociations de Cancun en vue d'un nouveau régime post-Kyoto 2012*, 2010

COMIFAC : *Déclaration de Brazzaville, Position Commune des ministres en charge de l'Environnement et des Forêts d'Afrique centrale en vue de la préparation des échanges de négociation post-Copenhague sur les changements climatiques*, 2010

COMIFAC : *Note de synthèse trimestrielle numéro 11 sur l'évolution des activités de la COMIFAC*, avril-juin 2010

COMIFAC : *Note de synthèse trimestrielle numéro 12 sur l'évolution des activités de la COMIFAC*, juillet-septembre 2010

COMIFAC : Réunion ministérielle post-Copenhague, *Communiqué final*, 2010

COMIFAC : 6e session ordinaire du conseil des ministres de la COMIFAC : Réunion préparatoire des experts, Kinshasa, novembre 2010, *Rapport général*

COMIFAC : *Termes de référence, Atelier sous-régional et session ministérielle, Bilan de la conférence de Copenhague sur le climat et préparation des échéances futures 2010*, Brazzaville, 19-21 avril 2010

Coordination régionale de mise en œuvre et de suivi du NEPAD en Afrique centrale : *Documents de la 9e réunion ordinaire du bureau régional de la CRNEPAD/AC*, janvier 2010

Coordination régionale de mise en œuvre et de suivi du NEPAD en Afrique centrale : *Documents de la 10e réunion ordinaire du bureau régional de la CRNEPAD/AC*, juillet 2010

Division de la statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations unies : *Objectifs du Millénaire pour le développement : Tableau de suivi 2010*

Eco Resources Carbone : *Rapport de synthèse sur les décisions de Cancun*, décembre 2010

Economic Commission for Africa : *A Fifteen-Year Review of the Implementation of the Beijing Platform for Action in Africa (BPfA) +15*, feb 2010

Guichi M. N. : *Afrique : Stratégie*, « L'avenir du NEPAD Afrique centrale se joue à Yaoundé », XINHUA, 7 juillet 2010

Ministère de la Famille, des Organisations féminines et de la Protection de l'enfant (MFOFPE), République du Sénégal : *Compte-rendu Beijing +15 Banjul*, Gambie, 16-20 novembre 2009

Objectif Terre, Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, volume 12, n° 3, septembre 2010

Objectif Terre, Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, volume 12, n° 2, juin 2010

Objectif Terre, Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, volume 12, n° 1, mars 2010

ONU : Huitième Objectif du Millénaire pour le développement, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, *Rapport de 2010*

ONU : *Rapport 2010 du groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD : Le partenariat mondial pour le développement à la croisée des chemins*, « Fiche de synthèse : où sont les déficits ? »

ONU : *Les aspects sociaux du NEPAD*, décembre 2009

ONU : *Rapport de la 4e conférence mondiale sur les femmes*, Beijing, 4-15 septembre 1995

ONU : *Renforcement du partenariat mondial pour le développement en temps de crise, Rapport du groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD*, 2009

PACEBCO : *Délimitation et conservation forestières en Afrique centrale, cas du programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo)*, septembre 2010

Site web Banque mondiale : http://data.worldbank.org/indicator

Site web COMIFAC : http://www.comifac.org/

Site web FAO : http://faostat.fao.org/

Site web OMS : http://www.who.int/whosis/whostat/en/

Site web UNESCO : http://stats.uis.unesco.org/

Site web UN-HABITAT : http://www.unhabitat.org/stats

Site web UNICEF : http://www.childinfo.org/

Chapitre 4 : État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale

4.1. Introduction : enjeux et défis de l'intégration en Afrique centrale

L'acte constitutif de l'Union africaine a fixé comme objectif ultime à cette organisation l'intégration économique et politique du continent, à la fois pour (i) « promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et (ii) faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation ». Pour mémoire, l'approche doctrinale de l'intégration fait apparaître 6 niveaux de partenariat qui se présentent comme des étapes séquentielles d'un processus aboutissant à la forme la plus élaborée de coopération : zone d'échanges préférentiels, zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique, union politique.

Encadré 4.1 : Les priorités du programme minimum d'intégration de l'Union africaine

Le passage en 2003 de l'OUA à l'Union africaine a été sous-tendu par quelques idées-forces dont celle du nécessaire renforcement de la libération politique du continent par un « développement économique significatif ». Dans le contexte de la mondialisation et d'un retour en force du régionalisme dans les pays développés, la vision de l'Union africaine a défini l'intégration régionale comme cadre stratégique optimal de « transformation et de modernisation des économies africaines », avec des politiques et stratégies s'inscrivant dans la durée, afin de vaincre les inerties générées par quelques-uns des défis de développement du continent : récurrence des crises politiques et institutionnelles, étroitesse des marchés nationaux, fragmentation des économies, pauvreté endémique, faible niveau d'industrialisation…

Conséquemment, la commission de l'Union africaine (CUA) a été investie de la mission de créer les conditions permettant d'atteindre les objectifs d'intégration économique et politique du continent, notamment par l'accélération de la mise en œuvre du traité d'Abuja et l'adoption de plans d'action articulés autour de quatre pôles stratégiques qui sont :
– la paix et la sécurité ;
– l'intégration, le développement et la coopération ;
– les valeurs partagées ;
– le renforcement des institutions et des capacités.

Il s'agit pour la CUA d'impulser et de coordonner l'action des Communautés économiques régionales (CER) dans une dynamique de convergence de leurs schémas d'intégration et ce, dans un délai plus court que celui de trente cinq ans initialement retenu par le traité d'Abuja. Un état des lieux réalisé à cette fin en 2009 avec les CER a abouti à l'affectation d'un degré de priorité de 100 % à quatre domaines de coopération :
– paix et sécurité ;
– libre-circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ;
– infrastructures et énergie ;
– agriculture.

Quatre autres ont été côtés à 86 % de degré de priorité : le commerce, l'industrie, l'investissement et les statistiques. Sur la base de cette priorisation, la commission a élaboré – sous la dénomination de programme minimum d'intégration (PMI) – un cadre consensuel de coordination, défini comme étant le dénominateur commun à tous les acteurs de l'intégration africaine, les États membres et les CER, en particulier. Les objectifs majeurs du PMI sont notamment :
– aider les CER à mettre en œuvre les activités prioritaires en vue de franchir les différentes étapes d'intégration prévues à l'article 6 du traité d'Abuja ;
– identifier les secteurs prioritaires qui exigent une coordination et une harmonisation au sein de chaque CER, et entre elles ;
– émuler les expériences réussies d'intégration dans certaines CER et les généraliser aux autres communautés ;
– identifier les mesures susceptibles d'accélérer l'intégration dans quelques secteurs prioritaires.
Pour la première phase de mise en œuvre du PMI – 2009-2012 –, les actions programmées doivent converger vers l'atteinte de l'étape d'union douanière dans chaque CER, tout en posant les fondements d'une union douanière à l'échelle du continent.

De par sa position géographique, la région Afrique centrale a vocation à être l'espace de convergence et de relais de la plupart des programmes intégrateurs du continent, notamment ceux relatifs aux infrastructures de transport, à l'interconnexion des réseaux électriques ou encore au commerce des marchandises. La performance d'un marché commun africain sera tributaire dans une large mesure de l'effectivité du marché d'Afrique centrale, qui en retour devrait tirer profit des avantages que lui confère potentiellement sa contiguïté avec les quatre autres régions. *A contrario*, et en l'absence d'une affirmation forte de la région dans la stratégie d'intégration du continent, la centralité de sa position géographique pourrait se muer en facteur affaiblissant, les États de sa périphérie est et sud pouvant s'arrimer davantage aux espaces COMESA et SADC.

Pour l'échéance 2012, le plan d'action du PMI fixe entre autres objectifs à réaliser en Afrique centrale, l'effectivité de la zone de libre-échange, de l'union douanière et du protocole relatif à la libre-circulation des personnes, l'opérationnalisation du mécanisme compensatoire, l'accélération des projets du PACT/NEPAD/AC, l'harmonisation des normes et frais de transit routier, la mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ou encore l'élaboration d'un protocole sur la promotion des politiques industrielles.

La période 2011-2012 devrait donc être un test pour la CEMAC, la CEEAC et leurs institutions spécialisées quant à leur capacité à être au niveau des enjeux et défis ainsi déclinés. D'où la pertinence d'une évaluation annuelle de l'état de mise en œuvre des principaux programmes communautaires, à la fois pour en mesurer les progrès, identifier les faiblesses et formuler des recommandations de réponses régionales nécessaires à l'accélération du processus d'intégration en Afrique centrale.

4.2. Évolution des politiques et programmes communautaires

4.2.1 Le projet de marché commun d'Afrique centrale

4.2.1.1. Les zones de libre-échange

La CEMAC et la CEEAC disposent chacune d'un régime tarifaire préférentiel – dénommés respectivement Tarif préférentiel généralisé (TPG)

et Tarif préférentiel (TP) – qui devrait consacrer l'élimination totale des barrières tarifaires sur le commerce intra-communautaire de produits originaires de la région. Le conflit de normes né de la coexistence des deux régimes a sous-tendu l'approche consensuelle initiée en 2007 par l'entremise de la CEA/BSR-AC en vue de parvenir à une uniformisation des règles d'origine, de la procédure d'agrément des produits, des modèles de preuve documentaire de l'origine et du droit compensatoire.

Ces nouvelles normes qui devaient aboutir à l'unification des deux zones de libre-échange, ont été en grande partie intégrées dans le corpus juridique communautaire, en juin 2008 pour la CEMAC et en octobre 2009 pour la CEEAC. Quelques divergences subsistent toutefois sur les conditions requises des opérateurs économiques pour bénéficier du taux 0. Ainsi, la CEMAC a retenu un taux de valeur ajoutée exigible de 30 %, contre 35 % pour la CEEAC, et a conservé le certificat de circulation comme preuve documentaire, en lieu et place du certificat d'origine adopté conjointement, toutes choses qui maintiennent une dualité résiduelle de normes, synonyme d'atomisation du marché régional.

Relativement aux procédures d'agrément des produits manufacturés, le comité sur l'origine CEMAC a été mis en place, mais sans la création et l'opérationnalisation des comités nationaux qui sont les structures de pré-validation et de transmission des demandes formulées par les entreprises à l'exécutif communautaire. Ce retard de deux ans dans la mise en place du nouveau dispositif de gestion de la zone de libre-échange impacte négativement le commerce régional. Seuls deux produits sont agréés au 31 décembre 2010 et quelques mesures d'entraves ont déjà été notifiées à la commission de la CEMAC dans les échanges Gabon-Cameroun notamment, pour non-respect des nouvelles procédures.

Pour la CEEAC, seule une demande d'agrément a été reçue au niveau du secrétariat général. Les actes modificatifs du protocole sur les échanges commerciaux adoptés en octobre 2009 n'ont toujours pas été notifiés aux ministres des Finances des États membres et restent très peu vulgarisés auprès des opérateurs économiques. Une enquête/évaluation réalisée en septembre 2010 par la CEA/BSR-AC sur la base de questionnaires envoyés aux organisations patronales et aux administrations nationales

La zone de libre-échange de la CEEAC n'a pas encore d'effectivité réelle.

des douanes fait ressortir, entre principaux facteurs entravant l'application de la préférence régionale, la méconnaissance du régime préférentiel de la CEEAC ou encore l'absence d'instructions formelles y afférentes de la part des autorités de tutelle.

La zone de libre-échange de la CEEAC n'a donc pas encore d'effectivité réelle, six ans après son adoption, et celle de la CEMAC reste handicapée à la fois par la dimension réduite de son marché et par le retard enregistré dans la mise en place des comités nationaux sur l'origine.

4.2.1.2. L'évolution des échanges intracommunautaires

L'insuffisante appropriation des instruments du marché régional par les administrations nationales et communautaires se traduit entre autres par l'absence de données statistiques sur les échanges inter-État, tant au niveau de la commission de la CEMAC qu'à celui du secrétariat général de la CEEAC. L'annuaire statistique CEMAC qui était publié – en moyenne avec trois ans de retard – n'est plus édité depuis novembre 2007. Quelques efforts sont déployés depuis peu par les deux institutions pour pallier cette lacune. Au niveau de la CEMAC, un projet Sydonia d'interconnexion des bases de données statistiques des douanes est en cours de mise en œuvre avec le partenariat technique de la CNUCED. Il devrait permettre, à terme, l'équipement des administrations douanières nationales en logiciels communs pour le traitement des opérations du commerce extérieur, l'harmonisation de la codification des régimes et des procédures en douane, le développement d'un module statistique à applications multiples (par pays, produits, taxes…) et d'un programme d'extraction et de transfert automatique des données entre les États et la commission de la CEMAC. Le secrétariat général de la CEEAC s'est également engagé courant 2010 dans un projet d'élaboration et de diffusion d'un annuaire statistique, dont la première édition est attendue en 2011, avec l'appui technique de l'ITC/CNUCED/OMC. Une mise en synergie des deux initiatives devrait permettre de combler plus rapidement le vide actuel de statistiques, une optimisation des ressources et une plus grande fiabilité des données sur le commerce intra-communautaire.

> Entre 2007 et 2008, les exportations intra-CEMAC sont passées de 1,1 % à 0,8 % des exportations totales de ses États membres et celles de la CEEAC de 0,6 % à 0,5 %, toujours loin derrière toutes les autres CER/CESR africaines.

L'édition 2010 de l'annuaire statistique pour l'Afrique BAD-CEA-UA montre, pour l'exercice 2008, la persistance de la faiblesse du marché Afrique centrale qui reste le moins performant du continent, tant en valeurs absolues qu'en valeurs relatives.

Zone économique	UMA	CEMAC	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC	UEMOA	Afrique	MONDE
→ Exports to (millions of US $)/(millions de $ EU) ←									
UMA	**4 570**	217	2 125	261	1 122	147	735	7 031	180 727
CEMAC	117	**355**	81	432	404	130	197	1 017	42 945
COMESA	2 057	78	**5 478**	1 411	258	3 982	142	10 269	128 555
CEEAC	136	370	483	**520**	421	3 190	199	4 303	108 283
CEDEAO	315	1 504	178	1 714	**8 618**	2 257	4 930	12 729	108 332
SADC	465	211	9 363	2 943	1 791	**15 157**	361	19 448	152 974
UEMOA	273	313	162	460	4 138	292	**2 183**	5 038	14 625
AFRIQUE	6 334	2 349	15 312	6 200	12 125	18 981	6 289	**45 854**	538 533
MONDE	117 042	12 922	124 756	37 612	96 025	137 689	28 140	452 044	**16 028 200**

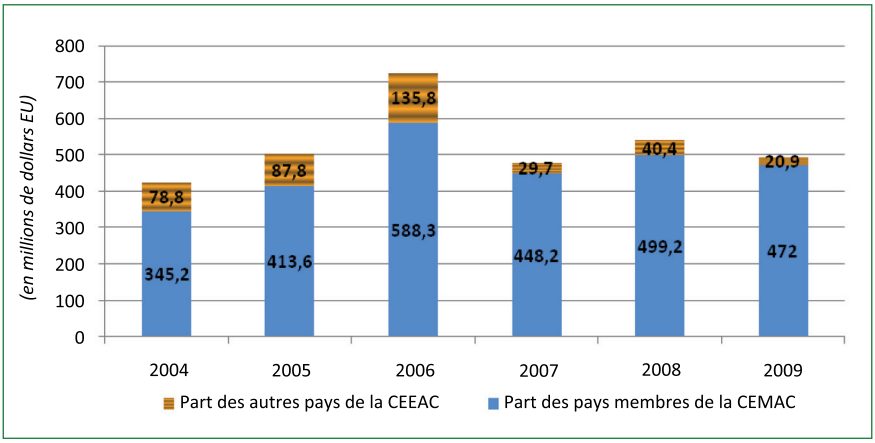
Tableau 4.1 : Commerce intra-africain en 2008 par CER, en millions de dollars EU
Source : annuaire statistique BAD-CEA-UA, édition 2010

Zone économique	UMA	CEMAC	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC	UEMOA	Afrique	MONDE
→ Exports to (% des exportations totales) ←									
UMA	**2,5**	0,1	1,2	0,1	0,6	0,1	0,4	3,9	100
CEMAC	0,3	**0,8**	0,2	1,0	0,9	0,3	0,5	2,4	100
COMESA	1,6	0,1	**4,3**	1,1	0,2	3,1	0,1	8,0	100
CEEAC	0,1	0,3	0,4	**0,5**	0,4	2,9	0,2	4,0	100
CEDEAO	0,3	1,4	0,2	1,6	**8,0**	2,1	4,6	11,7	100
SADC	0,3	0,1	6,1	1,9	1,2	**9,9**	0,2	12,7	100
UEMOA	1,9	2,1	1,1	3,1	28,3	2,0	**14,9**	34,4	100
AFRIQUE	1,2	0,4	2,8	1,2	2,3	3,5	1,2	**8,5**	100
MONDE	0,7	0,1	0,8	0,2	0,6	0,9	0,2	2,8	**100**

Tableau 4.2 : Commerce intra-africain par CER/CESR (en %)
Source : annuaire statistique BAD-CEA-UA, édition 2010

Entre 2007 et 2008, les exportations intra-CEMAC sont passées de 1,1 % à 0,8 % des exportations totales de ses États membres et celles de la CEEAC de 0,6 % à 0,5 %, toujours loin derrière toutes les autres CER/CESR africaines : UEMOA 14,9 % ; SADC 9,9 % ; CEDEAO 8 % ; COMESA 4,3 % ; et UMA 2,5 %. En valeurs absolues, les données

statistiques de la CNUCED confirment le tassement du commerce intra-Afrique centrale sur la période 2004-2009, nonobstant la sortie progressive des crises politico-militaires de la plupart des États de la région et l'adoption du plan d'action de la zone de libre-échange de la CEEAC.



Graphique 4.1 : Évolution des importations intra-Afrique centrale (en millions de dollars EU)
Source : CNUCED, base de données en ligne, septembre 2010

La gamme des produits échangés entre États d'Afrique centrale reste par ailleurs très réduite, 15 produits représentant en valeur près de 75 % du total. Ce commerce est du reste toujours dominé par les huiles brutes de pétrole dont la part avoisine 60 % des valeurs enregistrées. Le projet CEEAC/ITC d'élaboration en 2011 d'un guide pour la compilation des statistiques douanières, d'une méthodologie de suivi du commerce informel transfrontalier et d'un format de présentation des données devrait, avec le projet Sydonia de la CEMAC, permettre une meilleure saisie des flux d'échanges intra-régionaux.

4.2.1.3. Les fonds compensatoires

Le plan d'action pour la CEEAC élaboré par l'Union africaine dans le cadre du Programme minimum d'intégration de l'Union africaine prévoit, entre autres objectifs cibles pour la période 2009-2012, l'opérationnalisation des fonds compensatoires. C'est le principal instrument d'accompagnement de la zone de libre-échange dont la finalité est (i) d'instaurer une péréquation dans le partage des coûts et profits du

marché régional entre les États membres, et (ii) de mobiliser, par le biais des droits compensatoires, des financements à des taux concessionnels au profit des PME locales. En dépit d'une budgétisation – certes forfaitaire – mais régulière du FODEC/CEMAC depuis 2008, aucune dotation n'a encore été allouée à son guichet II dédié au traitement des moins-values budgétaires liées à l'application de la préférence régionale. Au niveau de la CEEAC, la première allocation au fonds de compensation n'a pas été exécutée aux fins prévues, en l'absence d'agréments formels au tarif préférentiel, de statistiques d'échanges sur les produits originaires et de demandes des États pour faire valoir leur droit à compensation.

Dans l'ensemble, cet instrument est loin d'être opérationnel, à deux ans de l'échéance fixée par le PMI/UA. L'exercice d'évaluation de la ZLE/CEEAC initié en 2010 par la CEA/BSR-AC fait ressortir, pour certaines des administrations nationales qui ont répondu au questionnaire, que la compensation des pertes de recettes fait partie des mesures qui permettraient ou amélioreraient l'application du tarif préférentiel.

4.2.1.4. L'objectif d'union douanière dans l'espace Afrique centrale

Le tarif extérieur commun TEC/CEMAC qui consacre depuis 2000 l'existence de droit d'une union douanière CEMAC, reste, dans son application, altéré par les importants dysfonctionnements déjà évoqués dans les rapports 2008 à 2010 sur l'état de l'intégration : multiplicité des franchises exceptionnelles, déclassements unilatéraux de plusieurs produits dans quatre États membres, distorsions de classement tarifaire portant sur 376 positions SH à 6 chiffres, existence de droits de sortie à la discrétion des États, absence d'un régime de traitement des produits en libre-pratique ou de réexportation.

Au niveau de la CEEAC, les négociations sur un projet de TEC harmonisé CEMAC/CEEAC prévues initialement pour 2008 n'ont pas encore débuté, toutes choses qui rendent plus qu'incertaine la réalisation d'une union douanière Afrique centrale, envisagée pour 2012 par le PMI/UA. Ce retard fragilise la CEEAC, en amplifiant le risque d'écartèlement évoqué dans l'introduction, l'*East African Community* EAC, le COMESA et la CEDEAO ayant déjà franchi cette étape (EAC), ou étant dans la phase de consolidation de leurs tarifs extérieurs communs.

Une relance du processus a été initiée par la CEA/BSR-AC au cours du second semestre 2010 et devrait se traduire par l'élaboration d'une première partie d'un TEC régional, portant sur les catégories I et II « biens de première nécessité » et « matières premières et biens d'équipement destinés aux investissements ». L'objectif immédiat est de mettre en place un comité conjoint CEMAC/CEEAC sur la nomenclature et le tarif, qui aura en charge les négociations devant conduire à l'adoption d'un TEC unifié, dans le cadre du mandat du Comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale.

Par ailleurs, le maintien de l'actuelle union douanière (même imparfaite) CEMAC à six reste toujours suspendu à la suite qui sera réservée au moratoire demandé par le Cameroun quant à l'application de l'accord intérimaire conclu avec l'Union européenne. La mise en œuvre dudit accord – qui devait intervenir le 1er janvier 2010 – aurait eu, entre autres effets immédiats, la sortie formelle du Cameroun de l'union douanière CEMAC et un risque réel d'amplification du commerce informel transfrontalier entre les États membres. Le moratoire sollicité répond au souci des autorités camerounaises de maintenir la cohésion de l'espace régional, dans la perspective d'une conclusion avec le partenaire européen d'un accord global, inclusif de tous les États de la configuration négociante Afrique centrale et prenant en compte leurs préoccupations majeures, en particulier le financement de l'impact fiscal de l'APE et le renforcement des capacités pour la mise à niveau des économies. Une concertation conjointe Afrique centrale-Union européenne s'est tenue à cette fin du 6 au 10 décembre 2010 à Douala (Cameroun). L'objectif était d'échanger – au niveau des experts – sur tous les points de blocage identifiés en 2007 et d'élaborer un agenda de relance des négociations pour l'année 2011. La rencontre a notamment permis de faire le constat de la persistance de nombreuses divergences sur la voie d'un accord régional et équilibré, mais aussi de la faiblesse des capacités du comité régional des négociations dont les travaux et réunions ont été jusque-là tributaires des appuis financiers de l'Union européenne à travers sa facilité TradeCom.

4.2.1.5. La libre-circulation des personnes

Aux termes de l'article 43 du traité d'Abuja, « les États africains s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive

de la libre-circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la communauté ». Pour la période 2009-2012, le Programme minimum d'intégration (PMI) de l'Union Africaine cible l'objectif d'une « **libre-circulation totale des personnes dans les régions, et partielle entre elles** ». Pour l'Afrique centrale, le plan d'action du PMI cible comme actions prioritaires « la mise en œuvre **effective** du protocole relatif à la libre-circulation et au droit d'établissement des ressortissants des États membres de la CEEAC… ».

Le passeport biométrique CEMAC, qui devait être mis en circulation courant 2010, n'est pas encore édité.

Peu de progrès ont été enregistrés dans ce domaine de coopération au cours des cinq dernières années, en dépit des espoirs suscités par l'adoption du règlement 01/08 UEAC-042-CM-17 du 20 juin 2008 instituant le nouveau passeport CEMAC et de la décision n° 9 12/ CEEAC/CCEG/XIV/09 du 24 octobre 2009 portant adoption du calendrier de démantèlement des entraves administratives à la libre-circulation des ressortissants des États membres de la CEEAC.

Le passeport biométrique CEMAC, qui devait être mis en circulation courant 2010, n'est pas encore édité, seule la RCA ayant – au 31 décembre 2010 – notifié ses spécimens à la commission de la CEMAC pour certification. Par ailleurs, ledit passeport qui avait vocation à être un instrument de facilitation et d'évolution maîtrisée vers la généralisation de la libre-circulation des personnes, apparaît de plus en plus comme un préalable, en opposition avec l'esprit et la lettre du communiqué final de la réunion des ministres en charge des questions d'intégration et d'immigration tenue à Yaoundé le 6 décembre 2007. Ladite réunion avait notamment décidé – en exécution des directives de la 8e session ordinaire des chefs d'État de la CEMAC :

- de la libre-circulation de sept (7) catégories de ressortissants communautaires « disposant de passeports nationaux sécurisés », en « attendant la sécurisation du passeport CEMAC », sans préjudice d'accords bilatéraux de coopération renforcée entre États ; et
- de la mise en place d'un comité de suivi-évaluation chargé de veiller à l'exécution des décisions communautaires en matière de libre-circulation des personnes.

Les travaux dudit comité se sont jusque-là limités à l'élaboration du règlement instituant le nouveau passeport, aucune évaluation n'ayant été faite, trois ans après les décisions du sommet de Ndjaména et l'adoption par le Conseil des ministres d'une feuille de route à court terme et moyen terme.

Au niveau de la CEEAC, l'agenda minimal adopté par la décision 12/CCEG/2009 prévoyait notamment la libre-circulation :

- des frontaliers (résidents dans une bande de 5 km de part et d'autre d'une frontière) dans ladite zone sur présentation d'une carte nationale d'identité, d'un document en tenant lieu ou de la carte de libre-circulation CEEAC ;
- des hommes d'affaires, des sportifs et des artistes disposant d'attestations de leurs ordres nationaux respectifs, d'ordres de mission dûment établis par les autorités compétentes et d'une justification de moyens de subsistance.

Des évaluations partielles devaient être faites respectivement au 31.12.2009 et au 31.12.2010 dans le cadre de réunions conjointes CEEAC/CEMAC, l'évaluation globale étant programmée à l'échéance 2015 pour tous les ressortissants communautaires visés par la décision 03/CEEAC/CCEG/VI/90 du 21.01.1990. Cette dernière inclut aussi les officiels en mission, les enseignants-chercheurs et les étudiants, ainsi que les ministres du culte et les membres des congrégations reconnus comme tels dans les États d'accueil.

Comme pour le mandat du comité de suivi-évaluation de la CEMAC, aucun des rapports d'étape prévus en 2009 et 2010 n'a été élaboré par le secrétariat général de la CEEAC, à deux ans de l'échéance fixée par le PMI/Union africaine. La libre-circulation des personnes reste ainsi le programme qui rencontre le plus d'obstacles dans l'espace Afrique centrale, une décennie après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et l'adoption du Programme prioritaire de relance de la CEEAC.

4.2.2. Convergence macro-économique et harmonisation fiscale

Le traité d'Abuja prévoit au terme de l'étape 6 du projet africain d'intégration, la mise en place d'une union économique et d'une zone monétaire unique à l'échelle du continent. Aussi, le PMI/UA a-t-il

inscrit parmi les objectifs de sa phase II 2013-2016, l'harmonisation des politiques macro-économiques, monétaires et fiscales. Dans ce domaine de coopération, la CEEAC n'a pas encore entrepris des actions spécifiques dans le cadre de ses programmes de relance. La région dispose néanmoins d'un acquis important avec l'appartenance des six États de la CEMAC à une même zone monétaire, consolidée par un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques nationales et un ambitieux programme d'harmonisation des systèmes fiscaux.

4.2.2.1. Coopération monétaire et convergence macro-économique

Sur la base du rapport intérimaire 2010 de surveillance multilatérale, la situation monétaire de l'UMAC/CEMAC se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets de 29,2 % par rapport à 2009, à 8 858,7 milliards de FCFA sous l'effet de la remontée des cours du pétrole et par un taux de couverture extérieure de la monnaie de 101,6 %. La position nette créditrice des États s'est renforcée, à -3 994,7 milliards contre -2 719,3 milliards au 31.12.2009. Les crédits à l'économie ont augmenté de 4,5 % à 3 174,1 milliards, reflétant une bonne reprise des activités après la crise de 2008, et la masse monétaire s'établirait à 6 735,7 milliards, soit une augmentation de 15,3 % par rapport à 2009.

Les évolutions constatées traduisent l'engagement des États à poursuivre les efforts de stabilisation du cadre macro-économique et la mise en œuvre de politiques budgétaires vertueuses.

Relativement aux critères de convergence dits de premier rang, le rapport intérimaire de décembre 2010 fait apparaître un solde budgétaire de base positif de 8 % du PIB, avec cependant des situations très contrastées d'un État à un autre, allant de +30,3 % pour le Congo à -3,3 % pour le Tchad. Le solde de base structurel, déterminé par lissage des recettes d'exportation, est également positif pour l'ensemble CEMAC à 4,6 %. Par contre, le solde de base hors pétrole reste largement déficitaire à -17,4 % du PIB, avec de fortes variations par État, allant de l'équilibre (0,0 %) en RCA à -277,6 % pour la Guinée équatoriale.

Exception faite de la République centrafricaine et dans une moindre mesure du Cameroun, les budgets des États CEMAC restent trop

dépendants des exportations pétrolières et des variations des cours du baril sur le marché mondial. Le taux de pression fiscale demeure dans l'ensemble très faible, avec une moyenne régionale oscillant autour de 11,8 % du PIB, seuls le Gabon et le Congo ayant enregistré des progrès significatifs au cours des cinq dernières années (entre 17 et 23 %). Cette situation traduit avant tout la prédominance d'une économie informelle ou de subsistance peu fiscalisée et, dans une moindre mesure, la faiblesse relative des administrations fiscales nationales.

À 2,3 %, le taux d'inflation est globalement redescendu en dessous de la référence communautaire (3 %), après les pics de 2008 (5,9 %) et 2009 (4,4 %), avec cependant quelques contre-performances nationales enregistrées au Congo (3,3 %) et surtout en Guinée équatoriale (6 %).

L'encours de la dette publique totale reste très bas, à 18,5 % du PIB nominal, tous les États se situant en dessous de la norme communautaire de 70 %. Par ailleurs, et sous réserve de la non-disponibilité des données sur la gestion de la dette intérieure, aucun des six États n'aurait d'arriérés de paiement au titre de l'exercice 2010.

Les évolutions ainsi constatées traduisent l'engagement des États à poursuivre les efforts de stabilisation du cadre macro-économique et la mise en œuvre de politiques budgétaires vertueuses. L'analyse par pays fait néanmoins apparaître d'importants écarts de performance entre États et l'urgence d'une réduction de la dépendance de leurs économies vis-à-vis des exportations de pétrole. L'évolution des indicateurs de second rang illustre bien en effet la faiblesse structurelle de l'économie non pétrolière, au vu des soldes budgétaires hors pétrole, du taux de pression fiscale et du ratio du déficit de la balance des paiements sur le PIB.

CRITÈRES DE CONVERGENCE		RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE DANS LA CEMAC AU 31 DÉCEMBRE 2010							Nombre de pays respectant le critère		
		Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	Tchad	CEMAC	2010	2009	2008
1	Solde budgétaire de base sur PIB (norme>=0)	-0,6	0,0	30,3	10,0	11,9	-3,3	8,0	4	5	5
	Solde budgétaire de base structurel rapporté au PIB nominal (norme >0)	-0,5	0,0	18,4	8,1	3,7	-4,9	4,6			
	Solde budgétaire de base hors pétrole rapporté au PIB nominal (norme >0)	-4,7	0,0	-29,4	-25,4	-277,6	-29,0	-19,0			
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <3 %)	1,1	2,3	3,3	1,1	6,0	1,0	2,3	4	2	0
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70 %)	11,7	25,3	47,4	12,3	5,1	28,5	18,5	6	6	5
4	Arriérés de paiements intérieurs	nd	nd	nd	0,0	0,0	nd	nd	2	6	6
	Arriérés de paiements extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Nombre de critères respectés par pays	2010	2	3	2	4	3	2	3			
	2009	4	2	3	4	2	2	3			
	2008	3	1	3	3	3	3	3			

Tableau 4.3 : Résultats prévisionnels de la surveillance multilatérale dans la CEMAC, décembre 2010

Sources : CEMAC ; Rapport intérimaire surveillance multilatérale, décembre 2010

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (prév.)
Taux de pression fiscale (en % du PIB)						
CEMAC	11,5	11,7	10,7	12,2	11,6	12,0
Cameroun	13,2	13,5	13,2	11,9	11,8	12,4
République centrafricaine	7,8	7,5	7,5	8,2	8,2	8,5
Congo	17,3	16,7	18,3	19,2	19,0	21,5
Gabon	22,6	23,4	22,0	24,3	22,3	18,7
Guinée équatoriale	20,4	16,2	13,0	14,3	14,7	14,9
Tchad	7,6	8,9	8,2	11,6	11,8	13,6
Solde budgétaire de base hors pétrole (en pourcentage du PIB hors pétrole ; critère >=0)						
CEMAC	-13,2	-14,5	-16,1	-21,1	-17,4	-16,2
Cameroun	-1,3	-1,5	-3,3	-5,0	-4,7	-3,4
République centrafricaine	-1,1	-0,7	-1,7	-0,7	0,0	-0,8
Congo	-57,6	-57,7	-48,8	-38,5	-29,4	-35,2
Gabon	-21,2	-16,0	-18,0	-14,0	-14,6	-17,5
Guinée équatoriale	-208,4	-214,1	-274,9	-346,7	-277,6	-238,2
Tchad	-13,3	-26,1	-28,1	-25,2	-29,0	-23,1
Couverture des dépenses courantes hors intérêts de la dette par les receetes fiscales non pétrolières						
CEMAC	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Cameroun	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	1,0
République centrafricaine	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Congo	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,9
Gabon	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
Guinée équatoriale	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3
Tchad	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,6
Déficit extérieur courant de la BDP (en % du PIB)						
CEMAC	5,6	0,4	4,5	-8,0	-2,2	-3,6
Cameroun	0,6	0,7	-2,4	-4,4	-0,4	-4,8
République centrafricaine	-8,0	-9,4	-12,5	-11,4	-12,2	-14,7
Congo	1,5	-18,9	-0,7	-14,9	-4,3	-0,1
Gabon	18,0	16,7	22,5	15,1	10,1	5,6
Guinée équatoriale	9,1	1,2	6,5	-27,6	-10,5	-7,4
Tchad	4,7	-4,4	1,0	-18,4	-16,0	-11,6

Tableau 4.4 : Évolution de quelques indicateurs de second rang
Source : CEMAC, Rapport intérimaire surveillance multilatérale, décembre 2010

En dépit des faiblesses structurelles ainsi constatées, le cadre normatif sous-régional de la CEMAC devrait être capitalisé par la CEEAC, consolidé et étendu à l'ensemble régional, dans la perspective de la phase II du PMI/UA.

4.2.2.2. L'harmonisation des systèmes fiscaux

L'harmonisation des législations fiscales régissant les activités économiques fait partie intégrante des objectifs définis par le traité de la CEMAC (article 12 de la convention UEAC). Les études et réflexions menées dans le cadre de la réforme fiscalo-douanière RFD/UDEAC avaient abouti à l'adoption d'un socle normatif commun couvrant l'impôt sur les revenus des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés, la TVA, les droits d'enregistrement et certaines législations connexes, dont la charte sur les investissements ou encore le statut et les conditions d'exercice des experts comptables et des conseillers fiscaux dans l'espace CEMAC.

L'objectif poursuivi est de promouvoir un environnement concurrentiel pour les opérateurs économiques sous-régionaux, en supprimant les risques de surenchère des régimes incitatifs et de dumping fiscal. Un processus de révision/actualisation de ce droit fiscal CEMAC a été engagé en 2009 en vue d'adapter le dispositif communautaire au contexte économique et budgétaire actuel des États. Cet exercice a conduit à la validation en 2010 des projets de révision des textes relatifs au (i) droit de timbre et de curatelle et (ii) à la TVA et droits d'accises. L'actualisation de la TVA/CEMAC se traduit principalement par l'institution d'un taux réduit, applicable notamment aux produits déclassifiés au cordon douanier suite à la hausse des prix des denrées alimentaires de 2008. Cet éclatement du taux de la TVA devrait faciliter la réintroduction desdits produits dans leurs catégories tarifaires respectives, et réduire ainsi les exceptions au TEC/CEMAC. Relativement aux droits d'accises, l'exercice d'actualisation entamé devrait se traduire par la consolidation du champ d'application matériel desdits droits sur les alcools, tabacs et cosmétiques, et par l'exclusion des téléviseurs, du ciment ou des articles électroménagers dont le maintien dans la catégorie « produits de luxe » ne correspond plus au contexte social actuel.

Cette remise à niveau de la fiscalité communautaire devait se poursuivre en 2011 avec l'harmonisation de la fiscalité forestière et l'élaboration d'un projet de code minier-type pour la sous-région.

4.2.3. L'état de mise en œuvre des politiques sectorielles

En matière sectorielle, les objectifs stratégiques définis pour les deux communautés sont de valoriser le potentiel de développement existant, intégrer l'espace physique et créer des biens publics régionaux pour accroître la complémentarité des facteurs et les effets d'agglomération. Les politiques régionales initiées par les communautés économiques et les OIG spécifiques portent principalement sur :

- le développement et l'interconnexion des infrastructures de transport ;
- le développement du potentiel hydro-électrique de la sous-région ;
- la promotion des TIC pour le développement ;
- le développement de l'agriculture ;
- la préservation du patrimoine forestier et la gestion intégrée des ressources en eau.

4.2.3.1. Les programmes transport

À l'échéance de l'objectif à court terme du PDCT-AC (2010), le taux de réalisation des 14 liaisons inter-capitales est de 51 %.

L'intégration physique de la région et l'optimisation de son marché requièrent une infrastructure de transports qui permette une bonne mobilité des personnes et des biens. Et en la matière, l'espace Afrique centrale reste très faiblement articulé, avec l'enclavement ou l'insularité de plusieurs États ou régions et un environnement contraignant constitué de forêts denses et d'un réseau hydrographique très ramifié qui renchérit les coûts des investissements.

Avec un réseau routier très peu bitumé, une desserte aérienne limitée et très onéreuse, des réseaux ferroviaires non connectés et un système de navigation fluviale faiblement entretenu, le secteur des transports continue d'être une préoccupation majeure de chacune des deux institutions d'intégration d'Afrique centrale et de leurs États membres. L'ampleur du défi a sous-tendu l'adoption en 2004 du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) par la CEMAC et la CEEAC.

La première table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du Programme de première priorité du PDCT-AC, prévue initialement pour mars 2006, a été reportée une première fois à juin 2008, puis à juin 2011. Le secteur a néanmoins connu quelques évolutions positives et ce, en dépit des difficultés auxquelles les États sont confrontés, dans un contexte de post conflit et de réduction de l'aide publique au développement, amplifié par la crise financière et économique mondiale.

Le sous-secteur du transport routier, mode prédominant aussi bien pour les liaisons internes que pour les liaisons entre les pays, est celui qui a enregistré le plus de progrès. Ainsi, sur les 55 projets du PPP, 24 ont déjà obtenu des financements ou sont en cours de réalisation, au titre des plans nationaux de développement des infrastructures, avec le soutien de divers partenaires extérieurs. Conséquemment, les ministres en charge des Transports et des Travaux publics, réunis à Yaoundé le 15 juin 2010, ont décidé du principe d'organisation de la table ronde sur la base des 31 projets restants et du lancement d'un processus d'actualisation de la priorisation des projets, dans la perspective de l'élaboration d'un deuxième Programme prioritaire du PDCT-AC.

À l'échéance de l'objectif à court terme du PDCT-AC (2010), le taux de réalisation des 14 liaisons inter-capitales est de 51 %. Sur les 14 240 km de route, 6 008 km sont bitumés et 1 169 km en cours de bitumage. Deux liaisons inter-capitales Yaoundé-Libreville et Yaoundé-Bata sont entièrement bitumées, tandis que la liaison Yaoundé-Ndjaména le sera à l'achèvement des travaux en cours. De même, sur les 1 151 km de l'axe Yaoundé-Bangui, le linéaire non encore bitumé ne représente plus que 54 km en territoire centrafricain, quelques autres tronçons étant toutefois en mauvais état.

Dans le cadre du Plan d'action à court terme du NEPAD (PACT/NEAPD/AC), l'étude de faisabilité du pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, dont la construction apparaît comme le défi majeur de la sous-région en matière d'intégration physique, est en cours de lancement, avec un financement BAD d'environ 7,6 millions de dollars américains. Ladite étude couvre également le prolongement du chemin de fer Kinshasa-Ilebo. De même, les études afférentes à la route Kribi-Campo-Bata, avec construction du pont sur le Ntem entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, et au pont sur l'Oubangui entre Bangui et Zongo avec aménagement de la route Zongo-Kisangani-Kavimvira ont

fait l'objet d'une requête de financement du secrétariat général de la CEEAC à la BAD, au nom des pays concernés.

L'aménagement de la section Ketta-Djoum de la route Ouesso-Sangmelima, prévu en deux phases, est au stade d'évaluation des offres relatives à l'exécution et au contrôle des travaux, les contrats y afférents devant être signés courant 2011. Les travaux de construction de la route Pointe-Noire-Dolisie, Etsouali-Ngo et Owando-Mambili sur le corridor 13 sont à un stade avancé, et devraient contribuer sensiblement au désenclavement de la RCA, du Tchad et du nord du Congo. Sur le même corridor, des financements BAD sont en cours de mobilisation pour les études relatives à la route Ouesso-Bangui-N'djamena et à la navigation fluviale sur le Congo – Oubangui-Sangha. Les routes PK55-Fougamou et Fougamou-Mouila situées sur l'axe Libreville-Brazzaville sont également en cours de construction. La BAD s'est par ailleurs engagée à financer l'étude de la route Doussala-Dolisie entre le Gabon et le Congo, et l'accord de don y afférent pourrait être signé au cours du premier semestre 2011.

Le Programme régional de facilitation du transport de transit adopté en mars 2006 par les États membres de la CEMAC pour contribuer à la facilitation du commerce et à l'amélioration de l'accès des pays enclavés aux marchés mondiaux connaît une évolution satisfaisante. Pour sa composante « amélioration des infrastructures routières », les travaux de bitumage sont en cours sur les tronçons Ayos-Bonis (193 km), Nandéké-Mbéré-Ngaoundéré (168 km), PK33,7-Fambélé-Baboua (67 km), Baboua-Garoua Boulai (47 km) et Walia-Nguéli (7 km). De même, les travaux de construction du pont sur le Logone (230 m) et de sécurisation de la route Douala-Pouma (124 km) sont bien avancés. Quelques autres tronçons routiers du programme sont en cours d'attribution des marchés (Garoua Boulai-Nandéké), d'appel d'offres pour le lancement des travaux (Ngaoundéré-Garoua et Bouar-PK33,7) ou de recherche de financements complémentaires (Figuil-Maroua et Maroua-Kousseri).

Pour la composante « mesures et actions de facilitation » du programme, un des trois postes frontaliers uniques est en cours de construction et les documents d'appel d'offres sont en cours de préparation pour le deuxième. La réalisation du troisième poste entre le Cameroun et la République centrafricaine est confrontée à un problème de mise à disposition du terrain sur lequel il sera érigé. Le projet Sydonia d'inter-

connexion des administrations douanières des six États membres de la CEMAC et de São Tomé et Principe est en cours de mise en œuvre avec l'acquisition des équipements informatiques et des logiciels, la mise en place d'un centre régional Sydonia et l'installation d'une plateforme de formation et d'assistance à la commission de la CEMAC.

Dans le domaine du transport aérien, la CEMAC et la CEEAC ont pris quelques grandes initiatives pour améliorer les performances dudit secteur et en faire un facteur d'accélération de l'intégration régionale. À ce titre et après plusieurs tentatives infructueuses dont la première date de 2001, une compagnie communautaire de transport aérien dénommée Air CEMAC a été créée le 19 novembre 2010 au cours d'une assemblée générale constitutive tenue à Brazzaville (Congo). Les six États membres de la CEMAC participent au capital de la nouvelle compagnie à hauteur de 30 % sur une base égalitaire de 5 % chacun. Un accord de partenariat technique a été signé avec la compagnie aérienne sud-africaine SAA qui s'est engagée à souscrire sa part de capital au terme de ses procédures internes de gestion.

Par ailleurs, un plan d'action détaillé pour l'amélioration du transport aérien a été approuvé par les ministres en charge de l'aviation civile de l'Afrique centrale lors de leur réunion organisée conjointement par le secrétariat général de la CEEAC et la commission de la CEMAC à Brazzaville le 25 octobre 2010. Ce plan qui couvre la période 2010-2015 a pour objectifs : (i) l'amélioration du cadre institutionnel de gestion du transport aérien ; (ii) l'amélioration de la desserte aérienne ; (iii) la réduction des coûts des services aériens ; (iv) la mise en œuvre intégrale de la décision de Yamoussoukro ; et (v) l'amélioration de la sûreté et de la sécurité. Il est également prévu que le code de l'aviation civile de la CEMAC soit étendu à tous les États membres de la CEEAC.

4.2.3.2. Les programmes énergétiques

Le développement du secteur énergétique figure en première ligne parmi les axes prioritaires de la vision stratégique de la CEEAC et du Programme économique régional de la CEMAC. Les objectifs couvrent à la fois la mise en valeur du potentiel hydroélectrique existant, l'interconnexion des réseaux électriques des États membres et la création d'un marché régional de l'électricité.

La CEMAC poursuit ainsi la mise en œuvre d'un Plan d'action pour l'accès à l'énergie (PAEC) 2007-2011 avec deux composantes : l'opérationnalisation dans les six États d'un système d'information énergétique communautaire (SIEC) et un projet pilote d'électrification intensive périurbaine. Le SIEC, qui ambitionne de doter les États de structures nationales de planification énergétique à même d'élaborer des bilans triennaux, bénéficie d'un appui technique de la Coopération allemande et de l'OIF. Sa mise en œuvre qui était programmée entre 2006 et 2009, accuse toutefois un important retard pour cause de non-mobilisation des contreparties nationales, exception faite du Cameroun dont la cellule technique est devenue opérationnelle. Une subvention de 660 000 euros obtenue en 2010 de la Facilité II SIE-Afrique de l'Union européenne devrait permettre la mise en place et la prise en charge sur trois ans des cellules de RCA et du Congo.

Le Programme d'électrification périurbaine intensive comprend un volet « planification » et un volet « branchement » dont la mise en œuvre est suivie par (i) un Comité régional de coordination (CRC) composé des représentants des ministères en charge de l'énergie et des compagnies d'électricité des États membres, et (ii) une cellule Facilité énergie (CFE-CEMAC) mise en place à Douala (Cameroun) avec le concours technique et financier de l'Union européenne. Pour le volet « planification », les études en cours portent sur :

- l'ouvrage hydroélectrique de Dimoli (120 MW) destiné à l'alimentation des zones voisines et à l'injection dans les réseaux RCA-Cameroun-Congo ;
- les ouvrages Memve'élé (20 MW) et Fe II (36 MW) des régions frontalières et pour les réseaux Cameroun-Gabon ;
- l'interconnexion Gabon-Congo entre les ouvrages d'Imboulou et de Gand Poubara ; et
- l'interconnexion Maroua (Cameroun)-Ndjaména (Tchad).

Trois de ces projets connaissent un début de mise en œuvre avec notamment le démarrage en 2010 des travaux de construction de la route d'accès à Memve'élé, l'accord de principe de la BDEAC pour le financement de l'aménagement hydroélectrique de Fe II et la soumission à la BAD d'une requête conjointe Tchad-Cameroun pour le financement des études complémentaires et des ouvrages d'interconnexion Maroua-Ndjaména. Pour le court et moyen terme, le CRC a donné mandat à la Facilité énergie CEMAC de mobiliser les financements nécessaires à

l'étude d'un réseau électrique de transport couvrant les six pays, l'étude institutionnelle et de gestion des ouvrages régionaux et l'étude de faisabilité détaillée du projet de Dimoli.

Le volet « branchement » du Programme électrification périurbaine porte sur la réalisation, dans le cadre d'une phase pilote, de 125 000 branchements dits « économiques » dans des zones test périurbaines présentant des indicateurs avérés de pauvreté, la phase « démultiplication » devant être assurée par les sociétés d'électricité. La mise en œuvre de la première tranche du projet (57 000 branchements) connaît toutefois une évolution très contrastée, en raison des retards enregistrés dans la mobilisation des contreparties financières nationales et CEMAC, seul le Tchad ayant libéré la totalité de sa contribution au 31.12.2010.

Au niveau de la CEEAC, la politique énergétique poursuivie a deux composantes majeures. La première porte sur l'élaboration du schéma directeur d'interconnexion des réseaux électriques dont le processus lancé en 2007 sur financement BAD de 3,5 millions de dollars a abouti, en novembre 2010, à la validation de l'étude préliminaire, de l'étude de faisabilité et de l'étude d'avant-projet détaillé. L'option d'interconnexion retenue à long terme est un réseau à courant continu associé au développement d'Inga, qui servirait au transport interrégional de grandes quantités d'énergie sur de longues distances. Sur le moyen terme, un réseau interrégional en courant alternatif (400 et 220 Kv) serait mis en place le long d'une dorsale dite « côtière » Angola-Cameroun, avec les interconnexions ci-après :

- Soyo (Angola)-Inga (RDC) ;
- Mongo Kamba (Congo)-chutes de l'Impératrice (Gabon) ;
- Ntoum (Gabon)-Bata (Guinée équatoriale) ;
- Bata (Guinée équatoriale)-Memve'élé (Cameroun) ;
- Maroua (Cameroun)-Ndjaména (Tchad).

Le corridor ainsi choisi serait complété par les lignes Yokadouma (Cameroun)-Dimoli (RCA), Mobaye (RDC)-Kembé (RCA) et quelques chaînons faisant l'objet d'autres études ou laissés à la charge des États (Inga-Cabinda-Pointe-Noire, chutes de l'Impératrice-Ntoum au Gabon et Memve'élé-Maroua au Cameroun). Le Congo et le Gabon ont toutefois exprimé le besoin d'étudier une autre variante à l'interconnexion Mongo Kamba-chutes de l'Impératrice, eu égard aux implications de la stratégie de développement du secteur de l'électricité récemment adoptée au Gabon.

Le schéma retenu par l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques EIRE/CEEAC intègre trois des quatre projets d'interconnexion du Programme électrification périurbaine de la CEMAC. Conséquemment, le comité régional des directeurs généraux en charge de l'énergie de la CEEAC et le comité régional de coordination de la Facilité énergie CEMAC ont – lors de leurs réunions tenues respectivement en novembre et décembre 2010 – fait des plaidoyers et recommandations pour une harmonisation rapide des deux politiques régionales, dans le cadre du COPIL/Rationalisation/CER/AC, afin d'éviter le lancement ou la multiplication de démarches parallèles auprès des mêmes bailleurs de fonds.

Deuxième composante majeure du programme énergétique de la CEEAC, le projet Inga, avec pour sa phase I la réhabilitation des centrales d'Inga 1 et 2. L'objectif est de reconstituer une capacité nominale de production de 1 775 MW, la remise à niveau de 5 548 km de lignes à haute tension et la construction d'une nouvelle ligne de 400 KW Inga-Kinshasa. Les travaux de réhabilitation des ouvrages sont en cours, avec un cofinancement Banque mondiale-BEI-BAD de 500 millions de dollars. La phase II du programme porte sur le développement du site d'Inga et des interconnexions électriques associées. L'objectif à court terme est de réaliser une étude de faisabilité de la mise en valeur optimale du potentiel hydroélectrique d'Inga estimée à 40 000 MW. Un protocole de don de 9,5 millions d'unités de compte a été conclu entre la BAD et la RDC pour le financement de l'étude dont la réalisation est programmée pour 18 mois à compter de juillet 2010.

4.2.3.3. Les stratégies régionales de développement des TIC

En dépit d'importants progrès en nombre d'abonnés pour la téléphonie mobile, la sous-région présente un déficit chronique d'infrastructures de communication et de services liés au développement des TIC.

La région Afrique centrale accuse un retard important dans la plupart des domaines de développement qui contribuent à l'édification d'une société de l'information. En dépit d'importants progrès en nombre d'abonnés pour la téléphonie mobile, la sous-région présente un déficit chronique d'infrastructures de communication et de services liés au développement des TIC. Conséquemment,

la CEEAC et la CEMAC ont initié un certain nombre d'actions découlant des recommandations du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015.

La CEEAC a, dans le cadre d'une réunion ministérielle tenue en avril 2010 à Ndjamena (Tchad), adopté une stratégie de développement et d'orientation des TIC axée notamment sur :

- l'harmonisation des politiques et réglementations nationales ;
- un programme de développement des infrastructures filaire large bande ; et
- un programme d'interconnexion des réseaux de télécommunication (projet CAB).

L'avancée la plus significative de cette stratégie en 2010 est relative à « l'harmonisation des politiques et réglementations ». À la demande de la CEEAC, le projet HIPPSA de l'UIT a réalisé un état des lieux des législations et réglementations nationales, et élaboré des projets de lois modèles qui seront soumis aux deux communautés dans le cadre d'un atelier de validation prévu en 2011.

La stratégie e-CEMAC, adoptée en 2005, est déclinée à travers six composantes : (i) l'harmonisation du cadre règlementaire et législatif, (ii) l'interconnexion des réseaux de télécommunications de la CEMAC (projet CAB), (iii) les stratégies sectorielles d'application (e-commerce, e-santé, e-éducation), (iv) l'utilisation des TIC dans les PME/PMI, (v) la recherche et le développement (technopoles et observatoires) et (vi) le renforcement des capacités de la CEMAC.

Relativement au processus d'harmonisation du cadre juridique, un règlement et des directives communautaires CEMAC ont été adoptés en décembre 2008 par le conseil des ministres TIC sous le vocable « Paquet télécom ». Leur transposition dans les corpus juridiques nationaux accuse toutefois un retard important, seul le Congo ayant pour l'instant procédé à une adaptation de sa législation.

De même, le projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications (projet CAB) commun aux deux communautés tarde à se mettre en place, faute de législations nationales appropriées en termes de garanties suffisantes aux investisseurs et d'environnement propice aux

affaires. La commission de la CEMAC a conséquemment été instruite par les ministres en charge des TIC réunis en novembre 2010 à Bangui (RCA), de donner une nouvelle impulsion à la réalisation de cette infrastructure qui a vocation de relier les États entre eux et d'offrir aux pays enclavés un accès aux câbles sous-marins.

À l'initiative du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA et du bureau zone Afrique centrale de l'UIT, deux études ont été réalisées en mars et décembre 2010, respectivement sur l'opportunité d'accords d'itinérance en matière de téléphonie mobile et sur la faisabilité technique et tarifaire d'un *roaming* sous-régional. Quelques autres évolutions sont à mettre à l'actif des États, dans le cadre d'initiatives nationales pour le développement d'une infrastructure Internet large bande. Le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale, STP et la RDC notamment sont engagés dans le Projet *Africa Coast to Europe* (ACE) et dans des études de préfaisabilité pour la mise en place de réseaux haut-débit dans le cadre du programme CAB, avec pour objectif majeur l'amélioration des connectivités internationales et nationales.

4.2.3.4. Agriculture et sécurité alimentaire

La situation alimentaire d'ensemble qui prévaut au vu des bases de données de la FAO continue d'apparaître comme l'un des paradoxes de développement de la région. L'Afrique centrale dispose en effet d'un potentiel hydrique de 26 355 m^3 d'eau par habitant et par an (contre 5 720 comme moyenne continentale), de 346 millions d'ha de forêts, de 135 millions d'ha de pâturages et de 27 millions d'hectares de terres arables, pour une population d'environ 135 millions d'habitants. La région continue néanmoins d'enregistrer un taux moyen de pauvreté supérieur à la moyenne continentale et la plus forte prévalence de la sous-alimentation dans le monde depuis une dizaine d'années.

La région continue d'enregistrer la plus forte prévalence de la sous-alimentation dans le monde depuis une dizaine d'années.

Groupes de pays	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007
MONDE	**16**	**14**	**14**	**13**
Pays en développement	**20**	**17**	**17**	**16**
Asie et Pacifique	**20**	**16**	**16**	**16**
Asie orientale	18	12	10	10
Asie du Sud	22	20	21	22
Asie centrale	8	9	18	10
Asie occidentale	41	27	15	7
Amérique latine et Caraïbes	**12**	**11**	**10**	**8**
Caraïbes	26	28	22	24
Amérique du Sud	12	10	10	8
Proche-Orient et Afrique du Nord	**6**	**8**	**8**	**7**
Proche-Orient	7	11	10	9
Afrique du Nord	-	-	-	-
Afrique subsaharienne	**34**	**33**	**31**	**28**
Afrique centrale	32	49	55	53
Afrique orientale	45	44	39	34
Afrique australe	43	41	38	33
Afrique de l'Ouest	20	15	14	10

Tableau 4.5 : Prévalence de la sous-alimentation en % de la population totale
Source : FAOSTAT, mise à jour septembre 2010

L'agrégation des données de l'Afrique subsaharienne par CER/CESR met en exergue le « poids » des États des Grands Lacs dans cette contre-performance de la région Afrique centrale et, conséquemment, l'impact socio-économique des conflits survenus dans cette zone.

CER	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007
CEDEAO	20	15	14	10
CEEAC	38	51	55	52
CEMAC	41	40	31	26
CEPGL	30	55	65	64
COMESA	32	35	34	32
IGAD	49	44	38	33

CER	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007
SADC	28	36	39	36
UEMOA	23	23	20	15
UMA	-	5	-	-

Tableau 4.6 : Prévalence de la sous-alimentation en % de la population totale par CER
Source : FAOSTAT, mise à jour septembre 2010

La récurrence des crises politico-militaires dans la région Afrique centrale a eu comme corollaire direct, dans l'ensemble, la baisse – ou au mieux, une quasi-stagnation – de la productivité agricole.

Pays \ Période	1969-1971	1979-1981	1990-1992	1993-1995	1995-1997	1999-2001	2005-2007
Angola	144	103	84	87	87	100	129
Burundi	145	133	125	111	108	100	95
Cameroun	114	106	94	96	98	100	103
Congo	138	111	95	96	99	100	104
Gabon	131	135	125	110	103	100	90
Guinée équatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
République centrafricaine	82	92	87	89	95	100	103
République démocratique du Congo	178	162	162	143	116	100	82
São Tomé et Principe	171	107	73	84	87	100	97
Tchad	118	100	97	91	98	100	96

Tableau 4.7 : Indice de production agricole par personne en Afrique centrale
Source : FAOSTAT, mise à jour septembre 2010

Cette faiblesse de la productivité agricole a été compensée par un recours de plus en plus accru aux importations de produits vivriers, accentuant ainsi la vulnérabilité des économies des États de la région aux chocs externes liés aux variations des cours des principales denrées alimentaires (céréales, huiles végétales et produits laitiers, notamment). Les troubles sociaux enregistrés au cours du premier semestre 2008 dans plusieurs pays africains du fait de la hausse des prix ont bien illustré le niveau élevé d'exposition des populations aux risques de pénurie alimentaire, y compris dans des régions à fort potentiel agricole comme l'Afrique centrale.

Le plan stratégique 2009-2012 et le Programme minimum d'intégration de l'Union Africaine ont intégré ce défi et placé l'agriculture au centre des priorités à court et moyen terme de la commission de l'UA et des CER, avec le lancement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD). Le PDDAA a pour ambition de promouvoir un développement économique du continent basé sur le secteur agricole, aux fins d'éliminer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et ouvrir la voie à l'expansion du commerce intra-africain.

Les axes stratégiques de mise en œuvre du PDDAA sont :

- l'augmentation de la production alimentaire ;
- l'accroissement de l'étendue des terres exploitées ;
- l'amélioration des infrastructures rurales pour l'accès aux marchés ; et
- la promotion de la recherche et des technologies agricoles.

Les indicateurs de mesure fixés aux États par la déclaration de Maputo sont notamment une croissance moyenne annuelle de 6 % du secteur agricole et l'allocation de 10 % des budgets nationaux à l'agriculture. Ces objectifs se recoupent avec ceux déjà définis par les articles 33 à 35 de la convention UEAC/CEMAC et 43 du traité instituant la CEEAC : accroissement de la production et de la productivité agricoles, valorisation des produits et des filières, sécurisation des approvisionnements, libre-circulation des produits vivriers, amélioration du niveau de vie des populations, harmonisation des politiques de prix aux producteurs…

Le principal cadre de mise en œuvre de ces objectifs est la Politique agricole commune PAC/CEEAC, dont le principe a été adopté par la décision 12/CEEAC/CCEG/2004. Le processus d'élaboration de la PAC a été engagé en 2008 avec les appuis techniques et financiers de la FAO et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Dans sa version finale, la PAC devrait avoir quatre composantes majeures :

- les stratégies agricoles nationales ;
- le programme régional de sécurité alimentaire ;
- les piliers thématiques du PDDAA ; et
- les initiatives régionales nées de la crise des prix des produits alimentaires de 2008 (FRSDA notamment).

Durant la période 2009-2010, les stratégies nationales de six États membres (Cameroun, Congo, RCA, Burundi, Tchad et Gabon) ont été validées dans le cadre d'ateliers nationaux, les quatre autres (Angola, Guinée équatoriale, São Tomé et Principe, RDC) étant programmées pour 2011. La consolidation des dix documents nationaux devrait aboutir à l'avant-projet de PAC/Afrique centrale, compte étant pris des stratégies sous-régionales initiées par la CEMAC et la CEPGL, et de l'avis formel de la Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC).

Relativement au Programme régional de sécurité alimentaire, un exercice d'actualisation et de fusion des PRSA/CEEAC et CEMAC entamé depuis octobre 2008 avec un appui technique et financier de 220 000 dollars de la FAO devrait aboutir à court terme à l'adoption d'un PRSA Afrique centrale. Pour mémoire, ses objectifs sont de :

- nourrir les populations de la région dans un contexte d'urbanisation accélérée ;
- accroître la productivité et la production agricoles ;
- stabiliser les marchés intérieurs ; et
- garantir la sécurité des approvisionnements.

La mise en œuvre du PRSA serait soutenue entre autres instruments par le Fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA), créé dans le sillage des mesures prises pour faire face à la crise des prix alimentaires du premier semestre 2008. Le statut et la feuille de route du FSRDA ont été validés en 2010 et une unité de suivi est chargée d'en définir le schéma d'opérationnalisation, sous forme de guichet spécial à la BDEAC ou en tant qu'institution autonome. Sa dotation initiale en capital de 200 000 dollars qui devait être libérée depuis 2008 n'a pour l'instant enregistré que les apports de quatre États membres.

Quatrième cadre de mise en œuvre des objectifs de la PAC/CEEAC, le PDDAA/NEPAD/Afrique centrale a, pour son volet régional, bénéficié d'une subvention de 3,9 millions de dollars sur trois ans du Fonds subsidiaire multidonneurs de la Banque mondiale, avec un accord de don signé le 22 novembre 2010. Cet appui financier est destiné au renforcement des capacités du secrétariat général de la CEEAC par la mise en place d'une cellule d'experts dont la mission est d'assister chaque État membre dans l'élaboration de sa feuille de route PDDAA. Celle-ci doit notamment comprendre :

- un engagement politique (par lettre au NEPAD) portant alignement sur les objectifs définis ;
- la désignation d'un point focal ;
- l'organisation d'un atelier de lancement ;
- la priorisation des activités ;
- l'élaboration des programmes d'investissement ; et
- l'organisation de tables rondes et conférences pour la mobilisation des ressources.

Les feuilles de route de la RCA et du Congo ont été adoptées respectivement en mars et juillet 2010. Celles du Burundi et de la RDC avaient déjà été adoptées en 2009 dans le cadre du COMESA.

Dans l'ensemble, les différentes composantes de la Politique agricole commune Afrique centrale se mettent en place, avec le concours des partenaires au développement dont la FAO, la Banque mondiale, l'ACBF ou encore l'Union européenne. Le rythme de mise en œuvre reste toutefois relativement lent, eu égard aux enjeux que constituent la production agricole comme levier d'une croissance durable, et la sécurité alimentaire comme facteur de stabilité sociale et institutionnelle des États d'Afrique centrale.

4.2.3.5. La politique régionale en matière d'environnement

La forêt d'Afrique centrale représente 26 % de la forêt tropicale mondiale avec une superficie de plus de 2 millions de km^2. Son écosystème renferme d'importantes zones de stockage du carbone et contient plus de 60 % de la diversité biologique du continent, toutes caractéristiques qui confèrent à la région une dimension stratégique mondiale dans la recherche et la préservation des équilibres écologiques de la planète. Cet atout stratégique de la région est cependant l'objet de menaces plurielles : exploitation abusive du couvert végétal, déforestation, braconnage, conflits armés, mouvements migratoires des populations, etc. La perception par les États de la sous-région de ces enjeux environnementaux et

Les caractéristiques de l'écosystème de la forêt d'Afrique centrale confèrent à la région une dimension stratégique mondiale dans la recherche et la préservation des équilibres écologiques de la planète.

de développement est à l'origine de la déclaration de Yaoundé de mars 1999 qui cherche à concilier besoin de valorisation de la ressource forestière et nécessité de conservation de la diversité biologique.

La Commission des forêts d'Afrique centrale COMIFAC a été créée à cette fin, avec pour missions l'orientation, l'harmonisation et le suivi des politiques forestières et environnementales des États membres. La COMIFAC s'est dotée en 2005 d'un plan de convergence régional qui s'articule autour d'une dizaine de programmes spécifiques. Ledit plan bénéficie d'un important soutien du Partenariat des forêts du bassin du Congo (PFBC), créé à Johannesburg en 2002, en marge du sommet mondial pour le développement durable. Quelques acquis majeurs sont déjà à l'actif des institutions du traité COMIFAC, dont l'harmonisation des politiques forestières nationales, la mise en place d'un système unique de certification et de traçabilité des produits forestiers, la promotion d'activités alternatives au braconnage et la création d'aires protégées transfrontalières. D'autres initiatives sous-régionales dont la CEFDHAC[75], l'OCFSA[76], l'ADIE[77], le RAPAC[78], le RIFFEAC[79] et le REPOFBAC[80] ont vu le jour dans le sillage du traité de la COMIFAC. Chacune de ces institutions opérant sur une thématique spécifique de la gestion durable des écosystèmes, le secrétariat général de la CEEAC a été investi par la 13e conférence des chefs d'État de la mission de définir la politique régionale environnementale et d'assurer la coordination et l'harmonisation des programmes des différents intervenants, afin d'en garantir la cohérence d'action, tant institutionnelle qu'opérationnelle. Ladite politique a été adoptée en 2007 avec pour objectifs majeurs :

- harmoniser les politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles de la région ;
- favoriser la coopération avec les organisations régionales et internationales sur les questions d'environnement en Afrique centrale et d'autres régions de l'Afrique ;

75. Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale.
76. Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique.
77. Association pour le développement de l'information environnementale.
78. Réseau des aires protégées d'Afrique centrale.
79. Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale.
80. Réseau des politiques forestières dans le bassin du Congo.

- développer les capacités humaines et institutionnelles des États en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- adopter une approche concertée et convergente sur les thèmes environnementaux majeurs ;
- suivre la mise en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, la CEEAC s'est engagée dans divers partenariats, notamment avec la Banque africaine de développement (BAD) pour le Programme pour la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo). Avec un co-financement BAD-CEEAC d'environ 29 milliards de FCFA sur cinq ans, le programme a pour ambition de promouvoir la conservation des écosystèmes forestiers, notamment par le développement d'activités génératrices de revenus autour des aires protégées transfrontalières. La mise en œuvre du PACEBCo est articulée autour de quatre composantes :

- le renforcement des capacités des institutions du traité COMIFAC ;
- la conservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ;
- la promotion durable du bien-être des populations ;
- la gestion et la coordination du programme.

Plusieurs actions ont été engagées en 2010 après la phase de mise en place de l'équipe d'exécution du programme et l'entrée en vigueur du protocole d'accord de don avec la BAD[81]. Au titre du volet « renforcement des capacités », une convention a été signée en mai 2010 avec l'École régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales de Kinshasa et l'École de faune de Garoua pour la formation des cadres des États membres par octroi de bourses d'étude. Un audit institutionnel est également en cours pour l'ensemble des OIG affiliées au traité COMIFAC. Le volet « conservation de la diversité et adaptation aux changements climatiques » a été lancé en partenariat avec le RAPAC qui est chargé des travaux de délimitation et de bornage des aires protégées, et le Centre international de recherches forestières CIFOR. À court et moyen terme,

81. L'ouverture des comptes bancaires spéciaux, le recrutement du coordonnateur régional et de trois experts au niveau de la CEEAC, de la COMIFAC et de l'UGP, la nomination du point focal de la CEEAC pour le programme.

le PACEBCo prévoit la mise en place d'un fonds de développement local pour le financement de 300 microprojets qui seront élaborés par le RAPAC, en sous-traitance avec des ONG ou groupements d'ONG partenaires. Au titre de l'appui à la gestion du programme, une logistique de communication avec VSAT a été mise en place pour la surveillance des aires protégées.

Autre initiative majeure dans la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, l'adoption par les pays d'Afrique centrale d'une position commune sur l'agenda de la 16e conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) tenue du 29 novembre au 11 décembre 2010 à Cancun (Mexique). En prélude à la poursuite des négociations pour un accord contraignant après le relatif échec du sommet de Copenhague de 2009, deux réunions extraordinaires des ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays d'Afrique centrale ont abouti à l'adoption de la déclaration de Brazzaville (21 avril 2010) et de la déclaration de Kinshasa (11 novembre 2010), définissant une position commune sur les questions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la déforestation, de financement et de transfert de technologies.

4.2.3.6. Du processus de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau

La vision de la gestion des ressources en eau définie par la CEEAC est articulée autour des concepts de « gestion globale et participative », « aménagement du territoire et développement des projets d'infrastructures », « développement humain » et « renforcement de la coopération régionale ». La politique régionale de l'eau qui en a dérivé a été adoptée en octobre 2009 par la 14e conférence des chefs d'État et de gouvernement. Les principaux objectifs affirmés sont l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et la mise en valeur de la ressource à des fins économiques et environnementales. La mise en œuvre de cette politique sera déclinée dans cinq axes stratégiques dont :

- la création d'un environnement juridique et institutionnel propice à une bonne gouvernance de l'eau (politiques nationales de l'eau, cadre de concertation des acteurs, instruments de prévention et de gestion des risques et catastrophes liés à l'eau) ;

- l'opérationnalisation d'une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour tous les pays et les masses d'eau de l'espace régional (mise en cohérence des politiques nationales avec la politique régionale, mise en place d'un cadre de gestion des conflits liés à l'eau) ;
- le développement de programmes de mise en valeur de la ressource (aménagements hydrauliques, approvisionnement en eau potable, assainissement, agriculture, énergie, tourisme et navigation) ;
- le renforcement des capacités des acteurs (institutions de formation, éducation environnementale et vulgarisation des bonnes pratiques).

Le secrétariat général de la CEEAC a mis en place en avril 2010 une unité dite de « démarrage du Centre régional de coordination et de gestion des ressources en eau », avec le concours financier de la Facilité africaine de l'eau/BAD et IPPF/NEPAD, pour un montant de 1,9 millions de dollars. L'unité devra notamment, sur la période 2011-2012, mettre en place le cadre institutionnel de la GIRE, élaborer un plan d'action régional en partenariat avec les organismes de bassins existants (CICOS, CBLT), *Global Water Partnership* et l'UICN, et organiser une première table ronde des partenaires pour la mise en œuvre dudit plan.

4.2.4. La politique régionale en matière de paix et de sécurité

La récurrence des crises politico-militaires reste un défi majeur pour le continent africain dans son ensemble et la région Afrique centrale en particulier. Les efforts de développement économique et d'intégration ont longtemps été handicapés par l'existence et ou les séquelles de multiples foyers de troubles socio-politiques, crises post-électorales, mutineries, rebellions et autres guerres civiles qui ont généré des pertes importantes en vies humaines, un nombre élevé de personnes réfugiées ou déplacées, des violations massives des droits humains et une destruction à grande échelle des systèmes et moyens de production.

L'Union africaine a conséquemment mis la paix et la sécurité au premier rang de ses quatre piliers stratégiques. L'objectif général est d'éliminer les conflits en cours, de prévenir de nouveaux conflits ou la rechute dans des situations de conflit d'États ou régions qui en sortaient,

et de créer un environnement favorable au développement. À cette fin, un dispositif dénommé Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) a été créé et décliné, par le biais des CER, en mécanismes régionaux chargés d'identifier et de prendre en charge les menaces pour la paix et la stabilité. Pour l'espace Afrique centrale, ce nouveau domaine de coopération a été intégré par un protocole additionnel dans le corpus juridique de la CEEAC, avec la création en 1999 d'un Conseil de paix et de sécurité (COPAX) comme organe de concertation politique et militaire chargé de prévenir, gérer et régler les conflits dans la région. Le COPAX dispose d'un organe de coordination, la Commission de défense et de sécurité (CDS) et de trois instruments opérationnels : le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), la Direction des actions politiques et diplomatiques (DAPD) et la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

L'article 21 du protocole instituant le COPAX fait du MARAC un mécanisme d'observation, de surveillance et de prévention des crises et conflits. Sa mission principale est de collecter et d'analyser les données relatives aux situations politiques, sociales, militaires et économiques des États avec comme priorités l'observation des zones en conflit ou en post-conflit et les systèmes de conflit. Le MARAC a mis en place ses capacités opérationnelles dans la période 2006-2009 avec l'appui financier de l'Union européenne et est entré dans la phase de production depuis 2008 avec la publication régulière :

Le MARAC a été renforcé en 2010 par l'absorption de la Direction des actions politiques et diplomatiques.

- d'un suivi quotidien ou *monitoring* à large diffusion ;
- d'une synthèse hebdomadaire à diffusion plus ou moins restreinte selon le contenu ;
- d'un rapport mensuel de sécurité adressé au secrétaire général de la CEEAC qui décide de la suite à donner ;
- d'une revue géopolitique semestrielle ; et
- de rapports de situation spécifiques à un pays ou à une crise.

Le MARAC a été renforcé en 2010 par l'absorption de la Direction des actions politiques et diplomatiques, et a conséquemment étendu son champ d'action à l'organisation de missions d'observation électorale dans les États membres. Un service de « médiation » est en cours d'opérationnalisation et un comité des ambassadeurs a été mis en place comme

organe de relais permanent entre le secrétariat général et les hautes autorités politiques des États membres.

Deuxième bras opérationnel du COPAX/CEEAC, la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) a vocation d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire à la demande d'un État membre, de l'Union africaine ou de l'ONU. Elle dispose d'un état-major régional et d'une brigade régionale en Attente (BRA) de 4 800 hommes, avec des composantes militaire, de police et civile. L'opérationnalisation de la FOMAC a franchi en juin 2010 une étape décisive avec les manœuvres de l'opération Kwanza qui se sont déroulées en Angola, pour les besoins de sa certification aux normes de la Force africaine en attente. L'exercice Kwanza a mobilisé plus de 3 000 hommes avec des composantes « militaire, police et gendarmerie et civile ». Une composante navale de 500 hommes – qui est une spécificité de la BRA Afrique centrale – a pris part à l'exercice avec une projection de Malabo jusqu'au champ de manœuvre en Angola. Kwanza 2010 a consacré la pleine opérationnalité de la FOMAC et offert une opportunité pour les États d'expérimenter une mutualisation de leurs moyens logistiques, notamment pour le transport de troupes et les capacités de surveillance aéro-maritime. Son efficacité restera néanmoins tributaire du financement d'un dépôt logistique à la dimension des missions qui pourraient lui être assignées en vertu du protocole instituant le COPAX : observation et surveillance, maintien et rétablissement de la paix, déploiement à titre préventif, intervention humanitaire suite à une catastrophe naturelle. Autre acquis de la FOMAC, la poursuite de la mission du Conseil de paix et de sécurité en RCA, Micopax 1, déployée depuis juillet 2008 en remplacement de la FOMUC/CEMAC. La Micopax qui comprend 700 hommes (militaires et civils) a pour mandat la consolidation de la paix en RCA, dans une approche multidimensionnelle incluant entre autres le processus désarmement-démobilisation-réinsertion (DDR). Les performances de la mission restent toutefois très tributaires des appuis extérieurs – Union européenne et France notamment – dont les apports ont représenté en 2009 respectivement 47,9 % et 30,9 % du financement mobilisé, la contribution des États membres de la CEEAC n'ayant couvert que 19,5 % des besoins.

En complément à son mandat originel, le COPAX a aussi développé entre 2009 et 2010 une stratégie dite de « sécurisation des intérêts vitaux en mer des États du golfe de Guinée », en partenariat avec la CEDEAO,

et s'est doté d'un Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale (CRESMAC). Les objectifs généraux sont la protection des ressources naturelles, la sécurisation des routes maritimes et la lutte contre plusieurs fléaux dont l'immigration clandestine, la piraterie, la pollution marine et la circulation frauduleuse des armes légères. Pour les besoins de la mise en œuvre de cette stratégie, la zone maritime de la CEEAC a été subdivisée en trois zones coordonnées chacune par un État pilote. Un accord technique entre la CEEAC et les États de la zone D (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale et Sao-Tomé et Principe) a été signé en mai 2009 pour la mise en place d'un plan de surveillance pour la sécurisation maritime et d'un centre multinational de coordination (CMC) chargé de la planification et de la coordination des opérations.

Des résultats tangibles ont été atteints dans le processus de mise en œuvre du protocole instituant le COPAX.

Des résultats tangibles ont ainsi été atteints dans le processus de mise en œuvre du protocole instituant le COPAX, avec les effets combinés d'une volonté politique des États membres plus soutenue que pour la plupart des autres programmes communautaires, et l'engagement des partenaires au développement à travers le programme d'appui de l'Union européenne au secteur paix et sécurité (PAPS-CEEAC) et la Facilité paix de l'Union africaine. Le volet « diplomatie régionale préventive » reste toutefois le maillon faible de la CEEAC, comparativement à la CEDEAO ou à la SADC qui affichent une plus grande réactivité face aux crises et risques de crises politico-militaires. La FOMAC et sa Brigade régionale en attente n'auront de pertinence que si elles sont les appendices d'une diplomatie régionale qui s'investit durablement dans la stabilisation politique et institutionnelle des États d'Afrique centrale.

4.3. Le financement de l'intégration

À des degrés divers, toutes les institutions d'intégration d'Afrique centrale continuent d'être confrontées à la problématique d'un financement régulier et surtout sécurisé des programmes et projets communautaires. Dans le cadre du processus de relance de la CEEAC, le sommet de juin 1999 (Malabo, Guinée équatoriale) avait donné mandat au secrétariat général de la communauté « d'entreprendre les études et actions nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de finan-

cement autonome des institutions d'intégration de la sous-région ». Avec l'appui technique de la CEA, des études sur la faisabilité de prélèvements communautaires ont été réalisées pour le compte de la CEMAC (juillet 1999), de la CICOS (novembre 1999), de la CEEAC (mai 2000), de l'OHADA (juin 2002), de la COMIFAC (octobre 2005) et plus récemment du PEAC (mai 2010). Les mécanismes préconisés pour la CEMAC, la CEEAC, l'OHADA et la COMIFAC ont tous franchi les étapes de « négociation-adoption-entrée en vigueur ».

Environ une décennie après l'introduction de ces nouveaux outils – et contrairement aux expériences des institutions d'Afrique de l'Ouest –, les CER/OIG d'Afrique centrale ne sont pas encore sorties de l'équation du financement régulier de leurs activités. La TCI/CEMAC, entrée en vigueur en janvier 2002, est officiellement intégrée dans les systèmes fiscaux de ses six États membres. Les modalités de sa mise en œuvre restent toutefois relativement éloignées des normes et indicateurs de performance définis lors de son adoption, sur des aspects structurants tels que la liste des produits exonérés, le schéma de recouvrement, la mise à disposition des recettes et l'affectation des ressources. Quelques dysfonctionnements majeurs ont été identifiés depuis 2006 et continuent d'en altérer le rendement, nonobstant l'amélioration sensible de la trésorerie de la CEMAC et le début de capitalisation du Fonds de développement de la communauté (FODEC). Ces lacunes se traduisent notamment par la multiplication des franchises exceptionnelles dans certains États membres, la référence pour tous à des champs d'application nationaux « couplés » avec ceux du droit de douane, des écarts importants entre les statistiques des importations et les montants liquidés au titre de la TCI, la rétention des recettes par les trésors nationaux, l'accumulation d'arriérés – corollaire du maintien de la clé de contribution égalitaire pour les budgets de fonctionnement –, une budgétisation forfaitaire du guichet I du FODEC et l'absence de dotations pour son guichet II. On notera en particulier la quasi-généralisation depuis 2009 du phénomène de rétention des recettes, contraignant ainsi la commission de la CEMAC à des « négociations » récurrentes sur le transfert des montants dus au titre de l'exercice de référence et des arriérés sur exercices antérieurs.

Seuls trois États appliquent formellement la CCI.

Pour la CEEAC, l'entrée en vigueur de la contribution communautaire pour l'intégration (CCI) était programmée pour le 1er janvier 2005.

Cinq ans plus tard, seuls trois États – la RCA, le Gabon et le Congo – appliquent formellement la CCI, les autres États continuant à recourir au système classique des contributions sur budgets nationaux, aux conditions aléatoires et limites dudit système. Un conseil extraordinaire des ministres en charge des Finances et des gouverneurs des banques centrales avait été organisé en avril 2010 à Ndjaména (Tchad) sur instruction formelle de la 14e conférence des chefs d'État et de gouvernement, aux fins de lever les éventuels obstacles à l'application de la CCI. La réunion avait abouti à un engagement formel des délégations présentes à mettre en œuvre la CCI au plus tard le 1er janvier 2011. Au 31 décembre 2010, et sous réserve des mesures nouvelles qui pourraient être introduites dans les lois de finances ou lois de finances rectificatives 2011, aucune évolution n'avait été enregistrée par le secrétariat général de la CEEAC.

L'équation de la mobilisation des ressources reste donc entière pour les institutions d'intégration d'Afrique centrale, dans la perspective d'une mise en œuvre ou opérationnalisation crédible des principales politiques sectorielles communautaires. Le fonctionnement régulier des institutions, leur dotation suffisante en ressources humaines et une capitalisation substantielle des fonds régionaux demeurent des préalables à l'irréversibilité du processus d'intégration et à la durabilité de l'appui des partenaires extérieurs.

4.4. De le coopération entre institutions d'intégration d'Afrique centrale

Le processus d'intégration en Afrique centrale reste, depuis une décennie, handicapé par un faible niveau de coopération entre institutions régionales, la CEMAC et la CEEAC en particulier. Le mémorandum d'accord tripartite signé en avril 2005 entre les organes exécutifs des deux communautés et la CEA/BSRAC avait fixé comme objectifs l'institutionnalisation d'un cadre de concertation, l'identification et la réalisation de programmes communs en vue d'accélérer

L'insuffisance de partenariat entre la CEMAC et la CEEAC s'est traduite par la poursuite d'initiatives parallèles dans plusieurs domaines stratégiques de coopération… et, conséquemment, par une absence de synergie et d'optimisation des efforts et moyens déployés pour l'intégration régionale.

l'intégration en Afrique centrale et la recherche permanente d'une cohérence entre les décisions des instances supérieures de la CEMAC et de la CEEAC. Si quelques actions ont pu être engagées ou entamées de manière conjointe, en partenariat avec la CEA/BSR-AC, la FAO/BSR-AC ou la BDEAC (consensus de Douala sur les instruments de coopération commerciale, 1re édition des journées d'intégration, projet de fusion des PRSA et priorisation des projets du PDCT-AC), le niveau souhaité de coopération est loin d'être atteint, aucune composante du cadre de concertation prévu n'étant devenu opérationnelle : réunions tripartites annuelles, invitations et participations mutuelles aux réunions statutaires ou sectorielles, publications conjointes.

Cette insuffisance de partenariat entre la CEMAC et la CEEAC s'est traduite par la poursuite d'initiatives parallèles dans plusieurs domaines stratégiques de coopération (douane, énergie, libre-circulation des personnes, statistique, transport aérien, TIC…) et, conséquemment, par une absence de synergie et d'optimisation des efforts et moyens déployés pour l'intégration régionale. Une évolution récente mérite toutefois d'être soulignée avec le lancement en juillet 2010 à Yaoundé (Cameroun) des travaux du Comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale (COPIL/Rationalisation/CER-AC). Le COPIL, institué en 2007 par la 13e conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC a, au cours de cette première réunion, adopté un document d'orientation sur la rationalisation en Afrique centrale, défini son mode de fonctionnement et retenu douze domaines de coopération qui feront l'objet de rationalisation par harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration. Il a commis un groupe d'experts chargé d'élaborer un plan d'action à court, moyen et long termes, ainsi qu'un chronogramme de mise en œuvre. Le projet de plan d'action préconisé prévoit dès 2011 la création d'un cadre de concertation CEMAC-CEEAC, puis l'harmonisation :

- à court terme (2011), des programmes « questions commerciales », « sécurité alimentaire », « transports », « libre-circulation des personnes » et « questions sécuritaires » ;
- à moyen terme (2012), des programmes « TIC », « santé », « environnement », « énergie » et « mécanismes de financement TCI/CCI » ; et
- à long terme, des règles budgétaires et monétaires (2017) et des cadres institutionnels (2023).

Les termes de référence des études et actions ainsi programmées sont en cours d'élaboration avec le concours technique de la CEA et financier de la BAD, et devraient être validés à la deuxième session du COPIL. La pleine et rapide mise en œuvre du plan d'action du COPIL devrait marquer un saut qualitatif majeur dans les relations inter-institutions d'Afrique centrale, et donner plus de crédibilité et d'efficacité à leurs schémas d'intégration, dans un contexte où le projet de ZLE inter-CER COMESA-SADC-EAC entre dans une phase de conceptualisation de ses normes et modes opératoires.

4.5. Synthèse des évolutions du processus d'intégration

Comme pour les exercices précédents, les évolutions positives enregistrées en 2010 portent sur les instruments de la politique régionale en matière de paix et de sécurité, le mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et budgétaires de la CEMAC et quelques-unes des politiques sectorielles régionales bénéficiant de l'appui des partenaires extérieurs.

La Force multinationale d'Afrique centrale FOMAC a réalisé en juin 2010, avec l'exercice Kwanza (Angola), sa certification aux normes de la Force africaine en attente, avec en prime une composante « navale » qui jette les bases d'une coopération renforcée pour la sécurisation des intérêts vitaux des États du golfe de Guinée. Sous réserve du financement rapide d'un dépôt logistique approprié, l'Afrique centrale dispose désormais d'une brigade régionale à même de remplir des missions d'intervention, d'interposition ou de maintien de la paix dans ses États membres ou, à la demande de l'Union africaine, dans d'autres régions du continent. Le MARAC renforce ses capacités d'observation et d'analyse des risques de crise, et produit des rapports hebdomadaires, mensuels et semestriels à l'attention des décideurs politiques. La Micopax I continue d'accompagner le programme DDR en RCA et le secrétariat général de la CEEAC déploie des missions d'observation dans chaque État membre engagé dans des processus électoraux de portée nationale. L'efficience du dispositif dans son ensemble continue toutefois d'être altérée par la faible visibilité d'une diplomatie communautaire, à l'instar de celle de la CEDEAO ou de la SADC, et par l'absence d'une stratégie de communication qui aurait rendu davantage visible l'action de la CEEAC pour les populations de ses États membres.

Les quatre critères de premier rang du mécanisme de surveillance multilatérale ont été globalement observés dans la zone CEMAC, en dépit des multiples répercussions de la crise financière et économique mondiale sur la croissance, les recettes d'exportation et les finances publiques des États membres. La situation monétaire de l'UMAC/CEMAC reste saine avec des avoirs extérieurs nets en progression de 29,2 % et un taux de couverture de la monnaie de 101 %. L'harmonisation des systèmes fiscaux nationaux a été renforcée par une révision/actualisation des règlements communautaires relatifs à la TVA, aux droits d'accises, aux droits de timbre et de curatelle.

En dépit des retards enregistrés par rapport aux chronogrammes initialement adoptés, les politiques sectorielles bénéficiant de l'appui des partenaires extérieurs – énergie, transports, agriculture, environnement notamment – connaissent quelques avancées de portée relative. L'étude du schéma directeur d'interconnexion des réseaux électriques EIRE/CEEAC financée par la BAD a été validée en novembre 2010 par le comité technique régional. Le descriptif du corridor d'interconnexion retenu (dorsale côtière) est complété par les études de faisabilité de chacun des tronçons inter-États, l'étude d'APD et des documents d'appel d'offres. Un nouveau financement BAD de 9,5 millions d'UC a été obtenu pour le démarrage en juillet 2010 de l'étude sur le développement d'Inga. Au niveau de la CEMAC, le volet « branchement économique » du programme d'électrification périurbaine est en phase d'exécution dans trois États sur les six et un financement additionnel a été mobilisé auprès de la Facilité II SIE Afrique de l'Union européenne pour la mise en place des cellules nationales RCA et Congo du système d'information énergétique.

En matière de développement agricole, le statut du Fonds spécial régional de développement de l'agriculture a été validé en 2010 et quatre des dix États membres ont libéré leur part dans la dotation initiale au capital. Le volet régional Afrique centrale du PDDAA a bénéficié d'une subvention de 3,9 millions de dollars du Fonds subsidiaire multidonneurs de la Banque mondiale pour permettre au secrétariat général de la CEEAC d'assister ses États membres dans la formulation des feuilles de route nationales PDDAA, y compris l'élaboration des programmes d'investissement en matière agricole et l'organisation de tables rondes pour la mobilisation des ressources. Le processus d'élaboration de la politique agricole commune PAC/CEEAC a franchi une

importante étape avec la validation en 2009 et 2010 de six des dix stratégies nationales, avec le concours technique et financier de la FAO et de l'ACBF.

Dans le domaine des transports, et en dépit du retard enregistré dans l'organisation d'une première table ronde sur le financement du PDCT-AC, 24 des 55 projets du Programme de première priorité ont obtenu des financements ou sont en cours de réalisation, à l'initiative des États et de partenaires au développement dont la BAD, l'Union européenne, la Banque mondiale et la Coopération chinoise. L'objectif des liaisons routières inter-capitales a atteint en 2010 un taux de réalisation de 51 % et les travaux ou études en cours sur les axes Brazzaville-Yaoundé, Brazzaville-Libreville, Yaoundé-Bangui, Yaoundé-Ndjaména, Brazzaville-Kinshasa et Bangui-Zongo laissent augurer, à l'horizon 2015, un niveau appréciable d'intégration de l'espace physique régional.

En matière environnementale, les États ont consolidé leur vision intégrée de la gestion des écosystèmes du bassin du Congo par la formulation et l'adoption de positions communes sur toutes les thématiques de la conférence de Cancun des parties à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Le partenariat BAD-CEEAC pour la réalisation du programme d'Appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo PACEBCo est entré dans sa phase opérationnelle, avec l'entrée en vigueur du protocole d'accord de don, l'installation auprès de la COMIFAC de l'unité de gestion du programme et le démarrage des volets « renforcement des capacités », « conservation de la biodiversité » et « adaptation aux changements climatiques ».

La coopération CEMAC-CEEAC, restée marginale durant les deux dernières décennies, devrait connaître une nouvelle impulsion avec le lancement en juillet 2010 des travaux du comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale.

À côté de ces évolutions – certes réelles, mais encore lentes et insuffisantes –, l'autre constat majeur **est la non-réalisation – de manière complète et irréversible – des fondamentaux classiques de l'intégration régionale en Afrique centrale**. Six ans après l'adoption de son plan d'action, la zone de libre-échange de la CEEAC n'a pas encore d'effectivité, à un moment où plusieurs CER comme l'*East-African Community* (EAC) et la CEDEAO sont au stade du marché commun, et où des

projets de ZLE inter CER sont en phase d'étude avancée (EAC-SADC-COMESA). Celle de la CEMAC reste encore peu performante, corollaire de la conjugaison de plusieurs facteurs dont la dimension très réduite de son marché, le retard de deux ans dans la mise en œuvre des nouvelles normes et procédures d'agrément au TPG, et la persistance des obstacles à la libre-circulation des personnes. Pour les dix États d'Afrique centrale membres de la CEMAC et/ou de la CEEAC, les échanges intra-communautaires plafonnent depuis près d'une décennie à moins de 1 % de leurs exportations totales et représentaient en 2008 à peine 24 %, 12 %, 10 %, 6 % et 4 % des échanges intra UEMOA, UMA, COMESA, CEDEAO et SADC.

Relativement au projet d'union douanière, l'acquis que constituait le TEC/CEMAC issu de la réforme fiscalo-douanière RFD/UDEAC n'est pas optimisé du fait du nombre élevé des franchises exceptionnelles, des déclassements tarifaires unilatéraux, des distorsions de positions dans la nomenclature SH et de la gestion peu dynamique de ses taux (les mêmes depuis 1993). Un premier projet de TEC harmonisé CEMAC-CEEAC, élaboré en décembre 2007 avec l'assistance technique de la CEA, devait poser les premiers jalons d'une union douanière Afrique centrale et permettre à la région d'être à niveau pour l'échéance fixée (2012) en la matière par le programme minimum d'intégration de l'Union Africaine. Le secrétariat général de la CEEAC n'a pas encore pris d'initiative pour engager les négociations entre experts des administrations nationales des douanes sur ledit projet. De même, un projet de code des douanes harmonisé CEEAC, élaboré en 2009 à la demande du secrétariat général et validé par un atelier d'experts des États membres en janvier 2010, attend encore d'être introduit dans le circuit et la procédure officielle d'examen-adoption des textes communautaires.

En matière de libre-circulation des personnes, l'engouement suscité par les résolutions prises en 2007 par les organes délibérants de la CEMAC, les travaux du comité de suivi-évaluation sur le nouveau passeport CEMAC et le nouveau chronogramme décliné par la décision n° 12/CCEG/XIV/2009 de la 14e conférence des chefs d'État de la CEEAC s'estompe progressivement, en l'absence d'avancées significatives, notamment pour l'application des mesures transitoires édictées. L'édition du passeport biométrique CEMAC et l'acquisition des équipements de lecture apparaissent de plus en plus comme des préalables et non comme des instruments de facilitation et d'accélération de la

libre-circulation des personnes. Les spécimens des carnets et livrets de circulation CEEAC ne sont toujours pas édités, et les actions de suivi-évaluation formellement prévues par les décisions/résolutions des organes délibérants n'ont pas connu un début de mise en œuvre, tant à la CEMAC qu'à la CEEAC.

L'autonomisation du financement de l'intégration reste un objectif à atteindre, presque une décennie après l'adoption de la TCI/CEMAC et de la CCI/CEEAC. Dans la plupart des États CEMAC, les paramètres d'application de la TCI ne sont pas conformes aux normes adoptées en décembre 2000 : champ d'application matériel, liste des exonérations, schéma de recouvrement, mise à disposition des recettes. Le rendement de la taxe en est fortement diminué dans certains États et le transfert des recettes dans le compte CEMAC se fait de plus en plus sur la base du pouvoir discrétionnaire des administrations nationales. La CCI/CEEAC reste encore très peu appliquée (3 pays sur 10 au 31.12.2010) en dépit des résolutions prises par le conseil extraordinaire des ministres des Finances d'avril 2010. Les fonds régionaux – compensatoires ou de développement – qui ont vocation à être les premiers instruments d'intervention des deux communautés, connaissent des évolutions très mitigées, seul le guichet I FODEC/CEMAC ayant commencé à recevoir des dotations substantielles. Pour l'essentiel, la mise en œuvre des programmes intégrateurs reste largement tributaire de l'appui des partenaires extérieurs.

Les constats ainsi faits sont de nature à fragiliser le positionnement de l'espace Afrique centrale dans la stratégie d'intégration économique et politique du continent. La région peine à s'affirmer comme espace naturel de convergence et de relais des autres schémas d'intégration, vocation que devaient lui conférer sa position géographique et sa dotation en ressources naturelles. Cette insuffisance de visibilité amplifie le risque d'écartèlement de la région, certains États pouvant accentuer leur arrimage dans d'autres CER. La conclusion depuis 2009 du pacte/feuille de route PDDAA par le Burundi et la RDC dans le cadre du COMESA, ou encore les réflexions en cours sur des ZLE inter-CER SADC-COMESA-EAC et UEMOA-CEDEAO-UMA-CENSAD illustrent bien ce risque de marginalisation des institutions d'Afrique centrale. Par ailleurs, les nouvelles échéances définies par le programme minimum d'intégration/UA pour les objectifs à atteindre en 2012 constituent autant de défis qui requièrent des réponses concertées entre la CEMAC et la CEEAC, aux plans stratégiques, institutionnel et opérationnel

pour que l'Afrique centrale reste l'un des pôles majeurs d'intégration du continent.

4.6. Recommandations

La plupart des recommandations formulées dans les précédents rapports d'évaluation sont toujours d'actualité tant les évolutions restent lentes et semblent réversibles pour un grand nombre de programmes et instruments communautaires. Aussi, il paraît opportun d'en rappeler quelques-unes dans le cadre du présent rapport, pour les besoins d'un plaidoyer continu sur les enjeux majeurs de l'intégration en Afrique centrale, et d'en formuler d'autres à l'endroit des acteurs et décideurs régionaux.

4.6.1. Un programme fast-track CEMAC-CEEAC pour la réalisation des « fondamentaux » de l'intégration

En se référant aux stades définis par l'approche doctrinale de l'intégration et aux étapes séquentielles du traité d'Abuja, il paraît difficile de situer de manière précise le niveau actuel d'intégration de la CEMAC et de la CEEAC, presque tous les fondamentaux – excepté la monnaie unique de la zone CFA – restant à réaliser ou à rendre pleinement opérationnels : élimination des barrières tarifaires et non tarifaires sur les échanges entre États membres, politique commerciale et fiscalité de porte communes à l'égard des pays tiers, réglementations douanières harmonisées, libre-circulation des personnes. Pour tous les théoriciens du régionalisme, c'est l'effectivité de ces paramètres de base qui consacre l'existence et délimite les contours juridiques d'un espace en voie d'intégration. Autrement, et au-delà des appellations utilisées, l'organisation régionale considérée restera beaucoup plus une institution de coopération interétatique qu'un espace économique intégré. Le programme minimum d'intégration de l'Union africaine prévoit, à l'échéance 2012, le plein franchissement de ces étapes par toutes les CER africaines. La CEMAC et la CEEAC devaient donc s'atteler, dans le sillage du plan d'action du COPIL/Rationalisation/CER, à la mise en œuvre d'un programme conjoint accéléré de réalisation/consolidation des objectifs du marché commun. Un tel programme, qui bénéficierait de l'appui technique et/ou financier de la CEA et de la BAD, inclurait les principales composantes ci-après :

- le parachèvement du processus d'uniformisation des normes et des procédures d'agrément au TPG et au TP (valeur ajoutée exigible, certificat d'origine, comités nationaux d'agrément) ;
- la formation, par le biais des chambres de commerce, d'un groupe de formateurs nationaux à l'élaboration des dossiers d'agrément pour accompagner les opérateurs économiques ;
- la notification formelle à tous les ministres en charge des finances des nouveaux textes régissant les deux zones de libre échange, notification suivie par une mission conjointe de vulgarisation desdits textes ;
- la création d'un comité conjoint CEMAC-CEEAC sur la nomenclature, la législation et le tarif, suivie de l'ouverture des négociations sur la catégorisation des produits et la fixation des taux d'un TEC Afrique centrale ;
- l'adoption du code des douanes harmonisé ;
- la généralisation de Sydonia++ et la création d'une base de données commune sur les statistiques des échanges inter-États ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'un agenda minimum commun aux deux communautés en matière de libre-circulation des personnes, sans préjudice de clauses dérogatoires pour certains États ou d'une approche à « géométrie variable » ;
- la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'une foire commerciale d'Afrique centrale.

Ce programme d'urgence, étalé sur la période 2011-2012, permettrait une plus grande affirmation de l'espace régional d'intégration, ainsi qu'une mise à niveau avec les autres CER, la CEDEAO, le COMESA et l'EAC en particulier.

4.6.2. Le renforcement des cadres institutionnels

La CEEAC est, à ce jour, la seule des huit CER reconnues par l'Union africaine qui ne dispose pas d'un siège à la dimension de sa mission et la dotation en ressources humaines de son secrétariat général demeure encore insuffisante au regard du nombre de plus en plus élevé des programmes suivis. Au plan budgétaire, le faible niveau d'application de la CCI maintient l'institution – pour l'essentiel – dans les limites

objectives du système classique de financement au nombre desquelles le paiement irrégulier des contributions et l'accumulation d'arriérés. Il est impératif de doter la CEEAC des moyens logistiques, humains et financiers indispensables à la réalisation de ses missions et à l'affirmation de l'espace Afrique centrale dans la stratégie d'intégration du continent. Par ailleurs, les liens organiques et fonctionnels entre le secrétariat général et les institutions spécialisées (COMIFAC, COREP, PEAC) doivent être davantage codifiés pour bien refléter la décision des chefs d'État d'arrimer lesdites institutions à la communauté. La transformation des comités ou commissions statutaires d'experts de ces organismes en conseils d'administration présidés d'office par le secrétaire général de la CEEAC permettrait de clarifier l'attelage institutionnel, en conférant au secrétariat général un rôle d'élaboration des politiques sectorielles régionales et de coordination de leur mise en œuvre.

Il est impératif de doter la CEEAC des moyens logistiques, humains et financiers indispensables à la réalisation de ses missions.

Au niveau des États membres, le suivi des programmes et projets communautaires continue d'être parcellaire, y compris dans les États ayant créé un ministère en charge de l'intégration. Cette insuffisance de coordination et de partage de l'information entre les administrations nationales impliquées dans la formation et la gestion du droit communautaire est l'une des causes majeures du problème de visibilité de la CEEAC, de la CEMAC et de leurs institutions spécialisées. Ce constat est régulièrement étayé par l'affirmation par de hauts fonctionnaires nationaux au cours de rencontres régionales de leur ignorance totale de l'existence en Afrique centrale d'instruments de base de l'intégration tels que les règles d'origine, le droit à compensation ou celui relatif à la libre-circulation des personnes. La mise en place de commissions nationales de l'intégration CEEAC-CEMAC, CEEAC-SADC ou CEEAC-EAC-COMESA selon les pays, reste un impératif pour une gestion intégrée des politiques régionales et leur pleine prise en compte dans les stratégies nationales de développement. Cette structure *ad hoc*, dont l'animation ne requiert pas un budget spécifique, serait constituée des représentants des administrations nationales impliquées dans la gestion du processus d'intégration : douanes, impôts, commerce extérieur, industrie, transports, énergie, TIC, émi-immigration, agriculture, forêts, etc. Ses missions essentielles seraient : le service-conseil aux décideurs politiques pour la définition de positions nationales sur les sujets en

négociation, le suivi de la mise en œuvre des décisions communautaires au niveau national, l'évaluation périodique du processus d'intégration et le relais entre les administrations nationales et les organes exécutifs communautaires (secrétariat général, commission, secrétariats exécutifs…). La commission serait dotée d'un secrétariat permanent assuré de droit par l'administration ayant la tutelle de l'intégration régionale dans chaque pays. Pour des besoins d'appropriation, elle serait élargie aux représentants des organisations patronales et des plateformes nationales ou des réseaux des organisations de la société civile opérant sur les thématiques de l'intégration régionale.

Ce dispositif institutionnel serait renforcé par la poursuite des séminaires ou ateliers de formation des experts des administrations nationales sur les principaux instruments et mécanismes communautaires pour une meilleure gestion et une vulgarisation des traités et protocoles régionaux.

4.6.3. La consolidation des mécanismes de financement communautaire

La sécurisation du financement de l'intégration demeure un défi existentiel pour la CEMAC, la CEEAC et leurs institutions spécialisées, au vu du *statu quo* observé dans la mise en œuvre de la CCI, de la quasi-généralisation de la rétention des recettes TCI et de l'incertitude liée au contenu des négociations APE. La tenue en avril 2010 à Ndjamena d'un conseil extraordinaire des ministres CEEAC en charge des finances, le conseil extraordinaire des ministres CEMAC de juin 2005 à Malabo et celui prévu courant février 2011 pour la TCI/CEMAC illustrent bien l'absence d'évolution significative sur cette question, mais aussi les limites des décisions prises en la matière au niveau ministériel. À titre de comparaison, le budget 2011 de l'UEMOA (CESR) s'élève à 139,6 milliards de FCFA (*Afrique Avenir* 2.12.2010) dont 64 % de ressources propres générées par le prélèvement communautaire de solidarité (89,3 milliards) là où la CEEAC (CER) peine à mobiliser un budget annuel de l'ordre de 12 à 15 milliards de FCFA par an. Une implication au plus haut niveau des organes délibérants (conférences des chefs d'État) est indispensable pour donner une nouvelle impulsion à la

Une implication au plus haut niveau des organes délibérants est indispensable pour donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la TCI et de la CCI.

mise en œuvre de la TCI et de la CCI, et permettre une capitalisation rapide et substantielle des fonds communautaires. La levée des obstacles à l'application des deux prélèvements par les plus hautes autorités politiques serait par ailleurs assortie d'une confirmation de l'exclusion de la TCI/CCI du champ de négociation des APE. La mise en œuvre de solutions dites alternatives telles qu'une taxation additive à la TVA suggérée par le partenaire européen ne peut être qu'une hypothèse à long terme eu égard aux difficultés de gestion de ce type de taxe dans les États africains en général, ceux d'Afrique centrale en particulier. La TCI et la CCI ne sont pas des droits de protection – parce que ne pouvant pas induire un effet de détournement de commerce – et ne devraient donc pas entrer dans l'agenda du désarmement tarifaire d'un éventuel APE Afrique centrale-Union européenne.

4.6.4. L'approfondissement du partenariat avec la CEDEAO

L'initiative de Kampala d'octobre 2008 a introduit une nouvelle donne dans la stratégie de mise en œuvre des objectifs du traité d'Abuja et la problématique de la rationalisation en Afrique. Le projet de ZLE inter-CER SADC-COMESA-EAC qui est en cours de conceptualisation constitue un premier défi pour les autres CER en termes de positionnement stratégique. La COMAI IV tenue en mai 2009 à Yaoundé (Cameroun) s'était félicitée de cette initiative et avait fortement encouragé les autres CER (CEEAC, CEDEAO, UMA) à envisager un rapprochement similaire, afin d'accélérer le projet africain d'intégration économique. La CEEAC devrait explorer les perspectives d'un tel partenariat avec la CEDEAO tout en prenant en compte les paramètres du projet de ZLE COMEA-SADC-EAC du fait de la participation de trois de ses membres à cette initiative. Ce renforcement des liens avec la CEDEAO contribuerait à une plus grande visibilité de la CEEAC et permettrait d'optimiser sa vocation d'espace de convergence des autres schémas régionaux d'intégration. Sur le court et le moyen terme, cette coopération porterait en plus de la stratégie de sécurisation du golfe de Guinée, sur les infrastructures de transport et d'énergie, les échanges commerciaux et les négociations avec l'Union européenne.

4.6.5. Le renforcement du volet « diplomatie régionale » du COPAX

Avec l'opération Kwanza 2010 qui a consacré sa certification aux normes de la FAA, la FOMAC/CEEAC a acquis son habilitation à mener des opérations de soutien à la paix en Afrique centrale ou ailleurs sur le continent. En amont, le MARAC qui dispose de correspondants décentralisés dans cinq pays prioritaires et d'équipements technologiques de traitement de l'information, produit régulièrement divers rapports et revues sur la situation sécuritaire. Le tout confère à la région des instruments et des capacités d'analyse et d'intervention qui vont contribuer durablement à la consolidation de la paix et de la stabilité institutionnelle dans les États. L'efficience du concept de prévention proactive sous-tendu par la création du MARAC nécessite toutefois un relais politique et diplomatique régional suffisamment réactif, à même d'éviter les situations de rupture de paix. Les sessions de la conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant une périodicité relativement incertaine (deux sommets pour les quatre années de la période 2007-2010), la CEEAC devrait se doter de structures *ad hoc* de haut niveau, rapidement mobilisables, pour les besoins de médiation et de résolution de crises naissantes, pré ou post-électorales notamment. L'institution d'un comité restreint de chefs d'État en exercice et/ou d'un panel d'éminentes personnalités de la région apporterait une valeur ajoutée certaine à l'efficacité des instruments du COPAX, en facilitant le dialogue entre les acteurs et la recherche de solutions politiques négociées. La révision en cours du protocole du COPAX initiée en vue de son adaptation aux nouveaux défis de la sécurité internationale, devrait être mise à profit pour introduire ce dispositif complémentaire qui sera très pertinent pour l'accompagnement des processus électoraux en Afrique centrale.

L'institution d'un comité restreint de chefs d'État en exercice et/ou d'un panel d'éminentes personnalités de la région apporterait une valeur ajoutée certaine à l'efficacité des instruments du COPAX.

Chapitre 5 : Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale

5.1. Introduction générale

À l'échelle mondiale, les pays ayant largement bénéficié de la globalisation sont, comme en Asie du Sud et du Pacifique, ceux qui ont pu mettre en place un véritable processus local d'industrialisation et de diversification, ce qui leur a permis de profiter de l'exportation des produits manufacturés. Depuis la première décennie des années 2000, la croissance économique asiatique, qui sert désormais de moteur à la croissance mondiale, est à ce titre très révélatrice. C'est en effet en Asie que, depuis 2004-2005, le volume de production et d'exportation de marchandises enregistre les plus fortes croissances. En 2004, par exemple, cette augmentation était de 14,5 %[82]. Sur la période 2000-2005, c'est également en Asie que les taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) auront été les plus importants[83] (tableau 5.1 et graphique 5.1). Et si, dans plusieurs pays du monde, les échanges ont enregistré une croissance à deux chiffres, l'augmentation pour l'Afrique restait surtout due au raffermissement des cours des produits de base et, en particulier, de ceux du pétrole. En matière de performance compéti-

82. Avec d'ailleurs plus de 20 % pour des pays comme la Chine ou Singapour. OMC (2005) : Rapport sur le Commerce dans le monde en 2005, Washington DC, pp. xxi/14.
83. Selon l'ONUDI (2009) : op. cit. p. 11. En effet, l'Asie de l'Est et du Pacifique connaîtront la croissance annuelle la plus forte en matière de VAM (près de 9,8 %), grâce essentiellement à la croissance rapide de la VAM en Chine. L'Asie du Sud se situant en seconde place, avec un taux de croissance annuel de 7,9 %.

tive industrielle[84], les pays africains se situent aujourd'hui, pour la plupart, parmi les soixante derniers[85].

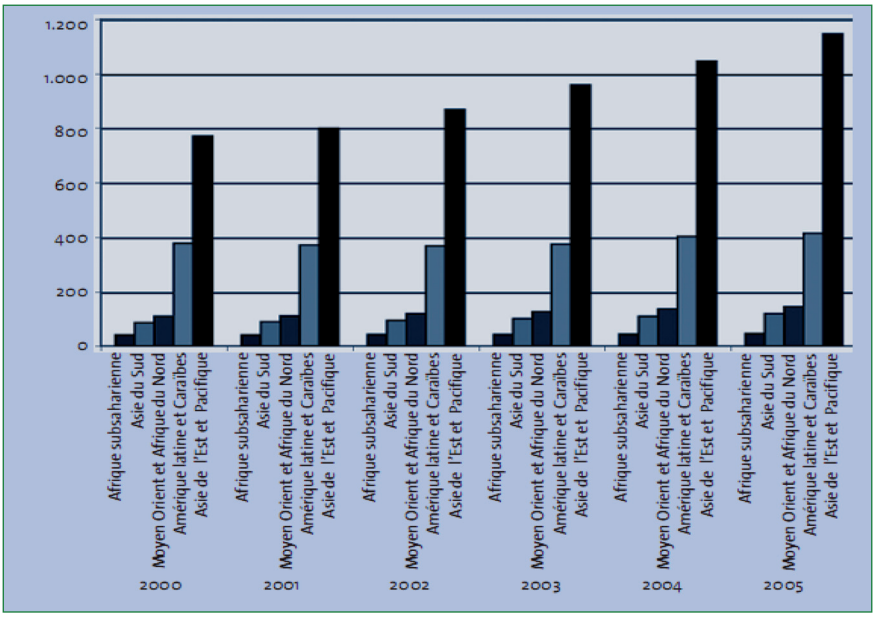
Groupe de pays et région	2000	2005
Pays industrialisés	74,3	69,4
Pays à économie en transition	1,4	1,7
Économies en développement	24,3	29,0
Afrique subsaharienne	0,7	0,7
sans l'Afrique du Sud	0,3	0,3
Asie du Sud	1,5	1,8
sans l'Inde	0,3	0,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	1,9	2,2
sans la Turquie	1,4	1,7
Amérique latine et Caraïbes	6,6	6,4
sans le Mexique	4,7	4,7
Asie de l'Est et Pacifique	13,3	17,5
sans la Chine	6,7	7,7
Pays les moins développés	0,3	0,3
Monde	**100,0**	**100,0**

Tableau 5.1 : Part de la valeur ajoutée (VAM) dans le secteur manufacturier (en %)
Source : Base de données ONUDI

La crise financière récente et, surtout, la vulnérabilité par rapport aux cours des matières premières, auront été autant de facteurs qui ont mis en exergue la grande fragilité de l'Afrique en général, et de l'Afrique centrale en particulier, devant les chocs extérieurs. Ces différents évènements ont ainsi révélé la nécessité pour ces pays de mettre en place les moyens permettant de se prémunir contre ces chocs exogènes. L'industrialisation de la sous-région fait précisément partie intégrante de ces enjeux. À l'exemple de la Chine ou des pays

Dans les pays à forte croissance, on trouve un secteur manufacturier en progression rapide.

84. Rappelons que, depuis quelque temps, l'ONUDI a mis en place un indice de performance compétitive de l'industrie permettant de mesurer la performance industrielle des pays dans le cadre de l'économie mondiale. Cet indice renseigne sur la capacité des pays à produire et à exporter des produits manufacturés de manière compétitive. Pour les différents éléments rentrant dans la détermination de cet indice, voir aussi encadré 5 en annexe.
85. ONUDI (2009) : Rapport sur le développement industriel 2009, Washington DC.



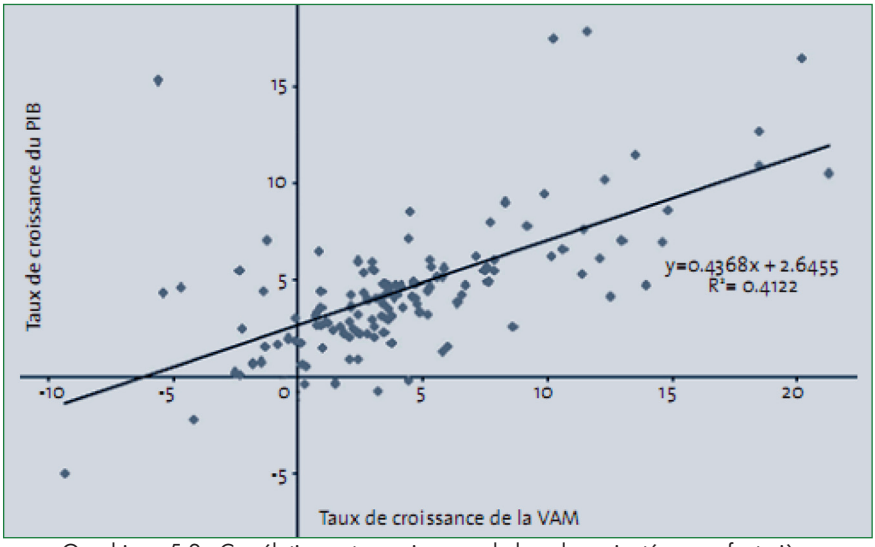
Graphique 5.1 : Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier par région (en %)

émergents contemporains, le développement de la sous-région CEEAC nécessite désormais que celle-ci se donne des moyens de briser le cercle vicieux d'une croissance faible engendrée par la dépendance vis-à-vis des exportations primaires.

L'importance de l'industrialisation[86] dans le processus de développement n'est en effet plus à démontrer. Celle-ci aura été, jadis, le facteur majeur du développement « des vieux pays » et, après avoir été à l'origine de la différenciation du « tiers monde » dans les années 1980, elle

86. Traditionnellement, l'industrie est considérée comme l'ensemble des activités de transformation en vue de la production des biens matériels. Toutefois, la production ne se trouve pas prise en compte dans cette définition restrictive. De sorte qu'on y rattache également les productions des activités agricoles ou encore celles réalisées dans les services. Par ailleurs, à la suite de la tertiarisation des activités, on retrouve également dans les industries de multiples fonctions tertiaires (entreposage, recherche-développement…) et qui sont rattachées :
– à l'industrie : lorsqu'elles cohabitent dans une même entreprise et sur un même espace de production ; et
– aux services : quand elles sont produites par d'autres entreprises et/ou sur d'autres sites.

apparaît également comme le moteur des croissances contemporaines des NPI asiatiques ou des pays émergents latino-américains. De nombreux travaux montrent en effet que « dans les pays à forte croissance, on trouve (toujours) un secteur manufacturier en progression rapide (graphique 5.2) et, étant donné le poids des échanges de produits manufacturés, le parcours se fait de la croissance du secteur manufacturier à la croissance de l'économie tout entière, et non l'inverse »[87].



Graphique 5.2 : Corrélation entre croissance de la valeur ajoutée manufacturière et croissance du PIB, 2002-2005 (en %)
Source : Base de données ONUDI.

Même si la croissance économique s'est améliorée en Afrique subsaharienne depuis le milieu des années 1990 et s'est renforcée jusqu'en 2008, elle reste cependant encore tributaire des exportations des produits primaires et du pétrole. Au niveau des pays de la CEEAC, plus spécifiquement, si les termes de l'échange ont été positifs de 2002 à 2008, et avec une nette amélioration entre 2003 et 2006 puis en 2008 (tableau 5.2), c'est en réalité essentiellement dû, comme au cours de la période 2007-2008, à « l'envolée des cours du pétrole [88] ». De sorte que, sur cette période de dix ans, l'évolution moyenne des termes de l'échange aura été de 8,1 %[89].

87. ONUDI (2009) : Rapport sur le développement industriel 2009, op. cit. p. 1.
88. CEA (2010) : Les économies d'Afrique centrale 2010, JePublie, pp. 14-15.
89. Il s'agit, néanmoins, d'une moyenne purement arithmétique et qui cache mal l'existence de très gros écarts de variations.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Estim.	2011 Prév.
Termes de l'échange	0,7	5,7	12,9	25,3	9,8	1,0	20,1	-27,1	10,9	21,9

Tableau 5.2 : Évolution des termes de l'échange en zone CEEAC, de 2002 à 2011 (variations annuelles en %)
Sources : CEA/BSR-AC, Yaoundé, 2011.

Avec une population de 133,2 millions d'habitants en 2008, les pays de la CEEAC totalisaient un PIB nominal de 173,4 milliards de dollars, avec un taux de croissance de 9,5 %. Toutefois, cette croissance demeure largement tributaire de l'exportation des matières premières et, surtout, du pétrole[90]. Pour sa part, l'industrie manufacturière reste embryonnaire. Ainsi, l'économie sous-régionale présente trois types de contraintes :

- les structures inadéquates (manque d'infrastructures, étroitesse des marchés, faiblesse de l'environnement institutionnel, etc.) ;
- des politiques peu appropriées (mauvaise gestion des secteurs privé et public, etc.) ; et
- des vulnérabilités internationales (poids de la dette, fluctuations des prix des matières premières, etc.).

Au total, comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, l'économie régionale reste fortement dominée par une économie de rente[91] dans laquelle l'enrichissement résulte davantage de prélèvements que de création de richesses. Or, la CEEAC doit gérer un ensemble de défis. Et ceux-ci sont, à la fois :

- démographiques et urbains : en effet, sa population est passée de 119,4 millions en 2002 à 133,2 millions en 2008, avec un taux de croissance moyen passant (entre 2005 et 2010) à 2,25 % c'est-à-dire supérieur à celui de toute l'Afrique. De sorte que la croissance démographique de la sous-région est la plus élevée de toute l'Afrique. De même, on y observe

90. Les principaux pays producteurs exportateurs du pétrole sous-régional sont l'Angola, la Guinée équatoriale, le Congo, le Tchad, le Gabon et, dans une moindre mesure, le Cameroun.

91. À titre d'exemple, le taux de croissance de la Guinée équatoriale en 2008 était de 15,5%, soit plus d'une fois et demi celui de la CEEAC et près de 3 fois celui de la CEMAC. Cette croissance était essentiellement tirée par le secteur pétrolier qui a bénéficié de l'envolée des cours mondiaux du pétrole.

un triplement de la population urbaine, presque tous les 20 ans ; ou encore
- la gestion des programmes de désendettement à travers l'initiative PPTE et des défis territoriaux (en effet, la croissance démographique aidant, il se constitue une conurbation marquée par une concentration de la population dans les villes littorales de la sous-région) ;
- son industrie, embryonnaire, doit par ailleurs affronter la concurrence internationale dans le cadre d'une mondialisation qui, désormais, a consacré le déplacement du centre de gravité de la production industrielle au profit de l'Asie à bas salaire et à fort potentiel technologique ;
- l'investissement en capital humain, ou encore le changement climatique et le développement durable ;
- la mise en place d'une infrastructure de base ;
- etc.

Un ensemble de facteurs semble expliquer le blocage actuel de son industrialisation. *Premièrement,* l'économie reste une économie de rente, c'est-à-dire spécialisée dans la production agricole, minière ou pétrolière. *Deuxièmement*, un faible taux d'investissement, une faiblesse des IDE[92], une mauvaise utilisation du capital et, *enfin*, des problèmes de gouvernance tant politique, économique que sociale. Dans ce contexte, le modèle d'exportation des produits de base et de substitution des importations n'a pas pu permettre le déclenchement d'un processus auto entretenu concourant à la diversification de l'économie régionale.

Fort de ce constat : **Quels sont les enjeux et les opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale ?** Pour répondre à cette interrogation, il nous paraît important de nous interroger, tout d'abord, sur la notion de « politique industrielle ». Dans un second temps, nous aborderons les différentes politiques industrielles mobilisées en Afrique centrale, ainsi que les outils utilisés pour promouvoir ces stratégies. Puis,

92. En effet, la part de l'Afrique subsaharienne dans les flux totaux d'IDE n'a cessé de diminuer depuis 1980, descendue à 1 % c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle était au début des années 1980. Elle est même aujourd'hui inferieure à celle des autres pays à faible revenu asiatiques. Par ailleurs, l'essentiel d'IDE entré en Afrique subsaharienne a bénéficié au secteur primaire, c'est-à-dire à l'agriculture et surtout à l'exploitation des ressources minérales et pétrolières. C. Mac Donald et *alii*. (2006) : « Attirer les investisseurs », in *Revue Finance et Développement*, décembre, p. 34.

suivra une analyse de la performance industrielle qui, mettant en évidence l'échec des stratégies industrielles mobilisées dans la sous-région, permettra, enfin, de relever des enseignements susceptibles de tirer profit des opportunités désormais offertes pour la promotion d'une dynamique productive dans cette partie de l'Afrique.

Ainsi, passant d'une approche descriptive et de l'analyse à la stratégie, cette dernière partie de l'étude explore plus particulièrement, et à la lumière des mutations engendrées par la *globalisation* sur la géographie de la production industrielle dans le monde, les bases des politiques industrielles susceptibles d'être mises en place en zone CEEAC afin d'y promouvoir une économie de « la transformation ».

5.2. Le concept de politique industrielle : une revue de la littérature

Chaque fois que l'on a tenté d'analyser les enjeux de la politique industrielle, les avis sur ce qu'elle devrait être diffèrent. Chaque fois néanmoins, une hypothèse forte émerge : *la relation État/industrie a un effet structurant sur la compétitivité des firmes*. Il peut s'agir de politiques de spécialisation, de politiques d'attractivité ou de politiques de déréglementation. Mais ce ne sont pas les seules actions mises en œuvre pour renforcer la compétitivité. En effet, il faudrait aussi bien parler des politiques scientifiques, d'éducation, d'aménagement du territoire, que des échanges extérieurs[93]. C'est en réalité le choix que fait un État d'aider tel ou tel secteur de l'industrie, de façon à s'affranchir de manière partielle de la nécessité de bénéfices immédiats et dans l'intérêt général.

Finalement, à la question pertinente de savoir « une politique industrielle pour quoi faire ? », il advient que celle-ci peut être envisagée et entreprise pour plusieurs raisons :

La relation État/industrie a un effet structurant sur la compétitivité des firmes.

- construire une base industrielle locale ;
- reconvertir ou restructurer les secteurs en déclin et adoucir la brutalité de leurs conséquences sociales ;

93. www.oodoc.com.

– renforcer un secteur industriel en espérant un bénéfice à plus long terme ; ou encore
– pour le bien public, par exemple, faciliter la vie des populations, diminuer la pollution… ;
– etc.

Ainsi abordée, la politique industrielle est souvent menée alors qu'elle ne dispose pas, à proprement parler, d'un cadre théorique précis. Comme, par ailleurs, la théorie économique dans son ensemble n'a pas véritablement légué un champ conceptuel qui lui soit consacré, pendant longtemps, ses adeptes ont surtout cherché à promouvoir des actions pratiques de politiques industrielles (M. Humbert, 1995).

5.2.1. Enjeux et justifications de la politique industrielle

Comment comprendre la *politique industrielle* ? Ou encore, comment justifier le recours à cette pratique et quels en sont à la fois les instruments et les principes ? C'est là un ensemble d'interrogations pertinentes auquel tente de répondre la présente sous-section du travail.

5.2.1.1. Comment appréhender véritablement la politique industrielle ?

Si, depuis toujours, la politique industrielle *lato sensu* n'a pas de fondement théorique ou de justification dans le cadre conceptuel standard, on remarquera néanmoins des évolutions de ce même cadre sur le sujet. Évolutions qui, à leur tour, ont « fondé » des pratiques en la matière durant les années 1980 et 1990 (M. Humbert, 1995, op. cit.). Même si cette évolution a été, par la suite, contrariée notamment par ce qu'il est convenu d'appeler « le consensus de Washington »[94].

Dans le cadre de la théorie standard, en effet, entendue comme l'ensemble des relations entretenues par l'État et l'industrie, la politique industrielle ne peut trouver sa place dans un système fondé sur les mécanismes de marché avec les lois de la concurrence. Or, comme les pouvoirs

94. Et qui préconisait, entre autres, l'ouverture des économies, la stabilisation des monnaies ou encore la privatisation des entreprises…

publics doivent fournir des modalités de régulation qui permettent un fonctionnement « *optimum* » du marché, ils peuvent alors aussi pour y parvenir mener des démarches concernant à la fois la politique de la concurrence, la politique commerciale ou encore les politiques technologique et industrielle (tableau 5.3).

Dénomination des politiques	Cibles (dont elles tirent leur dénomination)
Politique de la concurrence	- les pouvoirs de monopole - les abus de position dominante - les subventions publiques
Politique commerciale	- les inégalités de traitement fondées sur la nationalité - les droits de douane
Politique technologique	- les aléas des dotations naturelles - les différences internationales de connaissance et d'information
Politique industrielle	- les défaillances du marché - les effets des externalités - les économies d'échelle et d'apprentissage

Tableau 5.3 : Distinction des différentes politiques en fonction des fondements du cadre conceptuel standard
Sources : M. Humbert (1995), op. cit., p. 146.

Pour ce qui est de la politique technologique, par exemple, d'une certaine manière, il est implicitement admis que si les dotations « naturelles » doivent jouer leur rôle, le soutien public à la formation des ressources nationales de base en facteurs de production – tant qu'il en reste à un stade « précompétitif » – est justifié. La politique technologique prend en charge, en relayant la politique éducative, la formation des capacités d'innovation dont les firmes et l'industrie ont besoin pour mieux faire face à la concurrence internationale.

Néanmoins, dès lors qu'elle implique la nécessité d'une action volontariste de création ou de renforcement de la structure industrielle, toute politique industrielle est considérée comme s'opposant à la théorie libérale de la concurrence qui, au contraire, cherche à limiter tout interventionnisme et tout protectionnisme. Il apparaît ainsi que la

politique industrielle présente des contours flous, même si des arguments économiques peuvent en justifier la pratique.

5.2.1.2. Des contours flous

D'année en année, les pouvoirs publics ne cessent d'accroître leur intervention, mettant en place les éléments de ce qu'on appelle plus ou moins confusément une « politique industrielle ». Bien qu'omniprésente au sein des économies modernes, dans la mesure où toutes les actions de l'État ont de près ou de loin une incidence sur les structures industrielles et sur les comportements des agents, cette politique n'est pas toujours avouée. Elle est de surcroît souvent mal définie. Elle constitue pourtant, et de plus en plus, un instrument d'action privilégié de la politique globale.

Peut-on saisir les contours de la politique industrielle de la même façon qu'on peut cerner les contours des autres politiques de l'État (politique sociale, politique fiscale…) ? Autrement dit, use-t-on de l'expression de la « politique industrielle » par simple « souci de symétrie » avec ces autres politiques, ou les actions de l'État dans ce domaine sont-elles à ce point dotées d'un système de cohérence sans faille qu'elles constituent une véritable politique ?

Il est dès lors important de s'interroger à la fois sur les justifications d'une politique industrielle et sur l'opportunité de son identification. On présentera ensuite les différentes formes qu'elle peut revêtir, ainsi que les instruments qu'elle utilise, avant de mettre en évidence les limites de la politique industrielle.

5.2.1.3. Justifications de la politique industrielle : quels « fondements théoriques » de l'intervention publique ?

La politique industrielle recouvre des pratiques multiformes, d'existence ancienne, mais qui se sont développées et modifiées dans les dernières décennies. Elle correspond à des interventions des pouvoirs publics sur les appareils productifs, au moyen de subventions ou de crédits d'impôt, qui ont pour but d'aider la production ou la recherche-développement, mais aussi à des politiques d'incitation au regroupement et à la rationalisation des firmes, ou encore à la création de firmes.

Nous le disions précédemment, il n'existe pas de théorie scientifique, générale et complète du rôle économique de l'État qui intégrerait les diverses formes de son intervention dans une explication d'ensemble et mettrait en évidence leurs effets dans l'économie globale. Par contre, de grands courants théoriques s'intéressent à l'opportunité d'une intervention des pouvoirs publics. Or, rares sont ceux qui nient la nécessité d'une intervention publique dans l'économie. Peu nombreux, d'ailleurs, sont ceux qui contestent l'intérêt du recours au mécanisme du marché. Aussi un consensus semble-t-il avoir émergé autour d'une troisième voie entre « le tout État » et « le tout marché » ou, si l'on veut, entre le dirigisme étatique radical et « le laisser-faire » absolu[95].

Dans le cadre des idées libérales, la vie économique est dominée par l'idée de supériorité de l'initiative privée, l'État doit donc laisser jouer la libre-concurrence et les mécanismes du marché. Il doit, normalement, se tenir en dehors de l'activité économique et son action doit être aussi légère et neutre que possible. Ainsi, le philosophe H. Taine (1890, p. 181) condamne-t-il violemment tout empiétement de l'État hors de ses missions spécifiques : « L'État est mauvais chef de famille, mauvais industriel, agriculteur et commerçant, mauvais distributeur de travail et de subsistance, mauvais régulateur de la production, des échanges, de la consommation, philanthrope sans discernement, directeur incompétent des beaux-arts, de la science, de l'enseignement et des cultes. En tous ces offices son action est lente ou maladroite, routinière ou cassante, toujours dispendieuse, de petit effet et de faible rendement, toujours à côté et au-delà des besoins réels qu'elle prétend satisfaire ».

Traditionnellement, l'intervention des États se justifie lorsqu'il s'agit d'accroître le « bien-être social ». Autrement dit, quand apparaissent des situations où le marché est incapable de garantir une allocation optimale des ressources et où la politique industrielle s'impose, notamment avec des manifestations comme l'apparition de monopoles, la présence de biens publics, le développement d'externalités, l'existence de biens collectifs… En général, dans un environnement incertain, l'intervention gouvernementale dépend de l'imperfection des informations et de la présence des coûts de transaction.

95. Cahiers de l'IREP/Développement (1988) : *État et marché en Asie du Sud-Est et orientale*, n° 13.

Grâce aux apports de W. Beveridge et J. M. Keynes (1936), au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'État était donc devenu un *État-providence* devant accomplir de nouvelles missions et essentiellement en matière économique et sociale. Dans le cadre d'une telle théorie interventionniste, l'État n'est plus (comme dans l'analyse néoclassique) un simple ensemble d'individus qui décident d'agir collectivement, mais un véritable agent économique placé au-dessus des autres agents auxquels il peut imposer ses vues. Dans cette optique keynésienne ou néo-keynésienne, où l'intervention de l'État n'est plus totalement taboue, on justifie très bien la coexistence d'un secteur privé, soumis aux règles du schéma classique, et d'une économie publique en charge de grands objectifs d'intérêt général (plein-emploi, relance…).

Selon la théorie marxiste, l'État est un instrument de domination de la classe capitaliste détentrice des moyens de production. Au sein des systèmes industriels modernes, son intervention a pour objet d'assurer la persistance du mode de production dominant, prenant en charge le financement du capital, budgétisant certaines activités publiques rentables au profit d'intérêts privés, facilitant la mise en sommeil des capitaux en excédent… Dans cette perspective, les interventions étatiques sont présentées comme un moyen d'éviter la faillite d'une société fondée sur les rapports de production capitalistes et d'exploitation.

5.2.1.4. Les arguments économiques en faveur de la politique industrielle

Les échecs du marché, en tant que tels, ne nécessitent pas une politique industrielle. La plupart des distorsions peuvent être réglées par des réglementations ou, au contraire, des déréglementations. La politique industrielle peut cependant être justifiée par deux principes qui ne sont pas antinomiques du marché. L'industrie joue un rôle décisif dans la croissance nationale[96]. Ce rôle découle de la relation dans les secteurs industriels entre croissance, investissement et productivité (« loi de Kaldor »). On peut considérer l'industrie comme un ensemble d'activités exerçant des effets externes positifs sur la totalité des secteurs. Il

96. Comme le montrent les travaux de C. Courlet (1990) : *Les industrialisations des tiers-mondes*, Ed. Syros, Paris. L'industrie est même le facteur principal de la différenciation qui s'était opérée entre les divers pays du tiers-monde dans les années 1980.

est dès lors concevable que les pouvoirs publics subventionnent tout ou partie des activités industrielles, ou s'attellent à promouvoir la construction de l'appareil industriel national, afin de développer ses effets positifs sur l'économie dans son ensemble.

Les effets de la concurrence internationale doivent être accompagnés par les pouvoirs publics. L'industrie représente la partie d'une économie nationale qui est la plus soumise à la concurrence des producteurs extérieurs. Les mouvements de réaffectation des facteurs de production entre secteurs prennent du temps et ont des conséquences sociales et économiques trop onéreuses pour laisser au seul marché le soin de les régler. Les pouvoirs publics sont donc les gardiens d'une forme de « cohérence du système productif ».

La politique industrielle a semblé tomber en désuétude au cours de la période récente et, plus exactement, avec la mise en place du « consensus de Washington »[97]. Alors même que la plupart des grandes firmes demandent avec une insistance croissante une intervention des pouvoirs publics en leur faveur. Un certain nombre d'auteurs soulignent pourtant aujourd'hui que la politique industrielle vole désormais « au secours de la mondialisation »[98]. Elle devient même la base de « la croissance après la crise » (Rodrik, 2009). C'est qu'en effet, « l'ère du consensus de Washington est dépassée et, même si dans les faits la politique industrielle n'avait jamais véritablement disparu, elle revient aujourd'hui au galop… »[99]. Elle n'est même désormais plus « un tabou »[100].

Néanmoins, de nombreux autres insistent également sur les ambiguïtés entourant le principe même de l'intervention publique et de sa signification. Ces ambiguïtés sont nombreuses. Le domaine de la politique industrielle étant par excellence celui où les décalages sont les plus grands entre ce qui se dit et ce qui se fait, et où les discours se démarquent le plus de la réalité : n'a-t-on pas souvent entendu les défenseurs ardents du libéralisme réclamer les aides de l'État sous toutes leurs

97. Cf. *Infra*.
98. Revue *Alternatives Économiques* (2009), n° 282, juillet, Paris.
99. Revue *Making It* (2010) : "Industry for Development", n° 3, UNIDO, july. traduction assurée par nos soins.
100. Ha-Joon Chang (2010) : "Towards a more productive Debate", *Making It*, n° 3, op. cit.

formes ? Et les partisans les plus farouches de l'intervention publique ne sont-ils pas devenus les hérauts de la responsabilité entrepreneuriale ? Il s'agit là d'attitudes qui renvoient à des débats de fond et aux diverses conceptions existant sur le fonctionnement des sociétés et le rôle attribué à l'État.

Mais si la politique industrielle peut apparaître comme un cadre d'organisation et de référence de tout un ensemble d'interventions, en quoi consiste-t-elle et quelles sont les difficultés que suscite sa définition ?

5.2.2. Définition de la notion de « politique industrielle »

La politique industrielle est, dans un premier temps, une pratique des États avant de reposer sur une base analytique précise. Pour pouvoir en rendre compte, il est nécessaire, après s'être penché sur des problèmes de définition et sur les instruments d'une telle politique, de s'intéresser aux conséquences de spécialisation internationale sur les économies nationales.

5.2.2.1. La politique industrielle : une pratique ancienne

L'intervention des pouvoirs publics dans l'industrie est en effet une pratique ancienne qui s'est développée selon des rythmes et des modalités différentes selon les pays. Aux États-Unis, en dépit de la référence aux principes du marché, les interventions publiques ont survécu à la fin de la crise de 1929 (rôle des programmes militaires), même si la déréglementation correspond à une forme de retrait de l'État. Le Japon est un cas exemplaire de symbiose entre le ministère de l'Industrie et du Commerce international et les firmes. L'Allemagne connaît des interventions de l'État fédéral auxquelles s'ajoutent celles des Länder. Enfin, en France, les pouvoirs publics ont toujours inspiré les grands projets industriels.

Cette pratique ancienne prend une nouvelle dimension dans les économies industrialisées ouvertes aux échanges internationaux. À cet égard, point n'est besoin de rappeler les nombreux travaux montrant, par exemple, le rôle de l'État dans l'industrialisation des « NPI[101] »

101. Nouveaux pays industriels, pour reprendre le qualificatif de l'ouvrage de P. Judet (1986), publié aux Éd. Ouvrières, Paris.

asiatiques et où, comme à Taiwan, « l'État a joué un rôle important dans l'orientation des stratégies industrielles et dans leur mise en place »[102]. Dans la période contemporaine, les ajustements impliqués par la concurrence internationale, en particulier la reconversion des secteurs menacés par la concurrence étrangère, se font avec une intervention constante des pouvoirs publics, quels que soient les pays concernés. Il faut noter que le terme même de politique industrielle n'a été officialisé qu'en 1975, dans un rapport de l'OCDE.

5.2.2.2. Les difficultés d'identification de la politique industrielle

Au niveau de la définition de la politique industrielle, les difficultés viennent du fait qu'elle se heurte à plusieurs séries de problèmes :

Problème du cadre conceptuel : de façon générale, on a toujours senti la difficulté d'élaborer un *corpus* théorique de référence assez général et assez bien accepté pour parvenir à guider les choix et les légitimer.

Problème des critères d'action : étroitement lié au précédent, ce problème précis concerne le choix des éléments susceptibles de guider les attitudes vis-à-vis des diverses activités industrielles.

Problèmes de cohérence : il s'agit des difficultés à intégrer des objectifs apparemment concurrents, au moins dans le court terme, tels que l'accroissement de la compétitivité et la sauvegarde de l'emploi (problèmes de cohérence interne). Ainsi, il s'agit de problèmes de cohérence externe dans le cas des difficultés à raccorder les mesures de politique industrielle avec diverses autres mesures de politique économique.

Problèmes d'efficacité : ils concernent les difficultés à expliquer les relations entre les mesures prises et les objectifs à atteindre.

Enfin, on peut aussi ajouter que les difficultés d'identification de la politique industrielle tiennent aux ambiguïtés qui entourent sa définition et sa mise en place : le domaine propre de la politique industrielle

102. D. Jolly (1988) : « Taiwan : État et marché, la pérennité des principes de Sun Yat Sen », in *Cahiers de l'IREP/D* (1988), op. cit., p. 50.

n'est pas nettement défini et demeure souvent confondu avec celui des autres politiques.

5.2.2.3. Une définition opératoire

Toutes les interventions de l'État dans le secteur industriel ne relèvent pas de la politique industrielle. Loin s'en faut. Doivent, par exemple, être exclues de ce champ les interventions qui, bien qu'ayant un effet sur les firmes industrielles, ne traduisent pas une volonté explicite. On peut en effet soutenir que toutes les décisions publiques relatives à la réglementation de la vie des firmes (lois sur les sociétés, fiscalité, politique de la concurrence…) ou au coût du crédit, par exemple, ont un impact sur les résultats et les décisions des entreprises. La notion de politique industrielle risquerait d'être vide de sens si on ne la définissait que par son effet.

La politique industrielle peut prendre des formes très différentes. Une distinction commode consiste à opposer des actions d'environnement (par exemple, aide à la R&D[103]) aux actions spécifiques (aides à la sidérurgie, par exemple). Selon J. Capul et O. Garnnier (2002), la politique industrielle peut désigner l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour modifier et orienter l'évolution des activités industrielles[104]. La définition jadis proposée par Y. Morvan (1991) permet de prendre en compte toutes les modalités et les implications de la politique industrielle. Celle-ci est en effet perçue comme « un ensemble d'orientations coordonnées par les pouvoirs publics visant à agir sur les conditions de détermination des attitudes des agents (et/ou sur les attitudes elles-mêmes), de façon à atteindre des objectifs considérés comme importants »[105].

Une telle définition n'est pas « fermée », en ce sens qu'elle permet de repérer plusieurs types de politiques industrielles selon les réponses apportées aux points suivants :

- Quels objectifs la politique industrielle doit-elle viser ?
- Quel doit être le champ de cette politique ?

103. Recherche-développement
104. J. Capulet O. Garnnier (2002) : *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, p. 214.
105. Y. Morvan (1991) : *Fondement d'Économie industrielle*, 2e édition, Paris, p. 425.

– À quel niveau la politique industrielle doit-elle situer ses interventions ?
– Quelles modalités d'intervention privilégier ?

5.2.3. Typologie et instruments de la politique industrielle

Pour repérer les types de politiques industrielles existants, on pourrait considérer les objectifs retenus par les pouvoirs publics. Mais l'analyse de leurs grandes options reste difficile à mener, étant donné les difficultés à repérer les choix annoncés (quand ils le sont).

5.2.3.1. Objectifs des pouvoirs publics et types de politiques industrielles

En mobilisant une politique industrielle, les pouvoirs publics ne visent pas seulement la simple relance de l'économie. De même, la typologie des politiques industrielles est variable. Elle fait apparaître des distinctions tenant à la fois aux objectifs poursuivis par les autorités, aux tactiques mises en œuvre et aux champs d'intervention.

Les pouvoirs publics comme « gardiens de l'optimum »

On observe que, dans l'économie décentralisée qui sert de référence à la théorie économique, les agents prennent leurs décisions à partir des signaux du marché. Ces décisions, pourvu que soient remplies les conditions habituelles de la concurrence pure et parfaite, conduisent à un état *optimum* de l'économie. Il n'y a donc aucune raison à l'intervention des pouvoirs publics. Cette prescription habituelle du libéralisme doit, toutefois, être nuancée dans plusieurs cas analysés par l'économie publique :

– l'absence de marchés à terme empêche les agents de former convenablement leurs plans pour le futur ;
– il existe des « échecs du marché », c'est-à-dire des situations où le marché ne peut pas fonctionner convenablement (externalités, biens publics, monopoles, rendements d'échelle croissants).

Dès qu'une telle configuration se manifeste, les pouvoirs publics doivent intervenir pour permettre à l'économie de se rapprocher de l'*optimum*. L'État est alors le « gardien de l'*optimum* ». Les objectifs des pouvoirs publics débordent la seule relance de la production industrielle et, dans certains cas, essaient même d'intégrer les aspects techniques et sociaux des décisions. Ce souci de réduire l'inévitable dichotomie entre les politiques industrielles et les politiques sociales pèse encore toutefois d'un faible poids.

5.2.3.2. Les critères de classification des politiques industrielles

Pour déterminer une typologie de politiques industrielles, on a généralement recours à deux grands critères qui tiennent tout à la fois à la nature des tactiques et aux champs de l'intervention.

Pour ce qui est de la nature des tactiques d'intervention. Celles-ci dépendent largement des conceptions qu'on se fait du rôle de l'État dans le pilotage de l'économie et de son degré de volontarisme. On y distingue alors :

- les tactiques d'environnement : visant surtout à agir sur les structures. Il peut s'agir de peser sur les règles du jeu, en codifiant l'activité des agents (réglementation de la concurrence, normalisation des produits…). Il peut tout aussi bien s'agir d'une réglementation du travail, de politique salariale ou encore de peser sur les conditions de financement, sur l'effort de recherche ou enfin sur les débouchés ; ou encore
- des tactiques de comportement : celles-ci visent soit à peser sur les agents, grâce à une « tactique d'influence » (des contrats, des subventions, des commandes…), soit à agir directement à la place des agents, grâce à une « tactique de substitution » qui va s'appuyer sur les entreprises publiques ou encore sur la prise de participations majoritaires…

En ce qui concerne les champs de l'intervention. On note que le champ de la politique industrielle s'élargit sans cesse. Les mesures ne se limitent plus aux seules « mesures directes » qui affectent les processus productifs, mais s'étendent largement aux « mesures indirectes » qui modifient l'environnement (au sens plus large) dans lequel les firmes se meuvent (mesures en faveur de l'enseignement, de la formation…).

Les champs d'intervention des pouvoirs publics peuvent donc être plus ou moins larges. Ainsi :

- il peut s'agir d'un champ général et où les mesures ne prétendent pas avoir d'effets directs sur les activités industrielles proprement dites : on met alors en place des « mesures indirectes » correspondant soit à des politiques conjoncturelles générales (politiques fiscale, budgétaire, monétaire, des revenus…), soit à des politiques visant à créer des modifications des structures économiques (politique d'aménagement territorial, de relations de travail, d'aides aux exploitations, de soutien de la recherche…) ;
- comme il peut s'agir d'un champ restreint d'interventions où les mesures prétendent avoir des « effets directs » sur les activités industrielles. Là encore, on peut, du reste, distinguer deux types de mesures directes. *Les mesures directes horizontales*, ayant notamment pour objet de promouvoir l'ensemble des entreprises, peuvent correspondre soit à des mesures conjoncturelles (politiques de prix, d'aide aux exportations…), soit à des mesures d'organisation industrielle (politique de la concurrences, de la concentration…). *Les mesures directes spécifiques* sont beaucoup plus sélectives et volontaristes que les précédentes, et peuvent viser plusieurs des firmes déterminées ou des ensembles de firmes, entrant soit dans le cadre de « politiques de firmes » (projet de défense, de prestige, de soutien de l'emploi…), soit dans celui des « politiques de secteurs », des « politiques de branches » ou encore des « politiques de projets », des « politiques de filières »… Ces politiques ont souvent reposé sur des « méthodes de sélectivité » susceptibles de permettre un tri parmi les activités à promouvoir, à reconvertir ou à abandonner.

5.2.3.3. Instruments et limites de la politique industrielle

Les instruments de la politique industrielle

Les modalités d'intervention des pouvoirs publics sur « les conditions de détermination des attitudes des agents (et/ou sur les attitudes elles-mêmes) », selon la définition de Morvan (1991), ne sont pas particulières

à la politique industrielle. Il n'existe en effet pas d'instruments spécifiques à la politique industrielle, au-delà des subventions et des dégrèvements fiscaux. De plus, il semble difficile d'isoler les instruments de la politique industrielle de l'ensemble des tactiques et des champs d'intervention des pouvoirs publics analysés plus haut.

Or, si l'on peut poser que les instruments de la politique industrielle sont les variables contrôlées par les pouvoirs publics et qui permettent, à titre essentiel, d'agir sur les coûts des entreprises et sur les structures sectorielles, il existe néanmoins des variables dont la qualification est loin d'être aisée. Un des exemples les plus révélateurs des difficultés de bornage du domaine de la politique industrielle est celui de la manipulation des taux de change. Doit-on considérer qu'une dévaluation s'inscrit dans la politique industrielle ? La réponse est nécessairement ambiguë : *oui* parce qu'elle agit sur les coûts de production des firmes, *non* parce que son but est généralement autre (réponse à une crise de change).

Il semble, en revanche, normal de considérer que le protectionnisme, avec ses différents instruments (prohibition, quotas, tarifs douaniers, normes…) est un des éléments de la politique industrielle. À coup sûr, il relève de la définition précédente de Morvan, puisqu'il agit sur les attitudes des firmes. De surcroît, l'équivalence entre une protection douanière et une subvention aux entreprises domestiques est un thème classique des analyses du protectionnisme. Enfin, le transfert de propriété de firmes industrielles du secteur privé au secteur public peut aussi être conçu comme un instrument de politique industrielle. Dans ce cadre, la nationalisation de groupes industriels et financiers avait pour but explicite de modifier le comportement de ces entreprises par rapport à l'investissement. Selon le diagnostic avancé, les capitaux privés, en raison d'un horizon temporel trop bref, privilégiaient le profit à court terme et évitaient de prendre des risques industriels. Le changement de nature des actionnaires devait renverser les perspectives. On pourrait tout aussi bien, en inversant le raisonnement, considérer que les privatisations relèvent également d'une forme différente de politique industrielle.

Les limites à la politique industrielle

Au niveau de la mise en place d'une politique industrielle, les difficultés sont permanentes et tiennent, au moins, aux facteurs suivants :

- ambiguïtés dans les relations quotidiennes entre l'État et les entreprises : si la politique industrielle est élaborée par des pouvoirs publics, avec ou sans la collaboration des firmes, elle ne sera finalement réalisée que par ces dernières. Or, par nature, elles chercheront à préserver leur autonomie. De plus, l'État les y invite… tout en les influençant : *au niveau des principes*, volontarisme industriel et autonomie de gestion font mauvais ménage ; a*u niveau des faits*, seul le double langage sauve les apparences. Des problèmes de type voisin se rencontrent dans les relations entre l'État et les entreprises publiques ;
- absence d'un lien clair entre la définition de coordination et la mise en place de cette politique, de sorte qu'elle risque de se réduire à une suite de décisions prises « au coup par coup » par un petit nombre de personnes se connaissant bien entre elles et maîtrisant les problèmes ;
- articulation difficile entre les politiques nationales et les politiques régionales, quand il ne s'agit pas d'opposition entre elles, certaines régions voulant soutenir au nom de la défense de l'emploi et de la cohérence leur système local ;
- faiblesse du système d'information et d'évaluation qui entraîne une absence systématique de bien-fondé des interventions et une sous-estimation de leurs effets réels.

Quels rapports la politique industrielle entend-elle instaurer entre les entreprises et les pouvoirs publics ? D'un côté, ces derniers doivent-ils se contenter de définir une « pratique incitative », invitant les firmes à profiter des « politiques d'environnement » déterminant un environnement favorable ? Pour beaucoup, les limites de la politique industrielle doivent s'établir là, sous peine d'aboutir à un interventionnisme trop puissant. D'un autre côté, ne peut-on pas attendre des pouvoirs publics qu'ils développent des « pratiques plus contraignantes », visant à atteindre des objectifs précis et hiérarchisés, à l'aide d'une « politique d'intervention » très différenciée ? Pour nombre d'analystes, dans cette hypothèse, l'État deviendrait, à la limite, *un coordinateur obligé* du système et ferait des entreprises des sortes d'unités fictives, c'est-à-dire des agents économiques soumis à un pouvoir régulateur omniprésent.

Mais au-delà des discussions politico-théoriques sur l'opportunité de l'intervention de l'État, on sait qu'il existe un argument de « concur-

rence déloyale » qui joue en défaveur des interventions publiques. Les différentes modalités d'intervention dans et sur l'industrie peuvent être ramenées à des subventions versées par les pouvoirs publics puisqu'il est possible de calculer des équivalences entre les subventions et les avantages fiscaux. Or, les productions des firmes subventionnées peuvent être vendues à l'étranger. Même si ce n'est pas le cas, elles viennent en concurrence avec des firmes étrangères qui proposent leurs produits dans le pays. Selon un argument qui joue un rôle très important, l'existence de ces subventions est à l'origine d'une « concurrence déloyale » entre firmes subventionnées et firmes non subventionnées. Cette situation est contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)[106]. De telles situations étaient à l'origine de rappels à l'ordre de la part de l'ex-GATT ou encore de plaintes courantes devant l'OMC, mais aussi de mesures destinées à contrebalancer les avantages artificiellement créés. D'autres instances interdisent de manière encore plus rigoureuse certaines subventions[107].

La politique industrielle apparaît ainsi comme une réalité multiforme dont il reste aujourd'hui encore mal aisé de donner une définition stricte, ou même d'apprécier les moyens appropriés de mise en œuvre. Et, de manière générale, ses principes demeurent tout aussi contraignants.

5.2.3.4. Les principes[108] de la politique industrielle

Le vrai problème que soulève la politique industrielle n'est pas tant de savoir si l'on doit y recourir, mais surtout de savoir comment la mettre en pratique. À cet égard, on avance généralement trois principes importants qui doivent être respectés.

Premièrement, une politique industrielle est davantage un état d'esprit qu'une liste de politiques spécifiques. Ceux qui la mettent en œuvre avec succès savent qu'il est plus important de créer un climat de confiance entre le gouvernement et le secteur privé que de fournir des

106. Et, jadis, déjà en vigueur avec l'Accord général sur le commerce et les droits de douane (GATT, selon l'acronyme anglaise).
107. Ce qui est le cas avec la Commission de la concurrence de l'Union européenne.
108. D. Rodrik (2010) : « Le retour de la politique industrielle », dans *Projet Syndicate*, www.project-syndicate.org

incitations financières. Par le biais de comités de réflexion, de forums de développement fournisseurs, de comités consultatifs sur les investissements, de tables rondes sectorielles et de fonds d'investissements mixtes privé-public, la collaboration a pour objectif de compiler les informations sur les possibilités d'investissement et les goulots d'étranglement. Il faut pour cela un gouvernement qui ait un pied dans le secteur privé, sans pour autant être à sa solde.

Deuxièmement, une politique industrielle doit user à la fois de la carotte et du bâton. Compte tenu des risques et du décalage entre les avantages sociaux et privés, l'innovation doit s'accompagner d'une rentabilité ou de retours sur investissements supérieurs à ceux que produisent les marchés. C'est pour cette raison que tous les pays ont un système de brevets. Mais des incitations sans restrictions ont aussi leurs coûts : elles peuvent provoquer une hausse des prix pour les consommateurs et bloquer des ressources dans des activités improductives. C'est pour cette raison que les brevets ont une durée limitée. Le même principe doit s'appliquer à toutes les mesures prises par un gouvernement pour donner naissance à de nouvelles industries. Les incitations doivent être temporaires et conditionnées par les résultats.

Troisièmement, les acteurs d'une politique industrielle doivent savoir que celle-ci a essentiellement pour but de servir la société dans son ensemble et pas seulement les bureaucrates qui la gèrent ou les entreprises qui en sont bénéficiaires. Pour éviter les abus et l'appropriation, une politique industrielle doit être mise en œuvre de manière transparente et responsable, et être accessible autant à de nouveaux candidats qu'aux bénéficiaires en cours.

L'argument habituel contre l'adoption d'une politique industrielle est que les gouvernements ne sont pas en mesure de choisir les « gagnants ». Ce qui détermine le succès d'une politique industrielle n'est pas la capacité à distinguer les gagnants, mais la capacité à pouvoir se séparer des perdants. Ce qui est, en soi, une exigence moins insurmontable. Le principe d'incertitude veut que même les politiques les plus optimales produisent des erreurs. L'idée est que les gouvernements reconnaissent ces erreurs et retirent leur soutien avant qu'elles ne deviennent trop coûteuses.

Alors que la politique de la concurrence (OMC, Union européenne…), par exemple, cherche à limiter l'intervention des autorités

publiques dans l'économie à la création d'un cadre favorable à l'activité économique, la politique industrielle se fonde, avant tout, sur la nécessité d'une action volontariste de renforcement de la structure industrielle. Elle encourage donc l'adoption de mesures spécifiques, destinées soit à certains secteurs (secteurs en création, secteurs en crise, secteurs de pointe), soit à certaines opérations (fusions des firmes, recherche-développement…).

Or, même dans le cadre conceptuel standard de l'économie de marché, l'État est responsable du bon fonctionnement de la société. Et, comme le souligne avec pertinence J. A. Robinson (2010), il existe des soubassements théoriques qui laissent à penser que la politique industrielle peut jouer un rôle important dans la promotion du développement, et il y a assurément des cas où elle a joué ce rôle. Elle a été couronnée de succès dans les cas où les décideurs politiques qui l'ont mise en œuvre, soit ont souhaité un décollage industriel, soit ont été forcés de s'engager dans cette voie en raison des incitations engendrées par les institutions politiques ou par l'environnement dans son ensemble. Autant d'arguments qui impliquent qu'il est nécessaire d'arrêter de penser en termes normatifs en ce qui concerne la politique industrielle et de commencer plutôt à élaborer une approche positive satisfaisante permettant d'aider les pays pauvres à s'industrialiser. De ce point de vue aussi, une présentation des politiques industrielles mises en œuvre en Afrique centrale apparaît donc nécessaire.

5.3. Les politiques industrielles mises en œuvre en zone CEEAC et les outils d'accompagnement

Les pays de la CEEAC ont utilisé trois stratégies industrielles, à savoir : la stratégie d'import substitution, la stratégie de substitution des exportations et la stratégie des industries industrialisantes.

Au lendemain des indépendances africaines, et en particulier celles des pays de l'espace CEEAC, les différentes stratégies industrielles mises en place, comme dans la plupart des pays en voie de développement, tournaient autour de stratégies recherchant la diversification des économies concernées, dans l'optique de minimiser considérablement leur dépendance par rapport aux produits de base.

Le présent chapitre vise, tout d'abord, à analyser les stratégies mises en œuvre, avant d'aborder les instruments d'accompagnement de ces stratégies.

5.3.1. Les stratégies industrielles mobilisées en Afrique centrale

Dans le but de diversifier leurs économies, les pays de la CEEAC ont utilisé (ou combiné) trois stratégies industrielles, à savoir : la stratégie d'import substitution, la stratégie de substitution des exportations et la stratégie des industries industrialisantes.

En fait, lorsqu'on prend en compte *les régimes d'accumulation*[109] mis en place, on est amené à distinguer réellement en Afrique centrale deux types de stratégies qui définissent alors :

109. Et pour reprendre la « grille d'analyse » jadis proposée par C. Ominami (1979), pour analyser les stratégies de développement mises en œuvre dans les PED, ainsi que la différenciation s'étant opérée entre eux, il faut en effet partir du concept de « régime d'accumulation ». Une telle démarche se base sur les modalités d'insertion des différents pays dans l'économie mondiale et permet de mieux appréhender une typologie plus instructive des différentes stratégies mises en place par les pays en développement en général. Cette optique autorise ensuite à distinguer trois types de stratégies : substitution aux importations, promotion des exportations primaires et substitution aux exportations reposant sur l'exportation de produits manufacturés. Surtout, à l'intérieur d'un régime d'accumulation donné, peuvent coexister diverses stratégies, d'où l'idée d'une combinaison de stratégies. Il faut dire que l'approche proposée par C. Ominami stigmatisait les analyses qui, dans les années 1980 (avec la crise du fordisme, l'émergence des NPI, les retournements spatiaux divers…) pensaient qu'une simple présentation des stratégies d'industrialisation des PED suffirait à relever les transformations structurelles opérées par ces pays pendant la période considérée. L'articulation des deux principaux modes utilisés (insertion dans l'économie internationale et dynamique intérieure) permettait, selon lui, de privilégier une analyse du mouvement par lequel les formations économiques en voie de développement apparaissent, finalement, comme le produit de *modes spécifiques d'accumulation*.
Cette approche, qui n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la « théorie de la régulation » (Lipietz, 1977, op. cit. et 1985 ; A. Lipietz et D. Leborgne, 2002 ; R. Boyer et Y. Saillard, 1995…), insiste sur la diversité des rapports de production existant dans les PED, afin d'adopter une approche historique et spatiale plus concrète. Elle suppose un système mondial plus complexe, ainsi que l'existence d'un éventail de stratégies dans les PED qui sont plus larges que ne le suggéraient généralement les analyses consacrées à ces pays.

– **les économies à régime rentier** dont l'insertion dans la division internationale du travail est largement déterminée par les exportations pétrolières. Ces pays combineront une forte promotion des exportations avec une substitution aux importations très faible (cas de tous les pays du Golfe) ; et
– **l'industrialisation intravertie** (Cameroun…). Ici, on combinera la substitution aux importations avec la promotion des exportations primaires. C'est sur le marché interne que se réalise une production industrielle qui, faute de compétitivité, n'a pas accès aux marchés internationaux. Il en résulte également une forte polarisation de la structure des exportations sur les produits primaires. Ce type d'industrialisation se caractérise aussi par un faible degré d'intégration : la production des biens d'investissements est très peu développée et une grande quantité de matières premières industrielles doit être achetée à l'extérieur. Il faut, d'une part, assurer une demande interne et, d'autre part, dégager en permanence un excédent extérieur afin de financer les inputs et les équipements nécessaires à l'industrie, d'où le renforcement de la dépendance à l'égard du secteur primaire exportateur.

Tout ceci tend également à montrer qu'en Afrique centrale, comme ailleurs dans la majorité des PED[110], il peut y avoir une stratégie dominante, mais que le régime d'accumulation mis en place est bien la conséquence d'une combinaison de stratégies avec cette dominante.

5.3.1.1. L'import-substitution

Cette stratégie a été élaborée dans le cadre des économies latino-américaines, avant de s'étendre à d'autres pays dès les années 1940 (Asie de l'Est et du Sud-Est, Inde, Pakistan, Europe de l'Est). La stratégie d'industrialisation par la substitution des importations (ISI) se fonde principalement sur le théorème de Prebisch-Singer (1950), théoriciens structuralistes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), sous l'hypothèse d'un modèle à deux pays (Nord et Sud) et à deux produits (primaire et manufacturé), et selon laquelle les termes

110. Pays en développement.

de l'échange dépendent de la relation entre les taux de croissance et de l'élasticité du revenu des importations. Ce théorème énonce que la demande de produits primaires (du Sud) est inélastique par rapport au revenu et contraire à l'élasticité du revenu des biens manufacturés du Nord. Le Sud affrontera alors, à long terme, une moindre croissance ou une diminution des termes de l'échange, comme cela s'est vérifié avec la crise de 1929. La solution réside alors dans la mise en œuvre d'une stratégie de remontée des filières, basée sur la protection du marché interne (du moins dans une première phase) et le développement de la production locale de biens manufacturés (avec une élasticité du revenu élevée).

En fait, le modèle de l'ISI part de l'interrogation suivante : « pourquoi, dans un premier temps, ne pas privilégier les activités industrielles sur le plan local pour lesquelles, ainsi qu'en témoignent les importations, une demande intérieure existe » ? Et, pour mettre en œuvre ces activités, l'ISI utilise notamment comme outils les *tariff factories*, les taux de change multiples et la création d'économies externes[111].

Cette stratégie sera plus particulièrement appliquée au Cameroun et en RDC, notamment dans les industries légères en aval de la production primaire dite de valorisation de produits d'exportation (type scieries, conserveries alimentaires, production de café soluble, huileries de palme…) et dans les industries légères axées sur la consommation…

111. Les *tariff factories*, droits de douane élevés sur les produits finis et nuls ou très faibles sur les inputs, favorisent, en raison de l'effet de consommation et de la protection effective élevée, l'implantation d'industries de montage à partir des pièces détachées. (C'est ainsi que s'est implantée l'industrie automobile au Nigeria, au Maroc, en Égypte et en Afrique du Sud). De leur côté, *les taux de change multiples* consistent à adopter des taux différents selon la nature des importations (un taux officiel élevé pour maintenir le prix des importations indispensables et un taux libre, plus déprécié, pour décourager les importations de luxe) ou selon les devises (avoir un taux moins déprécié avec tel pays dont on veut encourager les importations et un autre taux avec le reste du monde). Les taux de change multiples ont les mêmes effets qu'un contingent et sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre que les droits de douane, car ils n'exigent pas une administration compétente et incorruptible. *Au sujet de la création d'économies externes* enfin, rappelons en effet que les partisans de la priorité accordée à l'industrialisation privilégient surtout le jeu des économies d'échelle et des économies externes. Ainsi, A.O. Hirschman (1964), par exemple, distingue deux types d'investissements : d'une part, ceux qui concernent les activités directement productives et pour lesquels le critère de choix est celui de la rentabilité économique et, d'autre part, ceux qui ont trait aux infrastructures économiques et sociales.

Mais son application se fera également dans d'autres États de la sous-région comme au Gabon, au Tchad ou en Angola…

Néanmoins, l'ISI a rencontré de nombreuses limites que l'on peut situer à plusieurs niveaux : l'étroitesse des marchés domestiques (souvent conséquence, comme dans tous les pays africains, de la balkanisation des États), la faiblesse technique du processus de production ou encore les financements insuffisants et la forte dépendance à l'égard de matières premières ou de produits semi-finis importés. Ainsi, « les usines de chimie légère importeront, pendant des années, tous leurs intrants faute de l'existence sur place d'industrie chimique de base adéquate. Et, comme ces importations s'ajoutaient à celles de biens d'équipement ou de pièces de rechange ainsi qu'au rapatriement des bénéfices des entreprises étrangères ou, à celui des salaires des cadres expatriés, elles ont fini par grever lourdement les balances commerciales… »[112].

5.3.1.2. La stratégie de substitution des exportations (ou export-substitution)

Elle est basée sur la conviction selon laquelle il est possible de passer d'une économie non développée et agricole (et ayant un faible taux d'épargne) à une économie moderne. Dans cette perspective, on cherche donc à développer des activités exploitant un avantage relatif détenu par le pays, par exemple une main-d'œuvre bon marché, dans le but d'exporter la production sur le marché mondial en s'appuyant sur une compétitivité-prix favorable. Cette stratégie suppose donc un fort taux d'extraversion (rapport entre les exportations et le PIB) et convient aux pays caractérisés par un marché intérieur étroit. Les recettes d'exportations sont censées permettre un effort d'investissement qui favorisera ensuite l'implantation d'activités à plus forte valeur ajoutée (industrie lourde). On parle ici de stratégie de substitution des exportations (SSE). Très peu utilisée par les pays d'Afrique centrale, elle concerne généra-

112. Essombè Edimo J.R. Nya Bonabébé (1995) : op. cit., p. 84. Rappelons que l'auteur énumère également les autres caractéristiques additionnelles, ainsi que les limites rencontrées par l'import substitution en Afrique en général avant de montrer comment, grâce à la mise en place de « la remontée des filières », ce type d'industrialisation a pourtant pu réussir en Asie ou en Amérique latine, alors qu'il a échoué dans la plupart des pays africains (exception faite de l'Île Maurice).

lement des pays déjà plus avancés, puisqu'ils parviennent à exporter une partie de leur production. Il s'agit de remplacer leurs exportations de produits de base par celles de biens à plus forte intensité technologique et de valeur ajoutée. C'est ainsi que les pays ont mis l'accent sur le remplacement de leurs exportations traditionnelles de produits agricoles (cacao, café, coton caoutchouc…) par l'exportation de produits transformés.

Cette stratégie permet de profiter d'une technologie déjà mûre et, pour pallier l'insuffisance de l'épargne, recommande d'utiliser les capitaux étrangers (endettement extérieur) et les prélèvements opérés sur l'agriculture. Sa mise en place nécessite le recours aux outils comme la libéralisation du commerce extérieur, la mise en place d'un système tarifaire neutre, un code d'investissement favorable aux investissements étrangers et une politique de change qui évite la surévaluation.

Appliqué principalement au Cameroun, ce type de stratégie a été réalisé dans divers secteurs de l'activité et notamment dans les industries agroalimentaires, les industries de confection, le tourisme ou le montage d'appareils industriels (électroménager, optique, ordinateurs, petite mécanique…). Il faut souligner par ailleurs que, dans certains cas (Cameroun notamment), les pays avaient aussi mis en place des zones franches industrielles. Mais la pratique a également recélé un certain nombre de limites non négligeables. Ainsi, notons que les économies extraverties doivent avoir fait un choix judicieux de spécialisation internationale. Car dans les années 1970, par exemple, les économies développées importatrices de produits de base sont entrées en récession et ont diminué leur demande de produits primaires. Par ailleurs, cette stratégie se heurte rapidement au protectionnisme des pays importateurs (normes, contingentements…).

5.3.1.3. Les industries industrialisantes

Encore moins utilisée que la précédente en zone CEEAC, cette stratégie consiste à développer des activités situées en amont du système productif (sidérurgie, métallurgie, production énergétique, chimie de base…). Ces activités sont censées avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Illustrée par l'Algérie, cette stratégie est copiée sur le modèle soviétique de priorité à l'industrie lourde. En effet, développer ces activités permet de faire travailler des actifs qui constitueront

le noyau du marché intérieur des biens de consommation. De plus, elles dotent le pays des infrastructures industrielles qui peuvent permettre l'émergence d'activités en aval, par *une descente des filières*[113].

Les pays comme le Cameroun et la RDC ont combiné cette pratique avec leur stratégie dominante. C'est ainsi que dans les deux pays, l'accent est mis sur les industries ayant une forte capacité d'entraînement sur les autres comme la production d'énergie et l'extraction des minerais.

Néanmoins, il faut noter que la mise en place d'une industrie industrialisante requiert de nombreux autres facteurs pas toujours accessibles à tous les PED, comme la disponibilité de capitaux énormes, dont l'absence a empêché un pays comme l'Algérie des années 1960-1970 de continuer sa politique, ou encore des niveaux de scolarisation importants et, surtout, un savoir-faire technique éprouvé.

5.3.2. Les instruments de la politique industrielle en zone CEEAC

Pour mettre en œuvre les stratégies industrielles évoquées précédemment, les gouvernements de la sous-région ont adopté des codes des investissements. Pour le Cameroun, par exemple, le code des investissements de 1982 a remplacé celui des années 1960 qui avait la particularité de privilégier les grandes entreprises. Celui de 1982 met en place quatre « régimes » de fiscalité qui correspondaient aux quatre types d'entreprises que l'on cherchait alors à promouvoir en vue de la diversification de l'économie. Et les plus grandes faveurs de ce code sont réservées plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME-PMI). Les nécessités du marché commun aidant, le pays a adhéré, en 1999, à la charte des investissements de la CEMAC. Et des dispositions de cette dernière ont ensuite été adaptées dans la « charte

Pour mettre en œuvre les stratégies industrielles, les gouvernements de la sous-région ont adopté des codes des investissements.

113. On reconnaît ici les travaux de G. de Bernis(1966) : « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », in Revue *Économie politique*, t. 19, mais également ceux de F. Perroux (1955) : « Note sur la notion de pôle de croissance », Revue *Économie appliquée*, série 2, n° 1.

nationale des investissements » mise en place en 2002[114], en vue de préciser la gestion des incitations proposées pour les investissements au Cameroun. Au-delà des différentes chartes des investissements adoptées ensuite sur le plan interne par les divers pays de cet espace CEMAC, le cas de cette charte communautaire peut être analysé afin de faire ressortir les articulations des dispositifs régulant désormais les investissements ainsi que la fiscalité de la production entre les différents États concernés. Enfin, dans le cadre de la sous-région CEEAC, un certain nombre d'outils auront été adoptés, à la fois pour faciliter l'intégration et pour réguler le marché commun.

5.3.2.1. La charte des investissements de la CEMAC

En dehors du PER[115] en effet, les pays de cette sous-région ont mis en place une charte des investissements. C'est un cadre général commun regroupant l'ensemble des dispositions destinées à améliorer l'environnement institutionnel, fiscal et financier des entreprises dans le but de favoriser la croissance et la diversification des économies des pays membres de la CEMAC, sur la base d'une meilleure définition du rôle de l'État et d'un développement harmonieux du secteur privé à travers des investissements d'origine nationale ou étrangère. Elle dispose que :

- les États membres devraient poursuivre la mise en œuvre des politiques économiques et monétaires visant à réaliser le redressement de leurs économies et leur développement sur une base durable. À cet effet, ils doivent accepter les règles de discipline imposées par la surveillance multilatérale définie dans la convention de l'Union économique de l'Afrique centrale ;
- par ailleurs, en vue de l'assainissement des finances publiques, les États membres devaient veiller à une application rigoureuse de la réforme fiscale et douanière UDEAC de 1994, notamment en ce qui concerne la limitation des régimes dérogatoires et attacher du prix au recouvrement

114. Loi n° 2002-004 du 19 avril 2002.

115. Programme économique régional de la CEMAC. De manière générale, il vise à mettre en place des piliers susceptibles de générer la croissance et l'émergence économique de la sous-région à l'horizon 2025.

systématique des recettes fiscales et douanières, afin d'équilibrer les recettes et les dépenses publiques ;
- en outre, les pays se sont s'engagés à améliorer la qualité des données et des informations mises à la disposition des investisseurs sur leurs performances économiques et le développement social. À cet effet, ils accorderaient une attention particulière au renforcement des services et outils statistiques avec le concours d'Afristat ;
- les États membres devraient promouvoir la sécurité juridique et judiciaire, et renforcer l'État de droit. La Cour de justice communautaire se doit, à ce titre, de veiller au respect des droits et obligations.
- de plus, les pays membres ont adhéré au traité de l'OHADA et ont pris sur eux de garantir l'application des procédures et des arrêts de la Cour commune de justice et d'arbitrage de cette institution régionale. Ils ont adapté leur droit national et leur politique judiciaire aux règles et dispositions de l'OHADA (art. 4 de la charte). Il faut souligner qu'autant la Charte a tenté de prescrire un cadre d'incitations pour la facilitation et la promotion des investissements, autant les dispositions OHADA harmonisent, pour tous les pays africains, les dispositions juridiques concourant à cette facilitation.
- enfin, les pays concernés se sont efforcés de former les juges au traitement des affaires commerciales et, si possible, spécialiser certaines juridictions (tribunal de commerce ou chambre économique et sociale). Ils devaient, par ailleurs, veiller à l'exécution diligente des décisions de justice.

De la même manière, membres actifs de l'Organisation africaine de propriété intellectuelle (OAPI), les États se doivent de garantir la protection des brevets, marques, signes distinctifs, labels, noms commerciaux, indications géographiques, appellations d'origine. Ils se sont engagés à mettre en place des mesures visant à stimuler l'innovation, à acquérir et à maîtriser les technologies innovantes ou encore à favoriser la diffusion de la connaissance. Ils encourageaient à cet effet les initiatives visant à nouer des relations de partenariat intérieur et extérieur. Tout comme ils se sont engagés à mettre en place un système national et régional de normalisation, de métrologie et de certification, en phase avec le système international, notamment le système international de

normalisation (ISO). De même, ils s'engagent à appuyer le développement de la mentalité et de la culture de la « qualité totale » au sein des entreprises. La participation aux activités de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) contribuait ainsi à renforcer cette politique.

Les États membres et la communauté étaient conscients de la nécessité pour l'investisseur de disposer de ressources humaines en quantité et en qualification suffisantes. À cet effet, ils se sont engagés à renforcer le secteur de l'éducation primaire de base, afin d'améliorer le taux de scolarisation, notamment celle des filles. Ou encore à porter une attention particulière à la formation professionnelle publique et privée, à encourager les entreprises et les organisations professionnelles privées et, enfin, à contribuer davantage au développement des ressources humaines, tout en reconnaissant la nécessité de rendre plus flexible la réglementation du travail (cas du code camerounais du travail de 1992 qui a été longtemps décrié par les organisations syndicales comme étant très favorable aux employeurs, au détriment de cette ressource humaine qu'il fallait développer), en conformité avec les normes internationales auxquelles les États ont souscrit.

Mais, à ces dispositifs communautaires, pour les pays de la CEMAC, s'ajoute un ensemble d'outils additionnels destinés à réguler le marché commun de la CEEAC.

5.3.2.2. Les différents autres outils

Ce sont à la fois des outils d'intégration et des instruments de régulation du marché commun.

Le programme économique régional (PER)

Le Programme économique régional (PER) initié en zone CEMAC visait en effet à mettre en place les fondements devant permettre le développement accéléré des piliers de la croissance. Il s'agissait ainsi de construire un environnement régional compétitif, de façon à attirer un flux d'investissements privés vers les moteurs de la croissance dans la sous-région. À cet égard, le PER marquait une rupture par rapport aux

approches du passé focalisées, elles, sur la recherche d'une bonne gestion des agrégats macroéconomiques, sans un ciblage précis, ce qui s'était traduit par la poursuite de priorités souvent floues. Pour faire face à la crise économique mondiale et au dynamisme des économies émergentes, la CEMAC a mis en place une politique ciblée et volontariste permettant de focaliser ses ressources financières et humaines sur quelques piliers de la croissance, et capable à la fois de favoriser l'émergence de pôles économiques régionaux compétitifs et de générer une croissance forte ayant un impact significatif en termes de revenus et d'emplois dans chacun des États membres de la sous-région. Pour y parvenir, le PER devrait s'appuyer sur quatre axes :

- le renforcement de la gouvernance macro-économique ;
- la mise en place effective du marché commun et de la facilitation des échanges ;
- la construction d'infrastructures physiques d'intégration ; et
- la mise en place d'infrastructures et de services de soutien pour la compétitivité des moteurs de la croissance[116].

Le tarif extérieur commun (TEC)

Dans la sous-région CEMAC, par exemple, ce tarif extérieur commun (TEC) a été mis en place entre 1994 et 2000. Celui-ci a consacré le passage à une union douanière imparfaite, caractérisée par une uniformisation de la fiscalité d'entrée des États membres, en même temps que la préservation de l'individualité des territoires douaniers nationaux, en l'absence de pools communs de recettes. L'application de ce TEC a connu toutefois des distorsions tant pour les taux appliqués que pour la codification des marchandises (nomenclature). Les taux non conformes au TEC concernent 4 positions tarifaires pour le Cameroun, 5 pour la RCA, 103 pour le Gabon et 15 pour la Guinée équatoriale.

L'application du TEC a connu des distorsions tant pour les taux appliqués que pour la codification des marchandises.

116. CEA (2008) : « L'état de l'intégration régionale en Afrique centrale », in *Les économies de l'Afrique centrale 2008*, Éd. Maisonnneuve & Larose, Paris, op. cit.

Il est à noter, par ailleurs, que deux autres types de dysfonctionnements altèrent également le caractère commun de ce tarif, à savoir les franchises exceptionnelles accordées à certains investisseurs pétroliers notamment et l'inexistence d'un dispositif régional de traitement des produits en libre-pratique.

Pour la CEEAC, les négociations sur l'ébauche du TEC élaboré en 2001 et actualisé en 2007 avec l'appui technique de la CEA devaient débuter en 2008 et inclure l'harmonisation des codes de douanes. Le projet a été confectionné à partir du TEC/CEMAC, avec la perspective d'un passage de 4 à 3 catégories tarifaires et d'un droit de douane à 3 taux (5, 10 et 20 %), et sous réserve d'une évaluation préalable de l'impact budgétaire qui pourrait en résulter. Malheureusement, ce projet de TEC à 3 taux n'a toujours pas fait l'objet d'une ouverture formelle de négociation entre États membres sur la catégorisation des produits et le taux du droit de douane[117]. Ceci concourt à une amplification du commerce informel transfrontalier, eu égard aux différentiels existant entre les crêtes tarifaires à l'intérieur de l'espace communautaire (20 % pour la RDC et STP, 30 % pour les pays de la zone CEMAC et l'Angola, 40 % pour le Burundi).

Les réformes fiscalo-douanières (RFD)

D'importants acquis de la réforme fiscalo-douanière RFD/UDEAC, consolidés après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC, couvrent la plupart des composantes majeures des systèmes fiscaux nationaux, notamment l'impôt sur les sociétés, la TVA et les droits d'accises, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les droits d'enregistrement et de timbre, la charte sur les investissements et la fiscalité applicable aux opérations cotées à la bourse des valeurs mobilières.

La taxe communautaire d'intégration (TCI) et la contribution communautaire d'intégration (CCI)

Prélèvements autonomes adoptés entre 2002 et 2004, la taxe communautaire d'intégration TCI/CEMAC et la contribution communautaire

117. CEA (2010) : « État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale », in *Les économies de l'Afrique centrale 2010*, JePublie, Paris.

Les pays de la zone CEEAC ont adopté diverses stratégies industrielles visant à diversifier leurs économies… mais qui ont connu des limites.

d'intégration avaient vocation à couvrir les besoins des budgets de fonctionnement, mais aussi des fonds de développement et à autonomiser entièrement les deux institutions (CEMAC et CEEAC) vis-à-vis des trésors nationaux. Cependant, les résultats enregistrés restent encore très en deçà des objectifs poursuivis, car ces instruments souffrent toujours des dysfonctionnements déjà signalés en 2005 et 2006, à savoir :

- la mise en œuvre de la CCI/CEEAC par seulement deux États sur dix (Gabon et Congo) en zone CEMAC ;
- les franchises exceptionnelles accordées par certains États sur une base discrétionnaire au titre de la TCI/CEMAC (jusqu'à 94 % de la valeur des importations de la Guinée équatoriale en 2005) ;
- les écarts importants entre les statistiques des importations et les liquidations, se traduisant par un taux de perdition supérieur à 45 % ;
- la rétention des recettes TCI/CCI par plusieurs trésors nationaux ;
- le maintien d'une clé égalitaire pour la répartition des charges CEMAC ; ou encore
- l'affectation de la part des recettes transférées par les États aux seules dépenses de fonctionnement.

Enfin, on peut noter qu'en plus de ces divers instruments, plusieurs autres programmes ont vu le jour dans le but d'accélérer également le processus d'intégration des pays d'Afrique centrale, à savoir les programmes énergétiques (le pool énergétique de l'Afrique centrale, le plan d'action pour l'accès à l'énergie, le programme d'électrification périurbaine intensive, le système d'information énergie communautaire), les programmes de transport ou encore le programme régional de sécurité alimentaire (adopté en 2002).

En définitive, on constate que les pays de la zone CEEAC, afin d'éviter la dépendance vis-à-vis des produits de base, ont adopté diverses stratégies industrielles visant à diversifier leurs économies. C'est ainsi que les stratégies d'import substitution, d'export-promotion et d'industries industrialisantes ont été appliquées dans un certain nombre de pays de

la sous-région. Toutes ces stratégies ont été également accompagnées de divers outils à savoir des codes des investissements, des chartes d'investissements ou encore des codes des douanes et différents autres mécanismes conçus pour faciliter l'intégration, mais aussi pour réguler le marché commun.

Néanmoins, ces diverses stratégies industrielles ont (partout) connu des limites. Celle d'export-promotion, par exemple, n'a pas été effective, car elle nécessitait, notamment, une bonne assise de la production intérieure dont ne disposaient pas véritablement les pays de la sous-région. Pour sa part, la stratégie des industries industrialisantes n'a pas permis la construction d'une véritable industrie lourde capable d'entraîner les autres secteurs. Globalement, la mise en œuvre de ces politiques industrielles a été confrontée à plusieurs difficultés inhérentes aux faiblesses de ces pays, expliquant ainsi les résultats mitigés de ces dernières.

Une analyse des performances industrielles de l'Afrique centrale s'avère donc nécessaire. Elle permet de mettre en évidence le caractère plutôt défavorable (voire insatisfaisant) des différentes stratégies mobilisées, notamment eu égard à l'objectif initial d'indépendance par rapport aux ressources naturelles.

5.4. Analyse de la performance du secteur industriel en Afrique centrale

Lorsqu'on parle de performance, on mélange en général beaucoup de problèmes différents les uns des autres. La performance peut être abordée du point de vue de l'entreprise, du bien-être social et global, ou encore en termes d'efficacité productive. Divers indicateurs retenus en général font tous plus ou moins référence à la rentabilité. On peut, par exemple, citer trois principaux indicateurs de ce type : le taux de rendement du capital, l'indice de Lerner du pouvoir de marché et le ratio **q** de Tobin.

On doit plus exactement à l'économie industrielle, dont les analyses se sont largement développées autour de la concurrence et des comportements des firmes, le paradigme « structure-comportement-performance » (ou modèle SCP) et dont Bain (1959) et Mason (1957) sont les initia-

teurs. Ce paradigme répondait plus généralement aux insuffisances de la microéconomie standard face à l'explication de la performance des entreprises, même si, depuis, le champ d'analyse en la matière s'est à la fois élargi et diversifié, notamment avec l'entrée en jeu de nouvelles théories microéconomiques qui se sont prolongées dans le cadre de l'analyse de l'efficacité productive des organisations (Thirole, 1993).

De sorte que la notion de performance renvoie davantage à celle d'efficacité productive. Une unité de production, par exemple, est dite performante ou efficace si, à partir du panier d'intrants dont elle dispose, elle produit le maximum d'outputs possibles ou encore si, pour produire une quantité d'extrants, elle utilise les plus petites quantités possibles d'intrants (Atkinson et Cornwell, 1994). La mesure du degré d'efficacité d'une firme permet alors de cerner si celle-ci peut accroître sa production sans pour autant consommer plus de ressources, ou diminuer l'utilisation d'au moins un intrant tout en conservant le même niveau de production (Armara et Romain, 2000). Si, comme l'observent avec pertinence Piot et Rainelli (1996), les premiers travaux sur le concept d'efficacité sont dus à Koopmans (1951) et à Debreu (1951), c'est ce dernier néanmoins qui en initia la première mesure avec le coefficient d'utilisation des ressources calculé à partir de la réduction équiproportionnelle maximale de tous les intrants permettant la production continue des biens fabriqués. Depuis lors également, le concept d'efficacité est devenu une référence privilégiée dans l'analyse des performances[118].

Pour un pays, la part du secteur manufacturier dans le PIB apparaît également comme une mesure de la performance de son secteur industriel. Dans un espace comme l'Allemagne, en matière de performance industrielle, on note que le secteur industriel représente 33 % de la

118. Rappelons par ailleurs que ce concept possède également plusieurs variantes. Aussi distinguera-t-on *l'efficacité technique* (qui mesure la manière dont une firme choisit les quantités d'inputs qui entrent dans le processus de production, quant les proportions d'utilisation des facteurs sont données), *l'efficacité allocative*, encore connue sous l'appellation d'*efficacité prix* (façon dont l'entrepreneur fixe les proportions entre les différents intrants ou la combinaison productive en se basant sur leurs prix relatifs), ou encore *l'efficacité économique* (ou efficacité totale) qui est conjointement déterminée par l'efficacité technique et l'efficacité allocative. Ainsi, une exploitation sera économiquement efficace lorsqu'elle est à la fois, techniquement efficace et alloue de manière efficace ses ressources. Enfin, il faut signaler que les déterminants de l'efficacité sont aussi divers que variés (l'environnement de l'exploitation…).

population active (Eurostat, 2007). Pour analyser la performance de ce secteur dans la zone CEEAC, il importe tout d'abord de faire une étude comparative des principaux secteurs qui impactent l'industrie (bois et ses dérivés, agriculture, élevage et pétrole), avant de présenter à l'aide d'un modèle économétrique, la relation quelque peu « équivoque » entre la disponibilité des ressources naturelles et le développement du secteur industriel local. Enfin, et pour une lecture plus approfondie, l'étude des performances est également menée en matière de diversification des économies de la sous-région. La double recherche de l'indépendance vis-à-vis des matières premières et celle d'une diversification des économies ayant fondé, pendant longtemps, les stratégies industrielles alors mobilisées en Afrique centrale[119].

5.4.1. Analyse transversale des secteurs de l'économie dans les pays de l'Afrique centrale

Une étude comparative des différents secteurs de l'économie qui touchent plus ou moins l'industrie dans les pays étudiés permet de dégager des similitudes et des différences. Une telle analyse transversale vise, d'une part, à comparer la structure des économies concernées et, d'autre part, à faire ressortir l'évolution de l'industrie manufacturière parallèlement aux autres secteurs susceptibles d'influencer cette dernière.

5.4.1.1. Une faible valeur ajoutée manufacturière

De 2000 à 2005, les pays en voie de développement ont, certes, connu une croissance de la part de leur valeur ajoutée manufacturière (VAM). Celle-ci est passée en effet de 24,3 % à 29 % au cours de cette période. Toutefois, celle de l'Afrique au sud du Sahara, dont les pays de la zone CEEAC, est restée constamment faible et représentait moins de 1 % pendant la période considérée (tableau 5.4).

Même si les pays de l'Afrique subsaharienne restent caractérisés par une faible part de leur valeur ajoutée manufacturière, ils connaissent néanmoins une relative évolution de cette dernière.

119. Cf. chapitre 2, *Infra*.

Groupe de pays et région	2000	2005
Pays industrialisés	74,5	64,5
Pays à économie en transition	1,4	1,7
Économies en développement	24,3	29,0
Afrique subsaharienne	0,7	0,7
sans l'Afrique du Sud	0,3	0,3
Asie du Sud	1,5	1,8
sans l'Inde	0,3	0,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	1,9	2,2
sans la Turquie	1,4	1,7
Amérique latine et Caraïbes	6,6	6,4
sans le Mexique	4,7	4,7
Asie de l'Est et Pacifique	13,3	17,5
sans la Chine	6,7	7,7
Pays les moins développés	0,3	0,3
Monde	**100,0**	**100,0**

Tableau 5.4 : Production industrielle dans le monde : part de la VAM dans le secteur manufacturier en 2000 et 2005 (en %)
Sources : ONUDI (2009), op. cit. p. 11.

Dans le même temps, les pays de l'Asie du Sud passaient d'une VAM de 1,5 % du secteur manufacturier en 2000, à 1,8 % en 2005. Pour leur part également, les espaces territoriaux de l'Amérique latine et des Caraïbes passaient d'une VAM de 6,6 % en 2000 à 6,4 % en 2005. Seuls les pays moins développés présentaient, au cours de la période considérée, un taux de VAM dans le secteur manufacturier plus faible que celui de l'Afrique subsaharienne.

De même, si les pays de l'Afrique subsaharienne restent caractérisés par une faible part de la VAM du secteur manufacturier, ils connaissent néanmoins une relative évolution de cette dernière. Plus concrètement, au sein des pays de la zone CEEAC, l'évolution de cet indicateur n'est pas homogène. Le Cameroun et la RCA présentent ainsi les niveaux d'évolution les plus élevés de la région, respectivement 31,9 % et 22,8 % en 2002 (tableau 5.5)[120].

120. En l'absence de données plus récentes sur la situation des différents pays concernés.

Pays/région	Part des produits manufacturés dans le PIB		Part des produits manufacturés dans les exportations	
	1990	**2002**	**1990**	**2002**
Cameroun	14,23	12,5	22,5	31,9
Congo	8,3	8,4	-	-
Gabon	5,6	5,8	-	16,2
Guinée équatoriale	-	-	-	-
RCA	10,04	8,9	15,5	22,8
Tchad	-	-	-	-
RDC	-	-	-	-
Angola	5,0	4,0	1,5	-
Burundi	**11,8**	**11,0**	**-**	**5,9**

Tableau 5.5 : Évolution de la valeur ajoutée manufacturière (VAM), 1990-2002 (en %)
Sources : ONUDI (2005), Rapport sur le développement industriel en 2005, Washington DC, pp. 157-158

À titre de comparaison et comme l'indique le tableau 5.6 ci-dessous, les pays émergents enregistrent des taux d'évolution nettement plus importants. À cet égard, au cours de la même période, le taux d'évolution de la Corée du Sud, par exemple, est de 96,5 % en 2002. Tout comme ceux de Singapour, de la Chine ou du Brésil sont, respectivement, de 96,8 %, 91,6 % et de 76,8 %.

Pays/région	Part des produits manufacturés dans le PIB		Part des produits manufacturés dans les exportations	
	1990	**2002**	**1990**	**2002**
Corée du Sud	28,8	33,9	96,2	96,5
Taiwan	32,7	28,1	95,8	98,3
Singapour	28,6	28,2	93,2	96,8
Brésil	22,5	18,8	75,1	76,8
Chine	33,1	34,5	76,0	91,6
Île Maurice	19,8	19,8	97,8	97,6

Tableau 5.6 : Évolution de la VAM dans quelques pays NPI, 1990-2002 (en %)
Sources : ONUDI (2005), Rapport sur le développement industriel en 2005, Washington DC, op. cit.

Un tel constat induit nécessairement un certain nombre d'interrogations, notamment celle de savoir si les pays de l'Afrique subsaharienne en général, et ceux de l'Afrique centrale en particulier, disposent de capacités leur permettant de rendre leur secteur manufacturier performant.

Pour essayer d'apporter des éléments de réponse à cette question, on peut analyser les secteurs que sont l'agriculture, le bois et le pétrole et qui ont un impact considérable sur le secteur industriel local.

5.4.1.2. Le secteur pétrolier

Le pétrole est un élément important pour l'industrie. Toutefois, il limite aussi cette dernière et en conditionne l'existence et le fonctionnement. Disposer des ressources pétrolières est un atout pour le secteur industriel d'un pays, mais le pétrole n'est pas forcément synonyme d'industrialisation. Et cela se vérifie dans les pays du Golfe. Dans certains cas, il constitue même un frein, comme dans beaucoup de pays pétroliers d'Afrique. Aussi, analyser le développement industriel en relation avec le secteur pétrolier demeure important pour un pays dans la définition de sa stratégie d'industrialisation.

Disposer des ressources pétrolières est un atout pour le secteur industriel d'un pays, mais le pétrole n'est pas forcément synonyme d'industrialisation.

Pays/Période	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Angola	29,4	27,9	28,4	32,3	37,1	36,7	20,3	22,8
Burundi	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	4,9	4,1	4,2	5,2	6,7	6,5	7,4	2,8
Congo	18,9	20,3	22,9	33,2	39,3	35,2	41,1	27,6
Gabon	17,7	16,3	16,3	19,5	19,8	17,3	19,6	11,3
Guinée équatoriale	24,9	25,7	27,8	34,4	44,0	40,9	43,5	40,5
République centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
République démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-
São Tomé et Principe	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	-	0,7	4,6	4,6	12,0	17,1	20,6	5,3

Tableau 5.7 : Recettes pétrolières en pourcentage du PIB des pays CEEAC
Sources : CEEAC (2009), Les économies de l'Afrique centrale, *JePublie.*

Comme le montre le tableau 5.7 ci-dessus, les recettes pétrolières occupent une part importante dans le PIB de nombreux pays de la sous-région CEEAC. En Guinée équatoriale, ces dernières tournent autour de 40 % du PIB. Tout comme en Angola, au Gabon et au Tchad, on retrouve des parts tout aussi importantes pour les mêmes recettes pétrolières. La plupart de ces espaces disposent donc des capacités énergétiques pour le développement de leur industrie et ne devraient pas, en principe, être confrontés aux problèmes énergétiques dont on sait qu'ils constituent aussi un facteur limitant pour le développement du secteur industriel d'un pays.

5.4.1.3. Le secteur rural

Constitué de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du bois, le secteur rural est indispensable à l'industrie pour laquelle il joue notamment le rôle de pourvoyeur de matières premières.

Pays/Période	1995	2000	2004	2005	2006	2009
Angola	7,4	5,8	8,6	8,7	8,2	8,6
Burundi	55,6	45,5	45,4	45,7	45,3	45,5
Cameroun	23,7	22,0	20,3	20,9	21,2	22,2
Congo	10,9	5,4	6,1	5,5	5,7	4,3
Gabon	8,1	6,4	5,8	4,9	4,5	4,6
Guinée équatoriale	55,3	8,3	3,0	3,5	3,1	3,2
République centrafricaine	54,1	59,3	60,4	59,5	58,2	58,4
République démocratique du Congo	57,0	50,0	47,1	46,3	44,0	41,9
São Tomé et Principe	26,4	20,0	19,4	18,7	17,3	16,7
Tchad	37,0	42,3	23,5	22,8	20,2	20,6

Tableau 5.8 : Évolution de la part (%) du secteur rural dans le PIB au prix courant
Sources : Base de données en ligne de la CNUCED (septembre 2010), nos propres calculs.

Le secteur rural occupe ainsi une part importante du PIB dans les pays comme le Burundi, le Cameroun ou la RCA. Dans ces espaces, dont la part du pétrole dans le PIB est faible pour certains et même inexistante pour d'autres (tableau 5.8), le secteur agricole considéré dans

son ensemble demeure prépondérant (environ 60 % du PIB en RCA) et semble, pour ainsi dire, se substituer au pétrole.

Inversement, pour les pays « pétroliers » de la sous-région (Angola, Guinée équatoriale, Gabon) et en dehors du Tchad, le secteur rural représente une part très faible du PIB (moins de 10 %). Au Tchad, malgré une forte augmentation de la part des recettes pétrolières, le secteur rural reste encore significatif (environ 20 % du PIB). Cette observation tend à montrer que, dans certains pays de la sous-région, le développement d'un des secteurs se ferait au détriment de l'autre.

Le secteur rural est indispensable à l'industrie.

5.4.1.4. Le secteur industriel

On s'accorde généralement pour reconnaître que l'industrie manufacturière permet une plus grande intégration interne des économies, notamment grâce à la mise en place d'une densification des liens entre les secteurs, entre l'agriculture et l'économie urbaine, ou encore entre les industries de biens de consommation, de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Tout comme, en outre, l'industrie manufacturière génère une structure de la demande qui lie les salaires et la consommation intérieurs à la production locale (Wade, 2003). Dans l'espace CEEAC, l'industrie (processus de transformation des matières premières en produits finis ou semi-ouvrés) apparaît aussi tributaire à la fois du pétrole et de l'agriculture dans son ensemble, c'est-à-dire des secteurs dont les produits (pétrole et intrants agricoles) sont localement disponibles[121].

Il existe une absence de corrélation positive entre la disponibilité de matières premières dont regorge l'Afrique centrale et le développement d'une industrie manufacturière performante dans la sous-région.

Paradoxalement, la disponibilité de la matière première agricole et du pétrole (tableau 5.9) n'a pas permis aux pays d'Afrique centrale de disposer d'une industrie performante. La part de l'industrie manufacturière, par exemple, est de moins de 10 % dans le PIB de la plupart des pays

121. Cf. *Infra*.

concernés. Sur la période 1995-2009, seuls le Cameroun (environ 17 %[122]) et le Burundi (10 %[123]) arrivent à maintenir une part supérieure ou égale à la moyenne régionale.

Les différentes comparaisons ci-dessus suggèrent donc bien une absence de corrélation positive entre la disponibilité de matières premières dont regorge pourtant l'Afrique centrale et le développement d'une industrie manufacturière performante dans la sous-région. Cette pénurie d'effets d'hystérésis peut d'ailleurs être étudiée plus en profondeur pour mieux situer le rapport existant véritablement entre l'industrie manufacturière et les matières premières en zone CEEAC.

Pays	Secteur	1995	2000	2004	2005	2066	2009
Angola	Industrie	67,4	72,8	67,9	67,5	68,1	70,9
	dont industries manufacturières	*4,0*	*3,0*	*4,0*	*3,3*	*1,7*	*0,9*
Burundi	Industrie	15,5	15,2	14,6	14,8	14	14,5
	dont industries manufacturières	*9,8*	*10,4*	*10,3*	*10,3*	*9,5*	*9,7*
Cameroun	Industrie	29,8	35,8	30,4	30,1	30,9	31,0
	dont industries manufacturières	*19,9*	*20,7*	*19,1*	*18,4*	*17,7*	*16,0*
Congo	Industrie	46,9	73,9	65,4	65,3	66,6	73,7
	dont industries manufacturières	*8,5*	*3,6*	*6,5*	*5,2*	*4,1*	*3,9*
Gabon	Industrie	46,9	73,9	65,4	65,3	68,5	73,7
	dont industries manufacturières	*8,5*	*3,6*	*6,5*	*5,4*	*4,7*	*3,9*
RCA	Industrie	17,2	16,7	15,3	15,6	15	15,2
	dont industries manufacturières	*7,1*	*7,0*	*6,6*	*6,7*	*6,3*	*7,0*
RDC	Industrie	17,2	16,7	15,3	16,5	17,1	15,2
	dont industries manufacturières	*7,1*	*7,0*	*6,6*	*6,7*	*6,9*	*7,0*
São Tomé et Principe	Industrie	19,6	17,3	20,3	20,8	20,5	21,0
	dont industries manufacturières	*7,8*	*6,9*	*7,1*	*7,3*	*6,9*	*6,4*
Tchad	Industrie	13,9	11,3	47,1	44,6	40,7	53,6
	dont industries manufacturières	*11,9*	*9,1*	*6,4*	*6,5*	*5,9*	*5,8*
Guinée équatoriale	Industrie	28,2	88,1	93,7	93,3	90,5	92,6
	dont industries manufacturières	*1,0*	*0,2*	*0,1*	*0,8*	*0,3*	*0,2*

Tableau 5.9 : Évolution de la part (%) du secteur industriel dans le PIB au prix courant
Sources : Base de données en ligne de la CNUCED (septembre 2010), nos propres calculs.

122. Il s'agit d'une moyenne arithmétique calculée sur la base des données du Tableau 9 proposé par la CNUCED (2010).
123. Moyenne arithmétique également obtenue sur la base des données du Tableau 9 de la CNUCED (2010).

5.4.2. Analyse économétrique du rapport industrie manufacturière-disponibilité des ressources en zone CEEAC

Pour analyser ce lien, postulons une relation linéaire. Comme dans un modèle SCP (structure, comportement et performance) de l'économie industrielle, la performance de l'industrie manufacturière (PIM) est fonction de deux variables : la part des revenus pétroliers dans le PIB (RevP) et la part dans le PIB de l'ensemble du secteur agricole (RevA).

Sur la base des données disponibles pour les dix pays d'Afrique centrale et pour une période de cinq ans, les estimations faites au moyen du logiciel TSP 4.3A montrent que la variable RevP impacte négativement la variable dépendante. En d'autres termes, il apparaît bien que l'augmentation de la part des revenus pétroliers dans les pays CEEAC se fait au détriment de celle de l'industrie manufacturière. Pour sa part, le secteur agricole influence positivement la performance de l'industrie manufacturière, comme le suggère le signe positif du coefficient de la variable RevA. Certainement, la relative bonne tenue de l'industrie manufacturière au Cameroun (17 % en moyenne du PIB) et, dans une moindre mesure, au Burundi (10 % du PIB) a bénéficié du dernier effet ici mis en évidence (encadré 5.1 et annexe 5.2).

Encadré 5.1 : Relation disponibilité des ressources-industrie manufacturière en Afrique centrale

1. CONSTRUCTION DU MODÈLE

En partant des caractéristiques ci-dessus posées (part des revenus pétroliers dans le PIB (RevP) et part dans le PIB de l'ensemble du secteur agricole (RevA)), il s'agira d'estimer l'équation économétrique suivante :

$$PMI_i = \alpha + \beta_1 \mathrm{Re}vP_i + \beta_2 \mathrm{Re}vA_i + u_i \quad (1)$$

Où les variables sont définies comme ci-dessus et où est un processus ***i.i.d*** (identiquement et invariablement distribué).

Comme la relation pressentie semble être la même pour tous les pays, une analyse en économétrie des données de panels s'impose. Ainsi donc, le modèle (1) défini ci-dessus est modifié pour tenir compte de la double dimension relative à un modèle de données de panels.

Le modèle modifié se présente alors de la manière suivante :

$$PMI_{i,t} = \alpha_i + \beta_i \mathrm{Re}vP_{i,t} + \gamma_i \mathrm{Re}vA_{i,t} + u_{i,t} \quad (2)$$

Les innovations sont supposées être i.i.d : de moyenne nulle et de variance égale à : $\sigma_u^2, \quad \forall i \in [1, N]$

L'estimation de ce modèle nécessite d'abord sa validité comme modèle de panels. Il est donc indispensable de faire le test de spécification panel.

2. LE TEST DE SPÉCIFICATION PANEL

Lorsque l'on considère un échantillon de données de panel, il convient tout d'abord de vérifier la spécification homogène ou hétérogène du processus générateur de données. Sur le plan économétrique, cela revient à tester l'égalité des coefficients du modèle étudié dans la dimension individuelle. Sur le plan économique, les tests de spécification reviennent à déterminer si l'on est en droit de supposer que le modèle théorique étudié est parfaitement identique pour tous les pays ou, au contraire, s'il existe des spécificités propres à chaque pays.

La procédure du test adoptée dans ce travail est celle de Hsiao (1986 et 1989) basée sur le test de significativité globale de Fisher. Dans un premier temps, la phase de test de spécification revient, sur le plan économique, à poser qu'une fonction déterminant la part de l'industrie manufacturière est identique pour tous les pays (modèle pooled). Dans ce cas, les coefficients des variables sont identiques pour tous les pays ($\beta_i = \beta, \quad \gamma_i = \gamma \quad \forall i \in [1 \ , \ N]$) et le niveau moyen de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, représenté ici par les constantes est, lui aussi, identique pour tous les pays. Le modèle s'écrit alors sous la forme :

$$PMI_{i,t} = \alpha + \beta \operatorname{Re} vP_{i,t} + \gamma \operatorname{Re} vA_{i,t} + u_{i,t} \quad (3)$$

Si l'hypothèse d'homogénéité totale est rejetée, il convient alors de tester que les coefficients des différents facteurs sont identiques. Si ce n'est pas le cas, il n'existe *a priori* aucune similitude entre les pays. Dans ce cas, l'utilisation des données de panel ne se justifie pas et peut même conduire à des biais d'estimation. On doit donc estimer les relations pays par pays. Si en revanche, il s'avère qu'il existe bien une relation identique entre la part dans le PIB de l'industrie manufacturière et les autres secteurs identifiés pour tous les pays, la source d'hétérogénéité du modèle peut alors provenir des constantes. Il convient donc de tester l'hypothèse d'une constante commune à tous les pays. Et si cette hypothèse est rejetée, on obtient alors un modèle avec effets individuels qui s'écrit sous la forme :

$$PMI_{i,t} = \alpha + \beta \operatorname{Re} vP_{i,t} + \gamma \operatorname{Re} vA_{i,t} + u_{i,t} \quad (4)$$

3. APPLICATION À L'ÉCHANTILLON DES PAYS DE LA CEEAC

Considérons à présent une application simple de ces tests d'homogénéité à partir de données de panel que nous avons présentées ci-dessus. Les données annuelles couvrent dix pays de la zone CEEAC et sont disponibles sur cinq ans.

Les estimations sont faites avec le logiciel TSP 4.3A et les résultats sont synthétisés dans le tableau 10 ci-dessous.

Type Test	Modèle	F test of A, B=Ai, Bi :	P-value =	Décision
Homogénéité totale	(3)	F(27, 20)= 3.0320	.0030	L'hypothèse nulle est rejetée à 5 %
Homogénéité des β_i et γ_i	(3)	F(18, 20)= 1.0845	.2366	L'hypothèse nulle ne peut être rejetée à 5 %
Constantes individuelles α_i	(4)	F (9, 38)= 7.0452	.0020	L'hypothèse nulle est rejetée à 5 %

Tableau 5.10 : Test de spécification sous TSP 4.3A

La spécification finale est donc celle du modèle (4) avec effets individuels. Il reste maintenant, et avant de passer à l'estimation finale de notre modèle, à connaître la nature de ces effets. Sont-ils fixes ou aléatoires ? Le test de Hausman (1978) permettra de répondre à cette question. La valeur de la statistique *H* qui suit un *chi deux* à deux degrés de liberté (car deux variables explicatives) est de 4,924. Or, à 95 %, le seuil est de 5,99. Donc, ici, on ne rejette pas l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les effets individuels et les variables explicatives. On adopte ainsi un modèle à effets aléatoires. La nature des effets étant connue, on peut estimer le modèle à partir d'un estimateur approprié. En présence d'effets aléatoires, l'estimateur des moindres carrés généralisés est un estimateur sans biais et asymptotiquement efficace. On utilise donc ce dernier pour estimer notre modèle.

Résultats très insatisfaisants donc, pour ce qui est de l'objectif initialement visé par les stratégies (notamment la recherche de l'indépendance des économies par rapport aux ressources naturelles). Mais ces gains mitigés sont tout aussi repérables dans l'analyse de la performance en termes de diversification des économies concernées.

5.4.3. Des performances mitigées en matière de diversification : la zone CEMAC en exemple

Fondant également les stratégies industrielles mises en œuvre dès le lendemain des indépendances des pays, la diversification économique et les performances dans ce domaine méritent aussi en effet d'être

analysées. Le cas de la sous-région CEMAC est à cet égard assez instructif. Comme souligné précédemment, l'Afrique centrale dans son ensemble est une région d'abondance des matières premières présentes à la fois sur son sol (potentiel agricole, bois…) et dans son sous-sol (métaux divers, produits miniers, pétrole…). Toutefois, les économies restent dans leur majorité très vulnérables, car les pays demeurent généralement exposés aux chocs exogènes divers (instabilité des prix internationaux…), à cause de leurs structures productives et de leurs exportations peu diversifiées et peu dynamiques.

5.4.3.1. Une approche générale de la notion de diversification[124]

De nombreuses contributions ont montré les avantages procurés par la diversification en termes de dilution des risques macroéconomiques, de même que les théories de la croissance et du développement ont mis en évidence l'apport de la diversification au processus de développement (Berthélemy, 2005). En effet, un pays ou une région dont l'activité économique est diversifiée est moins sensible aux aléas conjoncturels, dès lors que les aléas qui frappent les différents secteurs ne sont pas corrélés positivement entre eux. Cet argument est particulièrement important pour les pays qui exportent des matières premières, dont les cours peuvent connaître de fortes fluctuations, ce qui constitue le motif le plus évident de recherche d'une plus grande diversification. Pour ce qui est

124. De nombreux travaux traitent plus spécifiquement de cette question qui n'est reprise ici que comme élément de la démonstration. On peut tout de même aussi rappeler, entre autres, que la question de la diversification n'est pas récente dans la littérature économique. Les premiers travaux sur cette question ont été effectués par Mac Laughlin au moment de la crise des années 1930. Celui-ci a cherché à expliquer les cycles économiques dans les villes américaines par le degré de concentration des activités économiques. Ainsi, ces travaux ont montré que les villes ayant un niveau de concentration élevé sont celles qui ont le plus souffert de la crise de l'entre-deux-guerres. Cette problématique a été reprise durant la même période dans l'étude des aléas de la conjoncture, et plus particulièrement sur la chute des cours de matières premières comme le café pour les pays d'Amérique latine. Ces travaux ont été à l'origine du début des stratégies de transformation structurelle des économies d'Amérique latine et de leur volonté d'échapper à l'insertion rentière basée sur les matières premières dont les cours ont connu une chute spectaculaire dans les années 1930 et ont été à l'origine d'une forte crise dans la plupart de ces pays. Ces prémices de réflexion ont été reprises quelques années plus tard par la CEPAL et sont à l'origine des stratégies d'import-substitution.

des pays de l'Afrique centrale, plus précisément, diverses analyses ont également été fournies en vue de proposer l'état de la diversification économique (CEA, 2008 et 2009, entre autres).

On s'accorde également pour reconnaître que pour mieux apprécier les coûts et avantages de la diversification, il convient d'en souligner les principales caractéristiques (Berezin et *al.* (2002) :

- *La diversification de la production peut être horizontale et/ou verticale* : celle horizontale vise l'émergence d'un nouveau secteur d'activité, tandis que la diversification verticale consiste à élargir la gamme des produits fabriqués dans un même secteur, afin d'aboutir à la constitution d'une filière complète, en partant du produit de base jusqu'aux produits ou services incorporant une plus forte valeur ajoutée ;
- *La diversification de la production répond à la loi des rendements décroissants* : si la diversification d'un portefeuille d'actifs en réduit le risque, le bénéfice marginal d'un accroissement de la diversification est une fonction décroissante du volume global de ce portefeuille. Ce principe s'applique également à la diversification de la production. La diversification peut s'avérer contreproductive s'il faut réallouer les ressources affectées des secteurs performants au profit de nouveaux secteurs ;
- *La corrélation des performances sectorielles est critique* : le gain attendu de la diversification est accru si le développement de la production dans de nouveaux secteurs n'est pas parfaitement corrélé (et si possible, s'il est négativement corrélé) à celui du reste de l'économie. Ceci implique que la diversification de la production ne doit pas seulement correspondre à une migration vers de nouveaux secteurs, mais nécessite également le déplacement vers des secteurs dont l'évolution est décorrélée du reste de l'économie.

En outre, afin de permettre aux économies, surtout d'Afrique centrale, de ne plus être excessivement tributaires de secteurs d'activité fondés sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles, la diversification doit pouvoir s'appuyer sur un secteur privé dynamique, ayant accès à une main-d'œuvre qualifiée et évoluant dans un environnement institutionnel et juridique favorable.

Par ailleurs, la diversification joue un rôle important dans le développement et la croissance d'une économie, puisqu'elle peut en effet contribuer à accroître la productivité des facteurs, à renforcer l'investissement et à stabiliser les recettes d'exportation. Pour ce qui est des déterminants de la diversification, le rapport sur la diversification en Afrique de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2006) répertorie cinq catégories de variables qui sont :

- *les facteurs physiques* : l'investissement, la croissance et le capital humain ;
- *les politiques publiques* : les politiques budgétaires, commerciales et industrielles (de par leur impact sur le renforcement du tissu industriel) ;
- *les variables macroéconomiques* : les taux de change et d'inflation ainsi que les soldes extérieurs ;
- *les variables institutionnelles* : la gouvernance, l'environnement de l'investissement et la situation sécuritaire (conflits…) ;
- *l'accès aux marchés* : le degré d'ouverture aux échanges de biens, de services et de capitaux (élimination des barrières tarifaires et non tarifaires), l'accès aux financements bancaires ou de marché.

Plus particulièrement au plan macroéconomique, une forte instabilité de l'environnement économique marquée, par exemple, par une forte inflation ne favorise ni la création et le développement de nouveaux secteurs d'activité, ni l'instauration d'un climat des affaires favorable au processus de diversification.

5.4.3.2. Dynamique de diversification dans les pays de la CEMAC

Le processus de diversification dans les pays de la CEMAC peut être apprécié à travers l'évolution de la structure des exportations. Cette approche, qui consiste à considérer la notion de diversification des économies de la CEMAC comme étroitement liée à celle de la dynamique de leurs exportations, peut aussi se justifier, compte tenu des structures de production. Ces dernières restent en effet dominées par l'exploitation et l'exportation de produits de base (Gros et *alii*, 2006)[125].

125. J.B.Gros, G. Letilly et S. Martinet (2002) : *Performances commerciales de l'Afrique subsaharienne : une diversification nécessaire*, Document de travail du DIAL.

Dans cette perspective, les analyses qui suivent visent à examiner l'évolution des exportations et à évaluer l'étendue de la diversification verticale (variété de la gamme des produits classiques) et horizontale (introduction de nouveaux produits au fil du temps dans la gamme de production) en s'appuyant sur l'exemple des pays de la CEMAC[126].

Évolution des exportations en zone CEMAC

L'étude de la structure des exportations des pays de la CEMAC ne permet pas de mettre en évidence de processus de diversification horizontale.

Entre 1987 et 2006, par exemple, la plupart des pays de la CEMAC ont enregistré une forte croissance de leurs exportations, plus particulièrement au cours des dix dernières années de la période concernée. Cette progression des exportations au niveau régional, qui s'est traduite par une hausse sensible de la part des exportations de biens dans le PIB[127], a contribué à conforter l'ouverture extérieure des économies de la sous-région (tableau 11).

Toutefois, ces performances sont d'ampleurs différentes selon les pays et les périodes. Ainsi, le Congo et la Guinée équatoriale sont les deux pays enregistrant les plus fortes progressions au cours des périodes sous-revue. Sur la dernière période récente, ils sont les pays les plus ouverts dans la région.

Pays/Période	1987-1993	1994-2000	2001-2006	2007-2010
Cameroun	16,2	20,5	18,7	22,4
RCA	10,1	16,3	11,6	18,5
Congo	42,4	66,4	76,5	80,2
Gabon	39,4	55,6	56,4	59,1
Guinée équatoriale	29,8	82,1	99,2	97,6
Tchad	11,0	14,6	36,0	42,7
CEMAC	23,6	36,1	44,8	48,4

Tableau 5.11 : Poids moyen des exportations de biens dans le PIB nominal des pays de la CEMAC (en %)

Sources : Service de la programmation monétaire, BEAC, 2011.

Par ailleurs, une analyse cumulant les exportations des biens et des

126. Pour lesquels, par ailleurs, les analyses dans ce domaine sont beaucoup plus accessibles.

127. Et qui est passée de 23,6 % en moyenne sur la période 1987-1993, à 36,1 % entre 1994 et 2000, puis à 44,8 % sur la période 2001-2006 et à 48,4 % sur celle 2007-2010.

services donne des résultats/tendances similaires : la part de ces flux rapportés au PIB nominal de la CEMAC est passée de 28 % à 41 %, puis à 49 % au cours des périodes concernées. Les exportations de services sont ainsi restées stables autour de 4 % du PIB sur toute la période.

Toutefois, l'étude de la structure des exportations des pays de la CEMAC ne permet pas de mettre en évidence de processus de diversification horizontale conduisant à réduire de façon significative la vulnérabilité des économies de la sous-région. Seul doit être en particulier relevé le développement des exportations du pétrole et du gaz au Tchad et en Guinée équatoriale. Sur l'ensemble de la période, le Cameroun a su conserver une base identique d'exportation reposant sur huit produits. La Centrafrique, le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale ont, en revanche, enregistré la disparition et/ou le déclin de plusieurs de leurs produits de rente (tableau 5.12).

Pays	Ressources/biens	1987-1993	1994-2000	2001-2006	2007-2010
Cameroun	Pétrole brut	53	42	53	54
	Cacao	10	10	11	11
	Café	10	8	3	3
	Coton	5	6	6	7
	Bois	11	22	17	18
	Aluminium	6	7	6	6
	Banane	3	4	3	3
	Caoutchouc naturel	2	3	2	3
	Diamants	0	0	0	1
RCA	Coton	10	14	4	5
	Diamants	57	48	45	45
	Café	12	10	1	1
	Tabac	2	0	0	0
	Bois	18	28	50	54
Congo	Pétrole brut	83	45,4	50	45,3
	Produits pétroliers	2	1	1	1
	Bois tropicaux	12	5	6	6
	Rondins d'eucalyptus	2	2	0	1
	Sucre	1	1	1	1
Gabon	Pétrole brut	76	80	85	87
	Manganèse	9	5	5	6
	Uranium	4	1	0	1
	Bois	11	14	10	8

Pays	Ressources/biens	1987-1993	1994-2000	2001-2006	2007-2010
Guinée équatoriale	Pétrole brut	15	75	92	93
	Méthanol et autres gaz	0	0	6	8
	Bois	57	22	2	2
	Cacao	27	2	0	1
	Café	1	0	0	0
Tchad	Coton fibre	61	57	19	23
	Bétail	39	43	30	31
	Pétrole	0	0	51	62

Tableau 5.12 : Structure moyenne des exportations de biens des pays de la CEMAC (en %)
Sources : à partir des données brutes BEAC

Processus de diversification des pays de 1987 à nos jours

La dynamique de diversification des exportations des pays de la CEMAC peut être appréciée par l'analyse de trois indicateurs[128] : (i) *l'indice d'Ogive*, qui mesure la déviation par rapport à une répartition équitable de l'emploi dans tous les secteurs, (ii) l'indice de *Hirschman normalisé*, qui permet d'apprécier le degré de diversification/concentration des échanges et (iii) *l'indice agrégatif de spécialisation* (proche de l'indice de Hirschman). Les résultats de l'analyse conduite sur les pays de la CEMAC sont les suivants (CEA, 2010, op. cit.).

Au Cameroun, le nombre relativement élevé de produits d'exportation (huit produits) confère au pays le premier rang en termes de diversification économique au sein de la sous-région. Toutefois, les efforts de diversification ont connu trois périodes défavorables (1989-1991, 1998-2000, 2004-2006 et 2007-2010). Le processus de diversification est ainsi caractérisé par une relative instabilité. Le café, le cacao et le pétrole brut représentent près de 70 % des exportations du pays au cours des six dernières années, le bois brut étant en phase de devenir un produit classique. La période ici étudiée n'a pas été marquée par l'introduction de nouveaux produits.

En Centrafrique, la structure des exportations des biens est fortement concentrée, avec cinq produits principaux d'exportation seulement. On

128. Voir en annexes la formulation de ces indices.

y note même un faible résultat des politiques de diversification entreprises. Le café, le tabac et le bois constituent des produits classiques d'exportation. Le bois brut est devenu le principal produit d'exportation, son poids relatif étant passé de 18 % des exportations de biens en moyenne sur la période 1987-1993, à 54 % au cours des trois dernières années. La production de diamants semble rester constante au cours de la période.

Au Congo, l'économie reste également fortement concentrée, avec cinq principaux produits. On remarque surtout ici une faible expérience de diversification. L'arrêt des exportations de rondins d'eucalyptus, qui ont cessé d'être commercialisés au début des années 2000, a réduit la gamme de produits du pays, avant le redémarrage des exportations observé en 2006.

L'économie du **Gabon** est fortement concentrée. La gamme des produits d'exportation, composés essentiellement du pétrole brut, du manganèse et du bois, n'a guère varié pendant la période considérée. Ces produits ont connu une légère expansion en valeur, mais leur poids relatif dans les exportations est relativement constant. L'uranium constituait également un produit classique d'exportation, mais son extraction a cessé en 1999.

En Guinée équatoriale, la structure des exportations de biens est très fortement concentrée. Elle a connu un choc à partir de 1997 avec le développement des secteurs pétrolier et gazier, tendant à la polarisation de l'économie autour de ces secteurs. Avant le boom pétrolier et gazier, le bois, le cacao et le café étaient les seuls produits d'exportation, ces deux derniers produits ayant pratiquement disparu de la gamme des biens exportés à partir du début des années 2000.

Au Tchad, l'économie présente une forte concentration dans l'ensemble, qui s'est renforcée à partir de 2003-2004 avec l'avènement du secteur pétrolier. Le Tchad semble présenter, sur l'ensemble de la période de l'étude, l'économie la plus concentrée de la CEMAC avec deux puis trois produits d'exportation seulement : le coton-fibre dont les exportations ont évolué à un rythme presque constant, le bétail et le pétrole brut, nouveau produit d'exportation apparu en 2003. Ce dernier produit est à l'origine de la forte croissance des recettes d'exportation (qui a atteint plus de 200 % en 2004) et de l'augmentation des indices de

concentration, tout particulièrement sur la fin de la période considérée.

En clair, les économies de la CEMAC se caractérisent bien par un faible niveau de diversification. De fait, les expériences de diversification en zone CEMAC ont varié entre les pays mais, d'une manière générale, la plupart d'entre eux n'ont pas réussi à orienter leurs exportations classiques vers de nouveaux secteurs plus dynamiques et plus porteurs. De plus, les retombées des efforts entrepris en matière de diversification ont, semble-t-il, atteint leur apogée en 1988, date à partir de laquelle les économies de la CEMAC ont suivi un nouveau mouvement de concentration, comme l'illustre le redressement des indices observé jusqu'en 2010[129].

Il apparaît bien que, malgré la disponibilité des ressources naturelles en abondance en Afrique centrale, les différentes stratégies industrielles mobilisées par les États n'ont pas pu favoriser la mise en place d'une économie industrielle dans la sous-région. Les économies n'ont pu être diversifiées pour échapper à la dépendance vis-à-vis des matières premières dont, par ailleurs, un accroissement des recettes se fait même, dans la plupart des cas, au détriment de l'industrie manufacturière. Pour autant, les heurts et les malheurs de cette tentative d'industrialisation montrent également la nécessité, pour les pays de la région, de ne pas abandonner la voie de la production en quantités élevées des biens, malgré le relatif échec des différentes stratégies mises en œuvre et qui a été analysé plus haut. Le potentiel agricole, pétrolier, minier et même la qualité de la ressource humaine locale sont autant d'atouts qui ne demandent qu'à être capitalisés en les valorisant dans de nouvelles voies.

Suite à l'analyse, et compte tenu des différentes observations ainsi relevées, il importe à présent d'explorer les bases d'une stratégie suscep-

129. Ajoutons toutefois que de nombreux auteurs (Berthélemy, 2005, op. cit., entre autres) montrent également que cette analyse de la diversification basée sur un indice synthétique de la diversification présente néanmoins plusieurs inconvénients. En effet, les données sur le commerce international en général, et sur les exportations en particulier, ne recouvrent qu'une partie de l'activité, puisque les services en sont par définition exclus. Par ailleurs, plutôt que de cerner l'ensemble de la production, seul l'aspect international des échanges qui en découlent est évalué, limitant l'étude de la diversification à sa composante liée à l'analyse de la spécialisation internationale. Enfin, cette analyse, de nature macroéconomique, masque les évolutions aux niveaux micro et méso-économique et ne permet pas, par conséquent, d'apprécier les efforts en matière de diversification verticale (intra-branches).

tible de conduire à la mise en place d'une véritable économie de la transformation dans la sous-région[130].

5.5. Les stratégies industrielles à mettre en œuvre en Afrique centrale

Les économies des pays de la CEEAC apparaissent fortement concentrées autour des secteurs pétrolier, minier et agricole. Si l'embellie observée au cours des années récentes sur les marchés mondiaux des matières premières a permis un sensible redressement des performances macroéconomiques des pays de la CEMAC, par exemple, ces économies n'en demeurent pas moins vulnérables à un risque de retournement de la conjoncture internationale. Le chapitre précédent a montré, notamment, que l'accroissement de l'exploitation pétrolière et/ou des recettes tirées de l'exportation des matières premières génère même un recul de l'industrie manufacturière dans la sous-région. De même la disponibilité des matières premières n'aura pas pour autant permis la mise en place d'une industrialisation véritable. Tout ceci ouvre, une fois encore, le débat sur la nécessaire diversification de ces économies. Et la vulnérabilité à laquelle les pays se trouvent désormais confrontés a d'ailleurs conduit récemment à repenser[131] les stratégies de développement à moyen et long terme, dans l'optique de rendre durables les performances macroéconomiques récentes.

130. Tout en sachant bien entendu aussi que, dans ce domaine comme dans d'autres, « aujourd'hui comme hier, les idées n'ont pas la prétention de monopoliser la vérité » (H. Laborit, 1970, p. 7).

131. Dans ce cadre un forum sur « la diversification des économies et la promotion de l'investissement non pétrolier en vue d'une croissance forte et durable dans la CEMAC » a réuni de hauts responsables des administrations publiques et du secteur privé des différents pays membres. La problématique des instruments et des politiques économiques qui devraient être privilégiés afin d'approfondir la dynamique de diversification des bases de production et d'exportation entreprises depuis quelques années a en particulier été examinée. Les travaux ont débouché sur la formulation de recommandations destinées à inspirer les politiques économiques, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional. BEAC (2007) : *Forum sur la diversification des économies de la CEMAC*, 1er au 3 octobre, Libreville (Gabon).

5.5.1. Industrialisation et dynamique de la diversification économique en Afrique centrale

De manière générale, l'industrialisation permet de créer de la valeur ajoutée, de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et de diversifier la base productive d'un pays. De nombreuses contributions économiques, on le sait, ont montré les avantages procurés par la diversification. En effet, plus une économie est diversifiée, moins elle s'avère sensible aux aléas conjoncturels[132]. Il s'agit là d'un facteur important pour les pays exportateurs de matières premières, dont les cours peuvent connaître de fortes fluctuations, ce qui constitue le motif le plus évident de recherche d'une plus grande diversification.

L'industrialisation permet de créer de la valeur ajoutée, de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et de diversifier la base productive d'un pays.

5.5.1.1. Diversification et nécessaire construction d'une économie de la « transformation »

Dans les pays de la CEEAC, l'agriculture et le pétrole sont les deux secteurs de l'économie. Le secteur agricole, peu mécanisé, occupe plus de la moitié de la population active. Pour sa part, le secteur industriel n'arrive pas à décoller malgré les richesses énormes dont dispose la région. Si l'industrialisation est un objectif dans le processus de développement d'un pays, il est un défi en zone CEEAC pour au moins deux raisons.

Premièrement, les économies de l'Afrique centrale sont caractérisées dans leur majorité par un niveau de sous-emploi élevé et une pauvreté touchant près de la moitié de la population dans chacun des pays. Dans un tel contexte, l'industrialisation de ces économies permettrait, en créant de la valeur, de distribuer les revenus par les emplois générés et de lutter ainsi contre la pauvreté.

Deuxièmement, la région est très peu industrialisée (l'industrie manufacturière représentant moins de 10 % du PIB dans la plupart des pays),

132. Cf. chapitre 3 *infra*.

malgré son potentiel important. L'économie est très peu diversifiée et repose essentiellement sur l'agriculture et le pétrole. De nombreux pays CEEAC sont producteurs de pétrole et très bien dotés en matières premières (agriculture, bois, élevage et minerais) essentielles pour la mise en place d'une base industrielle locale compétitive et d'envergure.

En se dotant d'une base industrielle solide et en diversifiant ainsi leurs économies, les pays d'Afrique centrale peuvent se prémunir à la fois contre la forte volatilité des prix des matières qui constituent leurs exportations traditionnelles et contre l'effet des termes de l'échange. Dans ce cadre, un forum sur « la diversification des économies et la promotion de l'investissement non pétrolier en vue d'une croissance forte et durable dans la CEMAC »[133] a récemment réuni de hauts responsables des administrations publiques et du secteur privé des différents pays membres. La problématique des instruments et celle des politiques économiques qui devraient être privilégiées afin d'approfondir la dynamique de diversification des bases de production et d'exportation entreprises depuis quelques années, ont été examinées. Les travaux ont débouché sur la formulation de recommandations devant désormais inspirer les politiques économiques, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

On s'accorde en effet pour reconnaître aujourd'hui qu'un développement soutenu dans la majeure partie de l'Afrique exige que l'on brise le cercle vicieux de la faible croissance liée à la dépendance à l'égard des produits de base. Il faudra donc s'efforcer de diversifier le secteur primaire pour offrir des produits plus dynamiques, de promouvoir les activités de transformation et d'encourager une utilisation plus intensive des ressources dans le secteur manufacturier. À long terme, l'élargissement de la capacité manufacturière sera la clef de la réussite, parce qu'elle permet une croissance plus rapide de la productivité et, ensuite, parce que les conditions du marché sont plus favorables (ONUDI, 2005, op. cit., p. 64). De même, on admet que l'industrie manufacturière offre davantage de perspectives de forte intégration « interne », au sens d'une densification des liens entre les

En se dotant d'une base industrielle solide, les pays d'Afrique centrale peuvent se prémunir à la fois contre la forte volatilité des prix des matières et contre l'effet des termes de l'échange.

133. Forum sur la diversification des économies de la CEMAC, organisé par la BEAC du 1er au 3 octobre 2007, à Libreville (Gabon).

différents secteurs de l'économie. On sait notamment que ce type d'intégration interne a été largement suivi par la plupart des pays qui se sont industrialisés tardivement avec succès, ce qui est plus particulièrement le cas des pays d'Asie de l'Est qui ont attiré des investissements étrangers directs dans les industries manufacturières.

Au total, dans cette Afrique centrale où l'économie reste dominée par une économie de rente, la mise en place d'une économie de la transformation apparaît de plus en plus nécessaire pour faire face aux nombreux défis que doit désormais gérer la sous-région (risque de marginalisation continue dans les échanges internationaux des produits à forte valeur ajoutée, défis démographiques et urbains[134], pauvreté, objectifs du Millénaire…). De son côté, l'évolution de la production industrielle mondiale ainsi que celle de sa géographie ont été marquées, ces dernières années, par des mutations profondes. Et l'une des principales conséquences de l'accélération de la mondialisation réside désormais dans le déplacement du centre de gravité de la production industrielle des pays développés vers les pays en développement, en s'appuyant sur des modalités diverses (délocalisations de la production, création de chaînes d'approvisionnement internationales…).

Si bien que « le processus de production a pu être divisé en étapes, les divers éléments et services pouvant être externalisés – et souvent confiés à des pays en développement bénéficiant d'avantages compétitifs. Là où ce processus a réussi, ce qu'on appelle le "commerce de tâches" qui en a été le corollaire a eu un impact spectaculaire au niveau de la croissance économique et commerciale, de la réduction de la pauvreté et du progrès social (…). Le développement industriel est donc porteur d'un grand pouvoir de transformation »[135]. Toutefois, tous les pays en développement n'ont pu bénéficier de ce « commerce de tâches ». Et à cet égard, le contraste reste frappant entre les économies en développement plus diversifiées (comme celles de l'Asie notamment) et la stagnation indus-

134. La croissance rapide de la population et de l'urbanisation imposera à terme des importations de plus en plus fortes, ce qui nécessite qu'un effort majeur soit désormais entrepris à la fois pour accroître la production, la transformation et la distribution des produits locaux de substitution, tout ceci faisant là encore appel à la mise en place d'une économie de la transformation (ou industrielle) en zone CEEAC.

135. ONUDI (2009) : *Rapport sur le développement industriel 2009 : résumé analytique*, op. cit., p. iv.

trielle de l'Afrique subsaharienne en général et celle de l'Afrique centrale en particulier. L'absence d'une structuration industrielle efficace n'a pas permis de bénéficier de ce mouvement de nouvelle « répartition internationale » de la production industrielle. De sorte que même si l'on observe une croissance de la VAM[136] dans les pays en développement entre 2000 et 2005, c'est surtout en Asie qu'elle aura été en réalité la plus importante (9,8 % en Asie de l'Est et du Pacifique, et 7,9 % pour l'Asie du Sud)[137].

C'est que le secteur manufacturier africain[138] présente de nombreuses faiblesses régulièrement mises en évidence par des travaux et recherches divers et qui contribuent à en renforcer le caractère embryonnaire.

5.5.1.2. Les faiblesses du secteur manufacturier en zone CEEAC

Une analyse de ce secteur[139] dans la sous-région permet en effet de mettre en évidence de nombreuses insuffisances. Mis à part le rapport *Doing Business* régulièrement publié par la Banque mondiale et qui insiste généralement sur les coûts des procédures administratives injustifiées dans nombre de pays de la sous-région, au point de nuire au climat local des affaires, des difficultés plus spécifiques de ce sous-secteur concernent un ensemble de problèmes qui se résument de la manière suivante :

L'accès à l'énergie constitue un facteur limitant pour l'industrie en Afrique centrale.

- les marchés domestiques sont étroits, peu dynamiques et très fractionnés, en raison du coût des transports importants entre pays de la zone, mais aussi vers les autres pays du monde ;
- les difficultés d'une libre-circulation intra-communautaire effective des biens et des personnes ;

136. Rappel : valeur ajoutée manufacturière.
137. Cf. tableau 4, *infra*.
138. On utilisera ce terme pour désigner uniquement la sous-région de l'étude et invariablement avec les désignations CEEAC et Afrique centrale.
139. Pour les besoins de l'étude, on considère uniquement ledit secteur et on omet ici les insuffisances généralement relevées également dans les sous-secteurs forestier, agricole et pastoral ou encore le sous-secteur pétrolier et minier.

- dans un certain nombre de pays, le développement du secteur manufacturier reste freiné par le coût exorbitant de l'énergie et du pétrole ;
- les problèmes de gouvernance (tant politique, économique que sociale) ;
- l'absence de compétitivité ;
- la stagnation du niveau technologique qui a conduit à une stagnation de la production et à celle de sa valorisation qui n'a point évolué au cours de ces vingt cinq dernières années ;
- de nombreuses unités du sous-secteur dépendent fortement des facteurs de production importés ;
- la faiblesse des investissements directs étrangers[140] ;
- la disparition des accords préférentiels avec l'Europe[141] ;
- l'importance des « dynamismes du dedans »[142] dont le secteur informel qui, avec plus de 30 % de la production, court le risque de s'installer dans une marginalisation définitive par rapport à l'économie moderne ;
- si la sous-région dispose bien d'hommes d'affaires, de commerçants et d'intermédiaires généralement très efficients, on trouve cependant peu d'entrepreneurs (au sens schumpetérien[143]) ayant des stratégies innovantes sur le long terme.

140. Les observateurs du développement s'accordent pour souligner que les IDE en Afrique subsaharienne se caractérisent par une forte concentration géographique et sectorielle :
– l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud, riches en ressources naturelles et dont la taille des marchés est significative, concentrent ensemble 70 % du stock total d'IDE dans la région. À ce groupe de pays, il convient d'ailleurs d'ajouter la Guinée équatoriale ;
– bien que les données sectorielles soient rares, on estime qu'en Afrique subsaharienne environ 60 % des IDE sont liés à l'exploitation des ressources naturelles, en particulier pétrolières.

141. Les accords de Cotonou du 23 juin 2000 qui remplacent de fait les conventions successives de Lomé, ont en effet supprimé les mécanismes de compensation des instabilités et ont proposé une série de partenariats économiques fondés sur des accords de libre-échange en conformité avec les règles de l'OMC. Il est prévu des accords de partenariat économique (APE) soit avec des pays, soit avec des ensembles régionaux (CEMAC, Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), UEMOA ou CEDEAO, et SADC).

142. Ph. Hugon (2002) : « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne », in *Revue internationale et stratégique*, n° 46.

143. J. A. Schumpeter (1883-1950) expliqua la croissance économique par les « innovations » et insista sur le rôle décisif de l'entrepreneur. Il donna également une analyse de l'évolution oscillatoire de l'économie capitaliste.

Même les acteurs de l'informel sont plus généralement entreprenants qu'entrepreneurs, plus ingénieux qu'ingénieurs ;
- la pénurie d'une main-d'œuvre qualifiée ; ou encore
- des problèmes d'alimentation ou de fourniture électrique ;
- la faiblesse des infrastructures, la corruption et les dysfonctionnements de l'administration fiscale et douanière ;
- la mal gouvernance publique et privée ;
- etc.

L'accès à l'énergie, par exemple, est une composante essentielle du développement économique et social. Il constitue pourtant un facteur limitant pour l'industrie en Afrique centrale. Bien que la nature ait doté la sous-région d'un large éventail de ressources énergétiques, le secteur de l'énergie demeure sous-développé dans tous les pays concernés. Selon l'Agence internationale de l'énergie (2010), les pays de la sous-région ont les taux les plus faibles de consommation d'électricité par habitant. Les consommations de l'Angola, du Cameroun, du Congo et de la RDC, par exemple, sont respectivement de 189, 265, 150 et 95 kWh/habitant, contre une moyenne de 571 kWh/habitant pour le continent. De plus, seule une infime partie de la population de la sous-région a accès à l'électricité, tandis que les approvisionnements disponibles ne sont pas fiables et sont soumis à des rationnements et/ou à des coupures de courant non programmées.

Au total, l'industrie en zone CEEAC se heurte à un ensemble d'écueils qui peuvent se résumer comme suit :
- la faiblesse des capacités d'action de gestion des acteurs du développement industriel ;
- les coûts des facteurs de production relativement élevés qui obèrent l'efficacité et la compétitivité au niveau national et sous-régional[144] ;
- la mauvaise politique de formation et l'insuffisance de personnel qualifié ;
- la base de production peu élargie, malgré le potentiel existant en matières premières locales ;

144. GICAM (2011) : Analyse comparative des coûts de production en zone CEMAC, Douala.

- l'insuffisance d'infrastructures pour le développement des domaines prioritaires ;
- la faiblesse du système d'appui et de promotion en matière de développement industriel ;
- le manque de compétitivité de l'industrie nationale ;
- la faiblesse en matière d'harmonisation et de gestion des politiques sectorielles ; ou encore
- l'inadaptation des environnements institutionnel, administratif, juridique, financier et fiscal.

Ces différentes faiblesses induisent ou créent, comme par un système de vases communicants, des effets non stimulants au premier rang desquels on note le manque de compétitivité, l'étroitesse des marchés, la baisse des dotations en investissements directs étrangers (IDE), la mauvaise gouvernance productive et institutionnelle dans la sous-région. Un ensemble d'effets qui, à leur tour, se traduisent par :

- le manque de dynamisme des structures d'appui et d'accompagnement des entreprises ;
- les lourdeurs administratives et la multiplicité des taxes ;
- l'absence d'un contexte propice à la promotion des initiatives individuelles et privées ;
- la qualification insuffisante et inadaptée aux besoins du marché et des entreprises ;
- le manque de coordination et de mise en synergie des ressources disponibles ;
- le manque de structures de stockage et de conservation des produits de première nécessité et de large consommation ;
- la faible exploitation des systèmes de préférence accordés au pays de la CEEAC.

La faible compétitivité et une structuration productive peu diversifiée, et dans laquelle la production des ressources naturelles se substitue allègrement à la transformation industrielle[145], conduisent aussi à une faiblesse générale du taux de pénétration des exportations sur le marché international qui, sur la période 2002-2008, tournait autour de 0,4[146].

145. Cf. chapitre 3, *infra*.
146. Cf. calculs effectués dans l'introduction, *infra*.

Dans l'ensemble donc, les pays de l'espace CEEAC sont naturellement dotés. Et les secteurs pétrolier, agricole et minier constituent le socle de ces économies. Malgré les potentialités et l'importance de ces trois secteurs toutefois, l'industrie de la région reste embryonnaire et se cantonne presque exclusivement à l'agroalimentaire. Mettre en place une industrie compétitive et écologiquement durable à la fois pour accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté, participer aux échanges internationaux des produits manufacturiers et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire, sont autant de défis qui, désormais, militent activement pour la promotion d'une économie de la transformation en zone CEEAC.

Comme le montrent de nombreuses recherches qui aujourd'hui confirment que la diversification et la complexité croissante des produits manufacturés sont des moteurs puissants du développement[147], il est donc particulièrement intéressant de voir à présent quelles politiques industrielles la sous-région pourrait développer pour asseoir une dynamique de transformation en son sein.

5.5.2. Solutions pour une industrialisation de la CEEAC

La mise en place d'une industrialisation véritable en Afrique centrale passe d'abord par une révision du processus de développement industriel actuel, en vue de la construction d'une dynamique de transformation reposant à la fois sur une industrialisation de l'agriculture et une pratique complémentaire des « niches » industrielles.

La mise en place d'une industrialisation véritable en Afrique centrale passe par une révision du processus de développement industriel actuel.

5.5.2.1. La nécessité d'une révision du processus du développement industriel

Le développement des pays d'Afrique centrale est marqué, depuis une cinquantaine d'années, par une lente progression, voire une régression consécutive à la mise en œuvre de programmes de développement

147. On peut se référer, par exemple, à ONUDI (2009) : Rapport sur le développement industriel 2009, op. cit., p. 3.

dont les résultats sont loin d'être satisfaisants. Ce qu'on attend de ces pays aujourd'hui c'est :

- d'abandonner les stratégies d'import/substitution et d'exportation de produits sans valeur ajoutée qui ont contribué à des endettements importants ;
- d'initier une réforme structurelle de l'industrialisation, par la prise d'un certain nombre de mesures de politique générale (intérieure et régionale) en vue de renforcer les liens entre les objectifs de réduction de la pauvreté et la croissance durable.

Ces mesures devraient porter sur l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des capacités commerciales pour accéder aux marchés régionaux et internationaux, ce qui permettrait d'augmenter les exportations qui représentent indéniablement un pôle de croissance important. Elles concerneront également les stratégies de développement du secteur privé (qui joue un rôle crucial dans la promotion de la diversification économique et des transformations structurelles) par le renforcement des institutions d'appui, pour que les paramètres fondamentaux micro et macroéconomiques puissent se renforcer mutuellement.

Seulement, la révision en profondeur du processus de développement industriel suppose aussi que les relations de cause à effet entre pauvreté et industrialisation soient revues. C'est dans cette optique, du reste, que la vision de la Conférence africaine des ministres de l'Industrie (CAMI) converge avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du NEPAD. La stratégie de cette révision passe par une approche régionale et sectorielle où le secteur privé devra graduellement jouer le rôle moteur dans le secteur productif et assurer ainsi une meilleure contribution à la croissance économique, à la création des emplois durables et à la réduction de la pauvreté.

L'objectif principal visé, par exemple, par l'Initiative pour le renforcement des capacités productives d'Afrique (IRCPA) est d'améliorer la production et la compétitivité industrielles et de promouvoir l'emploi en utilisant l'approche des chaînes de valeur locales, sous-régionales et régionales basées sur les avantages comparatifs de chaque pays, en associant étroitement le secteur privé et les acteurs non étatiques dans la conception et la mise en œuvre de cette initiative. C'est dire également que toute proposition de stratégie industrielle doit tenir compte des

réalités économiques pour avoir la moindre chance de réussite. Le renforcement des capacités productives en Afrique centrale doit en effet s'articuler autour de propositions qui tiennent compte des spécificités de ses différents pays[148].

Toutefois, on considère généralement aujourd'hui que pour permettre la construction de l'industrialisation des pays du « milliard inférieur[149] et des pays à revenu intermédiaire à croissance lente », comme le suggère le chapitre précédent[150], un certain nombre d'axes doivent désormais être priorisés dans leurs stratégies d'industrialisation. À cet égard, et en dehors des recommandations régulièrement proposées pour l'amélioration du climat des affaires[151] dans les pays en développement pour attirer les investissements tant nationaux qu'étrangers, l'ONUDI (2009, op. cit. pp. 7-8), par exemple, en appelle notamment à la mise en place des actions consistant à :

- investir dans l'infrastructure de base, afin de combler l'écart d'infrastructure et de logistique commerciale ;
- encourager le regroupement d'entreprises, en développant une politique d'aménagement du territoire permettant une localisation regroupée des firmes dans des aires précises de production (zones économiques spéciales, zones franches avec obligation d'exporter pour les firmes concernées…), car la concentration géographique a un impact certain sur la performance des entreprises (effets d'agglomération, économies de réseaux…)[152] ; ou encore

148. On peut citer à cet effet aussi les propositions formulées dans le cadre de l'IRPCA, à travers une matrice portant sur les quatre composantes : développement des chaînes de valeur agroalimentaire, développement des chaînes de valeur bois et dérivés, mise à niveau des dispositifs d'appui technique et mise à niveau de la gouvernance industrielle (voir détails en annexes, *infra*).

149. Selon l'ONUDI (2009), op. cit, p. 1., qui reprend l'expression initiée par P. Collier (2007) : "*The Bottom Billion*", Oxford University Press, par le « milliard inférieur », on entend un groupe d'une cinquantaine de pays représentant une population d'environ un milliard d'habitants dont l'écart de revenus par rapport au reste du monde s'est creusé à un rythme annuel de 5 % au cours des vingt dernières années. Ces pays sont les oubliés de la croissance.

150. Cf. chapitre 4, *infra*.

151. On peut se référer aux différentes publications du *Doing Business* de la CFI (Banque mondiale).

152. On peut voir à cet effet aussi, P. Krugman (1991 et 1998) ou encore C. Courlet (2008) : op. cit.

– accentuer l'intégration régionale qui, en facilitant la libre circulation du capital, des marchandises et des hommes au-delà des frontières nationales, permet de dépasser et de résoudre le problème de l'étroitesse des marchés intérieurs.

L'analyse précédente a notamment montré qu'en Afrique centrale, la production est essentiellement constituée par l'agriculture. Dans ce contexte aussi, le recours au développement industriel pour augmenter la productivité agricole pourrait accélérer la croissance et permettre une augmentation du niveau de vie. La mise en place d'une économie de la transformation qui intègre les réalités économiques de la sous-région[153] et s'accompagne d'une mobilisation des outils idoines, pourrait s'articuler autour d'une stratégie comportant deux axes :

– une industrialisation de l'agriculture, de manière à développer les agro-industries ; et
– une stratégie de « niches » industrielles permises par le « commerce des tâches » désormais organisé par la mondialisation de l'économie, et qui tourne autour de l'utilisation de diverses matières premières dont regorge l'Afrique centrale.

5.5.2.2. La stratégie de l'industrialisation dans le domaine agricole[154]

Si l'agriculture doit être le moteur de la croissance économique, les investissements dans le secteur doivent aller au-delà des améliorations de la productivité pour s'étendre à l'agro-business et au développement agro-industriel.

De façon très simple, disions-nous, l'industrie est à la fois une multiplication des activités industrielles et une transformation des processus de production par l'utilisation de machines, si bien qu'elle est généralement entendue comme la transformation de biens primaires en produits semi-ouvrés ou en produits finis, voire manufacturés. Dans un tel contexte, il s'agit donc aussi, par exemple, de faire en sorte que l'agriculture puisse devenir un « input » pour la manufacture en zone CEEAC.

153. Cf. chapitre 3, *infra*.
154. Il s'agit de l'agriculture dans son ensemble (bois et ses dérivés, agriculture, élevage, pêche, etc.).

En effet, l'agriculture reste un secteur-clé dans les économies africaines et où elle représente 70 % des emplois et contribue pour environ 25 % du PIB dans de nombreux pays. La mondialisation et l'interdépendance croissante des économies ont créé des possibilités d'élargir et de diversifier la base de ces économies africaines dépendantes du secteur agricole. L'agriculture, qui constitue la pierre angulaire de la sécurité alimentaire, continuera à être vitale pour le continent. Ceci a été mis en évidence, notamment par les études récentes menées par la FAO dont son colloque sur le thème « Comment nourrir le monde en 2050 »[155]. Des analyses montrent que, pour répondre à la demande croissante de produits d'origine végétale et animale, les investissements cumulés nécessaires en agriculture et les services en aval pour la période 2006-2050 (soit 44 ans) s'élèveraient à 940 milliards de dollars.

Environ 66 % de ce montant seraient nécessaires pour couvrir les besoins en capitaux de l'agro-industrie et de l'agro-business en Afrique subsaharienne, et concerneraient respectivement les infrastructures de stockage de froid et de séchage (pour 78 milliards), les marchés de gros ruraux (pour 159 milliards), de première transformation (pour 207 milliards), la mécanisation (59 milliards), d'autres sources d'énergie et équipements (115 milliards). Ces investissements devront, *a priori*, être portés principalement par le secteur privé. Le secteur public sera invité à créer les conditions favorables pour accueillir les investissements dans l'agro-industrie et l'agro-business. Plusieurs ministères de l'Agriculture, par exemple, reconnaissent désormais dans leurs énoncés de mission et de plans stratégiques le rôle clef des chaînes de valeur agricoles, de l'agriculture commerciale et de la valeur ajoutée dans le développement économique. Ainsi, si l'agriculture doit être le moteur de la croissance économique, les investissements dans le secteur doivent aller au-delà des améliorations de la productivité (au niveau des exploitations agricoles) pour s'étendre à l'agro-business et au développement agro-industriel.

Comme le souligne la CEA (2009), l'agriculture dans le continent n'a pas été suffisamment liée à l'agro-industrie et à l'agro-business. Par conséquent, des programmes novateurs pour renforcer ces liens sont nécessaires. Deux aspects précis sont particulièrement importants pour consolider l'engagement politique grandissant, à savoir le rôle potentiel

155. Et qui s'est tenu à Rome en octobre 2009, en prélude au sommet mondial sur la sécurité alimentaire de novembre 2009.

de l'agro-industrie et de l'agro-business dans l'accélération de la croissance économique et la contribution du secteur agricole dans le développement économique. Par ailleurs, le *Rapport sur le Développement dans le Monde* de 2008[156] a attiré l'attention sur le fait que la part de l'industrie agro-alimentaire et des agro-industries dans le PIB tend à augmenter à mesure que les pays passent d'un niveau de revenu bas à des niveaux supérieurs.

Dans l'agro-transformation des denrées alimentaires, comme dans divers autres secteurs de l'industrie africaine, il apparaît désormais urgent de promouvoir une diversification de type « vertical ». L'agro-transformation des produits alimentaires permettra, en outre, d'augmenter la sécurité alimentaire de quatre façons principales :

- en réduisant les pertes après récolte, dont les estimations montrent qu'elles pourraient atteindre les 30 % pour les céréales, 50 % pour les racines et tubercules, et jusqu'à 70 % pour les fruits et légumes ;
- en allongeant la durée de conservation des aliments, ce qui permet d'atteindre plus facilement les zones urbaines où la majorité de la population se trouve concentrée ;
- en valorisant les produits, de ce fait les revenus s'améliorent et le niveau d'emploi augmente le long de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation ; et
- en améliorant la qualité et la salubrité des aliments à travers l'établissement de systèmes de certification et de traçabilité appropriés et une harmonisation des normes, accroissant ainsi l'accès aux marchés. En clair, par une stratégie de développement de l'agro-business, les effets combinés des agro-industries peuvent contribuer efficacement à la réduction globale de la pauvreté dans la CEEAC.

Ainsi, l'option industrielle ici suggérée est qu'il faudrait à la fois :

- augmenter la part africaine de marché des exportations des produits agricoles, grâce à un accroissement du rendement de ses nombreuses cultures d'exportation, voire celle des produits plus dynamiques (fleurs, crevettes, poissons…). Pour cela également, la productivité agricole devra désormais être stimulée par l'industrialisation pour la produc-

156. Banque mondiale (2008), Washington DC.

tion d'intrants (engrais et matériel agricole simple) et par la transformation plus poussée des produits agricoles ; et
– développer des agro-industries.

Comme le montre l'exemple du Chili pour l'exportation du poisson et du bois par exemple, il est possible d'augmenter les capacités de production et la productivité dans des secteurs dynamiques de l'agriculture prise dans son ensemble, sans forcément recourir à de gros investissements étrangers, mais en mettant plutôt à contribution les ressources locales, y compris celles du secteur public. Même s'il est vrai aussi qu'une intégration efficace des grandes chaînes de production de l'agro-industrie requiert également, tout à la fois, la mise en place d'une agriculture mécanisée et la promotion des entreprises alliées au capital étranger, de manière à accéder plus facilement aux marchés, à la technologie ou encore aux compétences nécessaires pour garantir le contrôle de la qualité, le respect des normes et la livraison dans les délais[157].

De même, la sous-région exporte notamment des peaux brutes d'animaux au lieu du cuir, ou encore du coton au lieu du textile, du bois brut au lieu du contreplaqué ou du papier. On peut, à cet effet, noter le cas du Sénégal qui est passé de la simple vente de poisson cru à la transformation et à l'emballage de ce produit en vue de son exportation. Dans le même ordre d'idées, il est possible d'envisager que le Tchad, par exemple, riche en bétail, puisse promouvoir également une industrialisation à valeur ajoutée du secteur de l'élevage, avec une industrie de la viande et du traitement de peaux animales, ou encore la production d'aliments destinés au bétail ou à la volaille. La sous-région pourrait ainsi, compte tenu de ses ressources potentiellement abondantes en cuir et suivant en cela l'exemple du Brésil, développer les exportations d'articles en cuir et de chaussures. Au fur et à mesure que la technologie se développe, les exportations d'articles en caoutchouc spécial de grande valeur pourraient ensuite être stimulées, comme cela s'est fait en Asie du Sud-Est.

De manière générale, « de solides arguments plaident en faveur d'une diversification de la production agricole en Afrique : elle contribuerait à stabiliser les recettes d'exportation, à réduire les risques liés à l'investissement, à renforcer les interactions (sectorielles), à améliorer les

157. ONUDI (2005) : op. cit., p. 63.

compétences et à renforcer la capacité technologique. Ce qui stimulerait la productivité[158] ». Dans ce contexte, l'option pour la transformation de produits primaires selon un processus de « diversification verticale » devrait également conduire, par exemple, à la mise en place de structures industrielles du type « systèmes agroalimentaires localisés[159] » (ou SYAL) et qui présentent, par ailleurs, l'avantage de permettre une fixation des populations rurales, tout en favorisant également un aménagement idoine du territoire. En effet, ceci conduit à la transformation des espaces à fort potentiel agricole de la région en véritables centres de production dans lesquels seront organisés des regroupements d'activités complémentaires (encadré 5.2) grâce aux synergies qu'ils permettent (et moyennant des appuis institutionnels adéquats) et qui généreront le développement de dynamiques propres aux systèmes productifs locaux performants et compétitifs. Même s'il est vrai que les regroupements d'entreprises sont le produit de la décision d'entreprises individuelles de s'installer près l'une de l'autre, les décideurs de l'Afrique centrale se devraient d'être néanmoins très attentifs et de travailler dans le sens du marché, et non contre les marchés, lorsqu'ils élaborent des politiques d'aménagement de l'espace pour promouvoir le développement industriel.

Il est possible d'envisager que le Tchad, riche en bétail, puisse promouvoir une industrialisation à valeur ajoutée du secteur de l'élevage, avec une industrie de la viande et du traitement de peaux animales.

158. J. Thuburn (2000), p. 14.

159. À la suite des analyses tendant à renouveler et à réorienter les politiques industrielles et commerciales afin de valoriser une plus grande diversification des économies en développement, de nombreux travaux théoriques et empiriques ont revisité les « districts industriels » naguère proposés par A. Marshall (1890) et dont les versions contemporaines (clusters, systèmes productifs localisés ou SPL, pôles de compétitivité…) apparaissent aujourd'hui comme les nouvelles configurations spatiales de la production industrielle, permettant à la fois la construction d'une dynamique industrielle locale et celle de la compétitivité territoriale générant la survie des espaces économiques dans la mondialisation. Dans cette dynamique, du reste, les SYAL apparaissent également et, comme au Brésil, des systèmes productifs localisés sur le plan de la production industrielle agricole (C. Courlet, 2008 ; B. Pecqueur, 2007 ; J.R. Essombè Edimo Nya Bonabébé, 2008a ; Cirad-Sar, 1996 ; J. Muchnick, 2002).

Encadré 5.2 : Sur le regroupement des entreprises

Comme le suggère également l'ONUDI (2009, op. cit.), un instrument de promotion du regroupement (des entreprises) susceptible d'être utile pour les pays du milliard inférieur, dont les pays de l'Afrique centrale, serait aussi le développement de zones économiques spéciales, à créer soit en tant que sites entièrement nouveaux, comme c'est le cas de nombreuses zones franches pour l'industrie d'exportation, soit dans le cadre de regroupements déjà existants.

Le gros avantage des zones économiques spéciales est de permettre aux investissements et aux réformes institutionnelles décidées par l'État de privilégier la localisation d'entreprises dans une zone spécifique et, s'agissant des zones franches d'exportation, de soumettre les entreprises à un test d'efficacité, à savoir que les entreprises faisant partie du regroupement sont tenues d'exporter.

Il convient toutefois de ne pas oublier que bien des projets de sites d'implantation se sont montrés dysfonctionnels. Ces projets n'ont en effet pas été capables d'attirer les entreprises en assez grand nombre pour réaliser des économies du fait même du regroupement et, bien souvent, ils accordent des subventions trop importantes aux quelques entreprises qu'ils ont réussi à attirer.

L'efficacité d'une zone économique spéciale est tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont un montant suffisant d'investissements, une bonne gestion, l'engagement dynamique du secteur privé et le bon fonctionnement des institutions.

C'est aussi l'occasion de souligner l'orientation désormais prise par le Gabon qui, depuis 2010, a interdit l'exportation du bois en grumes au profit de la transformation locale des essences forestières et en vue de créer davantage de richesses et d'exporter des produits finis et semi-finis à forte valeur ajoutée. Dans la foulée, le pays a décidé de créer une zone économique spéciale[160] qui sera désormais consacrée à la transformation locale du bois. D'une capacité de traitement d'un million de mètres cubes de bois par an, sa construction doit s'achever en mars 2013 et devrait permettre la création de quelque 9 000 emplois directs. Cette zone spéciale (conçue à la manière d'un SYAL ou d'un système productif localisé) sera composée d'un parc commun de grumes, d'un parc

160. Zone économique spéciale (ZES) de Nkok, située à 27 km à l'est de Libreville.

commun de séchage et d'une usine de transformation de déchets en énergie électrique.

En clair, l'orientation stratégique est celle de la mécanisation de l'agriculture et de la mise en valeur de ses produits, ainsi que ceux de l'élevage. Les pays de la sous-région pourraient s'inspirer de l'exemple de la stratégie de « remontée des filières » d'un pays comme le Brésil qui, en deux décennies, s'est hissé au rang des géants agricoles et est devenu l'un des premiers exportateurs de viande dans le monde. Cette mécanisation agricole suppose l'existence de structures d'accompagnement spécialisées comme des banques agricoles (France et Brésil, par exemple) et des unités de recherche dans le domaine agricole. À cet égard encore, le cas de l'Île Maurice reste révélateur. Ce pays, comme la plupart des espaces économiques de l'Afrique subsaharienne, était fortement tributaire de la culture des produits de rente (la canne à sucre, notamment). Depuis, le pays a diversifié son économie en se convertissant à l'industrie manufacturière et au tourisme, et en attirant les IDE[161].

Le Gabon a interdit l'exportation du bois en grumes au profit de la transformation locale des essences forestières en vue de créer davantage de richesses et d'exporter des produits finis et semi-finis à forte valeur ajoutée.

Divers ingrédients et autres outils d'accompagnement pourraient être mobilisés à cette fin en zone CEEAC. On peut encore noter, par exemple et en plus des dispositifs de création de structures adaptées de financement du type « banque agricole », la mise en place :

- de mesures législatives qui, comme en République sud-africaine, encouragent les entreprises à transformer les minerais avant de les exporter, mais c'est également le cas pour d'autres domaines, dans un certain nombre d'autres pays comme le Sénégal, le Botswana… ; ou encore
- de mesures politiques (gouvernance, politiques favorables à l'investissement privé…) ;
- d'investissements dans les infrastructures permettant d'attirer les IDE dans des secteurs autres que les secteurs des produits de rente, des minerais ou du pétrole et ce, dans le cadre d'une stratégie plus globale qui mette l'IDE au service du développement industriel (encadré 5.3) ;

161. J.R. Essombè Edimo Nya Bonabébé (1995) : op. cit.

– en outre, d'un marché sous-régional qui pourrait servir d'exutoire pour la préparation des productions agro-industrielles locales à la concurrence internationale, compte tenu de la similitude des structures de la demande régionale de ces produits. Dans certains cas d'ailleurs, des échanges informels ont déjà tissé et densifié des marchés régionaux locaux, comme dans le cas de la frontière Cameroun-Gabon à Kyé-Osi.

L'orientation devra être comparable dans le secteur bois et ses dérivés, c'est-à-dire la recherche de l'amélioration des performances en vue de satisfaire la demande locale et d'accéder aux marchés d'exportation, tout en maintenant des performances d'exploitation forestière et industrielle durables. Là encore, du reste, le renforcement d'un certain nombre d'actions (harmonisation des politiques dans le bois et ses dérivés, renforcement des capacités, augmentation de la VAM et valorisation des ressources humaines) apparaît essentiel[162].

Encadré 5.3 : Du bon usage des IDE dans une stratégie de développement : les leçons de l'Asie de l'Est

L'examen de l'expérience des nouveaux pays industriels (NPI) d'Asie devrait rapidement dissiper le mythe selon lequel l'Afrique pour réussir, comme eux, doit attirer l'IDE à tout prix en ouvrant, libéralisant et privatisant rapidement son économie. Cela vaut même pour les NPI de la deuxième vague (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) qui ont davantage misé sur l'IDE que ceux de la première (République de Corée et Province chinoise de Taiwan). On peut en tirer cinq grandes leçons très utiles pour intégrer l'IDE dans une stratégie efficace de développement.

• *Des conditions macroéconomiques favorables sont nécessaires pour attirer l'investissement.* Pour les entreprises, les bénéfices constituent à la fois une incitation à investir et un moyen de financer l'investissement ; un investissement dynamique stimule à son tour la croissance des bénéfices. Mais il ne suffit pas de « pratiquer les bons prix » pour établir un lien solide entre les bénéfices et l'investissement ; diverses mesures et dispositions d'ordre budgétaire ou fiscal, octroi de crédits

162. Cf. « Composante 2 : Développement des chaînes de valeur bois et dérivés », en annexe.

bonifiés et mesures de coordination, restrictions à l'entrée, fusions forcées, investissements publics directs, etc. peuvent aider à doper les bénéfices et à les diriger vers des projets productifs. Une bonne gestion des rentes de ressources peut contribuer à renforcer le couple bénéfices-investissements dans le secteur primaire, même si, à long terme, la réussite dépend du développement de la capacité industrielle. Les grandes entreprises familiales de chaque pays, qui ont souvent des liens étroits avec les banques locales, sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la coordination des décisions d'investissement.

• *La libéralisation devrait procéder d'une position de force et être menée de façon stratégique*. Une croissance soutenue des exportations nécessite un investissement dynamique, mais une politique de promotion – services d'information, ristourne de droits de douane, exemptions fiscales, crédit et assurance à l'exportation – peut aussi y contribuer, même dans les secteurs les plus laborivores. À long terme, cependant, le succès à l'exportation exige que l'on soutienne résolument de nouvelles générations d'industries ayant un plus grand potentiel en ce qui concerne l'innovation, la croissance de la productivité et le dynamisme, notamment en leur offrant une protection tarifaire. Il convient de surveiller les mesures prises dans ce domaine, de les adapter et de les supprimer en fonction de l'évolution du degré de perfectionnement industriel, ce qui suppose une large gamme de mesures protectionnistes et d'aides à l'exportation. Attirer des IDE axés sur l'exportation, notamment en créant des zones franches industrielles, ne dispense pas d'adopter de telles mesures et les décideurs doivent dûment prendre en considération l'élasticité des importations et des exportations ainsi que la solidité des liens avec les fournisseurs locaux.

• *La politique industrielle est importante*. Le développement industriel passe par une progression dans les courbes d'apprentissage, la maîtrise des techniques disponibles et une diversification axée sur des marchés de produits plus élaborés avec des entreprises déjà implantées. Toute une panoplie de mesures institutionnelles est nécessaire pour améliorer la capacité d'assimilation, d'adaptation et d'innovation des entrepreneurs et des travailleurs locaux, et pour faciliter le perfectionnement des techniques, notamment des dispositions fiscales et autres visant à encourager la formation, la mise en œuvre de programmes nationaux d'appui technique (en faveur de certains secteurs), l'octroi de subventions pour la recherche, la création de parcs scientifiques et l'adoption de programmes spéciaux pour les petites entreprises. On peut accéder aux technologies étrangères par diverses voies, mais toutes exigent des études rétrotechniques. Lorsque l'IDE est jugé nécessaire, des mesures de libéralisation, par exemple un assouplissement du régime de propriété,

peuvent être associées à une sélection attentive de la technologie et à l'établissement de critères d'efficacité, ainsi qu'à un appui ciblé aux entreprises locales traitant avec des sociétés transnationales, afin d'améliorer les retombées.

• *L'État doit être suffisamment fort et compétent pour négocier efficacement avec les grandes sociétés.* Une bonne gestion des rentes n'est pas possible si l'État est trop faible pour résister à l'emprise de groupes d'intérêts (locaux et étrangers). Les décideurs doivent acquérir l'expérience, les connaissances et la crédibilité nécessaires pour négocier efficacement avec les investisseurs. En outre, parce qu'un échec est toujours possible, les agents de l'État doivent être capables de déterminer quelles mesures d'incitation sont efficaces et dans quels cas, de repérer les failles et les lacunes de la politique adoptée et de tirer des enseignements des erreurs passées. Voilà qui nécessite une administration économique à la fois stable et compétente, qui soit en partie isolée des pressions politiques et commerciales. Par ailleurs, l'établissement de liens avec les entreprises aide à concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action des pouvoirs publics, notamment dans le cadre d'organismes sectoriels et consultatifs. La négociation entre l'État et les sociétés transnationales est compliquée par le fait que celles-ci jouissent d'avantages du fait qu'elles ont été les premières à s'implanter dans la place, qu'elles détiennent un pouvoir asymétrique sur des actifs essentiels et que le calcul de leurs bénéfices est soumis à des pressions extérieures, ce qui dicte leur exclusion de certains secteurs même si la menace d'entrée est brandie pour discipliner les investisseurs locaux.

• *Il faut adopter une perspective régionale.* Un échelonnement approprié de l'IDE et l'établissement de liens commerciaux entre les secteurs et les pays, compte tenu des différences concernant la taille de la population et les ressources, peuvent stimuler la formation de relations régionales solides qui aident à marier les sources nationales et internationales de croissance. L'action combinée des forces du marché, de l'IDE et d'une politique énergique peut contribuer à « recycler » les avantages comparatifs, bien que des accords commerciaux et monétaires régionaux ayant un caractère plus officiel soient peut-être plus efficaces pour soutenir les efforts d'intégration. Pareils liens peuvent aussi renforcer la position de négociation face aux sociétés transnationales.

Sources : ONUDI (2005) : Le développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'investissement direct étranger*, Washington DC, op. cit., p. 66.*

5.5.2.3. Modalité complémentaire possible : la politique des « niches » industrielles

L'espace CEEAC est une zone naturellement dotée (ressources agricoles, minières et pétrolières). Toutefois, l'industrialisation manufacturière, malgré les initiatives prises par le passé (stratégies industrielles, stabilisation macroéconomique, privatisations, efforts pour une meilleure protection des investisseurs…), reste à construire. Par ailleurs, la mondialisation, au-delà de son caractère déséquilibrant, ouvre aussi des perspectives diverses (délocalisations totales ou partielles, compétitivité territoriale, « commerce des tâches »….) et dont l'exploitation judicieuse apparaît comme une opportunité additionnelle pour la construction d'une dynamique productive locale et de la compétitivité.

Accroître les « ressources construites »

Dans l'ensemble du monde en développement, les pays qui ont réussi à passer de la production de matières premières à une industrie manufacturière l'ont fait progressivement. Ils ont commencé par s'implanter dans le secteur de la transformation de produits primaires, selon un processus de diversification dit vertical. En organisant et en encourageant une « remontée des filières », on fait appel aux technologies de partenaires pour transformer les produits locaux en vue de vendre à l'étranger des biens à valeur ajoutée. Parallèlement, on investit dans la construction des « ressources territoriales »[163] comme :

- les infrastructures (routes….), afin que le pays soit plus attrayant pour les investisseurs d'autres secteurs que l'exploitation minière ou pétrolière ;
- la mise en place de mesures de promotion de l'entreprenariat (mesures cohérentes visant à faciliter l'établissement des entreprises, en particulier la création d'un « guichet unique[164] » pour l'enregistrement de nouvelles entreprises,

163. On parle d'ailleurs à cet effet aussi des « ressources spécifiques » ou « territorialement construites » et par opposition aux « ressources génériques ou naturelles ». (B. Pecqueur, 2007, op. cit. ; J.R. Essombè Edimo Nya Bonabébé, 2008, op. cit.…).

164. Il faut en effet qu'un entrepreneur puisse faire toutes les formalités requises pour l'enregistrement et se mettre en rapport avec les différentes administrations compétentes dans un seul et même lieu. Ce principe de guichet unique demeure d'ailleurs, avec d'autres comme la lutte contre le versement de dessous-de-table par les entre-

la création des parcs de recherche, la simplification des règles et processus régissant les firmes en exploitation, l'adaptation de la politique fiscale aux besoins des entreprises et en particulier des PME, en consultation avec les établissements bancaires, la mise au point de dispositifs facilitant l'accès des PME au financement bancaire et, surtout, à des systèmes spéciaux de crédit pour le financement de l'investissement de long terme, avec des différés d'amortissement prolongé…) ;

– la promotion des regroupements d'entreprises productives, en vue de leur permettre de bénéficier, notamment, des économies d'agglomération et de réseau (zones franches, SPL…) ; et
– l'investissement des revenus provenant des ressources naturelles dans les ressources humaines et les nouvelles technologies. Et en matière de formation du capital humain, plus spécifiquement, il s'agit de former du personnel capable de faire fonctionner les usines de façon compétitive, d'augmenter la qualité, de lancer de nouveaux produits et de favoriser des activités à plus grande valeur ajoutée. Cela dépend, certes, d'investissements financiers adéquats, mais aussi et avant tout « d'un ensemble de ressources plus précieuses que l'argent : qualifications, organisation, connaissances, effort et institutions »[165].

En effet, la compétitivité n'est pas seulement liée au niveau des salaires, aux taux de change et aux politiques macroéconomiques. On s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que les infrastructures, la gouvernance, les qualifications et la technologie sont quatre éléments qui influencent largement la compétitivité[166]. De ce point de vue, du reste, on n'est pas très loin non plus de la vision adoptée par l'Afrique en 2001 à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Celui-ci met l'accent sur la paix, la sécurité et la bonne

prises, voire le enforcement de l'indépendance des magistrats, un des moyens de l'amélioration de la gouvernance publique et de la lutte contre la corruption. Banque mondiale (2005) : *Pratiques des affaires en 2005 : éliminer les obstacles à la croissance*, éd. anglaise, Oxford University Press, pp. 21-23.

165. ONUDI (2004) : *Rapport sur le développement industriel dans le monde*, Washington.

166. ONUDI (2004) : op. cit.

Tout le problème de la reconversion de l'espace CEEAC en un espace manufacturier et productif consiste à favoriser des stratégies qui permettent de passer de la logique des « ressources naturelles ou minérales » à celle des « ressources spécifiques ».

gouvernance. Et, en vue d'intensifier le développement, ce plan définit des investissements à réaliser en priorité dans certains domaines, dont les ressources humaines et les infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Tout le problème de la reconversion de l'espace CEEAC en un espace manufacturier et productif consiste donc à favoriser désormais des méthodologies ou des stratégies à forte capacité créative « d'avantages différenciatifs » pour la région, c'est-à-dire qui permettent de passer de la logique des « ressources naturelles ou minérales » à celle, aujourd'hui plus compétitive, des « ressources spécifiques ». À cet égard aussi, les exemples du Botswana (encadré 4) et de l'Île Maurice restent assez instructifs.

Comme sur le plan de l'agriculture, où l'on devra s'efforcer de diversifier le secteur primaire en vue de produire des biens beaucoup plus dynamiques, de promouvoir la transformation des biens, il s'agira donc de passer à une utilisation plus intensive des ressources locales (minières…) dans le secteur manufacturier. L'accroissement et la densification de l'industrie manufacturière restent, à long terme, les conditions de réussite grâce à l'augmentation rapide de la productivité qu'ils pourront générer : « l'expansion manufacturière entraîne (en effet) la croissance de la productivité, en facilitant l'initiation pratique au travail, l'évolution technique, les économies d'échelle et la spécialisation inter-entreprises »[167].

Certes, le développement industriel a un coût environnemental (disparition de la végétation, avec ce que cela comporte pour le bétail notamment, changement climatique, perte de biodiversité, contamination des eaux, de surface ou souterraines…). On estime néanmoins qu'une industrialisation maîtrisée peut permettre une meilleure adaptation au changement climatique, par exemple. Ainsi, la promotion des activités industrielles moins sensibles au climat ou encore l'utilisation

167. J. Thoburn (2000) : À la recherche d'une voie pour l'industrie africaine : enjeux et options stratégiques, ONUDI, op. cit. p. 19.

des technologies à faible teneur en carbone sont autant d'opportunités plus faciles à entreprendre dans un processus d'industrialisation à construire, comme celui de la sous-région CEEAC, et où elles apparaissent même comme « un élément essentiel d'une riposte judicieuse que l'Afrique peut opposer au changement climatique »[168].

Développer une poilitique de « niches » industrielles sur la base des autres ressources disponibles

Dans un contexte mondial où, la globalisation aidant, on assiste en effet à la mise en place de chaînes d'approvisionnement internationales avec des étapes productives de plus en plus confiées à des pays en développement au point d'organiser un « commerce de tâches », il s'agira donc aussi pour la sous-région de construire une dynamique productive à partir d'une stratégie complémentaire de « niches » industrielles privilégiant à la fois :

- des segments à forte intensité de main-d'œuvre de l'industrie manufacturière (confection…) ; et
- des activités à forte valeur ajoutée (électroménager, chimie, électronique…) et dont les matières minérales restent largement disponibles en Afrique centrale.

À l'image des NPI de la deuxième génération (ou les « nouveaux tigres »[169] d'Asie) en effet, les pays de l'Afrique centrale pourraient, dans cette optique, miser beaucoup plus sur les IDE largement liés à l'accroissement des réseaux internationaux de la production[170] désormais permis par la globalisation et, plus exactement, sur un ensemble de « niches » manufacturières dynamiques (confection, industrie automobile, électronique…) « compte tenu des impératifs d'ouverture, des nouvelles règles internationales et de l'affaiblissement des moyens des pouvoirs publics »[171], même si, dans certains cas, comme dans le textile,

168. ONUDI (2009), op. cit. p. 2.
169. À la différence des « dragons » (Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Singapour), les « nouveaux tigres » sont constitués des pays comme l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, le Pakistan et la Thaïlande.
170. Et, plus exactement, du « commerce des tâches » dans la répartition géographique dorénavant globalisée de la production industrielle.
171. C. Mac Donald et *alii*. (2006) : op. cit. p. 35.

afin de profiter des mesures offertes dans le cadre de la loi américaine de l'AGOA, par exemple, certaines sociétés qui avaient investi en Afrique sont souvent tentées de réimplanter ailleurs leurs unités de production, soulignant ainsi le caractère très « itinérant » des activités de ce secteur où les avantages comparatifs offerts par un site d'implantation peuvent être très volatiles, du fait de la concurrence fondée sur les prix et les salaires (Union africaine, 2005).

Une telle démarche de mise en place d'une économie de la transformation industrielle en zone CEEAC pourrait également s'accompagner d'outils additionnels comme :

- la généralisation des législations encourageant la transformation locale des ressources minières au sein des regroupements productifs territorialisés comme, par exemple, les « systèmes productifs localisés »[172] ;
- le regroupement dans la zone CEEAC à la fois des pays appartenant à un espace commun comme ceux de la CEMAC (et qui disposent d'une monnaie commune), mais aussi des pays comme la RDC, São Tomé et Principe et le Burundi qui ne sont point de la zone CFA. La mise en place des facilitations idoines (changes, banques, mesures fiscalo-douanières et administratives…) pour les entreprises pourrait permettre également aux firmes de participer à une concurrence intra CEEAC qui, ensuite, les préparerait alors à la concurrence avec le monde hors Afrique centrale ;
- le renforcement de l'intégration régionale qui pourrait largement aider les pays de l'Afrique centrale à réaliser des économies d'échelle et, surtout, à faire plus efficacement face à la concurrence internationale, car leurs marchés

172. Les « systèmes productifs localisés », une des versions contemporaines des « districts industriels » de A. Marshall (1890, op. cit.), définissent la colocalisation d'un nombre important de petites entreprises sur un même espace géographique donné et occasionnent des économies d'échelle, ainsi que des effets dynamiques mutuels qui n'ont rien à envier à un système d'organisation des grandes entreprises. Partant de ce « modèle », plusieurs déclinaisons d'organisations productives spatiales ont d'ailleurs vu le jour et cristallisent aujourd'hui les réflexions centrées sur les relations entre dynamique industrielle et dynamique territoriale. On y distingue, entre autres également, les « clusters », les « pôles technologiques », les « technopoles », les « espaces serviciels », les « pôles de compétitivité » ou encore les « milieux innovateurs » et les « arrangements productifs localisés » (ou APL) (C. Courlet, 2007).

locaux pris individuellement demeurent peu compétitifs et tendent à réduire les possibilités de gains de productivité. De plus, parce que de petite taille, ils favorisent plus souvent des pouvoirs de monopole et autres comportements anti-concurrentiels qui y créent un environnement risqué pour les entreprises ; ou encore

– la promotion d'une institution financière régionale du développement industriel ;
– comme dans les « nouveaux tigres » asiatiques, en outre, toute une panoplie de mesures institutionnelles complémentaires peut aussi être mobilisée : amélioration de la capacité d'assimilation et d'innovation des entrepreneurs locaux et des travailleurs, en vue de faciliter l'appropriation des techniques, notamment par des allègements fiscaux tendant à encourager la formation, la promotion des programmes d'appui technique au profit des entreprises industrielles de transformation, la mise en place des subventions pour la recherche, l'adoption des programmes spéciaux pour les petites entreprises, ou encore la création de parcs scientifiques.

Encadré 5.4 : Le Botswana : un exemple de reconversion de l'économie de la rente minière en économie manufacturière

Lors de l'accession à l'indépendance en 1966, ce pays était l'un des plus pauvres d'Afrique, mais la découverte de diamants a permis à son économie de connaître l'une des croissances les plus rapides du continent. Conscient que ces mines de diamants seront un jour épuisées, le Botswana (comme l'Île Maurice avec la rente sucrière) s'est servi des revenus ainsi obtenus pour réaliser d'importants investissements dans le domaine des ressources humaines.

Le pays a également investi dans les infrastructures, afin d'être plus attrayant pour les investisseurs d'autres secteurs que l'exploitation minière. Lors de l'accession à l'indépendance, le Botswana ne disposait que de 5 km de routes goudronnées. Aujourd'hui, presque toutes les routes nationales sont asphaltées et le pays a mis en place des hôpitaux modernes et bien équipés dans tous les centres urbains.

En outre, depuis 1997, il mène une grande campagne d'industrialisation fondée en partie sur les industries à valeur ajoutée du secteur de l'élevage (industrie de

la viande et du traitement de peaux animales, ou encore production d'aliments destinés au bétail et à la volaille). Le pays encourage par ailleurs la mise en place d'une industrie encore restreinte, mais en croissance rapide, dans le secteur des textiles, du montage de véhicules, de l'électronique, des vêtements et de la bijouterie.

Ainsi, les faiblesses du secteur industriel des pays de la zone CEEAC n'ont pu permettre aux économies concernées de se diversifier, ni davantage de participer aux échanges internationaux des produits manufacturiers, comme cela est désormais largement le cas pour les pays asiatiques. Malgré les efforts entrepris pour la construction d'une base industrielle en Afrique centrale, l'industrie demeure embryonnaire. Or, la sous-région doit dorénavant faire face à de nombreux défis (internes et externes) qui rendent impérative la mise en place d'une économie de la transformation en son sein.

Les évolutions récentes de la structuration internationale de la production industrielle suggèrent qu'il reste encore, pour les pays de l'Afrique centrale, de la place pour des initiatives novatrices pouvant contribuer à l'accélération de la croissance économique et du développement social comme, par exemple, augmenter les revenus, réaliser la sécurité alimentaire et améliorer le bien-être social des populations. Ceci passera nécessairement à la fois par la construction d'une dynamique d'industrialisation de l'agriculture et par la poursuite d'une politique des « niches » industrielles pour la transformation des ressources locales, dans le cadre d'une économie mondialisée où le « commerce des tâches » apparaît bien comme une opportunité pour les PED dans leur ensemble.

5.6. Conclusion

L'agriculture reste donc bien la nervure centrale des économies de l'espace CEEAC, même si la sous-région occupe également une place importante dans la production de minerais et de pétrole. Dès lors, il apparaît désormais indispensable de mettre en place une dynamique de production de la valeur ajoutée épousant cette caractéristique.

L'option proposée ici est celle qui, fondée sur une mécanisation du secteur agricole, génère une industrialisation suivant un modèle de diversification « verticale »,et qui est destinée à permettre aux divers pays de

développer une dynamique manufacturière sur la base des ressources agricoles locales. En même temps, l'Afrique centrale devra parallèlement développer une stratégie des « niches » industrielles pour les autres ressources dont elle dispose, en vue de profiter de la nouvelle répartition de la géographie industrielle[173] désormais générée par la mondialisation.

Cette stratégie complémentaire sur la base des autres ressources dont dispose la sous-région devra désormais viser des segments à forte intensité de main-d'œuvre de l'industrie manufacturière, ainsi que des activités à forte valeur ajoutée (et organisées également au sein des « systèmes productifs localisés » dont les caractéristiques sont aussi bien la promotion de la dynamique d'apprentissage, que la formation et la fixation du capital humain), moyennant la mise en place des supports institutionnels et financiers idoines. Une telle stratégie permettra de se construire des *avantages compétitifs* désormais indispensables à la survie de la CEEAC par temps de globalisation et où, par ailleurs, l'exportation est davantage axée sur des produits transformés, le marché des produits primaires devenant de plus en plus incertain.

La mise en cohérence du contenu de ces propositions (à la fois aux échelles spatiales et territoriales de la sous-région) avec les besoins nés de la caractéristique actuelle des économies de la zone, est la condition incontournable non seulement de la pertinence *ex ante* de la démarche d'industrialisation qu'il suggère, mais aussi de sa réussite *ex post*. À cette condition seulement, un tel projet ambitieux ne connaîtra pas la même issue défavorable que d'autres grands programmes et stratégies ici expérimentés dans le passé.

173. Et qui est celle des chaînes d'approvisionnement internationales avec des étapes productives confiées à des PED.

ANNEXE 1 : Quelques indicateurs de mesure de la diversification économique[171]

L'indice d'Ogive, l'indice de Hirschman et l'indice composite de spécialisation comptent parmi les taux de concentration les plus couramment utilisés pour apprécier le degré de concentration ou de diversification d'une économie.

i) L'indice d'Ogive

$$OGV = \sum_{i=1}^{N} \frac{(Pi - \frac{1}{N})^2}{1/N}$$

où Pi = (*xi* / X) est la part réelle du produit *i* (*xi*) dans les exportations totales ($X = \sum xi$), N le nombre total des produits exportés, et 1/N la part « idéale » des recettes d'exportation qui est la part moyenne d'exportation de chaque produit.

i) OGV = 0 lorsque la part des exportations est équitablement répartie entre les différents produits ;
ii) OGV→0 lorsque l'économie en question est considérée comme étant fortement diversifiée ;
iii) une valeur OGV élevée traduit une économie relativement moins diversifiée (*i.e.* sa gamme des exportations ne compte que quelques produits).

174. Sources : H. Ben Hammouda, S.N. Karingi, A. Njuguna et M. Sadni-Jallab (2006) : La diversification, vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique, Document de travail ATPC, Commission économique pour l'Afrique, Nations unies.

ii) L'indice de Hirschman

$$H_1 = \sqrt{\sum_{i=1}^{N} \left(\frac{x_i}{X}\right)^2}$$

où *xi* est la valeur à l'exportation d'un produit *i*, X est le total des exportations et N est le n inversement.

iii) L'indice de Hirschman normalisé

$$NH_1 = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^{N} P_i^2} - \sqrt{\frac{1}{N}}}{1 - \sqrt{\frac{1}{N}}}$$

Où $P_i = \frac{x_i}{x'}$, *xi* est la valeur des exportations du produit *i*, $X = \sum_{i=1}^{N} x_i$ et N est le nombre de produits.

La valeur NH la plus proche de 1 représente la plus forte concentration et inversement.

iv) L'indice agrégatif de spécialisation

$$SPE = \sum_{i=1}^{N} \left(\frac{xi}{X}\right)^2$$

où *xi* représente l'exportation du produit *i*, X le montant total des exportations et N le nombre de produits exportés.

i) SPE→1 ⇒ indique la présence d'un seul produit d'exportation (niveau élevé de spécialisation) ;

ii) SPE→0 ⇒ met en évidence un niveau élevé de diversification des exportations ;

iii) lorsque la part des exportations est équitablement répartie entre différents produits, alors SPE=1/N qui est également la valeur minimale.

ANNEXE 2

Encadré 5.5. Les composantes de l'indice de compétitivité industrielle de l'ONUDI

L' indice de performance compétitive de l'industrie est construit à partir de quatre grandes composantes de la compétitivité industrielle :
a) **le degré d'industrialisation.** L'indice utilise la VAM par habitant comme indicateur de base du degré d'industrialisation d'un pays ;
b) **la capacité d'exportation de produits manufacturés.** Dans un contexte de plus en plus mondialisé, la capacité d'exportation est un élément essentiel de la croissance économique et de la compétitivité. Les exportations de produits manufacturés par habitant servent d'indicateur de la capacité d'exportation aux fins de l'indice ;
c) **l'intensité de l'industrialisation.** Celle-ci se mesure par la moyenne simple de deux indicateurs, la part du secteur manufacturier dans le PIB d'un pays et la part des activités faisant appel à des technologies moyennes ou à une technologie de pointe dans la VAM. Le premier indicateur mesure le rôle du secteur manufacturier dans l'économie et le second la complexité technologique des produits manufacturés ;
d) **la qualité des exportations.** Celle-ci se mesure par la moyenne simple de deux indicateurs, la part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales et la part des produits faisant appel à une technologie moyenne ou à une technologie de pointe dans le total des exportations.
Ces quatre composantes ont le même poids.

Sources : ONUDI (2009) : Rapport sur le développement industriel en 2009, *op. cit.*

ANNEXE 3 : Les composantes du renforcement des capacités industrielles pour l'Afrique selon l'initiative IRCPA

La matrice comprend quatre composantes qui sont :

Composante 1 : développement des chaînes de valeur agroalimentaire ;
Composante 2 : développement des chaînes de valeur bois et dérivés ;
Composante 3 : mise à niveau des dispositifs d'appui technique ;
Composante 4 : mise à niveau de la gouvernance industrielle.

COMPOSANTE 1 : TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE	
Objectif spécifique	Améliorer les performances du secteur agroalimentaire en Afrique centrale en vue de satisfaire la demande locale et d'accéder aux marchés d'exportation.
Problématique	Faiblesse de techniques modernes de production, transformation et distribution ; divergences des politiques et stratégies ; insuffisance de statistiques industrielles due au manque de ressources.
Résultats/Activités	**Indicateurs de succès**
Harmonisation des politiques et des stratégies dans le secteur agro-alimentaire	- Adoption des politiques et stratégies harmonisées pour les chaînes de valeur agroalimentaires sélectionnées ; - Mise à disposition des statistiques industrielles des pays pour des études comparatives et l'examen des chaînes de valeur agroalimentaires ; - Organisation d'au moins quatre (4) réunions de partenariat public/privé et mise en œuvre du consensus réalisé.
Amélioration des exportations et des échanges intracommunautaires des produits agro-alimentaires transformés	- Réalisation de travaux de recherche pour recenser les chaînes de valeur appropriées des produits à transformer ; - Organisation d'au moins trois (3) réunions de partenariat public/privé en vue de sélectionner les chaînes de valeur sous-régionales et mise en œuvre du consensus réalisé ; - Augmentation d'au moins 50 % de la valeur des exportations des produits transformés.
Valorisation des ressources humaines par la formation et l'innovation	- Renforcement des capacités locales et sous-régionales en matière de formation en ingénierie et maintenance ; - Amélioration des techniques d'emballage et de conservation avec l'appui d'institutions de recherche nationales et sous-régionales ; - Création par les États des établissements de formation aux métiers et techniques de transformation agroalimentaire.

Résultats/Activités	Indicateurs de succès
Amélioration de la qualité des produits par l'application de nouvelles méthodes de production	- Organisation d'au moins trois (3) réunions de représentants d'instituts nationaux de recherche dans l'agro-alimentaire (agriculture, élevage et pêche, des secteurs public/privé en vue de proposer des mesures susceptibles d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des produits destinés à la transformation ; - Mise en œuvre d'au moins 50 % des recommandations.
Amélioration des techniques de production	- Investissement d'au moins 50 millions de dollars US dans les nouvelles usines et de nouveaux équipements, notamment par la valorisation des brevets de la région déposés auprès de l'OAP et ayant atteint un niveau suffisant de maturité pour leur valorisation ; - Investissement d'au moins 10 millions de dollars US dans la modernisation des usines et des équipements existants ; - Formation d'au moins 25 000 ingénieurs en techniques alimentaires spécialisés dans la transformation agroalimentaire ; - Formation d'au moins 10 000 ingénieurs de fabrication spécialisés en ingénierie des usines de transformation agroalimentaire.
Renforcement des capacités en matière d'évaluation des moyens d'action et de mise à niveau du secteur agro-alimentaire tant au niveau national, sous-régional que sectoriel	- Accroissement des ressources allouées à la collecte et à la gestion des statistiques industrielles ; - Mise en place d'une structure d'analyse des statistiques du secteur agroalimentaire.

COMPOSANTE 2 : TRANSFORMATION DU BOIS ET DÉRIVÉS DU BOIS	
Objectif spécifique	Améliorer les performances du secteur bois et dérivés du bois en Afrique centrale en vue de satisfaire la demande locale et d'accéder aux marchés d'exportation, tout en maintenant des performances d'exploitation forestière et industrielle durables.
Problématique	Insuffisance de statistiques industrielles due au manque de ressources ; baisse de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) du secteur par rapport à la VAM totale ; divergences des politiques et stratégies
Résultats/Activités	**Indicateurs de succès**
Harmonisation des politiques et des stratégies dans le secteur bois et dérivés du bois	- Adoption de politiques et stratégies harmonisées pour les chaînes de valeur du secteur bois et dérivés du bois, sélectionnées par les ministres de l'Industrie ; - Mise à disposition des statistiques industrielles des pays pour des études comparatives et l'examen des chaînes de valeur du secteur bois et dérivés du bois ; - Organisation d'au moins quatre (4) réunions de partenariat public/privé et mise en œuvre du consensus réalisé.
Augmentation de la VAM du secteur bois et dérivés du bois dans les VAM et les PIB au niveau national et sous-régional	- Révision de la stratégie de développement industriel du secteur bois et dérivés du bois, notamment en réduisant l'exportation des produits bruts au bénéfice de l'exportation des produits transformés ; - Mise en œuvre du projet de l'OAB en Afrique centrale ; - Promotion de l'investissement privé pour la transformation locale du bois et dérivés du bois.

Résultats/Activités	Indicateurs de succès
Valorisation des ressources humaines par la formation et l'innovation	- Renforcement des capacités locales et sous-régionales en matière de formation en ingénierie et maintenance ; - Amélioration des techniques de transformation et de conservation avec l'appui des instituts de recherche nationaux et sous-régionaux ; - Création par les États, d'établissements de formation aux métiers du bois et aux techniques du travail du bois.
Renforcement des capacités en matière d'évaluation des moyens d'action et de mise à niveau du secteur bois et dérivés du bois tant au niveau national, sous-régional que sectoriel	- Accroissement des ressources allouées à la collecte et à la gestion des statistiques industrielles au niveau tant national que sous-régional ; - Mise en place d'une structure d'analyse des statistiques du bois.

COMPOSANTE 3 : MISE À NIVEAU DES DISPOSITIFS SOUS-REGIONAUX D'APPUI TECHNIQUE	
Objectif spécifique	Renforcer les dispositifs sous-régionaux d'appui technique et de mise à niveau ; doter la sous-région d'instruments efficaces de suivi de la productivité et de la compétitivité industrielle
Problématique	L'insuffisance des infrastructures de base et des services de soutien, allant jusqu'au manque dans certains pays d'infrastructures de contrôle qualité, de normalisation et d'accréditation ; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées.
Résultats/Activités	**Indicateurs de succès**
Appui aux programmes sous-régionaux de mise à niveau des entreprises et des organismes d'appui	- Le programme de mise à niveau sous-régional en Afrique centrale est opérationnel et appuie les programmes nationaux ; - Le programme sous-régional de la qualité est opérationnel, appuie les programmes nationaux et est articulé au programme sous-régional de mise à niveau ; - Des entreprises sélectionnées enregistrent de nouveaux gains de compétitivité observables.

Résultats/Activités	Indicateurs de succès
Mise en place d'un Observatoire régional de la compétitivité et de l'emploi	- Les observatoires et systèmes d'information nationaux sont interconnectés à l'échelon sous-régional et alimentés par les acteurs du secteur privé ; - Des prévisions et des projections sur les différentes composantes de la compétitivité sont régulièrement disponibles et accessibles aux entreprises et aux autres acteurs sous-régionaux ; - Le marché sous-régional du travail est plus transparent aux opérateurs et partenaires des secteurs prioritaires ; - Des concertations privé/public sont organisées ; - Des voyages d'études sont organisés et les enseignements diffusés (*bench marking* avec les meilleures pratiques identifiées dans le monde).
Mise en place d'un réseau régional de recherche-développement, de diffusion technologique et d'appui à l'amélioration de la diversification des produits et de la productivité	- Les instituts de R&D, les centres techniques nationaux et l'OAPI participent au réseau sous-régional et établissent des accords et protocoles en innovation et diversification au profit des entreprises de la sous-région.
Appui à la mise en place d'un réseau régional d'expertise en politique industrielle	- Des compétences en matière industrielle sont identifiées, répertoriées au niveau sous-régional, mises en réseau actif et interviennent dans les missions d'appui au secteur.
Un mécanisme régional de sous-traitance industrielle est implanté, ciblant les chaînes de valeur prioritaires	- Les entreprises accèdent aux banques d'informations sur le marché sous-régional de la sous-traitance et des partenariats sont noués dans l'espace sous-régional.

COMPOSANTE 4 : MISE À NIVEAU DE LA GOUVERNANCE INDUSTRIELLE	
Objectif spécifique	Renforcer les dispositifs sous-régionaux d'appui technique et de mise à niveau ; doter la sous-région d'instruments efficaces de suivi de la productivité et de la compétitivité industrielle ainsi que du commerce intra communautaire.
Problématique	Faible intégration sous-région avec comme résultat le faible commerce intra communautaire à cause notamment des entraves douanières et administratives à la libre-circulation des biens et des personnes dans la sous-région.
Résultats/Activités	**Indicateurs de succès**
Harmonisation de la PIC et de la PICAC de mise en synergie avec les programmes en cours, en particulier les programmes intégrés des pays concernés et mise en place d'un cadre sous-régional de coordination	- Des politiques industrielles sectorielles communes et des mesures de rationalisation des implantations industrielles sont adoptées et mises en œuvre en fonction des avantages comparatifs des pays ; - Un dispositif de pilotage stratégique des programmes industriels régionaux institutionnalisé et un bureau de coordination et de suivi opérationnalisé ; - Des indicateurs de mise en synergie avec les programmes intégrés sont définis et suivis.
Adoption d'une charte de l'entreprise communautaire et des groupements d'entreprise et de mesures réglementaires et fiscales de promotion du secteur industriel régional, un nouveau code sous-régional d'investissement est mis en place	- Le statut de l'entreprise communautaire est entré en vigueur ; -Des partenariats croisés sont noués entre promoteurs de la sous-région et avec des partenaires extérieurs ; -De nouveaux projets industriels sont montés et bénéficient des dispositions d'un nouveau code sous-régional d'investissement.

Résultats/Activités	Indicateurs de succès
Mise en place d'un mécanisme spécial de promotion des entreprises socialement responsables du secteur industriel	- Les entreprises citoyennes bénéficient de mesures et facilités d'encouragement ; - Des pactes sociaux de productivité consensuelle sont négociés dans les entreprises citoyennes.
Mise en place de dispositifs de contrôle des importations (anti-fraude et anti-dumping) et application de normes et règlements stricts en matière d'importation	- Les dispositifs de contrôle des importations sont opérationnels ; - Les mécanismes des fonds sectoriels alimentés par des prélèvements additionnels de protection du TEC contre les importations frauduleuses sont étudiés et mis en place.
Inscription des priorités de la sous-région en matière d'infrastructures physiques et techniques dans les programmes du NEPAD	- Le programme de la transéquatoriale et du boulevard énergétique sont inscrits dans le programme prioritaire NEPAD et le financement bouclé.
Mesures d'amélioration de la qualité des approvisionnements en facteurs de production et réduction des coûts	- Régularité dans la fourniture en énergie des industries et réduction progressive des coûts d'au moins 20 % en moyenne sur trois ans.
Facilités d'accès aux marchés intra-régionaux des produits industriels de la sous-région et de conquête de nouvelles parts sur les marchés extérieurs par la promotion d'un label régional	- Les transactions commerciales intra-régionales des produits industriels sont allégées (réduction des procédures administratives et des points de contrôle) et les instruments de facilités à l'exportation (AGOA, tout sauf les armes, initiative Kananakis) sont exploités ; -Le programme CEEAC/CEMAC/ ONUDI/UE est prolongé et étendu pour appuyer les opérations d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité dans les secteurs industriels prioritaires, en articulation avec les activités de mise à niveau des entreprises.
Mise en place d'un mécanisme régional flexible de financement	- Des ressources financières sont disponibles pour soutenir les projets industriels des chaînes de valeur prioritaires et les programmes d'appui (études, implantation, développement).

Résultats/Activités	Indicateurs de succès
Établissement d'un système efficace de partage, de communication et de diffusion des actes, mesures, politiques et résultats des projets IRCPA	- Des ateliers régionaux de concertation, d'échanges et de partage sont périodiquement organisés pour assurer la pleine participation des acteurs concernés ; - Un réseau virtuel de communication est en place et accessible à tous les acteurs ; - Les réseaux terrain Afrique centrale de l'ONUDI sont impliqués.

Bibliographie

Amara N. et Romian R. (2000) : « Mesure de l'efficacité technique : une revue de littérature », *Cahiers du CREA*, Série de recherche, FSAA, université Laval.

Bain J. (1959) : *Industrial organization,* Wiley, 1re édition, NY, 1968.

Banque mondiale (2005) : *Pratiques des affaires en 2005 : comment éliminer les obstacles à la croissance*, éd. anglaise, Oxford University Press.

Banque mondiale (2007) : *Rapport sur le développement 2007*, Washington DC.

Banque mondiale (2011) : *Doing Business*, CFI, Washington DC.

BEAC (2007) : *Forum sur la diversification des économies de la CEMAC*, 1er-3 octobre, Libreville.

Ben Hammouda H., Karingi S.N., Njuguna A. et Sadni-Jallab M. (2006) : *La diversification, vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique*, Document de travail ATPC, Commission économique pour l'Afrique, Nations unies.

Berezin P., Salehizadeh A. et Santana E. (2002) : *The challenge of diversification in the Caribbean*, FMI, Working Paper n° 02/196.

Bernis G. de (1966) : « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », in *Revue d'économie politique*, t. 19.

Berthélémy J. C. (2005) : « Commerce international et diversification économique », in *Revue d'économie politique*, n° 5, vol. 115.

Boyer R. (1986) : *Théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, Paris.

Boyer R. et Saillard Y. (éds) (1995) : *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

Capul J. et Garnnier O. (2002) : *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris,

CEA (2008) : *Les économies de l'Afrique centrale*, Éd. Maisonneuve & Larose.

CEA (2009) : « État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale », in *Les économies de l'Afrique Central 2010*, JePublie, Paris.
CEA (2010) : *Les économies d'Afrique centrale 2010*, JePublie, Paris.
CEMAC (2009) : *Vers une économie intégrée et émergente : PER 2009-2015*, vol. 1.
Cirad-Sar (1996) : « Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations et développement local », Montpellier, *Rapport Cirad*.
Collier P. (2007) : *The bottom billion*, Oxford University Press.
Courlet C. (1990) : *Les industrialisations des tiers-mondes*, Éd. Syros, Paris.
Courlet C. (sous la direction de) (2007) : *Territoire et développement économique au Brésil : les cas des arrangements productifs localisés*, L'Harmattan, Paris.
Courlet C. (2008) : *Économie territoriale*, PUG.
Essombè Edimo J.R. Nya Bonabébé (1995) : *Quel avenir pour l'Afrique ?*, Éd. Silex/Nouvelles du Sud, Paris.
Essombè Edimo J.R. Nya Bonabébé (2008) : « Perspectives d'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'Ouest et du Centre : principes, orientations et moyens d'actions », in *Actes du Colloque de Ouagadougou,* PDM (Cotonou).
FAO (2009) : « Comment nourrir le monde en 2050 ? », *Actes de la conférence, en prélude au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire*, Rome, novembre.
Gicam (2011) : *Analyse comparative du coût de l'énergie en zone CEMAC*, Douala.
Gros J.B., Letilly G. et Martinet S. (2002) : *Performances commerciales de l'Afrique subsaharienne : une diversification nécessaire*, Document de travail du DIAL.
Ha-Joon Chang (2010) : "Towards a more productive Debate", dans *Revue Making It*, n° 3, ONUDI.
Hausman J.A. (1978) : « Specification Tests in Econometrics », *Econometrica*, 46, 1251-1271.
Hugon Ph. (2002) : « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne », in *Revue Internationale et Stratégique*, n° 46, 2/2002.
Hirschman, A. O. (1964) : *La stratégie du développement économique*, Éd. Ouvrières, Paris.
Humbert M. (1995) : « Élargissement des fondements théoriques standards des politiques industrielles », in *Revue d'Économie Industrielle*, n° 71.

Hsiao, C. (1986) : "Analysis of Panel Data", in *Econometric society Monographs*, n° 11. Cambridge University Press.

Hsiao C. (1989) : "Modelling Ontario Regional Electricity System Demand Using a Mixed Fixed and Random Coefficient Approaoch", *Regional Science and Urban Economics*, 19, 565-587.

Judet P. (1986) : *Les Nouveaux pays industriels*, Éd. Ouvrières, Paris.

Jolly D. (1988) : « Taiwan : État et marche, la pérennité des principes de Sun Yat Sen », in *Cahiers de l'IREP/D*, Grenoble 2.

Krugman P. (1991) : *Geography and trade*, MIT Press, Cambridge Ma.

Krugman P. (1998) : *Pop internationalism*, MIT Press, Cambridge Ma. (trad. française : *La mondialisation n'est pas coupable*, éd. La Découverte, Paris).

Laborit H. (1970) : *L'homme imaginant*, Nouvelle édition 10/18, Paris.

Lipietz A. (1977) : *Le capital et son espace*, Maspéro, Paris.

Lipietz A. (1985) : *Mirages et miracles : problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*, La Découverte, Paris.

Lipietz A. et D. Leborgne (2002) : « L'après-fordisme et son espace », in *Revue Géographie, Économie et Société*, n° 4.

Mac Donald C. et *al*. (2006) : « Attirer les investisseurs », in *Revue Finance et Développement*, décembre.

Marshall A. (1890) : *Principles of economics*, trad. française de la 4e édition 1871, LGDJ, Paris.

Mason E. (1957) : *Economic concentration and the monopoly problem*, Harvard University Press.

Morvan Y. (1991) : *Fondements d'Économie Industrielle*, 2e édition, Paris.

Muchnick J. (2002) : *Les systèmes agroalimentaires localisés : intérêt, approche, interrogations*, Colloque SYAL, Montpellier, 16-18 octobre.

OMC (2005) : *Rapport sur le Commerce dans le monde en 2005*, Washington DC.

OMINAMI C. (1979) : « Critique des théories du développement en Amérique latine », dans *Revue Tiers-Mondes*, n° 80, oct.-déc.

ONUDI (2004) : *Rapport sur le développement industriel 2004*, Washington DC.

ONUDI (2005) : *Le développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'IDE*, Washington DC.

ONUDI (2009) : *Rapport sur le développement industriel 2009 : résumé analytique*, Washington DC.

Pecqueur B. (2007) : « L'économie territoriale, une autre analyse de la globalisation », in *L'Économie politique*, n° 33, jan-fév-mars.

Perroux F. (1955) : « Note sur la notion de pôle de croissance », *Revue Économie appliquée*, série 2, n° 1.

Piot L. et Rainelli P. (1996) : *Détermination des marges de manœuvre des élevages à partir de la mesure des inefficacités*, Unité d'Économie et Sociologie rurales, INRA, vol. 9, n° 5.

Prebisch, R. (1950) : *The economic development of Latin America and its principal problems*, UN.

Robinson J.A. (2010) : « Politique industrielle et développement : analyse en termes d'économie politique », in *Revue d'Économie de Développement*, n° 4, vol. 24.

Rodrik D. (2010) : « Le retour de la politique industrielle », in *Projet Syndicate*, www.project-syndicate.org

Taine H. (1890) : *Les origines de la France contemporaine*, tome V, Éd. Laffont, 1986.

Thuborn J. (2000) : *À la recherche d'une voie pour l'industrie africaine : enjeux et option stratégique*, ONUDI, Washington DC.

Thirole J. (1993) : *Théorie de l'organisation industrielle*, Economica, Paris.

Union africaine (2005) : *Rapport sur l'AGOA, TI/TMIN/EXP 11 (III)*, présenté à la conférence des ministres du Commerce de l'UA, 3e session ordinaire, 5-9 juin 2005, Le Caire.

Autres sources

BEAC (2011) : *Service de la programmation monétaire*, Yaoundé.

Eurostat (2007) : *Cahiers de l'IREP/Développement* (1988) : « État et marché en Asie du Sud-Est et orientale », n° 13

CEA/BSR-AC (2011) : Base de données sur les économies de l'Afrique centrale, Yaoundé.

Le Courrier ACP-UE (2003) n°196 : « Le développement industriel durable : favoriser la croissance de la productivité pour lutter contre la pauvreté ».

CNUCED (2010), Base de données en ligne.

Rép. du Cameroun (2002) : Loi n°2002-004 du 19 avril 2002, portant institution de la Charte des investissements, JO, Yaoundé.

Revue Alternatives Économiques (2009), n° 282, juillet, Paris.

Revue Making It (2010) : "Industry for Development", n° 3, UNIDO, july. Traduction assurée par nos soins.

Webographie

www.oodoc.com

Annexe statistique

Introduction

L'annexe statistique présente les données macroéconomiques pour chaque pays de la CEEAC sous forme de tableaux de synthèse. La période couverte va de 2002 à 2010 avec des prévisions pour 2011. Chaque tableau comporte 41 variables macroéconomiques, regroupées en quatre catégories :

1. Indicateurs macroéconomiques ;
2. Finances publiques ;
3. Balance des paiements ;
4. Variables pour mémoire.

L'annexe présente aussi deux tableaux de données agrégées relatifs à la situation macroéconomique de la zone CEEAC et de la région CEMAC.

Source des données

Les données relatives aux pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad) proviennent principalement de la base de données de la BEAC. Cette approche a été adoptée pour une meilleure harmonisation des données dans la sous-région. Des recoupements avec les données auprès des autorités nationales et celles du Fond monétaire international (*Rapports pays* et *Perspectives économiques mondiales*) sont toutefois effectués pour mieux comprendre les éventuels écarts entre les données.

Les données des pays de la sous-région hors CEMAC (Angola, Burundi, République démocratique du Congo, São Tomé et Principe) sont principalement issues de la base de données du Fond monétaire international (*Rapports pays* et *Perspectives économiques mondiales*), des autorités nationales et des missions de collecte effectuées par le Bureau.

La dernière mise à jour des données se base sur les informations disponibles à fin avril 2011.

Méthodologie de calcul des données agrégées

Les données sous-régionales de la CEEAC, à l'exception des variables pour mémoire, sont obtenues par la méthode des moyennes pondérées des données nationales. Le taux de croissance agrégé est obtenu en pondérant le taux de croissance de chaque pays par leur PIB nominal en proportion du PIB total de la sous-région. Le PIB utilisé est libellé dans la même monnaie pour tous les pays (PIB nominal en US$). Une méthode similaire est appliquée pour obtenir les autres variables agrégées relatives aux indicateurs macroéconomiques, aux finances publiques et à la balance des paiements. Les variables macroéconomiques telles que le PIB et la population, sont obtenues par une méthode additive simple.

S'agissant des données agrégées pour la CEMAC, le taux de croissance du PIB et le taux d'inflation sont calculés comme une moyenne pondérée par le PIB relatif des pays. Le calcul des autres variables macroéconomiques est basé sur les procédures d'agrégation suivies par la BEAC.

Les tableaux CEEAC et CEMAC intègrent respectivement 18 et 28 variables qui, du point de vue économique, ont une interprétation au niveau sous-régional.

Définition des variables

Indicateurs macroéconomiques

Taux de croissance (PIB réel)	Variation annuelle en % du PIB à prix constants.
Taux de croissance du PIB réel pétrolier	Variation annuelle en % du PIB du secteur pétrolier. Le secteur pétrolier est identifié par le SITC 333.
Taux de croissance du PIB réel non pétrolier	Variation annuelle en % du PIB du secteur non pétrolier. Le secteur non pétrolier est défini comme le total de l'économie moins le SITC 333.
Inflation	Variation annuelle en % de l'indice des prix à la consommation (base 2000).
Masse monétaire (M2)	Variation annuelle en % de l'agrégat monétaire M2, M2 comprend : (i) billets et pièces, (ii) les dépôts à vue, et (iii) les dépôts à termes inférieurs ou égaux à 2 ans et dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à 3 mois. Pour São Tomé et Principe, l'agrégat monétaire de référence est M3 et comprend M2 plus les instruments négociables sur le marché monétaire émis par les institutions financières monétaires et caractérisés par un degré de liquidité élevée et peu de risque de perte de capital en cas de liquidation.
Termes de l'échange	Variation annuelle en % des termes de l'échange. Les termes de l'échange sont définis comme le rapport entre prix des exportations et prix des importations. Le signe négatif (-) indique la détérioration des termes de l'échange.

Variables pour mémoire

PIB nominal en milliards de devise locale	PIB au prix du marché libellé en monnaie nationale
PIB nominal en millions de US $	PIB au prix du marché en dollars des États-Unis
PIB prix constants en milliards de devise locale	PIB aux prix constants libellé en monnaie nationale
Population	Population totale du pays

Finances publiques (les variables sont exprimées en % du PIB)

Recettes totales (dons exclus)	Total des recettes budgétaires du gouvernement, dons exclus
Recettes pétrolières	Recettes liées au secteur pétrolier (taxes sur l'exploitation des champs et sur la commercialisation du pétrole)
Recettes non pétrolières	Recettes budgétaires du gouvernement hors pétrole et hors dons
Dons	Dons officiels et appui budgétaire
Dépenses totales	Total des dépenses budgétaires du gouvernement
Dépenses courantes	Dépenses pour salaires, biens et services, intérêts de la dette, transferts et subventions
Salaires et traitements	Rétributions et contributions au système d'assistance et de sécurité sociale des dépendants du service public
Biens et services	Dépenses pour la consommation des biens et services (hors article 500)
Intérêts	Intérêts sur la dette intérieure et extérieure
Transferts et subventions	Transferts et subventions payées par le gouvernement
Solde primaire	Solde budgétaire hors intérêts de la dette et hors investissements financés sur ressources externes
Dépenses en capital	Dépenses pour l'achat d'équipements et des facteurs de production pluriannuels (investissement public)
- sur ressources nationales	Part des dépenses en capital financées par des ressources domestiques
- sur ressources extérieures	Part des dépenses en capital financées par des ressources extérieures
Solde global (base engagements hors dons)	Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales
Variations des arriérés (baisse)	Principal et intérêts sur la dette non payée
- intérieurs (principal et interest)	Variation des arriérés sur la dette intérieure
- extérieurs (principal et intérêts)	Variation des arriérés sur la dette extérieure
Solde global (base trésorerie hors dons)	Solde global base engagements hors dons plus variation des arriérés (une baisse des arriérés implique une réduction du solde base trésorerie)

Balance des paiements (les variables sont exprimées en % du PIB)

Solde du compte courant (transferts publics inclus)	Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics inclus
Solde du compte courant (transferts publics exclus)	Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics exclus
Solde du commerce extérieur	Différence entre exportations f.o.b et importations f.o.b
Exportations, f.o.b	Exportations au prix *free on board*. Le prix f.o.b est la valeur de marché des biens au point d'évaluation uniforme (i.e la frontière du pays exportateur). Le prix n'inclut pas les frais de transport et d'assurance entre la douane du pays d'origine et la destination finale.
Exportations de pétrole	Exportations de pétrole brut. Pour la RCA et la RDC, il s'agit plutôt des exportations de diamants ; et pour le Burundi, des exportations de café.
Importations, f.o.b	Importations au prix *free on board*.
Balance des services (non facteurs)	Solde de la balance des services du compte courant. La balance des services inclut tous les échanges de services non facteurs du pays (transport, assurance, tourisme, intermédiation financière, communication, bâtiments et travaux publics, etc.)
Balance des revenus	Solde de la balance des revenus du compte courant. La balance des revenus inclut la rémunération des employés non-résidents et les paiements reçus par les résidents à titre de profits et revenus sur des activités financières étrangères
Solde des transferts courants	Le solde des transferts courants inclut les envois des émigrants et les transferts du gouvernement, y compris les transferts liés à la coopération internationale.

Compte de capital et d'opérations financières	Solde du compte de capital et d'opérations financières. Le compte de capital reprend les opérations en capital (portant principalement sur les transferts de capitaux des migrants et les remises de dettes) ainsi que les transactions sur les actifs non financiers (recouvrant les avoirs incorporels). Le compte d'opérations financières enregistre les opérations d'investissements directs y compris les bénéfices réinvestis, les investissements de portefeuille (titres de participation, titres de créance et instruments du marché monétaire) et les autres investissements (crédits commerciaux et prêts à court et long termes).
Erreurs et omissions	Les erreurs et omissions représentent une catégorie résiduelle nécessaire pour s'assurer que la somme de tous les débits et crédits de la balance des paiements soit égale à zéro. Ce poste permet l'ajustement des résultats en cas d'écarts inexpliqués (dus à des difficultés d'enregistrement, à des trafics illicites, etc.).
Solde global	Somme du solde de compte courant (transferts publics inclus), du solde du compte de capital et d'opérations financières, et des erreurs et omissions

Tableaux des données macroéconomiques

CEEAC

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %)**									
Taux de croissance (PIB réel)	7,4	4,4	9,7	10,4	10,5	14,3	9,5	2,3	3,6	7,2
Inflation	32,0	27,5	13,6	11,4	9,2	7,8	10,0	12,1	9,6	9,4
Termes de l'échange	0,7	5,7	12,9	25,3	9,8	1,0	20,1	-27,1	10,9	21,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	21,8	22,9	24,4	28,6	34,2	35,6	40,1	28,4	34,4	34,3
Dépenses totales	24,8	24,5	24,2	22,7	24,1	27,2	31,5	34,0	30,7	31,2
Dépenses courantes	18,2	18,6	18,1	17,3	16,6	17,7	20,4	20,9	20,0	19,9
Solde primaire	2,5	3,0	4,3	8,8	12,3	10,4	12,3	-0,8	7,6	8,9
Dépenses en capital	5,4	5,0	6,1	5,2	7,2	9,4	10,9	12,9	10,3	11,0
Solde global (base engagements, hors dons)	-2,1	-0,8	0,2	5,9	10,1	8,4	8,7	-5,6	3,7	3,1
Solde global (base tresorerie, hors dons)	-2,8	-0,1	-6,4	4,6	6,2	7,3	8,9	-4,1	1,3	-0,2
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-5,7	-4,6	0,7	8,4	12,8	8,1	5,3	-8,8	-3,0	-4,1
Solde du commerce extérieur	17,8	17,3	26,3	35,2	36,1	38,1	39,9	18,9	26,4	25,6
Exportations	42,5	42,9	49,3	56,9	56,5	62,8	65,8	48,5	54,2	54,2
Importations	24,7	25,6	23,0	22,1	21,0	24,8	25,9	29,5	27,8	28,6
Compte de capital et d'opérations financières	3,4	5,2	2,4	-2,8	-2,8	-4,1	1,6	4,1	5,7	5,7
Solde global	-2,7	-1,7	0,9	4,0	9,2	3,0	6,2	-5,2	2,5	1,6
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de US$)	42,4	51,1	64,5	84,7	106,5	131,1	173,4	150,9	171,6	208,0
Population (en millions)	119,4	122,8	126,1	129,6	133,2	129,5	133,2	136,9	140,9	144,9

Note : À partir de 2007, toutes les séries sont calculées en excluant le Rwanda.
Toutes les variables sont des moyennes pondérées par le PIB nominal en US$

CEMAC

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	4,9	4,9	9,7	4,8	4,3	6,0	5,4	2,0	5,4	6,6
Inflation	2,9	1,6	0,6	2,9	5,3	1,8	5,9	4,2	1,2	1,9
Masse monétaire (M2)	14,9	1,6	10,0	17,8	19,2	12,4	19,3	6,2	27,3	8,4
Termes de l'échange	3,4	11,8	8,9	24,1	-1,9	-4,9	14,5	-35,4	30,3	8,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	21,2	21,2	21,8	25,0	29,4	29,0	31,9	27,7	28,2	29,1
Dons	0,9	1,1	0,9	-0,7	8,9	0,8	0,5	1,7	4,3	0,8
Dépenses totales	20,5	18,2	18,6	16,8	19,3	21,0	20,9	28,4	25,1	23,5
Dépenses courantes	15,3	13,6	12,8	11,8	12,4	12,8	12,4	14,0	12,4	11,2
Solde primaire	5,4	7,1	7,3	11,0	12,7	10,2	12,9	1,3	5,6	8,1
Dépenses en capital	4,6	4,6	5,7	4,9	6,8	8,1	8,3	14,4	12,5	12,1
Solde global (base engagements, hors dons)	0,7	2,9	3,2	8,2	10,1	8,0	11,1	-0,8	3,1	5,5
Variations des arriéres (baisse -)	-1,5	0,6	-10,2	-0,9	-1,2	-5,3	-5,5	-1,6	-0,9	-0,6
Solde global (base trésorerie hors dons)	-0,8	3,5	-7,0	7,3	8,9	2,7	5,6	-2,4	2,2	5,0
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-8,8	-5,1	0,7	6,2	6,0	2,6	5,6	-6,9	-4,6	-0,5
Compte courant (transferts publics exclus)	-9,3	-5,6	0,2	5,7	5,7	2,3	5,3	-7,3	-4,8	-0,7
Solde du commerce extérieur	14,8	19,0	28,0	34,4	33,6	31,2	35,1	17,9	24,7	29,5
Exportations, fob	38,0	38,9	47,0	51,9	53,7	52,4	57,1	44,4	49,7	53,2
Importations, fob	23,2	19,9	19,0	17,5	20,1	22,2	22,0	26,5	25,1	23,7
Balance des services (non-facteurs)	-11,7	-12,6	-13,1	-11,2	-12,7	-12,0	-12,0	-12,7	-14,4	-13,8
Balance des revenus	-12,0	-11,8	-14,8	-18,0	-15,5	-17,9	-18,5	-13,4	-15,6	-16,9
Solde des transferts courants	0,1	0,4	0,6	0,9	0,7	1,3	1,0	1,2	0,8	0,8
Compte de capital et d'opérations financières	6,3	3,0	0,8	-0,8	-0,3	1	1,8	3,8	5,2	2,6

CEMAC (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Erreurs et omissions	-0,7	-1,2	-1,1	-1,2	-0,9	-1,0	-1,3	-0,7	-0,7	0,0
Solde global	-3,2	-3,3	0,4	4,2	4,8	2,7	6,1	-3,8	-0,1	2,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	16674,4	17436,2	19454,0	24126,9	27011,5	28545,3	33997,1	29579,0	35318,9	39743,7
PIB nominal (en millions de US$)	23944,4	30036,8	36873,0	45822,1	51704,0	59541,4	76277,9	62805,3	71503,9	80946,7
PIB à prix constants (en milliards de FCFA)	11446,2	11929,2	12717,5	13170,5	13678,1	14252,5	14820,8	15091,4	15720,7	16545,8
Population (en millions)	32,8	33,7	34,6	35,5	36,5	39,5	40,6	41,8	42,9	44,1

ANGOLA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév..)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	14,5	3,3	11,2	20,6	19,5	23,9	13,8	2,4	1,6	7,8
Secteur pétrolier	20,8	-2,2	13,1	26,0	13,1	20,4	12,3	-5,1	-2,8	5,5
Secteur non pétrolier	7,9	10,3	9,0	14,1	25,2	26,8	15,0	8,1	4,6	9,2
Inflation	108,9	98,3	43,6	23,0	13,3	12,2	12,5	13,7	14,5	14,6
Masse monétaire (M2)	159,1	66,3	37,0	60,5	57,3	38,7	66,0	62,6	23,0	22,0
Termes de l'échange	1,4	-6,4	20,8	23,2	17,1	4,8	17,2	-27,8	7,4	35,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	38,3	37,2	36,4	40,5	46,4	45,8	50,9	30,8	42,1	40,1
Recettes pétrolières	29,4	27,9	28,4	32,3	37,2	37,1	41,2	19,5	31,9	30,3
Recettes non pétrolières	8,9	8,8	7,7	7,10	7,1	6,3	7,1	9,7	10,2	9,8
Dons	0,0	0,8	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	47,6	43,5	37,9	32,6	31,6	34,4	42,0	39,5	34,7	35,6
Dépenses courantes	36,9	36,3	30,6	27,0	22,7	22,6	27,9	27,1	27,0	26,5
Salaires et traitements	11,3	12,4	10,3	9,2	8,5	7,9	8,6	11,0	10,0	10,3
Biens et services	19,7	15,7	9,5	9,2	8,5	7,9	8,6	6,4	7,6	8,1
Intérêts	3,3	1,8	2,3	1,8	1,5	1,1	1,5	2,2	2,1	1,8
Transferts et subventions	2,7	6,4	8,5	6,7	5,1	6,8	9,3	7,5	7,3	6,4
Solde primaire	-2,4	-3,7	1,3	9,7	16,3	12,4	13,8	-2,3	11,0	11,1
Dépenses en capital	10,7	7,2	7,3	5,6	8,9	11,8	14,1	12,4	7,7	9,1
Sur ressources nationales	7,1	6,4	6,8	5,6	8,9	11,8	10,8	8,3	6,3	4,3
Sur ressources extérieures	3,6	0,8	0,5	0,0	0,0	0,0	3,4	4,1	1,4	4,8
Solde global (base engagements, hors dons)	-9,3	-6,3	-1,5	7,9	14,8	11,3	8,9	-8,6	7,5	4,5
Variations des arriéres (baisse -)	0,0	0,8	-2,1	-0,9	-8,2	3,0	5,4	4,5	-4,0	-5,7
Intérieurs (principal et intérêts)	0,0	0,5	-2,2	-1,4	-8,2	2,5	5,3	5,1	-4,0	-5,7
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	0,3	0,1	0,5	0,0	0,5	0,2	-0,6	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-9,3	-5,5	-3,6	7,0	6,6	14,3	14,3	-4,2	3,4	-1,2

ANGOLA (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-1,3	-5,2	3,5	16,78	25,2	15,6	8,5	-10,0	0,6	-4,8
Compte courant (transferts publics exclus)	-1,6	-5,9	3,4	16,7	25,6	15,9	8,8	-9,5	1,1	-4,3
Solde du commerce extérieur	40,1	28,9	38,6	51,4	51,1	50,8	51,0	24,1	33,5	27,6
Exportations, fob	73,1	68,1	68,1	78,7	70,5	73,4	75,9	54,1	59,0	55,8
Pétrole brut	67,1	62,2	63,7	74,6	66,3	70,1	73,3	52,0	56,6	53,3
Importations, fob	33,0	39,3	29,5	27,3	19,4	22,6	24,9	30,0	25,4	28,2
Balance des services (non-facteurs)	-27,4	-22,4	-22,6	-21,6	-13,3	-20,4	-25,9	-24,6	-22,0	-21,7
Balance des revenus	-14,4	-12,4	-12,5	-13,2	-12,1	-14,5	-16,3	-9,0	-10,5	-10,3
Solde des transferts courants	0,3	0,7	0,0	0,1	-0,4	-0,4	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5
Compte de capital et d'opérations financières	-1,2	12,9	6,2	-9,0	-8,2	-10,4	0,1	3,9	3,8	6,2
Erreurs et omissions	-0,6	-5,9	-5,8	-1,9	0,6	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-3,1	1,9	3,9	5,9	17,6	4,4	8,6	-6,1	4,4	1,4
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de kwanza)	458,7	959,7	1522,7	2460,8	3358,5	4636,8	6316,2	5988,7	7840,7	10863
PIB nominal (en millions de US$)	10495	12863	18249	28233	41794	60449	84178	75508	85312	110060
PIB prix constants (en milliards de kwanza)	541,9	559,9	622,5	750,8	896,9	1111,3	1264,8	1295,3	1316,2	1418,2
Population (en millions)	15,2	15,7	16,1	16,6	17,1	17,6	18,0	18,5	19,1	19,6

BURUNDI

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	4,4	-1,2	4,8	0,9	5,1	3,6	4,5	3,5	3,9	4,5
Secteur pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur non pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inflation	-1,3	10,7	8,00	13,5	2,7	8,3	24,4	10,7	6,4	8,4
Masse monétaire (M2)	27,0	23,3	16,7	27,1	16,4	10,1	34,2	19,8	12,0	-
Termes de l'échange	0,9	-1,4	28,1	11,0	-0,4	-22,5	3,5	37,1	-9,0	4,5
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	20,3	21,1	20,1	20,00	18,9	18,6	18,5	18,6	18,3	18,8
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes non pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons	4,3	7,5	13,4	11,7	17,9	20,9	24,9	80,8	28,0	24,3
Dépenses totales	25,9	34,9	39,8	36,8	38,1	38,5	44,1	39,3	49,5	47,0
Dépenses courantes	20,5	22,0	22,3	23,3	23,4	24,6	25,8	25,8	27,0	25,8
Salaires et traitements	7,9	8,4	8,0	8,4	9,9	10,7	11,4	11,7	12,2	12,0
Biens et services	6,6	7,3	7,3	7,6	6,8	6,7	7,5	7,3	5,9	5,1
Intérêts	3,2	3,9	3,3	3,7	2,6	2,8	2,1	1,3	1,2	1,1
Transferts et subventions	2,8	2,5	3,6	3,5	4,2	4,4	4,3	5,5	7,3	7,0
Solde primaire	3,0	3,0	1,1	-1,9	-8,1	-6,8	-11,3	-7,5	-16,6	-14,4
Dépenses en capital	5,4	12,9	17,5	9,8	12,4	12,7	15,1	13,3	17,0	17,8
Sur ressources nationales	-	-	-	2,3	3,7	2,4	2,9	1,4	3,6	5,1
Sur ressources extérieures	-	-	-	7,5	8,6	10,3	12,2	11,9	13,4	12,8
Solde global (base engagements, hors dons)	-5,6	-13,8	-19,7	-16,8	-19,3	-19,8	-25,6	-20,7	-31,2	-28,2
Variations des arriéres (baisse -)	0,0	0,0	-8,0	-1,2	-1,5	-2,1	-0,8	0,0	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-	-	-1,3	0,0	-1,3	-2,0	-0,8	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	-	-	-6,7	-1,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	0,0	0,0	-27,7	-18,0	-20,8	-21,9	-26,4	-20,7	-32,3	-29,3

BURUNDI (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-3,6	-9,1	-8,1	-1,2	-14,5	-15,7	-12,2	-14,5	-9,0	-10,6
Compte courant (transferts publics exclus)	-18,4	-26,8	-27,0	-31,3	-39,4	-37,4	-32,6	-25,2	-29,1	-28,9
Solde du commerce extérieur	-12,2	-19,8	-15,2	-16,6	-20,2	-24,8	-24,1	-14,6	-18,1	-18,6
Exportations, fob	4,9	6,3	7,2	7,1	6,4	5,4	5,2	5,6	6,1	5,6
Café	-	4,4	4,8	5,1	4,3	3,3	3,4	3,6	4,2	4,0
Importations, fob	17,1	26,1	22,4	23,7	26,6	30,3	29,4	20,2	24,2	24,2
Balance des services (non-facteurs)	-4,0	-4,0	-9,1	-12,5	-18,2	-14,9	-16,0	-16,1	-15,5	-14,7
Balance des revenus	-2,2	-3,0	-2,7	-2,2	-1,0	-0,6	-0,4	0,5	-0,5	-0,4
Solde des transferts courants	14,8	17,7	18,9	30,1	24,9	24,6	28,3	15,7	25,1	23,1
Compte de capital et d'opérations financières	1,9	3,5	8,2	13,6	17,2	19,8	16,7	18,8	8,2	10,8
Erreurs et omissions	0,0	0,0	1,5	-9,3	-1,2	-1,0	2,9	-0,2	0,0	0,0
Solde global	-1,7	-5,6	1,6	3,1	1,4	3,1	7,4	4,1	-0,8	0,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de Fbu)	584,6	644,2	731,5	860,9	946,4	1060,1	1386,2	1637,1	1833,1	2129,9
PIB nominal (en millions de US$)	628,0	595,0	664,0	801,0	918,0	975,0	1165,0	1330	1489	1655
PIB prix constants (en milliards de Fbu)	544,7	538,1	564,1	569,2	598,4	619,8	647,8	670,4	696,2	727,2
Population (en millions)	7,0	7,2	7,3	7,5	7,6	7,8	7,9	8,1	8,3	8,4

CAMEROUN

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	4,0	4,0	3,7	2,3	3,2	4,0	3,7	2,0	2,4	3,8
Secteur pétrolier	-4,3	-4,9	-9,1	-9,3	7,6	-0,8	-2,9	-5,5	-20,6	-10,1
Secteur non pétrolier	4,9	4,9	4,9	3,2	2,9	4,4	4,1	2,5	3,7	4,4
Inflation	2,8	0,6	0,3	1,9	5,1	1,1	5,3	3,0	1,2	1,5
Masse monétaire (M2)	17,6	1,0	6,4	5,2	9,1	15,2	13,9	7,0	10,5	10,2
Termes de l'échange	5,8	-2,3	-2,3	24,4	3,1	-16,6	31,8	-31,0	1,4	0,2
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	17,7	17,2	15,7	18,0	19,5	19,6	19,9	19,3	18,9	18,6
Recettes pétrolières	4,8	4,1	4,2	5,2	6,7	6,5	7,4	4,5	4,0	3,8
Recettes non pétrolières	12,8	13,1	11,5	12,7	12,8	13,1	12,5	14,8	14,9	14,8
Dons	0,3	0,5	0,1	0,1	23,7	1,2	0,5	1,0	0,7	0,8
Dépenses totales	14,4	13,8	13,7	13,4	14,4	15,5	15,9	17,0	17,9	19,2
Dépenses courantes	12,4	11,7	11,5	11,4	12,0	11,8	12,3	11,7	12,6	12,4
Salaires et traitements	5,1	5,3	5,3	4,7	4,5	4,5	5,1	5,5	5,3	5,3
Biens et services	3,2	2,7	2,8	3,4	4,0	4,4	4,5	4,1	4,0	3,8
Intérêts	2,6	2,5	1,9	1,5	1,3	0,5	0,3	0,2	0,3	0,4
Transferts et subventions	1,5	1,2	1,4	1,8	2,1	2,5	2,5	1,9	3,0	3,0
Solde primaire	6,6	6,4	4,7	6,4	6,9	5,7	4,8	3,5	2,8	1,4
Dépenses en capital	1,7	2,0	2,0	1,7	2,2	3,5	3,1	5,1	4,6	6,2
Sur ressources nationales	1,3	1,4	1,3	1,4	1,7	2,3	2,7	4,1	3,1	4,6
Sur ressources extérieures	0,4	0,5	0,7	0,3	0,4	1,2	0,4	1,0	1,5	1,6
Solde global (base engagements, hors dons)	3,3	3,4	2,1	4,6	5,1	4,1	4,1	2,3	1,0	-0,6
Variations des arriéres (baisse -)	-8,1	-0,1	0,1	-0,4	-1,8	-0,8	-0,3	-0,2	-0,5	-1,3
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,4	-0,1	-0,0	-0,3	-1,8	-0,8	-0,3	-0,2	-0,5	-1,3
Extérieurs (principal et intérêts)	-7,7	0,0	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-4,9	3,3	2,2	4,2	3,3	3,3	3,8	2,2	0,5	-1,9

CAMEROUN (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-4,2	-7,8	-6,5	-3,0	-1,2	1,4	-1,8	-4,7	-2,6	-2,9
Compte courant (transferts publics exclus)	-4,3	-8,3	-6,6	-3,2	0,6	0,7	-2,4	-5,2	-2,9	-3,4
Solde du commerce extérieur	1,4	1,3	1,0	2,3	3,7	3,6	1,9	-1,6	0,2	-0,4
Exportations, fob	18,1	17,8	17,6	19,7	21,4	24,0	23,8	17,4	18,8	18,8
Pétrole brut	7,6	6,6	6,8	8,4	10,5	10,1	10,9	6,6	6,6	6,3
Importations, fob	16,7	16,5	16,6	17,4	17,7	20,4	22,0	19,1	18,6	19,1
Balance des services (non-facteurs)	-2,6	-6,5	-5,2	-2,9	-2,4	-1,9	-4,8	-2,2	-1,7	-1,7
Balance des revenus	-3,5	-3,9	-3,3	-3,7	-1,8	-2,4	-1,3	-2,0	-2,0	-1,8
Solde des transferts courants	0,5	1,4	1,0	1,4	1,7	2,1	2,4	1,2	0,9	-1,0
Compte de capital et d'opérations financières	2,6	2,2	4,2	2,3	1,1	2,3	2,8	5,2	5,9	2,9
Erreurs et omissions	-0,2	1,0	0,0	0,3	0,3	-0,7	0,4	0,8	-2,0	0,0
Solde global	-1,7	-4,6	-2,4	-0,9	2,6	4,4	1,3	1,3	1,4	-0,1
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	7583,1	7917,0	8333,9	8749,6	9387,2	9908,0	11064,5	11284,6	11908,2	12611,8
PIB nominal (en millions de US$)	10889,3	13638,3	15796,0	16617,4	17968,5	20666,7	24825,0	23960,6	24108,4	25686,8
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	7218,2	7509,2	7787,2	7966,0	8222,7	8553,9	8869,1	9048,3	9262,4	9610,3
Population (en millions)	15,9	16,3	16,7	17,2	17,6	18,1	18,5	19,0	19,5	20,0

CONGO

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	4,6	0,7	3,7	7,1	7,0	-2,5	5,2	6,7	9,7	9,1
Secteur pétrolier	-1,5	-7,2	0,5	12,8	5,4	-17,3	6,1	16,2	14,3	10,3
Secteur non pétrolier	8,5	5,3	5,4	4,4	7,8	5,0	4,8	2,8	7,6	8,5
Inflation	3,0	1,7	3,6	2,5	4,7	2,5	5,3	3,9	0,7	2,8
Masse monétaire (M2)	13,1	-2,4	15,9	36,3	48,4	7,1	36,7	5,3	41,3	12,1
Termes de l'échange	1,2	21,3	14,6	17,5	-0,5	1,0	24,5	-31,5	26,8	8,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	27,2	29,1	31,9	40,2	46,0	42,9	52,7	32,1	47,3	48,6
Recettes pétrolières	18,9	20,3	22,9	33,2	39,3	35,2	45,6	22,7	39,3	40,1
Recettes non pétrolières	8,3	8,8	9,0	7,0	6,7	7,7	7,1	9,4	7,9	8,5
Dons	0,2	0,5	0,1	1,0	0,1	0,4	0,4	0,4	23,6	1,5
Dépenses totales	35,5	29,2	27,5	23,3	28,6	34,0	26,6	27,4	24,3	25,6
Dépenses courantes	26,8	22,6	21,7	18,0	19,0	22,2	16,9	15,7	12,5	10,5
Salaires et traitements	5,7	5,8	5,3	4,1	3,5	3,9	3,6	4,2	3,2	3,2
Biens et services	7,2	4,5	4,6	4,1	4,6	6,6	3,8	4,0	3,3	3,0
Intérêts	8,4	5,7	6,3	4,8	4,6	2,8	3,2	1,8	1,2	1,0
Transferts et subventions	5,4	6,7	5,5	5,0	6,3	9,0	6,3	5,7	4,9	3,4
Solde primaire	1,2	6,7	11,3	22,1	22,4	13,0	30,7	6,8	26,6	27,1
Dépenses en capital	8,6	6,5	5,8	5,4	9,4	11,8	9,8	11,8	11,8	15,2
Sur ressources nationales	7,5	5,3	5,3	4,8	9,1	10,5	8,4	11,4	9,3	11,9
Sur ressources extérieures	1,1	1,1	0,6	0,5	0,3	1,3	1,4	0,4	2,5	3,2
Solde global (base engagements, hors dons)	-8,3	-0,1	4,4	16,8	17,4	8,9	26,0	4,7	22,9	23,0
Variations des arriéres (baisse -)	9,5	6,0	-69,8	-2,0	-1,0	-38,9	-35,2	-3,4	-2,4	-0,8
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,2	-1,9	-1,3	-1,7	-2,0	-2,5	-2,9	-2,9	-1,1	-0,8
Extérieurs (principal et intérêts)	9,7	7,9	-68,6	-0,3	1,0	-36,4	-32,3	-0,5	-1,2	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	1,2	5,9	-65,5	14,9	16,4	-30,0	-9,1	1,3	20,6	22,2

CONGO (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	6,3	14,6	15,4	11,7	1,7	-18,7	-1,1	-15,9	-14,1	-5,5
Compte courant (transferts publics exclus)	6,0	14,4	15,1	10,7	1,5	-18,9	-1,3	-16,1	-14,2	-5,6
Solde du commerce extérieur	47,9	50,5	56,2	57,6	54,6	40,8	50,8	36,4	46,4	50,5
Exportations, fob	70,3	73,8	78,3	79,3	81,6	74,1	80,2	69,5	82,4	84,5
Pétrole brut	61,4	64,5	69,3	72,7	75,3	66,7	73,3	62,9	74,3	77,6
Importations, fob	22,4	23,3	22,1	21,7	27,0	33,3	29,4	33,2	36,1	34,0
Balance des services (non-facteurs)	-18,9	-19,0	-18,7	-20,0	-29,0	-36,1	-30,8	-32,5	-39,6	-34,6
Balance des revenus	-22,0	-16,4	-21,6	-26,4	-23,5	-22,9	-20,6	-19,3	-20,5	-21,2
Solde des transferts courants	-0,7	-0,5	-0,5	0,5	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3
Compte de capital et d'opérations financières	-16,1	-19,1	-17,6	-2,0	7,1	22,7	23,5	10,4	21,8	11,7
Erreurs et omissions	-1,9	-3,2	-1,7	-1,4	-0,2	-1,3	1,4	1,1	0,3	0,0
Solde global	-11,8	-7,7	-3,9	8,3	8,6	2,6	23,8	-4,5	8,0	6,2
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2104,9	2077,6	2315,1	3155,0	3893,8	3645,0	4648,9	4123,3	5560,3	6661,1
PIB nominal (en millions de US$)	3022,6	3579,1	4388,1	5992,0	7453,4	7603,0	10430,6	8755,1	11257,0	13566,7
PIB prix constants (en milliards de FCFA)	924,0	930,6	965,5	1034,4	1106,9	1078,8	1135,0	1210,6	1328,1	1448,6
Population (en millions)	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9

GABON

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	-0,2	2,6	1,5	2,3	5,8	0,9	2,2	-1,1	6,7	4,4
Secteur pétrolier	-2,5	7,5	-0,1	-1,4	-8,9	3,4	-1,4	-4,5	4,7	0,6
Secteur non pétrolier	0,6	1,1	2,1	3,5	10,5	0,2	3,2	-0,3	7,2	5,3
Inflation	0,2	2,3	0,4	-0,2	4,0	4,8	5,3	1,9	-0,3	1,5
Masse monétaire (M2)	5,9	-1,1	10,5	27,1	17,2	6,9	8,9	2,8	26,0	0,8
Termes de l'échange	4,8	12,6	9,4	27,7	-1,7	0,6	31,8	-33,3	23,2	7,8
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	29,6	29,7	29,5	31,3	31,7	29,9	32,2	32,6	29,4	30,4
Recettes pétrolières	17,7	16,3	16,3	19,8	20,3	17,5	21,1	16,3	16,2	17,9
Recettes non pétrolières	11,9	13,4	13,2	11,5	11,4	12,4	11,1	16,3	13,1	12,5
Dons	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Dépenses totales	27,6	22,5	22,0	21,9	22,5	21,3	20,6	27,5	25,4	24,1
Dépenses courantes	21,7	18,9	18,0	18,4	17,7	16,8	15,9	21,3	14,9	14,7
Salaires et traitements	6,4	6,4	5,9	5,0	5,1	5,5	5,0	7,4	6,2	6,3
Biens et services	4,4	3,5	3,2	3,4	3,3	3,5	3,2	4,2	3,8	3,3
Intérêts	4,5	4,0	3,9	2,8	2,3	2,2	1,8	1,5	1,5	1,6
Transferts et subventions	6,4	4,9	5,0	7,3	7,0	5,6	5,9	8,2	3,5	3,5
Solde primaire	7,0	11,4	11,7	12,4	12,5	11,6	14,3	8,8	8,1	9,9
Dépenses en capital	3,9	3,7	4,0	3,5	4,8	4,5	4,6	6,2	10,4	9,4
Sur ressources nationales	3,4	3,4	3,7	3,3	3,8	3,6	3,8	4,1	7,8	7,4
Sur ressources extérieures	0,6	0,2	0,4	0,2	1,0	0,9	0,8	2,1	2,7	2,1
Solde global (base engagements, hors dons)	2,0	7,2	7,5	9,4	9,2	8,6	11,6	5,1	4,0	6,3
Variations des arriéres (baisse -)	4,0	-0,1	-10,3	-1,6	-0,7	-0,7	-1,9	-2,4	-1,4	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-2,3	-1,9	-1,4	-1,6	-0,7	-0,7	-1,8	-2,4	-1,4	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	6,3	1,8	-8,9	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	6,0	7,0	-2,8	7,8	8,6	7,9	9,8	2,8	2,6	6,3

GABON (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	6,9	9,4	12,7	14,6	17,4	16,1	22,0	12,7	8,3	12,9
Compte courant (transferts publics exclus)	7,5	10,1	13,5	15,1	18,0	16,7	22,5	13,4	8,8	13,4
Solde du commerce extérieur	32,7	34,7	39,1	47,1	47,1	47,0	51,8	38,3	38,0	44,7
Exportations, fob	51,8	51,6	55,7	62,9	63,4	61,9	66,4	53,6	55,7	62,6
Pétrole brut	42,2	42,7	46,3	52,3	52,5	49,3	50,7	44,2	47,0	49,9
Importations, fob	19,1	16,9	16,6	15,8	16,3	14,9	14,6	15,3	17,7	17,9
Balance des services (non-facteurs)	-13,5	-10,8	-10,7	-12,0	-11,4	-11,3	-10,0	-10,2	-13,3	-13,6
Balance des revenus	-9,7	-11,6	-13,2	-18,5	-16,2	-17,5	-17,8	-13,6	-15,0	-16,8
Solde des transferts courants	-2,6	-2,9	-2,5	-2,0	-2,1	-2,2	-2,1	-1,8	-1,5	-1,4
Compte de capital et d'opérations financières	-8,3	-8,0	-10,9	-10,7	-10,8	-14,2	-14,4	-10,8	-7,4	-8,4
Erreurs et omissions	-3,0	-3,5	-1,3	-1,8	-2,8	-1,8	-3,6	-3,7	-1,0	0,0
Solde global	-4,4	-2,2	0,5	2,1	3,8	0,1	4,0	-1,8	-0,1	4,5
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	3437,3	3581,3	3861,9	4570,9	4991,5	5478,1	6454,2	5130,8	6637,2	7294,6
PIB nominal (en millions de US$)	4936,0	6169,3	7319,8	8681,1	9554,5	11426,5	14481,0	10894,3	13437,2	14857,1
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	1678,1	1722,4	1748,6	1788,7	1891,8	1908,8	1951,3	1929,1	2058,9	2148,8
Population (en millions)	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9

GUINÉE ÉQUATORIALE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	20,4	14,4	32,6	8,9	5,6	24,0	15,5	3,5	0,9	9,8
Secteur pétrolier	22,8	14,2	34,6	6,5	-1,4	25,6	15,2	-1,2	-7,2	10,0
Secteur non pétrolier	11,8	15,4	24,7	19,1	32,0	19,3	16,6	17,4	21,3	9,4
Inflation	7,6	7,3	4,2	5,0	5,0	5,5	6,0	6,0	5,6	4,5
Masse monétaire (M2)	68,4	56,7	33,5	34,7	14,1	41,3	30,1	18,8	48,9	8,4
Termes de l'échange	2,4	5,7	13,3	36,6	-2,4	-0,2	26,4	-31,7	26,0	9,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	28,5	29,5	30,7	37,1	47,0	44,4	42,7	50,4	36,1	35,5
Recettes pétrolières	24,9	25,7	27,8	34,4	43,9	40,4	40,3	46,6	32,7	33,0
Recettes non pétrolières	3,6	3,8	2,9	2,7	3,2	4,1	2,4	3,8	3,3	2,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	15,6	16,1	19,3	16,2	21,4	23,8	24,6	60,2	40,9	29,3
Dépenses courantes	6,9	5,5	4,9	4,5	4,4	4,2	5,1	7,4	6,8	5,0
Salaires et traitements	1,8	1,7	1,2	1,0	0,9	1,0	0,8	1,5	1,3	1,0
Biens et services	3,5	2,3	2,0	2,2	2,0	1,6	1,9	3,3	2,9	2,0
Intérêts	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,6
Transferts et subventions	1,4	1,3	1,5	1,1	1,5	1,5	2,4	2,5	2,4	1,4
Solde primaire	13,1	13,6	11,6	21,2	25,7	20,7	18,1	-9,7	-4,7	6,9
Dépenses en capital	8,7	10,6	14,4	11,7	17,0	19,6	19,5	52,8	34,2	24,3
Sur ressources nationales	8,7	10,6	14,4	11,7	17,0	19,6	19,5	52,8	3,2	24,3
Sur ressources extérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements, hors dons)	12,9	13,4	11,4	20,9	25,6	20,6	18,1	-9,8	-4,9	6,3
Variations des arriéres (baisse -)	-0,1	-2,8	-0,5	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	-2,7	-0,5	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	12,8	10,6	10,8	19,5	25,6	20,6	18,1	-9,8	-4,9	6,3

GUINÉE ÉQUATORIALE (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (prév.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-13,5	-6,9	9,4	19,0	9,2	1,6	6,9	-27,5	-17,4	-8,6
Compte courant (transferts publics exclus)	-14,3	-6,9	9,3	19,0	9,3	1,6	6,9	-27,5	-17,4	-8,6
Solde du commerce extérieur	77,1	65,5	75,8	79,9	72,7	70,0	71,8	36,5	48,9	57,7
Exportations, fob	101,4	98,5	98,6	98,0	96,3	95,5	95,4	88,7	88,2	89,3
Pétrole brut	92,5	89,6	90,7	91,8	87,4	79,6	74,9	65,0	64,7	65,6
Importations, fob	24,3	33,0	22,9	18,2	23,6	25,5	23,6	52,2	39,3	31,6
Balance des services (non-facteurs)	-28,3	-26,2	-15,2	-12,3	-9,6	-10,1	-10,1	-19,8	-15,4	-14,3
Balance des revenus	-61,8	-46,0	-50,8	-48,2	-53,5	-57,8	-54,5	-43,5	-50,3	-51,3
Solde des transferts courants	-0,5	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,7	-0,7	-0,7
Compte de capital et d'opérations financières	9,4	20,2	9,7	3,0	1,1	4,8	1,3	15,0	6,6	9,3
Erreurs et omissions	4,1	-8,8	-5,5	-2,7	-2,3	-2,8	-2,9	-0,9	0,3	0,0
Solde global	-0,1	4,5	13,7	19,2	8,0	3,6	5,2	-13,4	-10,5	0,7
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	1454,3	1600,4	2522,3	3800,7	4472,0	5195,7	7142,0	4697,0	5921,4	7280,6
PIB nominal (en millions de US$)	2088,3	2756,9	4780,7	7218,3	8560,1	10837,5	16024,3	9973,1	11988,1	14828,6
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	496,2	567,9	753,1	820,0	865,6	1073,1	1239,5	1282,8	1294,7	1421,5
Population (en millions)	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7

CENTRAFRIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	0,3	-4,6	3,5	3,0	4,3	3,6	2,0	1,4	3,0	3,7
Secteur pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur non pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inflation	2,3	4,2	-2,1	2,9	6,6	1,0	9,3	3,5	1,5	3,0
Masse monétaire (M2)	-4,1	-8,3	14,2	16,5	-4,2	-3,7	16,5	14,1	10,9	10,5
Termes de l'échange	-16,7	11,7	-10,2	4,8	-16,6	-2,5	-10,0	11,0	-3,2	1,3
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	11,1	7,9	8,1	7,8	9,0	9,7	9,8	10,1	10,1	10,1
Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non pétrolières	11,1	7,9	8,1	7,8	9,0	9,7	9,8	10,1	10,1	10,1
Dons	3,9	1,5	3,3	1,2	11,3	3,9	4,5	29,0	4,9	5,3
Dépenses totales	16,2	12,6	13,7	16,4	13,5	12,7	14,6	13,7	15,0	15,3
Dépenses courantes	9,7	9,7	11,0	11,3	9,0	9,3	10,4	9,7	9,9	9,9
Salaires et traitements	4,7	5,1	5,6	5,2	4,6	4,2	3,9	4,0	4,1	3,9
Biens et services	2,4	2,4	2,6	3,0	1,9	1,7	2,3	2,3	2,8	3,1
Intérêts	1,6	1,2	1,3	1,2	1,3	1,4	1,8	1,7	0,6	0,6
Transferts et subventions	1,0	1,1	1,5	1,9	1,2	2,0	2,4	1,8	2,5	2,2
Solde primaire	1,1	-2,2	-2,7	-3,4	0,2	0,7	0,1	1,4	-0,4	-0,9
Dépenses en capital	6,5	2,9	2,6	5,1	4,5	3,4	4,2	4,0	5,0	5,4
Sur ressources nationales	1,9	1,5	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	1,1	1,7
Sur ressources extérieures	4,6	1,3	1,5	4,0	3,4	2,3	3,1	3,3	3,9	3,8
Solde global (base engagements, hors dons)	-5,1	-4,7	-5,6	-8,6	-4,5	-3,0	-4,8	-3,6	-4,9	-5,2
Variations des arriéres (baisse -)	3,0	4,5	3,1	2,1	-7,1	1,3	2,1	-11,4	-1,3	-1,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,7	0,9	0,4	1,3	-2,4	-1,6	-1,1	-1,9	-0,2	-1,0
Extérieurs (principal et intérêts)	3,7	3,6	2,7	0,9	-4,7	2,9	3,3	-9,5	-1,1	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-2,1	-0,2	-2,5	-6,4	-11,6	-1,7	-2,7	-15,0	-6,2	-6,3

CENTRAFRIQUE (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-1,6	-2,2	-1,7	-6,4	-3,1	-6,1	-9,3	-8,6	-9,7	-9,2
Compte courant (transferts publics exclus)	-5,4	-4,8	-6,8	-8,3	-8,0	-9,4	-12,5	-12,0	-13,1	-12,8
Solde du commerce extérieur	2,6	0,9	-1,3	-3,3	-2,9	-3,9	-7,1	-6,9	-7,9	-7,3
Exportations, fob	14,4	11,0	10,3	9,0	10,1	9,9	7,1	5,9	6,6	7,1
Diamants	5,1	4,2	4,0	4,4	4,0	3,5	2,3	2,3	2,5	2,6
Importations, fob	11,8	10,1	11,6	12,3	13,0	13,9	14,2	12,8	14,5	14,5
Balance des services (non-facteurs)	-7,4	-5,3	-5,0	-4,3	-4,4	-4,8	-4,6	-4,3	-5,4	-5,5
Balance des revenus	-0,9	-0,2	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-1,1	-1,0	-0,2	-0,2
Solde des transferts courants	4,0	2,5	5,7	2,2	5,2	3,5	3,4	3,7	3,7	4,0
Compte de capital et d'opérations financières	-3,5	-1,9	-0,5	4,2	1,0	-1,0	5,0	5,9	5,9	7,6
Erreurs et omissions	-0,9	-0,4	-0,5	1,1	-1,5	0,3	0,3	2,0	0,2	0,0
Solde global	-6,0	-4,4	-2,7	-1,2	-3,5	-6,8	-4,0	-0,7	-3,7	-1,6
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	709,5	678,2	688,6	750,0	816,8	860,2	945,9	999,7	1061,2	1153,1
PIB nominal (en millions de US$)	1018,9	1168,3	1305,1	1424,5	1563,4	1794,3	2122,4	2122,6	2148,5	2348,4
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	486,1	463,6	479,6	493,8	514,8	533,3	543,7	551,4	568,1	589,3
Population (en millions)	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	3,5	5,8	6,6	7,8	5,6	6,3	6,2	2,8	7,2	6,5
Secteur pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur non pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inflation	25,3	12,8	4,0	21,4	13,2	16,7	18,0	46,2	23,5	12,0
Masse monétaire (M2)	_	32,3	72,9	24,6	57,7	49,5	55,7	50,4	35,2	17,5
Termes de l'échange	0,0	15,4	40,7	-8,0	37,9	17,1	-8,1	-16,3	8,0	6,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	0,0	7,7	9,5	11,6	13,9	14,7	18,5	16,8	19,1	22,0
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes non pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons	-	2,0	2,0	5,2	0,0	2,2	2,3	7,5	14,9	8,8
Dépenses totales	0,0	13,6	15,6	19,5	14,8	18,9	23,0	27,5	32,4	38,1
Dépenses courantes	0,0	10,8	12,8	13,7	11,3	15,7	18,0	17,2	15,1	18,0
Salaires et traitements	-	2,5	3,6	4,4	4,6	5,8	6,9	6,0	6,5	7,1
Biens et services	-	4,0	5,0	4,8	5,1	3,9	4,3	3,6	3,6	4,9
Intérêts	0,0	3,4	3,6	3,7	0,6	3,8	3,4	4,4	2,2	2,7
Transferts et subventions	..	0,9	0,6	0,8	1,1	2,2	3,4	3,1	2,8	3,3
Solde primaire	0,0	-1,9	-1,9	-3,2	-0,1	1,1	0,9	-1,2	0,2	-0,3
Dépenses en capital	0,0	2,7	2,8	3,4	0,8	2,3	3,7	7,8	13,8	17,3
Sur ressources nationales	0,0	2,1	2,2	2,4	0,5	0,9	1,6	2,7	2,5	4,2
Sur ressources extérieures	..	0,6	0,6	1,0	0,2	1,5	2,1	5,1	11,3	13,1
Solde global (base engagements, hors dons)	0,0	-5,9	-6,1	-7,9	-0,9	-4,2	-4,5	-10,7	-13,3	-16,1
Variations des arriéres (baisse -)	0,0	0,2	-0,1	-6,1	-0,8	-0,2	-0,2	-0,1	-0,8	-0,5
Intérieurs (principal et intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extérieurs (principal et intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde global (base trésorerie hors dons)	0,0	-5,7	-6,2	-14,0	-1,7	-4,4	-4,8	-10,8	-14,1	-16,6

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	0,0	1,0	-4,2	-10,5	-3,5	-1,5	-18,3	-10,5	-16,0	-17,0
Compte courant (transferts publics exclus)	-	-6,3	-10,1	-17,2	-9,5	-9,7	-26,5	-21,6	-21,9	-22,4
Solde du commerce extérieur	0,9	-3,9	-0,9	-5,6	-2,1	8,8	-1,1	-5,2	-3,9	-3,7
Exportations, fob	20,4	24,2	29,2	28,7	30,7	61,3	56,8	39,3	53,9	54,1
Diamants	11,8	16,8	15,4	16,0	10,0	50,9	46,8	-	-	-
Importations, fob	19,5	28,1	30,1	34,2	32,8	52,4	57,9	44,5	57,8	57,8
Balance des services (non-facteurs)	0,0	0,0	-4,9	-5,9	-4,0	-12,2	-14,0	-10,5	-12,9	-12,8
Balance des revenus	0,0	0,0	-4,4	-5,7	-3,3	-6,3	-11,4	-7,0	-6,8	-7,1
Solde des transferts courants	0,0	0,0	6,0	6,7	6,0	8,2	10,6	12,2	7,6	6,6
Compte de capital et d'opérations financières	0,0	0,0	-2,0	3,0	1,9	0,7	8,7	5,1	20,8	17,6
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,4	2,3	0,3	-2,6	-1,0	-2,6	0,0	0,0
Solde global	0,0	0,0	-5,7	-5,1	-1,3	-3,5	-10,6	-8,0	4,8	0,6
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de francs congolais)	1922,2	2298,7	2601,0	3407,9	4132,0	5174,7	6529,9	9072,8	11903,6	14583,8
PIB nominal (en millions de US$)	5539,0	5681,0	6539,0	7183,0	8824,0	10028,0	11595,0	11108	13125	15106
PIB prix constants (en milliards de francs congolais)	300,9	318,3	339,5	366,0	386,4	410,6	435,8	448,2	480,7	512,0
Population (en millions)	55,6	57,3	59,0	60,8	62,6	64,5	66,4	68,4	70,5	72,6

SÃO TOME ET PRINCIPE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	11,6	5,4	6,6	5,7	6,7	6,0	5,8	4,0	4,5	5,0
Secteur pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur non pétrolier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inflation	9,2	9,6	12,8	17,2	23,1	18,5	26,1	17,0	14,4	10,6
Masse monétaire (M2)	26,9	41,8	7,4	76,6	39,3	36,4	35,2	8,3	10,2	13,2
Termes de l'échange	49,5	31,6	-22,3	5,6	-7,0	-15,1	13,3	-2,0	4,0	5,8
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	23,3	25,6	28,4	64,7	21,0	19,3	17,9	18,9	18,0	17,4
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	--
Recettes non pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	17,2	16,0	121,3	30,4	39,8	16,4	13,9
Dépenses totales	66,9	75,1	87,2	44,5	50,6	40,3	33,5	41,2	44,9	39,9
Dépenses courantes	32,2	33,2	46,5	26,5	28,5	26,0	22,6	20,6	18,8	17,8
Salaires et traitements	9,0	10,0	12,0	8,7	8,6	9,0	8,7	8,9	8,3	7,8
Biens et services	5,5	7,9	15,2	5,6	5,9	5,8	6,5	5,3	4,5	4,4
Intérêts	5,3	4,7	4,8	2,7	3,4	1,3	0,9	0,6	0,6	0,7
Transferts et subventions	8,4	6,5	10,5	7,0	7,0	7,2	4,9	4,8	4,4	4,1
Solde primaire	-12,1	-15,8	-24,7	36,8	-9,8	-9,3	-7,2	-5,3	-3,5	-2,7
Dépenses en capital	28,8	35,8	37,3	15,7	19,9	11,6	8,7	19,7	25,4	21,4
Sur ressources nationales	2,5	6,9	8,0	1,7	3,3	1,1	1,4	3,3	2,6	2,2
Sur ressources extérieures	26,2	29,0	29,3	13,9	16,6	10,5	7,4	16,4	22,7	19,2
Solde global (base engagements, hors dons)	-43,6	-49,5	-58,8	20,2	-29,7	-21,1	-15,5	-22,3	-26,9	-22,6
Variations des arriéres (baisse -)	10,0	5,1	6,5	-11,3	1,4	0,3	0,8	0,0	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	7,0	3,4	4,3	-6,9	0,0	0,3	0,8	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	3,1	1,7	2,2	-4,4	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-33,6	-44,4	-52,3	8,9	-28,3	-20,8	-14,7	-22,3	-26,9	-22,6

SÃO TOME ET PRINCIPE (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-29,1	-32,1	-35,0	-31,5	-28,8	-38,5	-38,5	-25,9	-35,1	-38,2
Compte courant (transferts publics exclus)	-31,8	-34,6	-38,9	-34,4	-54,9	-50,2	-53,3	-42,2	-59,0	-58,2
Solde du commerce extérieur	-24,2	-27,6	-30,6	-30,3	-41,2	-41,7	-47,7	-37,0	-47,4	-47,6
Exportations, fob	6,8	6,7	5,0	5,9	6,2	4,7	5,9	5,1	6,5	6,6
Importations, fob	31,0	34,3	35,6	36,2	47,4	46,5	53,6	42,1	53,9	54,3
Balance des services (non-facteurs)	-4,0	-4,5	-5,5	-1,7	-15,6	-12,7	-7,8	-7,0	-13,2	-12,1
Balance des revenus	-3,6	-2,6	-2,9	-2,5	1,9	4,2	2,3	1,7	1,6	1,5
Solde des transferts courants	2,6	2,4	3,9	3,0	26,1	11,7	14,8	16,3	23,9	19,9
Compte de capital et d'opérations financières	25,8	24,8	38,3	29,0	28,9	41,2	49,7	28,3	31,4	56,4
Erreurs et omissions	3,4	4,2	-3,4	2,5	-4,9	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,1	-3,2	-0,1	0,0	-4,8	8,2	11,2	2,4	-3,6	18,2
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de dobras)	824,4	916,0	1057,2	1201,6	1544,5	1938,1	2506,0	3068,9	3667,4	4162,2
PIB nominal (en millions de US$)	91,0	98,0	108,0	115,0	125,0	144,0	172,0	191	203	215,0
PIB prix constants (en milliards de dobras)	703,8	742,0	791,0	835,8	891,6	945,1	999,9	1039,9	1086,7	1141,1
Population (en millions)	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

TCHAD

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Indicateurs macroéconomiques	**(variations annuelles en %, sauf indications contraires)**									
Taux de croissance (PIB réel)	8,5	14,3	33,7	8,6	0,8	2,6	-2,0	-1,2	13,0	9,8
Secteur pétrolier	-	-	292,7	2,1	-8,6	-6,2	-10,0	-6,3	2,7	0,0
Secteur non pétrolier	8,5	1,9	2,2	11,6	4,8	5,9	0,6	0,3	15,9	12,2
Inflation	5,2	-1,8	-5,3	7,9	8,1	-7,4	8,3	10,0	-2,2	-2,0
Masse monétaire (M2)	23,8	-3,1	3,5	31,7	51,8	2,5	28,4	-3,9	55,8	9,9
Termes de l'échange	-15,0	45,5	-4,6	34,6	-1,0	3,5	24,7	-25,9	22,3	9,9
Finances publiques	**(en % du PIB)**									
Recettes totales (dons exclus)	7,9	8,4	13,1	9,3	16,3	21,7	26,4	16,1	21,5	22,1
Recettes pétrolières	0,0	0,7	4,6	4,6	11,7	16,3	20,8	8,5	14,4	13,8
Recettes non pétrolières	7,9	7,7	8,5	4,7	4,6	5,4	5,6	7,7	7,1	8,4
Dons	6,8	8,0	7,6	3,4	2,2	1,9	1,7	2,6	1,4	0,9
Dépenses totales	20,8	20,8	23,8	13,1	16,4	20,5	23,6	29,5	26,6	24,4
Dépenses courantes	10,0	8,5	8,1	6,0	9,9	13,5	15,5	19,0	16,2	13,7
Salaires et traitements	3,5	3,6	3,6	2,4	2,5	3,2	3,3	4,0	3,3	3,8
Biens et services	2,4	1,8	1,3	0,9	1,0	1,8	1,7	2,0	1,7	1,6
Intérêts	0,9	0,5	0,6	0,3	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4	0,4
Transferts et subventions	1,4	1,1	0,8	1,3	4,8	6,2	7,7	9,0	8,3	5,5
Solde primaire	-2,3	-1,2	2,8	1,4	4,2	4,1	5,3	-9,4	-2,5	0,9
Dépenses en capital	10,8	12,4	15,7	7,0	6,5	7,0	8,1	10,5	10,4	10,7
Sur ressources nationales	1,2	1,6	2,9	2,2	2,6	4,5	5,9	7,2	8,2	8,0
Sur ressources extérieures	9,6	10,7	12,9	4,8	4,0	2,5	2,3	3,2	2,1	2,8
Solde global (base engagements, hors dons)	-12,8	-12,4	-10,7	-3,7	-0,1	1,2	2,7	-13,3	-5,1	-2,3
Variations des arriéres (baisse -)	0,3	0,1	0,5	0,1	-0,5	0,0	-2,5	-2,5	-0,3	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,5	0,3	0,2	0,2	-0,2	-0,5	-2,4	-2,5	-0,3	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,8	-0,1	0,4	0,0	-0,3	0,6	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie hors dons)	-12,5	-12,3	-10,2	-3,6	-0,6	1,2	0,2	-15,8	-5,4	-2,3

TCHAD (suite)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (estim.)	2011 (prév.)
Balance des paiements	**(en % du PIB)**									
Compte courant (transferts publics inclus)	-95,2	-49,8	-23,1	1,2	5,7	11,3	9,0	-4,0	1,6	7,1
Compte courant (transferts publics exclus)	-97,9	-52,5	-27,3	-0,6	4,8	10,3	8,0	-5,1	1,1	6,7
Solde du commerce extérieur	-66,2	-8,6	37,9	36,2	29,5	26,1	25,7	11,2	18,1	21,3
Exportations, fob	9,3	21,9	67,0	52,4	51,2	50,3	49,9	39,5	41,2	42,1
Pétrole brut	..	8,4	53,1	45,6	45,0	44,4	44,7	34,5	37,6	38,3
Importations, fob	75,5	30,5	29,1	16,2	21,7	24,2	24,2	28,3	23,1	20,8
Balance des services (non-facteurs)	-30,4	-28,3	-49,6	-24,8	-30,3	-21,0	-19,3	-20,1	-19,9	-18,7
Balance des revenus	-3,0	-16,5	-18,1	-15,9	3,2	-2,2	-3,2	-5,4	-4,2	-2,3
Solde des transferts courants	4,4	3,6	6,7	5,7	3,4	8,3	5,8	10,3	7,5	6,8
Compte de capital et d'opérations financières	98,2	45,5	22,3	0,7	1,0	-6,6	0,0	-2,9	-1,4	-5,9
Erreurs et omissions	-0,8	2,6	1,5	-1,5	-0,7	-1,7	-3,3	-3,5	0,4	0,0
Solde global	2,2	-1,7	0,7	0,5	6,0	3,0	5,7	-10,5	0,6	1,3
Pour mémoire										
PIB nominal (en milliards de F CFA)	1385,3	1581,8	1732,3	3100,7	3450,2	3458,3	3741,5	3343,7	4230,5	4742,5
PIB nominal (en millions de US$)	1989,3	2724,9	3283,3	5888,9	6604,1	7213,4	8394,6	7099,7	8564,7	9659,0
PIB prix constants (en milliards de F CFA)	643,6	735,4	983,5	1067,7	1076,3	1104,6	1082,2	1069,2	1208,5	1327,3
Population (en millions)	7,5	7,7	7,9	8,1	8,3	10,5	10,8	11,2	11,5	11,9

Bibliographie

BEAC (mars 2011) : Base de données, Services centraux, Yaoundé, Cameroun.

FMI (avril 2010) : "Democratic Republic of São Tomé and Príncipe: First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility Arrangement, and Request for Waivers of Performance Criteria-Staff Report ; Staff Supplement ; and Press Release on the Executive Board Discussion", IMF Country Report n° 10/100.

FMI (juillet 2010) : "Rwanda : Request for a Three-Year Policy Support Instrument-Staff Report ; Staff Supplement ; Press Release on The Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Rwanda", IMF Country Report n° 10/200.

FMI (septembre 2010) : "Angola : Second and Third Reviews Under the Stand-By Arrangement and Request for Waivers of Nonobservance of Two Performance Criteria", IMF Country Report n° 10/302.

FMI (octobre 2010) : "Burundi : 2010 Article IV Consultation and Fourth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility and Request for Modification of Performance Criteria-Staff Report ; Staff Supplement ; Public Information Notice and Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Burundi", IMF Country Report n° 10/313.

FMI (octobre 2010) : "Democratic Republic of the Congo : First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility and Financing Assurances Review-Staff Report ; Staff Supplement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Congo, Democratic Republic of the Democratic Republic of the Congo", IMF Country Report n° 10/329.

FMI (octobre 2010) : « Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne : Résilience et risques », *Études économiques et financières*, www.imf.org.

FMI (décembre 2010) : "Democratic Republic of the Congo : Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries-Conception Point Document and Multilateral Debt Relief Initiative Paper", IMF Country Report n° 10/360.

FMI (février 2011) : "Angola : Fourth Review Under the Stand-By Arrangement, Request for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria, Request for Waivers of Applicability of Performance Criteria, and Request for Modification of Performance Criteria", IMF Country Report n° 11/51.

FMI (février 2011) : "Democratic Republic of the Congo : Second Review Under the Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility and Financing Assurances Review", IMF Country Report n° 11/54.

FMI (avril 2011) : *Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne : reprise et nouveaux risques.*

FMI (avril 2011) : World Economic Outlook Databases, www.imf.org

Ministère des Finances, ministère du Plan et ministère du Budget (octobre 2010) : *Mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté : Rapport de programmation budgétaire 2011-2015*, Kinshasa, République démocratique du Congo.

Ministère du Plan (novembre 2010) : *Information sur le PIB 2002-2012*, Luanda, Angola.

Ministère du Plan et de la Reconstruction et ministère des Finances : *Mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté : Cadre de dépenses à moyen terme 2011-2013*, Bujumbura, Burundi.

Table des matières

Remerciements 3
Préface 5
Liste des abréviations et acronymes 7

Chapitre 1
Vue d'ensemble : Dynamiques socioéconomiques, intégration régionale, mobilisation des ressources internes et diversification économique en Afrique centrale

Évolution socioéconomique en Afrique centrale en 2009-2010, et prévisions pour 2011 12
Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale 14
État d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale 16
Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale 19

Chapitre 2
Évolution socioéconomique en Afrique centrale en 2009-2010 et prévisions pour 2011

2.1. Contexte international et en Afrique subsaharienne 21
2.1.1. Évolution économique mondiale.....21
2.1.2. Évolution économique en Afrique subsaharienne 25
2.1.3. Perspectives mondiales et en Afrique subsaharienne pour 2011 28

2.2. Situation socio-économique en Afrique centrale en 2009-2010 et perspectives pour 2011 30
2.2.1. Produit intérieur brut 30
2.2.2. Inflation et politique monétaire 48
2.2.3. Finances publiques et dette 59
2.2.4. Secteur extérieur 77
2.2.5. Développement social 88
2.2.6. Perspectives sous-régionales et recommandations 99

Bibliographie 107

Appendice. Évolution du secteur financier en Afrique centrale 109
Introduction 109
Le marché financier 113
Le secteur bancaire classique 117
Le secteur de la microfinance 136
Cas particulier du réseau CAMCCUL 139
Conclusion 141

Bibliographie 145

Chapitre 3
Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD en Afrique centrale

3.1. Introduction 147

3.2. Mise en œuvre de la plateforme de Beijing en Afrique centrale 149
3.2.1. Rappel des résolutions de Beijing 149
3.2.2. Mise en œuvre de la plateforme de Beijing en Afrique centrale par domaines de préoccupations critiques 150
3.2.3. Recommandations 157

3.3. Mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD en Afrique centrale (PACT-AC) 158
3.3.1. Objectifs et domaines d'intervention du NEPAD 158
3.3.2. Cadre institutionnel de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale 159
3.3.3. Projets du PACT/NEPAD/AC déjà exécutés 160

3.3.4. Projets du PACT/NEPAD/AC ayant enregistré un début d'exécution 161
3.3.5. Projets du PACT-AC n'ayant pas encore démarré 166
3.3.6. Recommandations 167

3.4. Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique centrale 168
3.4.1. Rappel des objectifs et évènements récents 168
3.4.2. Suivi des progrès enregistrés par l'Afrique centrale vers la réalisation des OMD 169
3.4.3. Recommandations 185

3.5. Position de l'Afrique centrale dans les négociations post-Kyoto 185
3.5.1. Rappel des conclusions du sommet de Copenhague 185
3.5.2. Position commune arrêtée par les pays d'Afrique centrale avant le sommet de Cancun 186
3.5.3. Objectifs du sommet de Cancun 189
3.5.4. Implications du sommet de Cancun pour l'Afrique centrale 189
3.5.5. Recommandations 192

3.6. Conclusion 193

Bibliographie 195

Chapitre 4
État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale

4.1. Introduction : enjeux et défis de l'intégration en Afrique centrale 199

4.2. Évolution des politiques et programmes communautaires 201
4.2.1 Le projet de marché commun d'Afrique centrale 201
4.2.2. Convergence macro-économique et harmonisation fiscale 209
4.2.3. L'état de mise en œuvre des politiques sectorielles 215
4.2.4. La politique régionale en matière de paix et de sécurité 232

4.3. Le financement de l'intégration 235

4.4. De le coopération entre institutions d'intégration d'Afrique centrale 237

4.5. Synthèse des évolutions du processus d'intégration 239

4.6. Recommandations 244
4.6.1. Un programme fast-track CEMAC-CEEAC pour la réalisation des « fondamentaux » de l'intégration 244
4.6.2. Le renforcement des cadres institutionnels 245
4.6.3. La consolidation des mécanismes de financement communautaire 247
4.6.4. L'approfondissement du partenariat avec la CEDEAO 248
4.6.5. Le renforcement du volet « diplomatie régionale » du COPAX 249

Chapitre 5
Enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale

5.1. Introduction générale 251

5.2. Le concept de politique industrielle : une revue de la littérature..257
5.2.1. Enjeux et justifications de la politique industrielle 258
5.2.2. Définition de la notion de « politique industrielle » 264
5.2.3. Typologie et instruments de la politique industrielle 267

5.3. Les politiques industrielles mises en œuvre en zone CEEAC et les outils d'accompagnement 274
5.3.1. Les stratégies industrielles mobilisées en Afrique centrale 275
5.3.2. Les instruments de la politique industrielle en zone CEEAC 280

5.4. Analyse de la performance du secteur industriel en Afrique centrale 287
5.4.1. Analyse transversale des secteurs de l'économie dans les pays de l'Afrique centrale 289

5.4.2. Analyse économétrique du rapport industrie manufacturière-disponibilité des ressources en zone CEEAC 296
5.4.3. Des performances mitigées en matière de diversification : la zone CEMAC en exemple 298

5.5. Les stratégies industrielles à mettre en œuvre en Afrique centrale 307
5.5.1. Industrialisation et dynamique de la diversification économique en Afrique centrale 308
5.5.2. Solutions pour une industrialisation de la CEEAC 315

5.6. Conclusion 334

Annexes 337

Bibliographie 349

Annexe statistique 353
Introduction 353
Source des données 353
Méthodologie de calcul des données agrégées 354
Définition des variables 355
Tableaux des données macroéconomiques 359

Bibliographie 383

Liste des graphiques

2.1 : Taux de croissance du PIB réel dans les régions du monde en 2009 et 2010 (en %) 22

2.2 : Taux d'inflation dans les régions du monde en 2009 et 2010 (en %) 24

2.3 : Croissance économique dans la zone CEEAC de 2009 à 2010 (en %) 30

2.4 : Poids des économies des pays de la CEEAC en 2010 (en % du PIB de la CEEAC) 31

2.5 : Inflation dans la CEEAC de 2009 à 2010 (variation annuelle en %) 49

2.6 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des sous-régions (base engagements) 61

2.7 : Évolution du solde budgétaire global hors dons au niveau des pays de la CEEAC (base engagements) 62

2.8 : Évolution de la pression fiscale en Afrique centrale entre 2002 et 2010 62

2.9 : Évolution de la pression non fiscale en Afrique centrale entre 2002 et 2010 63

2.10 : Évolution du solde du commerce extérieur et de la balance des paiements entre 2009 et 2010 dans la sous-région 79

2.11 : Indice de développement humain dans la CEEAC et en Afrique subsaharienne : tendances de 2000 à 2010 91

2.12 : Croissance économique dans la zone CEEAC et en Afrique subsaharienne de 2000 à 2010 (en %) 91

4.1 : Évolution des importations intra-Afrique centrale (en millions de dollars EU) 205

5.1 : Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier par région (en %) 253
5.2 : Corrélation entre croissance de la valeur ajoutée manufacturière et croissance du PIB, 2002-2005 (en %) 254

Liste des tableaux

2.1 : Part des dépenses de santé (% du PIB) 65
2.2 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2009-2010 et prévisions pour 2011 101
3.1 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 1 170
3.2 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 2 171
3.3 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 3 173
3.4 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 4 174
3.5 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 5 175
3.6 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 6 177
3.7 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 7 179
3.8 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 8 181
3.9 : Possibilités d'atteinte des OMD en 2015 184
4.1 : Commerce intra-africain en 2008 par CER, en millions de dollars EU 204
4.2 : Commerce intra-africain par CER/CESR (en %) 204
4.3 : Résultats prévisionnels de la surveillance multilatérale dans la CEMAC, décembre 2010 212
4.4 : Évolution de quelques indicateurs de second rang 213
4.5 : Prévalence de la sous-alimentation en % de la population totale 224
4.6 : Prévalence de la sous-alimentation en % de la population totale par CER 224
4.7 : Indice de production agricole par personne en Afrique centrale 225

5.1 : Part de la valeur ajoutée (VAM) dans le secteur manufacturier (en %) 252
5.2 : Évolution des termes de l'échange en zone CEEAC, de 2002 à 2011 (variations annuelles en %) 255
5.3 : Distinction des différentes politiques en fonction des fondements du cadre conceptuel standard.....259
5.4 : Production industrielle dans le monde : part de la VAM dans le secteur manufacturier en 2000 et 2005 (en %) 290
5.5 : Évolution de la valeur ajoutée manufacturière (VAM), 1990-2002 (en %) 291
5.6 : Évolution de la VAM dans quelques pays NPI, 1990-2002 (en %) 291
5.7 : Recettes pétrolières en pourcentage du PIB des pays CEEAC 292
5.8 : Évolution de la part (%) du secteur rural dans le PIB au prix courant 293
5.9 : Évolution de la part (%) du secteur industriel dans le PIB au prix courant 295
5.10 : Test de spécification sous TSP 4.3A 298
5.11 : Poids moyen des exportations de biens dans le PIB nominal des pays de la CEMAC (en %) 302
5.12 : Structure moyenne des exportations de biens des pays de la CEMAC (en %) 303

Liste des encadrés

4.1 : Les priorités du programme minimum d'intégration de l'Union africaine 199

5.1 : Relation disponibilité des ressources-industrie manufacturière en Afrique centrale 296

5.2 : Sur le regroupement des entreprises 323

5.3 : Du bon usage des IDE dans une stratégie de développement : les leçons de l'Asie de l'Est.....325

5.4 : Le Botswana : un exemple de reconversion de l'économie de la rente minière en économie manufacturière 333

5.5. Les composantes de l'indice de compétitivité industrielle de l'ONUDI 339

L'espace CEEAC, après avoir enregistré un ralentissement de son activité économique en 2009, a légèrement rebondi en 2010 avec un taux de croissance du PIB de 3,6 %. Cependant le regain d'activité au niveau sous-régional ne s'est accompagné ni d'une création significative d'emplois ni d'une accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement social. Le processus d'intégration régionale continue d'avoir une évolution très contrastée. Les principales évolutions positives ont porté sur l'opérationnalisation des instruments du COPAX/CEEAC, le processus de convergence macroéconomique et les projets du Programme de Première Priorité du PDCT-AC. En revanche, la libre circulation des personnes et la dynamisation du marché régional constituent toujours des défis pour l'Afrique centrale.

Les perspectives pour la sous-région sont assez favorables pour l'année 2011. Étant donné que l'expansion de la production mondiale devrait se poursuivre, on s'attend à ce que la croissance économique de la CEEAC s'établisse à 7,2%. Toutefois, ces prévisions, même si elles venaient à se confirmer, ne permettraient pas à l'Afrique centrale de renouer avec les taux croissance élevés qu'elle a enregistrés au milieu de la décennie précédente, et qui pour autant n'ont réussi ni à créer davantage d'emplois ni à faire reculer significativement la pauvreté.

Il est désormais essentiel, pour les pays de la CEEAC, de promouvoir et de développer le secteur industriel en tant que moyen d'accélérer et de soutenir une croissance généralisée, inclusive et génératrice de beaucoup d'emplois. L'étude thématique de cette édition analyse la typologie des politiques industrielles déjà expérimentées dans la sous-région et leurs limites objectives, qui expliquent pour l'essentiel le faible niveau d'industrialisation de l'Afrique centrale. Elle propose des stratégies réalistes et les instruments de leur mise en œuvre, pour que l'industrie sous-régionale crée davantage d'emplois, accroisse les revenus, augmente la valeur des produits agricoles, ouvre des perspectives économiques aux catégories vulnérables et génère des recettes qui permettent aux gouvernements de lutter efficacement contre la pauvreté.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique est basé à Yaoundé au Cameroun. De vocation pluridisciplinaire, un de ses principaux domaines de réflexion est l'analyse économique et l'appui à la formulation des politiques économiques. Sa mission essentielle est de soutenir le processus d'intégration en Afrique centrale dont il est le partenaire privilégié.

9 789956 625048 29 €
ISBN : 978-9956-625-04-8
couverture : JePublie - www.jepublie.com